

Des noms à ceux qui les portaient

Apport des données onomastiques
à l'histoire des peuples d'Anatolie occidentale
au tournant de l'âge du bronze et de l'âge du fer

Résumé. —Le premier millénaire avant notre ère consacre l'essor, en Anatolie occidentale, de groupes linguistiques et politiques qui ne sont pas attestés dans les sources avant cette date. Face à l'indigence de la documentation, la question de la préhistoire de ces groupes est le plus souvent abordée à travers les données onomastiques, qui sont croisées, dans la mesure du possible, à la tradition grecque. Le présent travail se propose de revenir sur les hypothèses qui ont été élaborées autour des Lydiens, des Cariens et du nom de Troie. Il s'articule en trois sections. La première rend compte des données et des obstacles relatifs à la connaissance de l'Anatolie occidentale aux II^e et I^{er} millénaires avant notre ère. La deuxième section a pour objectif d'évaluer les informations contenues dans les sources hittites à propos des peuples et des langues de l'ouest de l'Asie Mineure. Elle montre l'insuffisance de ces sources à fournir une représentation définitive de ceux-ci. La troisième section, enfin, envisage les différentes théories sur l'origine et les mouvements des Lydiens et des Cariens suscitées par les étymologies qui sont associées à leurs différents ethnonymes. L'examen des diverses conclusions qui sont issues du nom de Troie et du rapprochement de celui-ci avec le toponyme hittite *Taruisa* achève de mettre en évidence la fragilité des reconstitutions fondées sur des arguments onomastiques et la nécessité d'une autre approche dans l'élucidation de l'histoire des langues et des peuples d'Anatolie occidentale au tournant des II^e et I^{er} millénaires avant notre ère.

Table des matières

TABLE DES FIGURES ET DES CARTES	7
TABLE DES ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	17
PREMIÈRE SECTION : CADRES ET RECADRAGES HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET LINGUISTIQUES.....	31
I. ÉTATS ET REGIONS D'ANATOLIE OCCIDENTALE DE C. 1450 A C. 1250	33
2. <i>Jalons historiques</i>	33
3. <i>Délimitations géographiques</i>	45
4. <i>Environnement linguistique</i>	62
II. ROYAUMES ET PEUPLES A L'OUEST DE L'ASIE MINEURE AU I ^{ER} MILLENAIRE	69
1. <i>Cadres historiques</i>	69
2. <i>Peuples et territoires</i>	72
3. <i>Langues et identités</i>	72
DEUXIÈME SECTION : DÉTERMINATIONS ETHNOLINGUISTIQUES À PARTIR DES SOURCES HITTITES.....	87
I. GENESE ET FORTUNE D'UNE HYPOTHESE	89
II. LUWIYA = ARZAWA ?.....	91
1. <i>Le recueil des Lois hittites</i>	91
2. <i>Luwiya et Arzawa dans les Lois</i>	96
III. DES ARGUMENTS ONOMASTIQUES ?.....	109
1. <i>Les anthroponymes d'Arzawa</i>	109
2. <i>Répartition dialectale</i>	113
IV. RESUME	121
TROISIÈME SECTION : TOPONYMES, ETHNONYMES ET ETNOGENÈSES	123
I. HISTOIRES D'ERRANCES	125
II. « Ὁ ΔΗΜΟΣ ΠΡΟΤΕΡΟΝ ΜΗΙΩΝ ΚΑΛΕΟΜΕΝΟΣ »	129

1.	Λυδοί *masiwani-.....	129
2.	Maddunnassa et la Lydie.....	131
3.	Retours critiques.....	133
4.	Remarques conclusives.....	138
III.	ΛΥΔΙΑ : UN TOPONYME LOUVITE.....	141
1.	Luwiya et la Lydie	141
2.	Un exemple de continuité toponymique ?.....	142
IV.	KARKISA, ΚΑΡΕΣ, KARKA ET LES CARIENS.....	145
1.	L'hypothèse d'une étymologie commune.....	145
2.	Premières critiques de Zs. Simon	147
3.	Un argument décisif.....	148
4.	Conclusion.....	155
V.	DE ΤΡΟΙΗ Α ΤΑΡΥΙΣΑ	157
1.	Les données du problème	157
2.	Premiers rapprochements	160
3.	Des étymologies diverses.....	161
4.	Considérations méthodologiques	166
VI.	RESUME	171
	CONCLUSION.....	173
	BIBLIOGRAPHIE	179
	ANNEXES.....	201
I.	ACCUSATION DE MADDUWATTA.....	203
II.	LES HAUTS FAITS DE SUPPILULIUMA I.....	215
III.	TROISIEME ET QUATRIEME ANNEES DES ANNALES DE MURSILI II	219
IV.	TRAITE DE MUWATALLI II AVEC ALAKSANDU	225
V.	LETTRE D'UN ROI DU HATTI A UN ROI D'AHHIYAWA (LETTRE DITE « DE TAWAGALAWA »)	229
VI.	LETTRE D'UN ROI DU HATTI A UN DIRIGEANT DE L'ANATOLIE OCCIDENTALE (DITE « LETTRE DE MILAWATA »)	239
VII.	INSCRIPTION « DE YALBURT »	245

Table des figures et des cartes

Carte 1 : Anatolie et Levant de <i>c.</i> 1450 à <i>c.</i> 1250	37
Figure 1 : chronologie relative des rois d'Arzawa et du royaume hittite	44
Carte 2 : reconstitution de la carte de l'Anatolie occidentale sous l'empire hittite.....	60
Carte 3 : localisation des inscriptions hiéroglyphiques.....	66
Figure 2 : arbre des langues anatoliennes	68
Carte 4 : l'Anatolie au I ^{er} millénaire	73
Figure 3 : l'alphabet carien	83

Table des abréviations

1. Abréviations bibliographiques

1.1. Éditions de textes et catalogues de référence

CTH	E. LAROCHE, <i>Catalogue des textes hittites</i> , Paris, 1971.
CPG	E. VON LEUTSCH et F. W. SCHEIDWIN (éd.), <i>Corpus Paroemiographorum Graecorum</i> , Göttingen, 1839.
EA	Texts from El-Amarna, trad. W. L. MORAN, <i>The Amarna Letters</i> , Baltimore, 1992.
KBo	Keilschrifttexte aus Boghazköi, Leipzig- Berlin, 1919-.
KPN	L. ZGUSTA, <i>Kleinasiatische Personennamen</i> , Praha, 1964.
KUB	Keilschrifturkunden aus Boghazköi, Berlin, 1921-.
PY	E. L. BENNET et J.-P. OLIVIER, <i>The Pylos Tablets transcribed. Part I : Texts and Notes</i> (IGr, 51), Rome 1973 ; Part II : <i>Hands, Concordances, Indices</i> (IGr, 59), Roma, 1976.

1.2. Collections

ABAW	<i>Abhandlungen der Bayerischen der Wissenschaften, philosophisch-historische Ableitung, Munich.</i>
BAHIFAI	<i>Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, Paris.</i>
BIAA	<i>Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, Paris.</i>
DMOA	<i>Documenta et monumenta Orientis antiqui, Leiden.</i>
HdO	<i>Handbuch der Orientalistik, Leiden.</i>
PIHANS	<i>Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul, Leiden.</i>
PUF	<i>Presses Universitaires de France, Paris.</i>
StBoT	<i>Studien zu den Boğazköy-Texten, Wiesbaden.</i>
UISK	<i>Untersuchungen zur indogermanischen Sprach- und Kulturwissenschaft, Strasbourg.</i>

1.3. Périodiques et ouvrages collectifs

AHDO	<i>Archives d'histoire du Droit Oriental, Bruxelles.</i>
AJA	<i>American Journal of Archaeology, Norwood, Concord, New York, Boston.</i>
AltOr	<i>Der Alte Orient, Berlin.</i>
Anatolian Interfaces	B. J. COLLINS <i>et al.</i> (éd.), <i>Anatolian Interfaces. Hittites, Greeks and Their Neighbours</i> , Oxford, 2008.
AnSt	<i>Anatolian Studies, London.</i>

<i>BSOAS</i>	<i>Bulletin of the School of Oriental and African Studies, University of London.</i>
<i>CAH</i>	<i>The Cambridge Ancient History</i> , third edition, Cambridge, 1970.
<i>Companion to Herodotus</i>	E. J. BAKKER <i>et al.</i> (éd.), <i>Brill's Companion to Herodotus</i> , Leiden, 2002.
<i>Companion to Homer</i>	I. MORRIS et B. POWELL (éd.), <i>A New Companion to Homer</i> , Leiden, 1997.
<i>Greater Anatolia</i>	R. DREWS (éd.), <i>Greater Anatolia and the Indo-Hittite Language Family. Papers Presented at a Colloquium Hosted by the University of Richmond, March 18-19, 2000</i> , (JIES Monograph 38), Washington, 2001.
<i>Historia</i>	<i>Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte</i> , Stuttgart.
<i>HS</i>	<i>Historische Sprachforschung</i> , Göttingen.
<i>IF</i>	<i>Indogermanische Forschungen</i> , Strasbourg.
<i>JAOS</i>	<i>Journal of the American Oriental Society</i> , New Haven.
<i>JCS</i>	<i>Journal of Cuneiform Studies</i> , New Haven - Cambridge MA - Philadelphia - Baltimore.
<i>JEOL</i>	<i>Jaarbericht van het Vooraziatisch-Egyptisch Genootschap (Ex Oriente Lux)</i> , Leiden.
<i>JNES</i>	<i>Journal of Near Eastern Studies</i> , Chicago.
<i>KF</i>	<i>Kleinasiatische Forschungen</i> , Wien.

<i>KPN</i>	L. ZGUSTA, <i>Kleinasiatische Personennamen</i> , Praha, 1964.
<i>Licia e Lidia</i>	M. GIORGERI, M. SALVENI <i>et al.</i> (éd.), <i>Licia e Lidia prima dell'ellenizzazione. Atti del convegno internazionale, Roma 11-12 ottobre 1999</i> , Roma, 2003.
<i>Luwian Identities</i>	A. MOUTON <i>et al.</i> (éd.), <i>Luwian Identities. Culture, Language and Religion Between Anatolia and the Aegean</i> , Leiden - Boston, 2013.
<i>Luwians</i>	H. C. MELCHERT (éd.), <i>The Luwians</i> , (HdO I/68), Leiden - Boston, 2003.
<i>MDOG</i>	<i>Mitteilungen der Deutschen Orientgesellschaft</i> , Munich.
<i>MVAeG</i>	<i>Mitteilungen der Vorderasiatisch-Ägyptischen Gesellschaft</i> , Leipzig.
<i>Nostoi</i>	N. C. STAMPOLIDIS <i>et al.</i> (éd.), <i>NOSTOI. Indigenous Culture, Migration, Integration in the Aegean Islands, Western Anatolia during the Late Bronze and Early Iron Ages</i> , Istanbul, 2015.
<i>OJA</i>	<i>Oxford Journal of Archaeology</i> , Oxford.
<i>OLZ</i>	<i>Orientalistische Literaturzeitung. Monatsschrift für die Wissenschaft vom ganzen Orient und seinen Beziehungen zu den angrenzenden Kulturkreisen</i> , Leipzig.
<i>RA</i>	<i>Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale</i> , Paris.
<i>RHA</i>	<i>Revue hittite et asianique</i> , Paris.
<i>RIDA</i>	<i>Revue internationale des droits de l'Antiquité</i> , Paris.

<i>RLA</i>	<i>Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie</i> , Berlin.
<i>SCO</i>	<i>Studi classici e orientali</i> , Pisa.
<i>SMEA</i>	<i>Studi Micenei ed Egeo-Anatolici</i> , Roma.
<i>The Lydians</i>	N. CAHILL (éd.), <i>The Lydians and Their World</i> , Istanbul, 2010.
<i>WdO</i>	<i>Die Welt des Orients</i> , Göttingen.
<i>ZA</i>	<i>Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete</i> , Leipzig, Weimar - Strasbourg, Berlin.
<i>ZVS</i>	<i>Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen</i> , Berlin - Gütersloh - Göttingen.
<i>ZZR</i>	<i>Zbornik znanstvenih razprav</i> , Ljubljana.

2. Abréviations générales

a. c.	anatolien commun
adj. gén.	adjectif génitival
car.	carien
gén.	génitif
hitt.	hittite
IE	indo-européen
louv.	louvite
louv. cun.	louvite cunéiforme
louv. glyph.	louvite glyphique
lyc.	lycien
obv.	obverse
pal.	palaïte

PIE	proto-indo-européen
PT	Paralleltext
rev.	reverse
sc.	<i>scilicet</i>

À l'heure de présenter le fruit de nos recherches, nous tenons à exprimer notre infinie reconnaissance envers nos deux promoteurs, les Professeurs H. Seldeslachts et J. Tavernier : M. Seldeslachts est à l'origine de ce projet ; sa confiance, sa disponibilité et sa patience l'ont porté de bout en bout. C'est M. Tavernier qui nous a ouvert les portes de l'orientalisme et transmis son enthousiasme pour ce domaine d'étude. Notre travail, enfin, n'aurait pu aboutir sans la formation dont nous avons bénéficié au sein de notre institution ; nous voudrions que nos professeurs trouvent ici le témoignage de notre admiration et de notre gratitude.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

πολλοὶ γὰρ κατὰ ἄστρ' ἄστυ μέγα Πριάμου ἐπικούροι,
ἄλλη δ' ἄλλων γλῶσσαι πολυσπερέων ἀνθρώπων

(Hom., *Il.* II, 804-805)

Le Catalogue des Troyens constitue la première description des peuples d'Asie Mineure et du pourtour égéen. Si, pour la plupart, ceux-ci ne sont par ailleurs connus que par leur nom, d'autres se signalent par une langue et une écriture propres. En Anatolie occidentale en particulier, les Phrygiens et, après eux, les Cariens, les Lydiens et les Lyciens émergent à partir du IX^e siècle ¹ et se distinguent par des inscriptions écrites dans un alphabet épichorique. Le présent travail se conçoit comme une contribution à la compréhension de la genèse et de la formation de ces peuples et de leur langue.

La représentation ethnolinguistique de l'ouest de l'Asie Mineure au tournant des II^e et I^{er} millénaire se heurte à une difficulté qui tient à la nature et à l'origine des sources. C'est en effet de la documentation hittite que proviennent presque exclusivement les informations relatives à l'histoire et à la géographie de cette partie de la péninsule à l'âge du bronze. La chute de l'empire hittite, au XII^e siècle, entraîne avec elle la disparition du cunéiforme ; l'écriture ne survit en Anatolie que sous une forme glyphique, dans les royaumes néo-hittites des Louvites qui bordent la Syrie. En outre, la brièveté et l'imperméabilité des textes constitués au I^{er} millénaire laissent aux sources grecques et romaines seules la représentation de l'itinéraire des groupes qui sont à l'origine de ces inscriptions.

¹ Sauf mention contraire, les dates qui seront évoquées au cours de ce travail sont toutes situées avant notre ère.

Ce défaut des sources indigènes a suscité deux attitudes dans la recherche sur l'histoire de ces populations. L'analyse comparative opérée sur les langues attestées à partir du IX^e siècle, en premier lieu, n'a généralement pas dépassé le point de vue de la parenté linguistique. Elle dissocie ainsi d'une part la branche anatolienne, qui est représentée par le lydien, le carien et le lycien, et d'autre part le phrygien, qui est étroitement apparenté au grec. Dans cette perspective, les innovations et les archaïsmes du lydien par rapport au hittite et aux autres langues anatoliennes témoignent de sa position unique au sein de la branche et les documents en carien et en lycien rendent compte de la proximité de ces langues avec le louvite. La coexistence de celles-ci et du lydien à une époque antérieure à leurs premières attestations n'est cependant pas déterminée. Les travaux réalisés sur le lexique phrygien, enfin, ont surtout tendu à identifier le degré de parenté de la langue avec le grec, en recherchant parfois dans le devenir des termes du vocabulaire institutionnel ou religieux des renseignements sur l'histoire de ses locuteurs.

En marge de l'analyse comparative, l'étymologie de termes issus de l'onomastique s'est définie comme le principal recours à l'identification des peuples ouest-anatoliens entre les II^e et I^{er} millénaires. Cette recherche présente deux aspects : tandis qu'elle permet, d'un côté, d'envisager la préhistoire des groupes concernés par ces noms et l'histoire de leurs mouvements, la continuité onomastique, d'un autre côté, apparaît déterminante du point de vue des questions géographiques et ethnographiques qui concernent l'empire hittite. Ces reconstitutions étymologiques aboutissent à des résultats parfois contradictoires qui trahissent la fragilité de leur fondement. Les hypothèses élaborées autour de la ville de Troie en sont le meilleur exemple : l'identification du site d'Hissarlik, sur le côté oriental du détroit des Dardanelles, à la légendaire cité homérique d'une part et au toponyme *Taruisa* qui est attesté dans les sources hittites d'autre part a servi à mettre en évidence l'origine thrace,

étrusque, louvite ou encore lydienne des habitants de cette région. De la même manière, les toponymes, ethnonymes et anthroponymes relatifs à l'Anatolie occidentale des II^e et I^{er} millénaires ont suscité des théories qui, pour être divergentes, ne s'ajoutent pas moins les unes aux autres.

La présente recherche procède de ce constat : un examen des différentes théories construites autour des noms qui sont transmis par les sources hittites et de ceux qui sont liés aux Cariens et aux Lydiens permettra de remettre en perspective la connaissance de l'histoire de ces groupes et de la situation ethnolinguistique de leur territoire entre la fin de l'âge du bronze et le début de l'âge du fer.

Les plus anciens documents écrits relatifs à l'Anatolie proviennent des archives des colonies marchandes fondées par les Assyriens à partir de 1950 avant notre ère au nord-est de la péninsule. Il s'agit de tablettes d'argile écrites en cunéiforme destinées à la capitale assyrienne, qui rendent compte, essentiellement, des transactions commerciales opérées sur place. La quasi-totalité de ces archives provient de Kanesh (hitt. Nesa, act. Kültepe), où ont été exhumés plus de 22 000 textes ². Après la dissolution du réseau assyrien à la fin du XVIII^e siècle, Hattusili I est le premier roi hittite à faire usage de l'écriture, selon le modèle cunéiforme dont il a vraisemblablement pris connaissance en Syrie ³. Hattusa (act. Boğazköy) devient le centre de conservation des archives de l'État ⁴.

² 219 seulement sont recensés ailleurs en Anatolie (C. MICHEL 2003, avec réf.).

³ T. BRYCE 2005, 492, n. 2, avec réf.

⁴ Plus de 30 000 tablettes ont été exhumées dans la capitale hittite. Une documentation importante est néanmoins issue de centres régionaux, et notamment en Syrie, à Émar et Ougarit (voir O. PEDERSEN [1998, 42-79]).

À ce jour, seuls les Hittites sont connus en Anatolie pour avoir produit ce type de documents ⁵.

Les tablettes conservées sont en argile, mais les textes évoquent également l'existence de tablettes en bois et, pour les documents les plus importants, en métal, or, fer, ou argent ⁶. En plus du hittite, qui est la langue officielle de l'État, et de l'akkadien, pour la communication internationale, six autres langues sont attestées dans les archives de Hattusa, où elles sont identifiées par une forme adverbiale : le hourrite (*hurlili*), le hattî (*hattili*), le louvite (*luwili*), le palaïte (*palaumnili*), le sumérien et une langue probablement originaire du Mitanni ⁷.

Les archives sont d'ordre politique, administratif, littéraire, ou religieux. Il n'existe pas de démarche historiographique à proprement parler et c'est donc de ces documents seulement que dépendent les reconstitutions de l'histoire et de la géographie du monde hittite. Différents types de textes doivent être convoqués à cette fin ⁸. Les plus importants sont les récits composés par les rois hittites sous forme d'autobiographie ou d'annales. La plupart des traités, ensuite, sont précédés d'un préambule qui rappelle les relations entretenues entre le roi et les signataires du contrat et la gestion des territoires de l'empire et les relations diplomatiques sont encore abordées dans l'abondante correspondance entre les souverains hittites et leurs homologues étrangers. Quand ils sont destinés à féliciter ou à recouvrer la

⁵ Il n'est naturellement question ici que des textes d'archive. Pour les documents épigraphiques, voir *infra*, p. 62 et carte 3.

⁶ Voir, avec réf., T. BRYCE 2005, 492, n. 3.

⁷ Celles-ci ont été identifiées par E. FORRER (1919). Sur cette langue du Mitanni, voir O. GURNEY (1990, 3-4).

⁸ Voir, pour plus de précisions sur la nature de ces documents, T. BRYCE (2005, 390-392), et pour un inventaire des textes hittites classés par genre, E. LAROCHE (1971).

bienveillance des dieux, les textes religieux, finalement, contiennent aussi l'exposé des épreuves subies par la famille royale. Le secours de ces manuscrits est considérable, mais leur portée est naturellement limitée : s'ils assurent une représentation assez précise de la civilisation des Hittites, le reste de l'Anatolie n'est envisagé qu'en ce qui les concerne directement.

Le croisement des données archéologiques et épigraphiques avec les sources assyriennes, grecques et romaines donne une perspective relativement précise et objective de l'histoire de l'Anatolie occidentale à partir de l'expansion phrygienne au IX^e siècle. Les représentations ethnographiques et géographiques sont par contre seulement déterminées par le témoignage de l'*Illiade* et des auteurs classiques.

L'*Illiade* a été transmise, avec l'*Odyssée*, sous le nom d'Homère, célébré comme un poète aveugle dont les villes d'Ionie se disputaient l'origine ⁹ et qui vivait, selon Hérodote (II, 53), 400 ans avant lui. Quoiqu'il en soit de l'existence de ce poète, l'*Illiade*, du moins, relève d'une longue tradition orale dont les racines remontent à l'époque mycénienne ¹⁰ et qui a été fixée au VIII^e siècle en une œuvre littéraire

⁹ La première référence à la figure d'Homère est extraite de l'*Hymne à Apollon* (172-173), où le poète encourage son audience à identifier en lui le meilleur poète.

¹⁰ Il ne pourrait être question ici de refaire l'historique de la question homérique. L'origine orale de la composition épique a été démontrée par M. Parry et son élève A. Lord à partir de l'exemple serbe : en remarquant l'existence de formules stéréotypées, scènes typiques ou épithètes de nature, ils montrent en effet la constante actualisation de l'épopée à partir de ces canevas fixes et déterminés. L'œuvre épique, dès lors, ne se conçoit plus comme un texte figé mais comme une création continuellement renouvelée au fil des déclamations de l'aède. De la même manière, l'*Illiade* et l'*Odyssée* doivent se concevoir comme une tradition progressivement modifiée et enrichie en fonction de sa réception (M. PARRY 1928a, 1928b : A. LORD 1960).

unique ¹¹. Elle assemble ainsi librement autour de la colère d'Achille des éléments d'époques diverses. Trois couches sont plus précisément identifiées : le cadre de l'épopée apparaît ainsi tiré de la civilisation palatiale qui s'épanouit en Grèce entre le XVII^e et le XII^e siècle ¹² ; certains objets ou usages révèlent une deuxième couche issue des siècles obscurs ¹³, c'est à la société archaïque du VIII^e siècle que ressortissent finalement les valeurs et l'idéologie défendues par les héros de l'épopée ¹⁴.

Après Homère, Hérodote rend compte de la perception grecque du monde anatolien au V^e siècle. Proposant l'exposé de son enquête pour « éviter que ce qui s'est produit du fait des hommes ne soit terni par le temps et que les grandes et admirables actions montrées tant par les Grecs que par les barbares ne restent sans gloire, et en particulier la raison pour laquelle ils entrèrent en guerre les uns contre les autres » ¹⁵, Hérodote tire le sujet de son récit des guerres médiques. Celui-ci prend néanmoins une dimension beaucoup plus large : des

¹¹ L'existence du texte est alors seulement évoquée par des citations des poètes archaïques. C'est de l'Athènes de Pisistrate, au VI^e siècle, que date la première version écrite des épopées d'Homère. Elle s'impose sur les versions concurrentes pour servir de modèle à toute la tradition manuscrite ultérieure.

¹² Les témoignages de cette époque sont d'abord linguistiques, mais de manière plus générale, le cycle troyen pourrait figurer l'expansion grecque à l'Est sous la domination de Mycènes (voir, avec réf., J. BENNET 1997).

¹³ Voir e. a. I. MORRIS 1997.

¹⁴ Voir e. a. K. RAAFLAUB 1997 ou encore G. NAGY 1987.

¹⁵ Hér. I, 1 : « Ἡροδότου Ἀλικαρνησέος ἱστορίας ἀπόδεξις ἦδε, ὥς μήτε τὰ γενόμενα ἐξ ἀνθρώπων τῷ χρόνῳ ἐξίτηλα γένηται, μήτε ἔργα μεγάλα τε καὶ θωμάστα, τὰ μὲν Ἕλλησι τὰ δὲ βαρβάροισι ἀποδεχθέντα, ἀκλεᾶ γένηται, τὰ τε ἄλλα καὶ δι' ἣν αἰτίην ἐπολέμησαν ἀλλήλοισι. » Sauf indication contraire, nous sommes à l'origine des différentes traductions qui sont proposées au cours de ce travail.

neuf livres sous lesquels nous sont parvenues les *Histoires*¹⁶, seuls les trois derniers concernent strictement la guerre entre les Grecs et les Perses. Avant cela, la recherche sur les causes de cet affrontement est l'occasion de nombreuses digressions¹⁷. En première place figure ainsi l'exposé de l'expansion des Lydiens jusqu'à la défaite de Crésus, « le premier des barbares à notre connaissance », qui, dit-il, « asservit certains Grecs qu'il obligea à lui payer tribut et se fit des amis de certains autres »¹⁸. À partir de là, Hérodote suit la progression de l'empire perse : le règne de Cyrus l'amène en Égypte, qui constitue à elle seule le sujet du deuxième livre ; celui de Darius, où il est question des Scythes, des Libyens et de Sparte, occupe trois livres.

Hérodote (II, 99) présente son histoire comme le produit de l'ὄψις « la connaissance directe », qui va de pair avec la γνώμη « le raisonnement », et de l'ἀκοή « la rumeur », d'où sont issues les λεγόμενα, et qu'il juge bien inférieure aux deux autres arguments. L'auteur y a cependant régulièrement recours, quand la distance géographique, temporelle et/ou culturelle ne lui permet pas de connaître l'objet de son discours¹⁹. Si les passages concernés sont

¹⁶ Si Hérodote évoque dans son œuvre des *logoi* distincts, cette division en neuf livres date vraisemblablement du III^e ou II^e siècle avant J.-C. Au II^e siècle de notre ère, chacun de ceux-ci est associé au nom d'une muse, dans l'ordre établi par Hésiode (*Théog.* 77) (D. ASHERI 2007, 11).

¹⁷ Selon une pratique reconnue par l'auteur lui-même (IV, 30) : « προσθήκας γὰρ δὴ μοι ὁ λόγος ἐξ ἀρχῆς ἐδίζητο ».

¹⁸ Hér. I, 6 : « Κροῖσος βαρβάρων πρῶτος τῶν ἡμεῖς ἴδμεν τοὺς μὲν κατεστρέψατο Ἑλλήνων ἐς φόρου ἀπαγωγὴν, τοὺς δὲ φίλους προσεποιήσατο. »

¹⁹ Après H. JACOBY (1913), le recensement le plus complet des λεγόμενα d'Hérodote a été proposé par K. M. GILLIS (1997, 231-245). À partir de la définition d'une « source-citation » comme « any material attributed to a source that intrudes into a given context » (K. M. GILLIS 1997, 34), celui-ci a établi des ratios qui tiennent compte de la place occupée par les références dans un livre donné par rapport à la taille de ce livre. De cette manière, il a

alors signalés par des formules spécifiques (λέγεται, λέγουσι, φασί), ces références apparaissent selon une méthode qui n'est pas établie et qui n'apparaît pas systématique : des informations que l'historien déclare avoir entendues, seul un tiers de celles-ci a sa source identifiée²⁰. Le rapport d'Hérodote à ses sources pose ainsi une double question : quelles sont, d'une part, celles d'où est issue sa propre connaissance, et quelles sont, d'autre part, celles des λεγόμενα qui ne sont pas identifiées, et pourquoi ne le sont-elles pas²¹ ?

Cette inconnue méthodologique s'étend à tous les aspects des *Histoires*, et notamment à la dimension chronologique. N'ayant pas de cadre absolu à partir duquel coordonner les éléments disparates de son récit²², Hérodote établit un système synchronique universel fondé sur des listes royales et des énumérations généalogiques. Son témoignage

mis en évidence que le nombre des passages cités étaient plus important dans les premiers livres, où Hérodote traite les sujets les plus éloignés de lui en temps et en espace.

²⁰ Ces observations sont issues des ratios établis par K. M. GILLIS 1997, 239 (Table 2) concernant les « named source-citations » et les « unnamed source-citation ».

²¹ L'authenticité du témoignage d'Hérodote avait déjà été sérieusement mise en doute par Plutarque (*De mal. Her.*). Le débat a récemment été réactivé par D. FEHLING 1989, qui considère l'ensemble des références à des sources dans les *Histoires* comme des mensonges (*falsehood*), destinés « à détacher Hérodote de la responsabilité des informations présentées ». Si cette position est généralement nuancée (voir, notamment, K. M. GILLIS 1997, N. LURAGHI 2001 et S. HORNBLOWER 2002), D. Fehling a mis en évidence deux principes essentiels du rapport d'Hérodote à ses sources : celui (1) de « citing the obvious source », c'est-à-dire celle qui est supposée savoir, et qui correspond concrètement à une source indigène et (2) de « regard for party bias », qui intervient quand Hérodote attribue ses informations à deux sources différentes, par lequel la réalité d'un fait se voit doublement confirmée.

²² Les Anciens ne considéraient le temps qu'en séquences, déterminées à partir d'un point de départ particulier : la première Olympiade, le premier archonte, le fondateur d'une dynastie (W. DEN BOER 1967, 30-31).

associé à celui de ses contemporains lui permet de remonter trois générations ; au-delà, les années sont décomptées par ordre de règne, puis les générations dénombrées sans les noms de leurs représentants²³. Hérodote reconstitue de cette manière une *historia continua*²⁴ dont il pose les premiers jalons 1500 ans avant lui, avec Cadmos, le fondateur de la dynastie thébaine (II, 145). La cohérence de ces datations est finalement assurée par la figure d'Héraclès, qui vécut, d'après Hérodote (II, 145), 900 ans avant lui et auquel sont associées sept des dynasties « barbares »²⁵. Celles-ci, dès lors, sont

²³ Les fondements des calculs généalogiques d'Hérodote font débat. Si, alors qu'il établit l'ancienneté de la civilisation égyptienne, celui-ci déclare en effet (II, 142) : « trois cents générations font dix mille ans, car trois générations valent cent ans », le compte de $33\frac{1}{3}$ pour une génération n'est pas observé dans tous les cas. Les Héraclides qui sont tenus pour avoir occupé le trône de Lydie en « 505 ans à travers 20 générations » sont ainsi chacun associé à un règne de 25 ans, tandis que c'est une base de 40 ans qui est évoquée pour Arganthonius, roi des Tartessiens (I, 163), et pour la durée de vie des Éthiopiens (III, 23) (A. LLOYD 1979, 176 ; J. COBET 2002, 410).

²⁴ Hérodote distingue explicitement le temps des dieux de celui des héros et de celui des hommes : tandis qu'il relève, dans la tradition égyptienne, l'existence d'un dieu ancien nommé Héraclès différent du héros célébré par les Grecs, il remarque (II, 44) : « Le résultat de mon enquête montre clairement qu'Héraclès est un dieu ancien, et ils me semblent avoir agi de la manière la plus adéquate, ces Grecs qui ont élevé deux temples d'Héraclès, et qui à l'un rendent des sacrifices comme à un immortel – celui-ci a d'ailleurs le surnom d'olympien, et à l'autre rendent des offrandes funèbres comme à un héros. », l'historien déclare, après avoir évoqué Minos (III, 122) : « De ce qu'on appelle les temps historiques, Polycrate est », dit-il, « le premier à avoir eu le grand espoir de s'emparer de l'Ionie et de ses îles ». Rien n'indique, par contre, qu'il ait envisagé séparément le temps des héros et celui des hommes (contre J. COBET 2002, 407-408 selon qui « The generation of the Trojan War and more so the generation of Heracles are the major dates of reference within the *spatium mythicum*, which extends nine generations, or about three hundred years, from Cadmus to Orestes »).

²⁵ Les Agiades (VII, 204) et les Eurypontides à Sparte (VIII, 131), les Téménides venus d'Argos en Macédoine (VI, 52, 1 ; VIII, 137-9), les Scythes, selon une tradition rapportée par les Grecs du Pont-Euxin (IV, 8-10), les

connectées dans le même cadre chronologique, horizontalement par l'expansion phrygienne et verticalement par leur ancêtre commun ²⁶. En dehors de ces informations sur la longévité des rois ou des dynasties, Hérodote ne situe les événements dans le temps que relativement les uns par rapport aux autres. L'invasion de l'Attique par les Perses est pour ainsi dire le seul à être fixé de manière absolue par l'évocation de l'archontat de Calliadès (VII, 51), qui correspond à l'année 480 av. notre ère ²⁷.

La littérature grecque et romaine foisonne ensuite de descriptions de cet espace et de ses occupants, mais la valeur des reconstitutions qui en sont issues est naturellement limitée : l'existence de populations qui sont définies par un ethnonyme, une langue et un territoire approximativement circonscrit et qui revendiquent leur homogénéité par rapport aux autres communautés n'est en effet jamais éprouvée par le témoignage des peuples concernés. Strabon, au I^{er} siècle de notre ère, relevait déjà la complexité des délimitations ethniques et linguistiques de l'ouest de l'Anatolie :

« Ont contribué à l'élaboration de ces fables non seulement la confusion des peuples de ces territoires, mais aussi la prospérité de la région en deçà de l'Halys, et de la côte surtout, laquelle prospérité provoqua contre celle-ci de continuelles expéditions depuis de

Lydiens avec Agron, tenu pour être arrière-petit-fils d'Alcée (I, 7), les Assyriens et les Perses, dont les dynasties remontent respectivement à Ninus (I, 7) et Céphée (VII, 61) qui étaient tous deux fils de Bélus, lui-même fils d'Alcée (A. LLOYD 1975, 179 et D. ASHERI 2007, 31-34).

²⁶ A. LLOYD 1975, 184.

²⁷ H. STRASBURGER 1956, 135 avait proposé de voir dans cette évocation la clé du système chronologique construit par Hérodote, selon l'idée que « jeder Grieche konnte dieses Datum ohne Weiteres in seine Zeitrechnung umsetzen ». Si telle a été l'intention d'Hérodote, il vaut cependant la peine de se demander pourquoi ce repère est signalé si tard par rapport au début de son récit (W. DEN BOER 1967, 32-35 et 50-51 ; A. LLOYD 1975 ; 183-184).

nombreux points de la côte opposée et du proche voisinage quand ces peuples étaient en guerre les uns contre les autres »²⁸.

Alors qu'à plusieurs endroits, l'auteur décrit la plaine du Méandre comme une région où se mélangent Lydiens, Cariens et Grecs²⁹, le sud de la Catakékaumène apparaît comme un véritable enchevêtrement, « si bien qu'il est difficile de distinguer les parties phrygiennes, cariennes, lydiennes ou encore mysiennes qui débordent les unes sur les autres. »³⁰

*

Cette constellation des sources a défini trois axes au projet de recherche présenté ici.

Il s'agira dans un premier temps de rendre compte des connaissances sur l'histoire, la géographie, et les groupes linguistiques de l'Anatolie occidentale aux II^e et I^{er} millénaires avant notre ère, selon un développement déterminé par la nature de la documentation. Dans la mesure où les informations transmises par les sources hittites

²⁸ Strab. XII, 8, 4 : « Συνεργεῖ δὲ πρὸς τὰς τοιαύτας μυθοποιίας ἡ τε σύγχυσις τῶν ἐνταῦθα ἔθνων καὶ ἡ εὐδαιμονία τῆς χώρας τῆς ἐντὸς Ἄλυος, μάλιστα δὲ τῆς παραλίας, δι' ἣν ἐπιθέσεις ἐγένοντο αὐτῇ πολλαχόθεν καὶ διὰ παντὸς ἐκ τῆς περαιίας, ἥ καὶ ἐπ' ἀλλήλους ἰόντων τῶν ἐγγύς ».

²⁹ Strab. XIV, 1, 38 : « Ἔστι δὲ καὶ τὰ χωρία ταῦτα Λυδοῖς καὶ Καρσίῳ ἐπίμικτα καὶ τοῖς Ἑλλήσι », ou XIV, 1, 42, : « ἐν δεξιᾷ τὸ Μαιάνδρου πεδῖον, Λυδῶν ἅμα καὶ Καρῶν νεμομένων καὶ Ἰώνων Μιλησίων τε καὶ Μυησίων, ἔτι δὲ Αἰολέων τῶν ἐν Μαγνησίᾳ ».

³⁰ Strab. XIII, 4, 12 : « Τὰ δ' ἐξῆς ἐπὶ τὰ νότια μέρη τοῖς τόποις τούτοις ἐμπλοκάς ἔχει μέχρι πρὸς τὸν Ταῦρον, ὥστε καὶ τὰ Φρύγια καὶ τὰ Καρικὰ καὶ τὰ Λύδια καὶ ἔτι τὰ τῶν Μυσῶν δυσδιάκριτα εἶναι παραπίπτοντα εἰς ἄλλα ».

sont nécessairement lacunaires, cette étape représente d'abord, pour la période qui les concerne, un travail de reconstitution. La subjectivité des auteurs grecs et romains ensuite imposent surtout d'interroger la réalité politique et culturelle de leurs descriptions.

La deuxième partie de la recherche envisagera les données relatives à la situation ethnolinguistique de l'ouest de l'Asie Mineure à l'époque de l'empire hittite.

De là enfin pourront être abordées les différentes hypothèses suscitées par le nom des Lydiens, celui des Cariens et celui de Troie.

**PREMIÈRE SECTION : CADRES ET
RECADRAGES HISTORIQUES,
GÉOGRAPHIQUES ET LINGUISTIQUES**

I. États et régions d’Anatolie occidentale de c. 1450 à c. 1250

1. Sources et références

Les documents relatifs à l’Anatolie occidentale s’étendent entre le règne de Hattusili I et celui de Tudhaliya IV. Il s’agit principalement d’annales et de biographies royales, de traités et de quelques lettres. La présentation et la traduction en français des plus importants de ces textes à partir de leurs éditions récentes ont été proposées en annexe. C’est à celle-ci que nous nous référerons au cours du travail présent.

2. Jalons historiques

2.1. La domination hittite

Les archives des colonies marchandes assyriennes fournissent les premières informations historiques relatives à l’Asie Mineure. Depuis Assur jusqu’à Zalpa au bord de la mer Noire, ces textes font état de vingt-et-un comptoirs, identifiés comme *kārum* ou *wabartum* selon leur taille ³¹. L’Anatolie centrale apparaît alors composée de royaumes indépendants (*mātu*) qui s’articulent autour de cités, parmi lesquelles se distinguent Burushattum (hitt. Purushanda) au sud, Zalpa et Hattus au nord ³², et surtout Kanesh (hitt. Nesa), qui est au centre de

³¹ Voir M. T. LARSEN 1976, 277.

³² Voir T. BRYCE 2005, 24-25.

ce réseau commercial et d'où provient la quasi-totalité des tablettes assyriennes ³³.

Après la disparition des colonies assyriennes ³⁴, les premières sources anatoliennes sont relatives au règne de Hattusili I (c. 1650-1620) ³⁵. S'imposant sur les royaumes d'Anatolie centrale, le roi installe à Hattusa la capitale de son nouvel État et consacre l'entrée des Hittites sur la scène internationale du Proche-Orient ancien ³⁶. À dater de ce moment, ce sont eux qui dominent l'histoire de l'Anatolie. Le fils d'Hattusili, Mursili I (c. 1620-1590), conquiert Alep et s'empare de Babylone ³⁷. La stabilité intérieure du pays est ensuite assurée par Télipinu qui, après avoir repris possession des territoires du Haut-Euphrate, conclut un traité de paix avec le Kizzuwatna ³⁸ et codifie les règles de succession des rois. Avec l'avènement de

³³ 22 627 documents ont à ce jour été exhumés sur le site de Kültepe ; 219 seulement sont recensés ailleurs en Anatolie (voir *supra*, n. 2).

³⁴ Les circonstances exactes de celle-ci sont difficiles à établir : le XVII^e siècle voit la constitution du premier grand royaume anatolien sous la conduite des rois de Kussara ; le commerce assyrien a probablement favorisé la naissance de conflits entre les cités, mais il se peut aussi que les incursions Gasga aient déstabilisé les relations entre l'Assyrie et l'Anatolie (J. KLINGER 1995, 84).

³⁵ Ses Annales qui couvrent six ans de ses campagnes (éditées par F. IMPARATI et C. SAPORETTI [1965]) et son Testament politique qui édicte les règles de sa succession (édité par F. SOMMER et A. FALKENSTEIN [1938]).

³⁶ Après la destruction d'Alalah qui menace directement le royaume d'Alep, les Hittites échouent contre les Hourrites sur le Haut-Euphrate (T. BRYCE 2005, 72).

³⁷ Ces événements sont essentiellement connus indirectement, par l'Édit de Télipinu.

³⁸ Le Kizzuwatna en bordure du Taurus s'est vraisemblablement développé comme faction anti-hittite après l'annexion du royaume d'Adaniya par Hattusili (O. GURNEY 1973, 661).

Tudhaliya I/II ³⁹ et de son beau-fils, Arnuwanda I, associé au pouvoir en qualité de corégent, les Hittites tentent d'étendre leurs frontières à l'ouest pour la première fois dans l'histoire du royaume : sans parvenir à imposer l'autorité d'Hattusa sur les pays d'Arzawa, le roi sort victorieux de la campagne menée contre Assuwa ⁴⁰. Il repousse par ailleurs les Gasga au nord ⁴¹ et affermit l'influence hittite à l'est en s'alliant avec le Kizzuwatna ⁴² pour gagner Alep en Syrie ⁴³ contre l'extension du Mitanni.

Suppiluliuma I (c. 1350-1322) élève finalement le royaume de Hattusa au rang d'empire ⁴⁴ : ayant maîtrisé l'expansion d'Arzawa (voir *infra*, p. 39), il anéantit définitivement l'influence du Mitanni sur le Proche-Orient ⁴⁵ et triomphe des Égyptiens en Syrie où il gagne

³⁹ Les avis divergent sur les références à Tudhaliya avant le règne de Suppiluliuma : le premier Tudhaliya est tenu pour avoir précédé Suppiluliuma de trois générations, mais le nombre de rois dans cet intervalle n'est pas établi. La période couverte par les règnes de Tudhaliya I/II, Arnuwanda I et leurs successeurs (Hattusili II ⁷ et Tudhaliya III) va de c. 1400 à 1350 (voir, sur ces questions, O. CARRUBA 1998).

⁴⁰ Voir *infra*, p. 38.

⁴¹ Les incursions des Gasgas depuis les régions montagneuses au bord de la mer Noire qui ont inquiété Hattusa jusqu'à la fin de l'empire sont détaillées dans un corpus de lettres découvert à Mast Höyük (anc. Tapikka), probablement datées du règne de Tudhaliya III (VOIR publication par S. ALP 1991).

⁴² KUB VIII 81 + KBo XIX 39 + KUB XXXVI 127 (version hittite) (trad. G. M. BECKMAN 1999, 17-26).

⁴³ Ainsi que le raconte Muwatalli II dans son traité avec Talmi-Sharruma qui était alors à la tête du royaume d'Alep (KBo I 6).

⁴⁴ Le règne de Suppiluliuma est particulièrement bien documenté par ses hauts faits, rassemblés par Mursili II après sa mort (voir annexes, texte 2), auxquels s'ajoute la correspondance d'Amarna entre Amurru et l'Égypte sous Akhenaton (EA 161).

⁴⁵ Après avoir attaqué le pays d'Issuwa, Suppiluliuma profite de querelles

l'allégeance d'Amurru ⁴⁶. L'empire atteint son extension maximale sous Mursili II (c. 1321-1295), dont le succès principal est d'avoir définitivement mis fin à l'indépendance des pays d'Arzawa et conservé l'influence de Hattusa en Syrie contre l'Assyrie et l'Égypte ⁴⁷. Au terme de son règne, seule la région Gasga reste insoumise.

En dépit des pressions qui étreignent l'empire à l'est et à l'ouest ⁴⁸, l'hégémonie hittite est maintenue sur l'ensemble de la péninsule anatolienne et en Syrie jusqu'au règne de Suppiluliuma II (c. 1207-). Après lui, le pouvoir central ne survit pas à la crise qui touche l'ensemble du bassin méditerranéen ⁴⁹ et, si les rois de Karkémish se

internes à la cour du Mitanni pour investir le pays. De l'Euphrate, les Hittites gagnent la côte syrienne jusqu'à Qadesh qu'ils reprennent à l'Égypte (T. BRYCE 2005, 161-163). La soumission de Karkémish au cours d'une seconde campagne anéantit définitivement le Mitanni qui sert désormais de protection contre l'Assyrie voisine (T. BRYCE 2005, 175-178).

⁴⁶ Le pays d'Amurru correspond alors à un territoire du centre de la Syrie, entre l'Oronte et la côte levantine. Assujetti à l'Égypte par Touthmosis III, il passe dans la sphère d'influence hittite sous le règne d'Aziru après l'alliance de celui-ci avec Ougarit et Qadesh (I. SINGER 1991a et b).

⁴⁷ Mursili fait ainsi face simultanément à l'invasion assyrienne de Karkémish, suite à la mort de Sharri-Kushu, frère du roi hittite qui était à la tête du pays, et à la menace de l'Égypte qui profite de l'instabilité dans les pays de Nuhashshi (T. BRYCE 2005, 201-205).

⁴⁸ Les États occidentaux sont le théâtre, à partir du règne de Muwatalli II jusqu'à celui de Tudhaliya IV des intrigues d'un « pirate » nommé Piyamaradu qui ouvre la voie aux ambitions de l'Ahhiyawa sur le territoire (voir *infra*, p. 41). À l'est, Muwatalli conserve l'influence d'Hattusa sur les territoires syriens face à l'Égypte (T. BRYCE 2005, 234-241) et Hattusili III conclut avec Ramsès II un traité qui garantit la préservation de leurs vassaux respectifs et prémunit l'empire contre les activités militaires éventuelles de l'Assyrie (T. BRYCE 2005, 275-280).

⁴⁹ Les causes ultimes de l'effondrement de l'empire hittite sont difficilement identifiables. Longtemps associée à l'invasion des « peuples de

réclament de la lignée de Mursili, l'Anatolie n'est définitivement plus aux mains des Hittites.



Carte 1 : Anatolie, Syrie et Mésopotamie de c. 1450 à c. 1250 (T. BRYCE 2005, xxvi)

la mer » dont Ramsès III fait le récit (voir J. B. PRITCHART et W. F. ALBRIGHT 1969, 262), sa disparition a vraisemblablement été le résultat conjoint d'un ensemble de circonstances physiques défavorables et de la fragilisation progressive des structures internes.

2.2. Relations à l'ouest

Une marche menée contre Arzawa est signalée par Hattusili I (c. 1625-1605) au cours de la troisième année d'une campagne qui avait duré six ans⁵⁰, mais les premiers faits historiques connus liés à l'ouest de l'Anatolie sont relatifs au règne de Tudhaliya I/II (c. 1465-1440), dont les Annales décrivent deux campagnes dirigées de ce côté de l'empire contre une coalition de vingt-deux États appelée « pays d'Assuwa » (voir *infra*, p. 46)⁵¹. La correspondance entre Arnuwanda I et un dénommé Madduwatta fait connaître ensuite le nom de Kupanta-Kuruntiya à la tête d'Arzawa (voir annexes, texte 1) : Madduwatta, qui avait obtenu des Hittites de régner sur le pays de Zippasla après avoir été chassé de son royaume par le roi d'Ahhiya (§§ 1-3)⁵², est accusé d'avoir cherché à étendre sa domination sur Arzawa contre Kupanta-Kurunta (§§ 8-9). Encouragé par sa victoire, celui-ci s'était à son tour avancé vers l'est avant d'être vaincu par Tudhaliya. Un mariage entre la fille de Madduwatta et Kupanta-Kurunta semble ensuite avoir offensé le roi hittite, mais la fin du texte est trop lacunaire pour déterminer l'issue de cet épisode.

Jusqu'à l'avènement de Suppiluliuma I (c. 1353-1322), la documentation ne permet pas de reconstituer précisément les événements politiques qui concernent la partie occidentale de l'empire. Les entreprises d'Arzawa pour étendre son influence en Anatolie semblent du moins avoir été plus vigoureuses à partir du XIV^e siècle : tandis que Hattusili III (c. 1265-1238) raconte le sac de Hattusa par les troupes

⁵⁰ S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 15-23.

⁵¹ T. BRYCE 2003, 48-51 ; S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 33-50.

⁵² Le royaume de Madduwatta n'est pas précisément localisé, et l'ingérence d'un roi Ahhiyawa dans celui-ci ne pourrait constituer un indice (T. BRYCE 2003, 51, n. 28).

d'Arzawa et le recul des frontières du pays aux villes de Tuwanuwa et Uda du temps de son grand-père (voir annexes, texte 4), l'élévation de l'État au rang des puissances anatoliennes est telle qu'Aménophis III épouse la fille de Tarhuntaradu qui règne à ce moment sur Arzawa.

La lutte de Suppiluliuma contre Arzawa est entamée au temps du prédécesseur de celui-ci et occupe tout son règne (voir annexes, texte 2). Ainsi, si le roi repousse les troupes de Tarhuntaradu du Bas Pays avant son institution (fr. [F] et [G]), il est rapidement obligé d'intervenir contre les intrigues d'un certain Anzapahhadu qui avait offert refuge à des sujets hittites (fr. [C])⁵³. Les Actes de Suppiluliuma rendent compte ensuite de diverses campagnes à l'encontre du pays d'Arzawa, au cours desquelles le nom d'Anzapahhadu reparait plusieurs fois. Les sources postérieures, par ailleurs, laissent penser que le souverain hittite a eu régulièrement affaire aux dirigeants de l'ouest de l'Anatolie⁵⁴. Quoique l'état des Actes de Suppiluliuma ne permette pas d'en déterminer précisément l'issue, les opérations du souverain semblent s'être limitées à endiguer les ambitions d'Arzawa sur les territoires hittites⁵⁵.

Dès son accession au trône, Mursili II (c. 1321-1295) entre en effet en conflit avec Uhha-ziti d'Arzawa qui refuse de lui livrer des réfugiés hittites d'Attarima, de Huwarnassa et de Suruta⁵⁶ et qui est accusé

⁵³ Le statut de cet homme n'est pas clairement établi (T. BRYCE 2003, 57). S. HEINHOLD-KRAHMER (1977, 72) suppose l'existence d'au moins un souverain entre Tarhuntaradu et le grand ennemi de Mursili II, Uhha-Zitti.

⁵⁴ Pour les détails, voir S. HEINHOLD-KRAHMER (1977, 72-83). Le fait le plus remarquable est probablement l'alliance conclue entre la fille de Suppiluliuma, Muwatti, et le roi de Mira, Mashuiluwa, qui s'était réfugié à la cour des Hittites à la suite de troubles internes (voir *infra*, p. 40).

⁵⁵ S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 80-83.

⁵⁶ Les noms de ces villes sont seulement préservés dans un des exemplaires des Annales des dix premières années du règne de Mursili II (KBo XVI, 1 ii 29-40, J. D. HAWKINS [1998, 14, n. 42]).

plus tard d'une alliance avec le roi de l'Ahhiyawa ⁵⁷. Ainsi, à la troisième année de son règne, le roi hittite entame une campagne contre le pays d'Arzawa (voir annexes, texte 3). Suite à l'anéantissement d'Apasa et d'Uhha-ziti, les Hittites l'emportent à Walma sur les troupes dirigées par Piyama-Kurunta, un fils du roi d'Arzawa, tandis que celui-ci s'enfuit et meurt dans les îles de la mer Égée (§§ 5'-7'). Après l'hiver, la prise de Purunda d'une part, d'où est délogé un autre fils de Uhha-ziti, Tapalazunawali, et d'autre part la reddition de Manapa-Tarhunta du pays de la rivière Séha assurent finalement à Mursili la victoire absolue des Hittites sur Arzawa (§§ 9'-14'). L'influence de Hattusa sur ces territoires est garantie par la dissolution du royaume d'Arzawa ⁵⁸, au centre des activités anti-hittites, et par la délimitation des frontières des pays alliés. Mursili maintient également l'autorité des souverains locaux sur leur pays : Manapa-Tarhunta règne sur le pays de la rivière Séha, Mashuiluwa sur le pays de Mira-Kuwaliya et Targasnalli sur le pays d'Hapalla et leurs devoirs envers l'empire sont régis par des traités individuels ⁵⁹.

⁵⁷ KUB XIV 1 23. Les circonstances de cette alliance et la position des Ahhiyawa par rapport à Arzawa, d'une part, et aux Hittites, d'autre part, ne sont pas claires (discussion chez S. HEINHOLD-KRAHMER [1977, 97-100]).

⁵⁸ En réalité, l'anéantissement du royaume d'Uhha-ziti est seulement suggéré dans les Annales de Mursili par son absence dans les références ultérieures aux États vassaux, et par les 60 000 habitants que le roi hittite prétend avoir déportés à Hattusa. Le territoire d'Arzawa aurait alors été réparti entre les différents États occidentaux, au bénéfice plus particulier de Mira, auquel la contiguïté avec l'empire conférerait une importance cruciale (S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 136-147 ; J. D. HAWKINS 1998, 15 ; T. BRYCE 2003, 62-63). S. HEINHOLD-KRAHMER (1977, 217-219) voit en outre un lien étroit entre les rois de Mira, Kupanta-Kurunta et Mashuiluwa, et la lignée d'Arzawa, lequel lien confirmerait cette hypothèse.

⁵⁹ Seuls ceux qui ont été établis avec Targasnalli et Manapa-Tarhunta sont conservés (G. M. BECKMAN 1999, 64-82) ; l'essentiel des prescriptions est relatif à la reconnaissance mutuelle des ennemis de chacun (S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 130-135 et T. BRYCE 2003, 62).

À la douzième année de son règne néanmoins, Mursili doit encore faire face à la défection de Mashuiluwa qui s'est allié à un personnage connu sous le nom d'E.GAL.PAP contre les Hittites⁶⁰. Le roi de Mira incite le pays de Pedassa au soulèvement avant de s'enfuir à Masa à l'approche de Mursili. Livré par la noblesse de Masa, Mashuiluwa est destitué et assigné à résidence à Hattusa, tandis que son neveu et fils adoptif lui succède sur le trône de Mira. Cet événement consacre définitivement la fin de l'indépendance d'Arzawa⁶¹.

Aux trois États vassaux institués en Anatolie occidentale par son père, Muwatalli II (c. 1295-1272) semble avoir associé Wilusa que dirige Alaksandu (voir annexes, texte 4). Le moment et les circonstances exacts de la soumission de Wilusa à Hattusa ne sont pas clairs : depuis l'énumération des pays de la confédération d'Assuwa par Tudhaliya I/II (voir *infra*, p. 46), le traité de Muwatalli avec Alaksandu est le premier à mentionner le pays. Le préambule de ce document insiste sur la loyauté séculaire des rois de Wilusa envers l'empire hittite, mais ce sont probablement les activités séditieuses d'un certain Piyamaradu⁶² qui ont pressé Muwatalli à s'assurer le soutien d'Alaksandu⁶³. L'issue de cette affaire n'est pas documentée,

⁶⁰ Les détails de cet épisode sont racontés dans le traité de Kupanta-Kurunta et dans les Annales du roi. Le nom hittite ainsi que l'origine et le statut de cette personne sont inconnus.

⁶¹ T. BRYCE 2003, 65-67.

⁶² À nouveau, les documents conservés ne donnent pas d'information sur l'origine et le rang de Piyamaradu. Longtemps considéré comme un « pirate », il pourrait plus probablement être lié à la lignée de Uhha-Zitti. (J. D. HAWKINS 1998, 17, n. 76).

⁶³ C'est du moins ce que suggère un appel à l'aide de Manapa-Tarhunta au souverain hittite qui, défait par Piyamaradu, mentionne une expédition contre Wilusa (KUB XIX 5 + KUB XIX 79, voir G. M. BECKMAN *et al.* [2011, 140-144]). Les lacunes de la lettre ne permettent pas de déterminer les mobiles de l'expédition qui est menée contre Wilusa, mais l'exposé des manœuvres de Piyamaradu ensuite laisse supposer un lien entre les deux

mais si la conclusion du traité entre Alaksandu et Muwatalli laisse du moins penser que l'autorité hittite a été maintenue et renforcée à l'ouest ⁶⁴, Piyamaradu n'a pas été définitivement neutralisé. Le rebelle est en effet encore au centre d'un échange entre un souverain hittite et le roi des Ahhiyawa (voir annexes, texte 5). Attribuée à Hattusili III (c. 1267-1237), la lettre réclame la reddition de Piyamaradu qui, après avoir exigé la royauté « ici sur place » (§ 1, 14-15), s'était enfui auprès de Atpa, son beau-frère, à Millawanda. De là, enfin, Piyamaradu avait pu trouver refuge sur une île des Ahhiyawa, mais encore une fois, les documents ne permettent pas de connaître le dénouement de cet épisode.

Le nom d'Arzawa et celui des États vassaux n'apparaissent plus directement dans les événements politiques et militaires postérieurs au règne de Hattusili. Tudhaliya IV (c. 1227-1209) cite parmi les témoins de son traité avec Kurunta le nom de Masturi à la tête du pays de la rivière Séha, et celui d'Alantalli pour le pays de Mira ⁶⁵ ; si le premier a probablement été désigné après la défection de Manapa-Tarhunta devant Piyamaradu ⁶⁶, les circonstances de la succession de Alantalli à Kupanta-Kurunta sont obscures ⁶⁷. L'héritier de Alantalli semble être le roi Tarkasanawa dont le nom apparaît sur l'inscription de Karabel ⁶⁸. Celui-ci est vraisemblablement le destinataire de la lettre dite de Milawata qui est adressée par un roi hittite identifié à Tudhaliya IV pour redéfinir les frontières de la principauté de Milawata (voir

affaires.

⁶⁴ La destitution ultérieure de Manapa-Tarhunta qui est rapportée dans un traité de Tudhaliya IV avec le roi d'Amurru soutient cette idée (KUB XXIII 1, A ii 8-19, G. M. BECKMAN *et al.* [2011, 57]).

⁶⁵ Texte et traduction H. OTTEN (1988).

⁶⁶ Voir n. 64.

⁶⁷ J. D. HAWKINS 1998, 17, n. 82.

⁶⁸ J. D. HAWKINS 1998, *passim*.

annexes, texte 6). Si tel est le cas, l'échange met en évidence le poids de Mira sur la scène politique et militaire de l'Anatolie occidentale : le dirigeant de Wilusa, Walmu, apparaît en effet dans le document comme réfugié à la cour de ce roi auquel le souverain hittite s'adresse ; la restitution de son trône à Walmu aura fait de lui un « vassal militaire » (*kulawanis*) du royaume de son protecteur et de celui des Hittites (§ 8'). Une lettre, enfin, où figure encore le nom de Wilusa est adressée par un roi hittite à un « Grand Roi » nommé Parhuitta. Celui-ci n'est pas clairement identifiable⁶⁹, mais le manuscrit démontre du moins la présence d'une grande puissance à l'ouest de l'Anatolie.

Arzawa figure enfin dans la liste des pays détruits par les Peuples de la mer établie par Ramsès III⁷⁰. Difficile à définir géographiquement et politiquement dans ce contexte, cette occurrence du nom est la dernière référence aux États d'Anatolie occidentale.

⁶⁹ KBo XVIII 18. La question du royaume de Parhuitta a fait l'objet d'hypothèses diverses : après Millawanda suggéré par J. FREU (1990, 43), I. Singer, d'après J. D. HAWKINS (1998, 21), avait proposé de l'identifier au pays de la Rivière Séha tandis que celui-ci insiste sur la longue influence du pays de Mira à travers l'histoire hittite pour assigner à Parhuitta ce royaume.

⁷⁰ Voir, e. a., C. LALOUETTE (1995, 309) et J. FREU (2010, 220-221).

Figure 1 : chronologie relative des rois d'Arzawa et du royaume hittite

3. *Délimitations géographiques*

3.1. *Une question ouverte*

Si la géographie de l'Anatolie à l'âge du bronze est encore l'objet de nombreuses questions, la reconstitution de la partie occidentale de l'empire est certainement la plus débattue : longtemps entravée par l'absence de repère fixe ⁷¹, elle a en plus été largement embarrassée par les velléités d'identification de toponymes hittites du II^e millénaire derrière les toponymes grecs de l'époque classique.

Les premiers à avoir proposé une représentation d'ensemble de la géographie de l'Anatolie occidentale sont O. Gurney et J. Garstang, en 1959, dans leur projet général de reconstitution de la carte de l'empire hittite ⁷². Les entités mises alors en évidence ont servi de point de départ à toutes les recherches ultérieures dans le domaine. C'est encore le cas des travaux de J. D. Hawkins ⁷³ et de F. Starke ⁷⁴ qui, à partir du déchiffrement de l'inscription de Karabel pour le premier et de l'inscription de Yalburt pour le second, ont abouti à des résultats quasiment identiques. Leurs hypothèses dominent aujourd'hui la perception de la géographie de l'ouest de l'Anatolie. L'exposé de celles-ci permettra de remettre en perspective les données relatives aux principaux toponymes de l'ouest anatolien.

⁷¹ « An ideal fixed point » est défini par G. STEINER (2007, 593) comme « an archaeological site whose ancient name is documented by texts found on the spot ». Il n'en existe pas en Anatolie occidentale à l'époque de l'empire hittite.

⁷² J. GARSTANG et O. GURNEY 1959.

⁷³ J. D. HAWKINS (1998), principalement, dont les arguments sont repris et répétés dans J. D. HAWKINS (1999 et 2015).

⁷⁴ F. STARKE 1997, 2001a et 2001b.

Dans les paragraphes suivants, nous passerons en revue ces principaux toponymes de manière à rendre compte au mieux des sources qui les concernent et des théories émises sur leur localisation. Dans la mesure où celles-ci dépendent souvent les unes des autres, cette présentation implique néanmoins de nombreux renvois entre les paragraphes. La carte proposée à la fin de la démonstration fera office de récapitulatif.

3.2. *Les États vassaux*

Assuwa – Le nom d’Assuwa est seulement lié au règne de Tudhaliya I/II : hors des Annales de celui-ci (voir *supra*, p. 38), il n’est cité qu’une fois, dans un échange entre le roi des Ahhiyawa et un dirigeant hittite qui fait référence à la victoire du roi sur Assuwa⁷⁵. Dans les Annales, le nom du pays est apposé à une liste de vingt-deux états, qui bordaient au moins partiellement la mer Égée⁷⁶. De ces vingt-deux membres, cependant, peu sont attestés dans les sources ultérieures et aucun de ceux-là n’est précisément localisé⁷⁷. La principale hypothèse pour la position d’Assuwa est avancée à partir de la succession de Taruisa à Wilusa à la fin de l’énumération : rapprochés des noms Τροία et Ἰλίου utilisés par Homère pour désigner la ville sur le détroit des Dardanelles, Wilusa et Taruisa localisent la coalition d’Assuwa dans la partie extrême nord-ouest de l’Anatolie⁷⁸. L’estimation de son extension dépend alors de l’interprétation du

⁷⁵ KUB XXVI 91, qui est probablement adressée à Muwatalli II (G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 134-139).

⁷⁶ D’après le fragment de lettre conservé, où il est question du contrôle des îles (G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 137-138).

⁷⁷ Voir M. GANDER (2017b, 264-265) pour un état de la question.

⁷⁸ J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 105-107 ; F. STARKE 1997, 455-456.

premier nom de la liste, dont seules subsistent les dernières syllabes *ju-uk-ka* ⁷⁹. D'après la lecture *Lukka* (voir *infra*, p. 55), d'abord, la liste ferait l'énumération des pays depuis le sud vers le nord jusqu'à Taruisa qui figure en dernière position ⁸⁰. Néanmoins, la localisation de *Lukka* au sud d'Arzawa implique la discontinuité territoriale d'Assuwa alors que l'ensemble paraît avoir formé une unité géographique cohérente ⁸¹. Arduqqa est ainsi la restauration la plus souvent proposée : mentionné dans les Annales d'Arnuwanda aux côtés de Masa et d'Arzawa, ce nom d'Arduqqa permet de délimiter Assuwa comme un territoire allant de la Troade à la frontière nord d'Arzawa ⁸².

Arzawa – C'est l'identification d'Apasa à Éphèse qui a permis d'établir la position générale d'Arzawa : point de départ de la fuite d'Uhha-Zitti vers les îles (voir *supra*, p. 40), Apasa est nécessairement situé au bord de la mer ; Éphèse, d'autre part, à l'embouchure du Caystre, présente tous les avantages géographiques et climatiques propices au développement d'une capitale digne de la puissance d'Arzawa ⁸³. Mais s'il est établi que le royaume d'Arzawa s'est

⁷⁹ KUB VI 50 obv. 11'.

⁸⁰ G. DEL MONTE et J. TISCHLER 1978 (52-53).

⁸¹ Simplement formulée par J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 106), cette idée a été justement argumentée par V. PANTAZIS (2009, 301) : Assuwa est cité en tant que pays « KUR Assuwa » dans les Annales de Tudhaliya, et la lettre à Muwatalli mentionne un roi à la tête de celui-ci.

⁸² Ainsi, J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 106-107), F. STARKE (1997, 456), avant, entre autres, V. PANTAZIS (2009, 301).

⁸³ J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 88), qui ajoutent à ces arguments la possibilité du rapprochement entre le récit de Mursili II à propos de la foudre envoyée sur Uhha-Zitti à Apasa (voir annexes, texte 3, § 5') par le dieu de l'orage et le témoignage de Paul de Tarse selon lequel il y avait à Éphèse une roche sacrée qui avait été frappée par Jupiter (*Actes* xix, 35).

développé à partir du littoral, sa dissolution et son absorption par les différents membres d'Arzawa (dans son sens large) ne permettent pas de définir précisément les limites orientales du pays ⁸⁴.

Mira - Kuwaliya – Les frontières de Mira sont plus précisément établies. Limitrophe de l'empire, le pays est circonscrit par les fleuves Astrapa et Siyanta. La récurrence des interventions de Pedassa ⁸⁵ dans les affaires de Mira ⁸⁶ suggère l'identification du premier avec l'actuel Akar Çay qui se trouve juste sur le passage des Hittites depuis Hattusa jusqu'à Éphèse ⁸⁷ ; le second est alors assimilé au Sangarios ou à un de ses affluents ⁸⁸. À l'ouest, l'attribution de l'inscription de Karabel au roi Tarkasnawa de Mira ⁸⁹ atteste de l'extension du royaume jusqu'à la mer Égée au moins à partir du XIII^e siècle. Entre les vallées du Caystre et de l'Hermos, le monument est considéré par J. D. Hawkins comme le point de frontière entre Mira et le pays de la rivière Séha ; depuis le sud, Mira contrôle le défilé qui s'ouvre sur une large

⁸⁴ Elles ne sont pas abordées par J. GARSTANG et O. GURNEY (1959) et pas davantage par J. D. HAWKINS (1998) qui commence sa reconstitution à partir de l'État Mira-Arzawa. F. STARKE (1997, 452) soutient l'idée que le royaume d'Arzawa et celui de Mira ont toujours formé une unité.

⁸⁵ Pedassa est assurément localisé à l'ouest du lac salé, dans la plaine supérieure de Sakarya (J. D. HAWKINS 1998, 22).

⁸⁶ Voir *supra*, p. 38 : après avoir été installé à la tête du territoire du Mont Zippasla par Tudhaliya I/II, Madduwatta avait entrepris d'étendre son pouvoir à un certain nombre de pays dont Pedassa. Sous le règne de Mursili, Mashuiluwa est accusé du même abus.

⁸⁷ J. D. HAWKINS 1998, 22.

⁸⁸ J. D. HAWKINS (1998, 22) hésite entre l'actuel Porsuk et Seydi qui sont préférables au trop occidental Banaz Çay qu'avaient d'abord proposé J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 91).

⁸⁹ J. D. HAWKINS 1998, 4-10.

plaine au nord, où commence le pays de la rivière Séha⁹⁰. Dans la mesure où Mira est tenu pour avoir hérité de la plus grande partie du territoire de l'ancien royaume d'Arzawa, ses frontières sud doivent s'être étendues jusqu'à Apasa/Éphèse.

Le pays de la rivière Séha avec Appawiya – Seule l'obligation pour Manapa-Tarhunta de livrer au roi hittite les réfugiés de Mira, d'Arzawa et du Hatti laisse entendre la contiguïté du pays vassal avec ces pays⁹¹ ; les documents hittites conservés ne mentionnent pour le reste ni ville ni frontière concernant le pays de la rivière Séha. Deux solutions sont envisagées.

L'identification de Lazba à Lesbos⁹², dont Manapa-Tarhunta signale l'attaque par Piyamaradu après sa propre destitution (voir *supra*, p. 41), a été déterminante dans la carte proposée par J. Garstang et O. Gurney : témoignant, selon eux, de l'appartenance de l'île au pays de la rivière Séha, le passage situe logiquement celui-ci sur la côte égéenne, dans la vallée du Caicos qui fait face à Lesbos. L'hypothèse, par ailleurs, est soutenue par le rapprochement d'Appawiya, que Mursili II unit au pays de la rivière Séha sous la direction de Manapa-Tarhunta, avec Abbaitis, qui désigne à l'époque

⁹⁰ J. D. HAWKINS 1998, 21-25.

⁹¹ « Comme moi, Mon Soleil, j'ai été clément envers toi et j'ai fait la paix avec toi, maintenant saisis et livre-moi tous les prisonniers civils du pays d'Arzawa qui viennent à toi. Des prisonniers civils du pays de Mira [ou du Hatti], quels qu'ils soient, qui m'échappent et viennent à toi, tu n'en cacheras aucun et tu n'en [laisseras] aucun sortir de ton pays ou traverser un autre pays. Arrête tous les prisonniers civils et rends-les-moi. » Traité de Mursili II avec Manapa-Tarhunta du pays de la rivière Séha (§ 4, A i 50-62, éd. J. FRIEDRICH 1930, 1-41).

⁹² La première fois formulée par E. FORRER (1924, 14), l'équation est validée par P. H. J. HOUWINK TEN CATE (1983, 44) (et désormais unanimement acceptée).

classique une région aux confins de la Mysie, de la Phrygie et de la Lydie ⁹³. Elle est naturellement associée par J. D. Hawkins à son interprétation de Karabel comme une marque frontalière entre le pays de Mira et celui de la rivière Séha.

Néanmoins, la substitution d'Atpa, qui règne par ailleurs sur Milet, à Manapa-Tarhunta (voir *supra*, p. 41) invite à assimiler la rivière Séha au Méandre davantage qu'au Caïcos ou à l'Hermos ⁹⁴. Appawiya, dans cette idée, pourrait correspondre au toponyme ^{URU}A-ba-[, dont les premières syllabes sont conservées dans la lettre de Tawagalawa ⁹⁵. L'hégémonie des Hittites ou du pays de la rivière Séha sur Lesbos n'étant pas inhérentes à l'évocation de son nom ⁹⁶ et son statut de marque frontalière à Karabel ⁹⁷, la localisation du pays de

⁹³ J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 96.

⁹⁴ La localisation du pays de la rivière Séha dans la vallée du Méandre est en fait l'hypothèse la plus ancienne ; elle a récemment été remise à l'ordre du jour par V. PANTAZIS (2009) et A. GANDER (2017b, 272).

⁹⁵ Voir annexes, texte 5, § 4, 47. L'argumentation de J. D. HAWKINS (1998, 23, n. 136) contre cette idée est circulaire : l'hypothèse de l'équivalence entre Appawiya et ^{URU}A-ba-x est seulement réfutée à cause de la proximité de ce toponyme avec Milet, qui va à l'encontre de la localisation du pays de la rivière Séha dans la vallée de l'Hermos.

⁹⁶ M. GANDER (2017a, 173) émet cette hypothèse à partir de l'interprétation proposée par I. SINGER (2008, 21-22, 31-32) du nom des « *šāripūtu* », dont Manapa-Tarhunta rapporte l'alliance avec Piyamaradu sur l'île : d'après l'exemple des textes ougaritiques, les *šāripūtu* pourraient avoir été des teinturiers de pourpre préparant des tissus pour la divinité locale. L'envoi d'émissaires chargés de cadeaux pour un dieu étant une pratique courante et n'ayant pas de signification politique particulière, leur présence à Lazpa n'implique pas nécessairement le contrôle de Manapa-Tarhunta ni des Hittites sur l'île.

⁹⁷ M. GANDER (2017b, 271) renvoie à une étude de J. SEEHER (2009) selon laquelle aucun monument hittite ne porte assurément l'indication d'une marque frontalière.

Manapa-Tarhunta au sud de l'inscription n'est pas définitivement exclue ⁹⁸.

Wilusa – Le cas de Wilusa illustre le rôle qu'a pu jouer la tradition grecque dans l'interprétation des toponymes hittites et la reconstitution de la géographie anatolienne à l'âge du bronze, Wilusa est assurément le meilleur exemple : mis en rapport avec le site légendaire de l'épopée homérique, le pays a d'emblée été placé sur le détroit des Dardanelles, à l'extrême nord-ouest de la péninsule ⁹⁹.

⁹⁸ Allant au bout de cette idée, M. GANDER (2017a, 166) et V. PANTAZIS (2009, 296-299) ont simplement proposé d'inverser la place de Mira et du pays de la rivière Séha par rapport à la première hypothèse de J. D. Hawkins. M. Gander avance d'abord la discordance entre l'argile utilisée pour la lettre EA 32, censée provenir de la capitale d'Arzawa, et la céramique trouvée dans la ville grecque pour douter de l'équivalence entre Apasa et Éphèse. De là, il revient sur les premiers événements de la campagne occidentale de Mursili II : au début de la troisième année de son règne, Mursili cite le nom d'Uhha-Zitti en rapport avec celui d'Ahhiyawa et de Millawanda (voir *supra*, p. 40). Conformément à une interprétation d'A. GOETZE (1933, 234-237), M. Gander voit dans ce passage le récit de la première attaque de Milet par Mursili comme réponse à l'alliance d'Arzawa, d'Ahhiyawa et de Millawanda. Remarquant alors que Mursili a pu attaquer Millawanda sans mettre en cause Arzawa, l'auteur présume que le pays ne devait pas se trouver sur sa trajectoire. Le raisonnement, néanmoins, est contestable puisque les passages conservés ne comportent pas le récit de la destruction de Millawanda ou d'une autre ville. La démonstration de Pantazis est confuse : contestant également l'équation entre Apasa et Éphèse, de manière à pouvoir situer Mira plus au nord, V. Pantazis suspecte finalement aussi la disparition du royaume d'Arzawa et son incorporation dans les différents états de l'ensemble. Dans la mesure où le sort de la capitale d'Arzawa après les conquêtes de Mursili n'est pas connu, le pays de la rivière Séha semble aussi pouvoir être localisé dans la vallée du Méandre sans que la correspondance entre Apasa et la ville grecque soit nécessairement exclue (voir carte 2).

⁹⁹ L'équivalence entre les noms hittites Wilusa et Taruisa et les noms grecs Ἰλίου et Τροίη a été pour la première fois proposée par E. FORRER (1924). Relayée par P. KRETSCHMER (1930), elle a encore été précisée par H. GÜTERBOCK (1986, 33-44) qui a tenté de clarifier le lien de Taruisa à Wilusa en rapport à l'usage d'Homère de Troie et d'Ilion.

Après l'énumération par Tudhaliya I/II des membres d'Assuwa, la première mention de Wilusa dans les sources date seulement du règne de Muwatalli (voir *supra*, p. 46). Deux documents conservent alors le nom du pays : un traité conclu avec son roi Alaksandu, le roi de Wilusa, qui est compté comme l'un des quatre souverains des pays d'Arzawa (voir *supra*, p. 41), et la lettre adressée au roi hittite par Manapa-Tarhunta, du pays de la rivière Séha (voir *supra*, n. 63), qui signale une expédition menée par un général hittite contre Wilusa. Le pays ne reparait ensuite plus avant l'époque de Tudhaliya IV, dans la lettre « de Milawata », dont le destinataire se révèle avoir offert refuge au roi de Wilusa alors nommé Walmu (voir *supra*, p. 42).

La proximité de Wilusa avec le pays de la rivière Séha, d'une part, et la connexion du pays de la rivière Séha avec *Lazba*/Lesbos d'autre part ont favorisé l'hypothèse de l'association des deux derniers toponymes de la liste d'Assuwa à la tradition grecque et de leur localisation nord-occidentale : Mira étant au sud du pays de la rivière Séha, le Bosphore apparaît comme le seul espace disponible sur la carte de l'Anatolie occidentale ¹⁰⁰. L'absence de Wilusa dans les campagnes de Mursili, enfin, est régulièrement avancée pour confirmer sa position excentrée par rapport à l'ensemble d'Arzawa ¹⁰¹.

Pour attrayante qu'elle soit, l'équation entre Wilusa et Ἰλίου n'est cependant pas nécessairement évidente. Comme le pays de la rivière

¹⁰⁰ J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 104 ; J. D. HAWKINS 1998, 2 et 29.

¹⁰¹ S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 344 ; J. D. HAWKINS 1998, 16 ; F. STARKE (1997, 455 et n. 78), à l'instar de C. WATKINS (1986), ajoute à ces arguments celui de la proximité de Wilusa avec la mer à partir de l'interprétation d'une phrase en louvite issue d'un rituel hittite : *ah-ha-ta-ta a-la-ti a-u-i-en-ta u-i-lu-sa-ti* (KBo IV 11), qu'il traduit « Quand de la mer ils vinrent, de Wilusa ». Il faut remarquer néanmoins que « Wilusa » n'a, dans ce cas, pas le déterminatif KUR « pays », ou URU « ville » normalement apposé aux toponymes. G. STEINER (2007, 596) propose à ce titre d'identifier *u-i-lu-sa-ti* à la 3^e personne du singulier d'un verbe dont la traduction est inconnue.

Séha dans la vallée du Méandre, Wilusa est aussi bien relié à Millawanda et, plus largement, au centre de l'Anatolie occidentale : la lettre « de Milawata », d'une part, concerne un souverain dont le pays est vraisemblablement directement voisin de la ville (voir annexes, texte 6). Le traité de Muwatalli avec Alaksandu, d'autre part, engage celui-ci à s'allier aux campagnes du roi hittite dans les pays de Masa, Karkisa et Lukka (§ 6) ¹⁰². Il faut encore remarquer que cette hypothèse permettrait d'associer le nom de Lukka à la coalition d'Assuwa sans que cela implique le fractionnement géographique de celle-ci (voir *supra*, p. 46).

Hapalla – La partie du traité de Mursili II avec Targasnalli de Mira concernant les frontières d'Hapalla est perdue (voir *supra*, n. 59). Le pays semble néanmoins avoir été soumis aux Hittites avant les campagnes de Mursili : déjà mentionné dans les conquêtes d'Hannuti sous Supiluliuma (voir annexes, texte 2, [E]), il est repris dans la liste des pays indûment envahis par Madduwatta (voir annexes, texte 1, § 22'). Dans la mesure où Hannuti a été placé à la tête du Pays Inférieur par Supiluliuma, et où Arnuwanda cite, dans les intrigues de Madduwatta, les noms de Pitassa et de Kuwaliya, Hapalla semble désigner un territoire continental, entre le Pays Inférieur et Arzawa ¹⁰³.

¹⁰² La thèse de la localisation de Wilusa au centre de l'Anatolie occidentale est plus spécifiquement soutenue par G. STEINER (2007), qui conclut sévèrement sur le caractère purement « sensationnel » de l'hypothèse de l'équation Wilusa = Ἰλίου, seulement faite, selon ses termes, « to proclaim and to defend a wish dream ». Sa théorie a été relayée par V. PANTAZIS (2009) qui voit en dans Ἰλουζα un nom de ville susceptible de remonter au nom hittite (voir aussi M. GANDER [2017b, 273]).

¹⁰³ J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 99-100.

Millawanda – À l’instar de Wilusa avec Ὡλιος, la possibilité du rapprochement de Millawanda avec Milet a très tôt suscité la curiosité générale ¹⁰⁴. En réalité, les occurrences de Millawanda sont limitées à trois textes : les Annales de Mursili (voir annexes, texte 3, § 1’) et les lettres « de Tawagalawa » (voir annexes, texte 5, §§ 4-5) et « de Milawata » (voir annexes, texte 6, § 8’), qui sont attribuées respectivement à Hattusili III et à Tudhaliya IV. Les circonstances de l’apparition du toponyme dans les Annales de Mursili II, aux prémices de ses campagnes occidentales, ne sont pas claires ¹⁰⁵ mais la lettre « de Tawagalawa » confère à Millawanda un enjeu stratégique crucial : point de départ de Piyamaradu par la mer, le pays fait alors partie, sous la direction d’Atpa, de la zone d’influence des Ahhiyawa avec qui le roi hittite négocie la reddition du rebelle (voir *supra*, p. 41). La ville semble finalement être passée dans la sphère d’Hattusa sous Tudhaliya IV qui en évoque les frontières dans un échange avec un souverain occidental (voir *supra*, p. 45).

L’identification de Millawanda à Milet découle de la reconstitution par J. Garstang et O. Gurney de l’itinéraire de Mursili II pour ses campagnes contre Arzawa et Lukka ¹⁰⁶. La proximité directe de Millawanda avec la mer, d’une part, et avec ces derniers pays, d’autre part, valident unanimement l’équation ¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Pour la première fois formulé par B. HRZONÝ (1929, 329).

¹⁰⁵ Voir n. 98.

¹⁰⁶ J. GARSTANG 1943, 41-42 ; J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 80-81.

¹⁰⁷ J. D. HAWKINS 1998, 26 ; F. STARKE (1997, 450) mais aussi V. PANTAZIS (2009, 292). Seul M. GANDER (2017b, 268) relaie encore la première proposition de E. FORRER (1929b, 237) sur l’équivalence de Millawanda avec Milyas.

3.3. « *Other Western countries* »

Lukka – L'identification du pays de Lukka a d'abord été établie à partir des toponymes qui y sont associés. La lettre « de Tawagalawa » (voir annexes, texte 5, §§ 1-4) comporte les premiers éléments déterminants : répondant à l'appel à l'aide des habitants de Lukka suite à l'attaque d'Attarima par Piyamaradu, Hattusili décrit un itinéraire qui l'amène depuis Hattusa à Iyalanda, dont il détruit le pays, avant de réclamer à Millawanda la capitulation de Piyamaradu. Les Annales de Mursili (voir annexes, texte 3, § 8'), ensuite, lient Suruta et Huwarnassa à Attarima, et l'Accusation de Madduwatta (voir annexes, texte 1) enfin, complète avec Hinduwa et Dalawa (*rev.* § 13-15)¹⁰⁸ puis Zumanti, Wallarima, Iyalanti, Zumarri et Mutamutassa (*obv.*, § 24')¹⁰⁹, la liste des noms relatifs au pays de Lukka.

La reconstitution proposée par J. Garstang et O. Gurney résulte principalement de l'assimilation du parcours qui mène de la capitale de l'empire à Millawanda à la route qui traverse l'Anatolie d'est en ouest jusqu'à Milet à l'époque classique : Sallapa est mis en relation avec Spalia, Waliwanda avec Alabanda et finalement Iyalanda avec Alinda pour arriver à l'équation Millawanda = Milet¹¹⁰. Ces deux

¹⁰⁸ Dalawa et Hinduwa n'apparaissent pas au même endroit que les autres noms dans l'Accusation de Madduwatta, mais leur appartenance à Lukka est vérifiée dans le fragment d'un texte qui associe Dalawa à Iyalanda (KUB XXIII 83).

¹⁰⁹ Huwarnassa est écrit Hursanassa dans le document ; Iyalanti est sans aucun doute le même toponyme qu'Iyalanda (J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 77).

¹¹⁰ J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 78) et, avec plus de détails, J. GARSTANG (1943, 41-42). Les auteurs se réfèrent surtout au témoignage de Murisili II (voir annexes, texte 3, § 5'-8'), mais il faut remarquer que les étapes relevées sont identiques dans la lettre de Tawagalawa : parti de Hattusa, Hattusili s'arrête à Sallapa et passe par Waliwanda avant de s'arrêter à Iyalanda (texte 5, § 2). M. GANDER (2017b, 267-268) met en doute l'équation

dernières correspondances permettent ensuite de postuler celle de Wallarima avec la cité carienne Hyllarima, d'une part, et d'autre part, celle de Dalawa avec Tlos, laquelle équation, enfin, relie Hinduwa à Candyba ¹¹¹. Ajoutant à celles-ci les équivalences entre Attarima et Telmessos, Atryas et Idryas, Mutamutassa et Mylasa, J. D. Hawkins constate le trop grand nombre de ces équations « to be dismissed as insignificant coincidence » ¹¹² et conclut avec J. Garstang et O. Gurney sur la correspondance entre le pays de Lukka et un territoire qui recouvre à l'époque classique la Lycie et une partie de la Carie ¹¹³.

Les publications du traité de Tudhaliya IV avec Kurunta de Tarhuntassa et de son inscription à Yalburt (voir annexes, texte 7) ont laissé peu de place au doute. Tandis que le premier signale un ennemi au-delà de Parha, qui est par ailleurs situé sur le fleuve Kastriya ¹¹⁴, le second raconte la victoire du roi sur le pays de Lukka. À celui-ci sont associés les noms *Wiyana(u)wanda-*, *Pinala-*, *Awarna* et *Tlau-*. Le lien établi entre Parha et Pergé (Πέργη), sur les rives du Caystre (Κάϋστρος), d'un côté, et, celui établi de l'autre entre les toponymes

Iyalanda = Alinda, qui représenterait « an unnecessary and arduous detour through the Latmos Mountains and the Latmic Gulf » pour les Hittites venus du centre de l'Anatolie.

¹¹¹ Ces toponymes ont par ailleurs été répartis en trois groupes par T. BRYCE (1974), établis d'après la récurrence de leur association dans les textes : « the Attarima cluster » qui rassemble Attarima, Suruta et Hursanassa, « the Iyalanda cluster » avec Iyalanda et Wallarima et « the Talawa cluster », pour Talawa, Kulpassa et Hinduwa.

¹¹² J. D. HAWKINS 1998, 27.

¹¹³ J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 81-82), J. GARSTANG (1943, 41-42), auxquels fait aussi écho F. STARKE (1997, 450) ; d'après J. D. HAWKINS (1998, 26-27), ces noms tracent un « highway », qui depuis la vallée du Méandre traverse la Carie pour mener à Telmessos où commence la Lycie.

¹¹⁴ Traité de Tudhaliya IV avec Kurunta i 64 (Bo 86/299), (trad. G. M. Beckman 1999, 108-117).

de Yalburt et, respectivement, Oinoanda, Pinara, Xanthos et Tlos ¹¹⁵ identifient définitivement l'ennemi de Tudhaliya au pays de Lukka et celui-ci à la Lycie classique.

Masa et Karkisa – Ces pays ne semblent pas avoir présenté un intérêt politique crucial, mais interviennent régulièrement dans l'histoire militaire des Hittites à l'ouest de l'Anatolie. Les données relatives à leur localisation ont souvent paru inconciliables ¹¹⁶.

Masa et Karkisa semblent d'abord avoir été suffisamment proches pour être cités ensemble à deux reprises, dans la lettre « de Tawagalawa » (voir annexes, texte 5, § 11) et dans la description égyptienne de la bataille de Qadesh ¹¹⁷ aux côtés de Wilusa et de Lukka ¹¹⁸ et le nom Karkisa, seul cette fois, est encore associé à ceux-ci dans la coalition d'Assuwa (voir *supra*, p. 46). La localisation de Wilusa à l'extrême nord-ouest de l'Anatolie d'une part et de Lukka au sud d'autre part sont difficilement compatibles, mais la confusion vient principalement de ce que le pays de Masa, indépendamment de Karkisa, figure aussi parmi les conquêtes de Suppiluliuma II dirigées

¹¹⁵ M. POETTO 1993, 75-84. Il faut noter que la différence entre le signe interprété comme VITIS (*wi/wiya*) dans l'inscription de Yalburt pour le toponyme *Wiyana(u)anda* et les autres occurrences de ce signe, duquel est issue la lecture, met en doute l'argument fondé sur Oinoanda dans la liste (D. SCHÜRR [2010, 22] ; R. ORESHKO [2012, 220], cité par M. GANDER [2014, 375-378], modérés par M. GANDER [2014, 375-378]).

¹¹⁶ Pour un état de la question, voir Zs. SIMON (2016, 455).

¹¹⁷ Voir Zs. SIMON 2016, 457, n. 7.

¹¹⁸ Masa et Karkisa apparaissent encore côte à côte dans un rituel (CTH 483 : KUB XV 38 I 8'), qui fait référence à de nombreux autres pays et duquel il est difficile d'extraire la moindre information géographique (J. D. HAWKINS 1998, 29 ; Zs. SIMON 2016, 457).

contre Winayanda, Tamina et Lukka ¹¹⁹ et parmi celles du roi de Tarhuntassa, Hartapu ¹²⁰, et semble ainsi devoir prendre place au sud plutôt qu'au nord de l'Anatolie ¹²¹. Il faut remarquer ici que la position de Wilusa dans l'environnement direct de Millawanda réduirait considérablement l'espace des contradictions : Masa et Karkisa pourraient alors en effet avoir représenté un territoire entre le sud et le centre-ouest de l'Anatolie, du côté du pays de Lukka.

Ahhiyawa – L'idée selon laquelle *Ahhiyawa* représente le nom hittite des Achéens a été publiée dès 1924 par E. Forrer ¹²². Aussitôt critiquée par J. Friedrich et A. Goetze ¹²³, elle a ensuite été tour à tour défendue puis rejetée ¹²⁴. Avec pour principal argument que, si elle est fausse, les sources hittites ne font nulle part allusion aux Grecs ¹²⁵, l'hypothèse mycénienne est couramment admise aujourd'hui.

L'Ahiyawa est évoqué dans vingt-six textes qui livrent peu d'informations à son propos ¹²⁶. Un débat sur la localisation du pays est né du § 5 de la lettre « de Tawagalawa », où Piyamaradu apparaît, selon les interprétations, soit avoir quitté Millawanda *par* bateau soit être venu *du* bateau à l'arrivée du roi hittite (voir annexes, texte 5, § 5, n. 28). Néanmoins, tandis que dans cette même lettre, le roi hittite

¹¹⁹ KUB XIX 10 i 8 (G. DEL MONTE 2009, 42-43).

¹²⁰ KIZILDAĞ 4 (J. D. HAWKINS 1998, 30 ; M. POETTO 1993, 48, n. 103).

¹²¹ Ainsi e. a. J. D. HAWKINS (1998, 30).

¹²² E. FORRER 1924a et 1924b.

¹²³ A. GOETZE 1927 ; J. FRIEDRICH 1927.

¹²⁴ Sur l'historique de cette question, voir G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 1-3) et M. GANDER (2017a, 275-276).

¹²⁵ G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 3.

¹²⁶ Ceux-ci ont été récemment rassemblés par G. M. BECKMAN *et al.* 2011.

interpelle son correspondant comme son égal, un Grand Roi (LUGAL.GAL, § 6), Attarissiya mène dans l'accusation de Madduwatta des troupes trop nombreuses pour que l'Ahhiyawa ait été implanté sur la péninsule anatolienne (voir annexes, texte 1, § 12)¹²⁷. Mais, si c'est bien les Grecs que les Hittites ont désignés par ce nom, l'envergure de l'Ahhiyawa correspondrait mieux à une confédération des royaumes mycéniens qu'à un seul d'entre eux¹²⁸.

¹²⁷ L'Ahhiyawa a été situé à Rhodes, en Thrace, en Cilicie et au nord-ouest de l'Anatolie (voir, avec réf., W.-D. NIEMEIER [1998]).

¹²⁸ Si l'envergure de l'Ahhiyawa avait déjà mené à localiser le pays en Grèce continentale (e. a. J. D. HAWKINS 1998, 30-31 ; T. BRYCE 1989b, 3-6 ; HOPE SIMPSON 2003), cette hypothèse sur l'ampleur des forces de celui-ci et par là sa correspondance à une confédération plutôt qu'à un seul État a seulement été proposée par J. KELDER (2010). Le principal obstacle de cette théorie est l'évocation d'un grand roi dans l'Accusation de Madduwatta qui est difficile à identifier si le nom de l'Ahhiyawa s'est appliqué à plusieurs royaumes (par G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 6).



Carte 2 : reconstitution de la carte de l'Anatolie occidentale sous l'empire hittite

3.4. *Synthèse et conclusion*

La carte définitive de l'Anatolie occidentale au II^e millénaire est impossible à établir, et si leur concordance et leur cohérence ont assuré aux hypothèses d'Hawkins et de Starke la diffusion la plus large, celles-ci ne pourraient être considérées comme « the right ones » ¹²⁹.

Les progrès enregistrés depuis lors doivent cependant être pris en considération. Après l'identification des toponymes occidentaux, le recouvrement par Lukka d'un territoire approximativement équivalent à celui de la Lycie classique et la localisation de Millawanda à l'emplacement de Milet sont désormais établis. À partir de là, il est possible de situer globalement les pays d'Arzawa au nord-ouest de l'Anatolie.

La position relative de chacun des pays de l'ensemble est par contre plus incertaine. Les hypothèses d'Hawkins et de Starke, en effet, sont articulées autour de la localisation de Mira dans la vallée du Méandre. De là, le pays de la rivière Séha est assimilé à la vallée de l'Hermos, et son extension jusqu'au Caïcos, à son tour, repousse Wilusa aux confins de la péninsule et des Balkans. Cependant, ces reconstitutions dépendent seulement des sources des Hittites, et la répartition des toponymes recensés sur l'ensemble du territoire ouest-anatolien, comme l'ont fait Starke et Hawkins, semble sous-entendre que leur liste est exhaustive. Or rien n'indique, d'une part, que les Hittites aient entretenu des contacts avec la totalité des peuples d'Anatolie, ni, d'autre part, que l'entièreté des sources relatives à l'ouest de la péninsule soient connues ¹³⁰. Dans cette mesure, il vaut la

¹²⁹ J. LATACZ 2001, 89-90.

¹³⁰ Voir les critiques de G. STEINER (2007, 592-593), qualifiant de « distributing geography » ce procédé consistant à remplir la carte à partir des

peine de remarquer que la localisation de Wilusa et du pays de la rivière Séha dans le voisinage de Milet s'accorde mieux avec le déroulement des événements historiques, et présente en outre l'avantage de résoudre les données apparemment inconciliables relatives aux pays de Masa et Karkisa.

4. Environnement linguistique

4.1. Les langues d'Anatolie sous l'empire

Des huit langues répertoriées dans les archives de Boğazköy (voir *supra*, p. 22), quatre relèvent de peuples implantés en Asie Mineure hittite : le hittite, le louvite et le palaïte, qui sont des langues indo-européennes de la branche anatolienne, et le hattî, langue indigène de la région éponyme.

Les archives des colonies assyriennes constituent les sources les plus anciennes sur les langues et les peuples d'Anatolie. La majorité des noms dans les listes conservées sont d'origine indo-européenne, hittite pour la plus grande partie d'entre eux ¹³¹. La proportion et la répartition des Hittites ailleurs en Anatolie est difficile à envisager d'après les seuls documents de Kanesh, mais leur nombre là-bas semble avoir été assez important pour que les Hittites se considèrent comme des locuteurs du *nesili* (*nasili* ou encore *nesumnili*), dérivé de Nesa, qui est la traduction du nom de Kanesh dans leur langue ¹³². Les

toponymes connus, par opposition à « grouping geography », où les pays sont associés en fonction de leurs points de contact (d'après les données des textes), sans considération pour leurs dimensions ni leurs frontières.

¹³¹ P. GARELLI 1963, 133-152.

¹³² L'appellation « Hittite » est en fait issue de l'Ancien Testament, où l'ethnonyme *hittî* sert à désigner les occupants des royaumes syro-anatoliens du I^{er} millénaire. Elle a été appliquée à la civilisation qui domine l'Anatolie

fondateurs de l'empire centré sur Hattusa sont d'origine nésite ¹³³, et c'est leur langue qui s'impose définitivement comme langue officielle du royaume ¹³⁴. La langue indigène, identifiée dans les textes de Boğazköy par l'adverbe *hattili* n'est maintenue que dans quelques textes d'ordre religieux ou liturgique.

Des noms louvites apparaissent également dans les archives assyriennes. Leur langue est reconnue par les Hittites comme le *luwili* et est attestée en écriture cunéiforme et hiéroglyphique. La première est identique à l'écriture cunéiforme qui est adoptée par les Hittites pour leur langue (voir *supra*, p. 21) et semble avoir été développée au même moment que celle-ci et par ceux-ci : les documents connus en louvite cunéiforme consistent exclusivement en des passages de textes hittites à caractère cultuel ou liturgique ¹³⁵. L'origine de l'écriture hiéroglyphique, par contre, n'est pas claire ¹³⁶, mais son usage paraît

au II^e millénaire à cause de sa ressemblance avec le nom du Hatti qui apparaît dans les textes assyriens et égyptiens où cette puissance est évoquée. En réalité, les Hittites ne se sont jamais désignés autrement que comme le « peuple du pays de Hatti » (T. BRYCE 2005, 18 et M. POPKO 2008, 45-46).

¹³³ Le premier grand royaume d'Asie Mineure est réputé pour avoir été institué dans le courant du XVIII^e siècle par la dynastie de Kussara, qui installe sa capitale à Kanesh/Nesa. Hattusili, dont les Annales constituent par ailleurs le premier document connu en hittite/nésite, se réclame de celle-ci (T. BRYCE 2005, 35-40 et 68-70).

¹³⁴ La diffusion du nésite remonte certainement à l'époque des colonies assyriennes. S'il n'y a pas lieu de contester que le nésite/hittite a été couramment parlé dans l'empire (contre G. STEINER [1981], voir e. a. T. BRYCE [2005, 16-17]), la proportion de ses locuteurs par rapport aux locuteurs des autres langues reste impossible à déterminer (H. C. MELCHERT 2003, 15).

¹³⁵ J. D. HAWKINS 2003, 152. Les textes en louvite cunéiforme ont été compilés et translittérés par F. STARKE (1985).

¹³⁶ Il s'agit encore de déterminer par qui et pour quelle langue l'écriture hiéroglyphique a été inventée (H. GÜTERBOCK 1956b, 518) ; si les Louvites et le louvite figurent comme la réponse la plus évidente, l'origine de cette

cette fois avoir été limité à la transcription du louvite ¹³⁷. Les hiéroglyphes sont principalement utilisés pour des inscriptions monumentales, où le hittite n'apparaît par ailleurs jamais ¹³⁸. Les premières d'entre elles datent des règnes de Tudhaliya IV et de son fils Suppiluliuma II ¹³⁹, mais c'est au début du I^{er} millénaire, dans les États néo-hittites (voir *supra*, p. 36), qu'a été composé l'essentiel du corpus ¹⁴⁰. Autrement, il s'agit seulement de sceaux, dont la notation hiéroglyphique est reproduite en cunéiforme. Cette pratique a été inaugurée par Tudhaliya I/II et est restée courante jusqu'à la fin de l'empire ¹⁴¹. La version la plus ancienne du code de lois hittites a associé aux locuteurs du louvite le pays de Luwiya dont la localisation n'est pas précisément déterminée (voir *infra*, 96). Quelle que soit celle-ci cependant, la distribution des inscriptions hiéroglyphiques, la

invention reste problématique dans le contexte du développement de l'écriture cunéiforme où elle apparaît (J. D. HAWKINS [2003, 168-169]).

¹³⁷ Dans la mesure où elles sont seulement composées de noms de dieux ou de personnes, les plus anciennes inscriptions ne pourraient être attribuées à une langue en particulier (J. D. HAWKINS 2003, 140).

¹³⁸ Cette particularité a été envisagée comme le reflet du statut vernaculaire du louvite par rapport au hittite qui serait resté la langue de chancellerie (B. ROSENKRANZ 1938, 265-284). Il se pourrait simplement aussi que, dans la mesure où l'écriture hiéroglyphique a été mise au point pour le louvite, les Hittites ne l'ont jamais adaptée à leur langue (J. D. HAWKINS 2000, 2, n. 17). Ceci n'explique néanmoins pas pourquoi le hittite n'est jamais utilisé dans les inscriptions à caractère monumental.

¹³⁹ La datation de l'inscription d'Ankara sur vase d'argent au règne de Tudhaliya I/II pourrait considérablement remettre en perspective le problème de l'origine et de la chronologie de l'écriture hiéroglyphique (J. D. HAWKINS 2003, 166).

¹⁴⁰ J. D. HAWKINS 2000, 17.

¹⁴¹ Des graffitis comportant des signes similaires aux hiéroglyphes louvites sont connus dès c. 1500, mais la mesure dans laquelle ceux-ci relèvent déjà d'un système d'écriture propre n'est pas déterminée (J. D. HAWKINS 2000, 3 et 2003, 167).

proportion des éléments louvites dans l'onomastique anatolienne, et surtout l'influence croissante du louvite sur le hittite laissent penser que la communauté louvite a été largement dispersée en Anatolie ¹⁴².

Une langue nommée *palaumnili* distingue enfin quelques textes d'ordre liturgique et religieux répertoriés dans les archives de Boğazköy ¹⁴³. Elle est relative à la région de Pala, qui est localisée sur le cours inférieur de l'Halys, à l'endroit où s'étend la Paphlagonie classique ¹⁴⁴. Le nom de Pala est cité avec Luwiya dans la version ancienne du code de lois. À la différence du louvite, cependant, la langue et ses locuteurs semblent être restés relativement isolés par rapport à l'empire hittite. Leur pays, en effet, est seulement évoqué à l'occasion de campagnes militaires, et, à la différence du louvite, le palaïte n'a pratiquement laissé de traces ni dans l'onomastique ni dans la langue hittite.

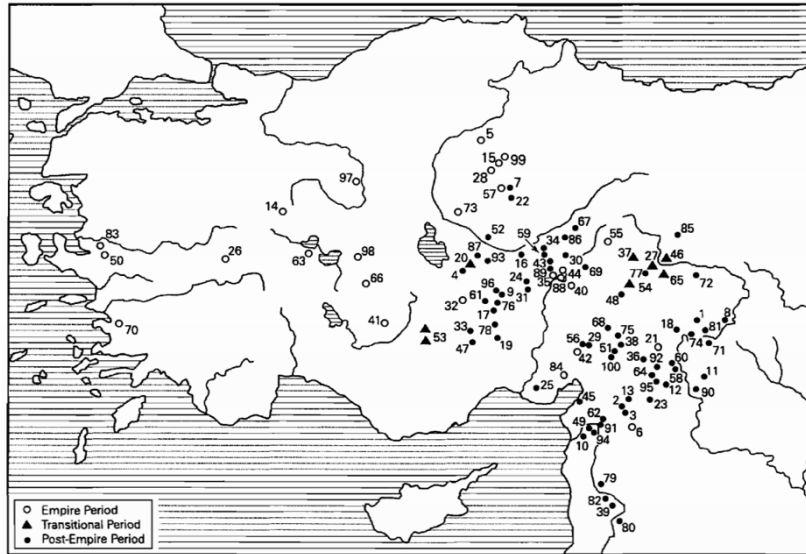
La connaissance des langues et des peuples d'Anatolie au II^e millénaire est naturellement limitée : tandis que des régions entières ne sont caractérisées ni par une documentation propre ni par les sources hittites, la réalité sociolinguistique des territoires envisagés reste absolument obscure. Il semble du moins qu'il faille concevoir la société hittite comme une société multi-ethnique, dont les Nésites,

¹⁴² Les Louvites ont vraisemblablement représenté une partie importante de la population du Kizzuwatna, aux confins de l'Anatolie et de la Syrie, occupé originellement par les Hourrites (I. YAKUBOVICH 2010, 272-285). Les inscriptions en louvite hiéroglyphique et les noms louvites de l'empire ne constituent pas une preuve en soi de la présence des Louvites, mais les interactions linguistiques évoquent au moins des contacts réguliers et la présence nombreuse de locuteurs du louvite (H. C. MELCHERT 2003, 12-13). Pour une analyse et une interprétation complètes des contacts linguistiques entre hittite et louvite depuis les colonies assyriennes jusqu'à la fin de l'empire, voir I. YAKUBOVICH (2010).

¹⁴³ O. CARRUBA 1970.

¹⁴⁴ Le nom de Pala pourrait avoir survécu dans le toponyme classique Blaene (H. C. MELCHERT 2003, 11).

Louvites et Hatti n'ont, à l'évidence, représenté qu'une partie. S'il faut évoquer ici la présence certaine de populations venues de Syrie et de Mésopotamie, de nombreuses autres restent à définir.



Carte 3 : localisation des inscriptions hiéroglyphiques (H. C. Melchert 2003, 142)

4.2. Remarques sur la constitution du groupe indo-européen anatolien

La branche anatolienne des Indo-Européens apparaît à ce jour constituée de quatre groupes : les langues hittite, palaïte et lydienne constituent à elles seules trois d'entre eux, tandis que le groupe louvique rassemble le louvite, le carien et le lycien, ainsi que le sidétique et le pisidien qui sont mal attestés.

La chronologie et la géographie de la formation de ces groupes sont difficiles à déterminer ¹⁴⁵. S'il apparaît en effet qu'au temps des colonies assyriennes, l'anatolien commun avait déjà cédé la place à ses différentes ramifications ¹⁴⁶, l'écart temporel minimum nécessaire aux divergences lexicales constatées varie, selon les définitions, entre cinq cents ans et un millénaire et demi ¹⁴⁷. À partir de cette date, deux scénarios sont possibles ¹⁴⁸ : le premier envisage la migration d'un groupe proto-anatolien en Asie Mineure, dont seraient issues ensuite les branches hittite, palaïque, lydienne et louvique ¹⁴⁹. Selon le second modèle, le dernier stade du proto-anatolien est situé en-dehors de la péninsule, où les différentes branches du groupe seraient entrées en vagues migratoires successives ¹⁵⁰. Le point d'entrée de ces Indo-Européens en Asie Mineure n'est pas non plus défini : si l'origine de la communauté proto-indo-européenne est située du côté de la steppe pontique, le groupe anatolien est susceptible d'avoir pénétré en Asie Mineure aussi bien par le nord-est que par le nord-ouest ¹⁵¹. Il faut noter que ces premiers mouvements, quels qu'ils aient été, sont absolument distincts des déplacements avérés pour les différents représentants de cette branche anatolienne. Il n'y a pas lieu en particulier d'associer l'expansion des Louvites au II^e millénaire avec,

¹⁴⁵ Pour un état de la question, voir H. C. MELCHERT (2003, 23-26).

¹⁴⁶ Comme en attestent les documents de Kanesh (voir *supra*, p. 22).

¹⁴⁷ C'est l'hypothèse retenue par I. YAKUBOVICH (2010, 7), sur l'exemple du proto-slave.

¹⁴⁸ Sans revenir sur l'hypothèse selon laquelle les Indo-Européens sont autochtones en Anatolie (C. RENFREW 2001) ni sur celle de l'existence d'un groupe proto-indo-hittite, antérieur au proto-indo-européen (A. LEHRMAN 2001).

¹⁴⁹ G. STEINER 1990, 202.

¹⁵⁰ C'est notamment l'hypothèse de N. OETTINGER (2002).

¹⁵¹ Cette dernière solution est défendue par G. STEINER (1981, 169).

d'une part, la migration antérieure des locuteurs du louvique, et d'autre part, la présence des autres représentants de la branche qui sont attestés au I^{er} millénaire ¹⁵².

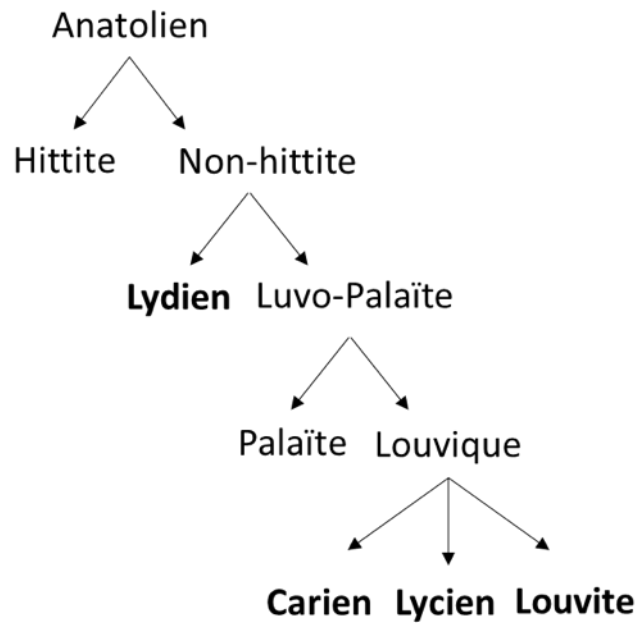


Figure 2 : arbre des langues anatoliennes

¹⁵² Ainsi H. C. MELCHERT (2003, 25-26).

II. Royaumes et peuples à l'ouest de l'Asie Mineure au I^{er} millénaire

1. Cadres historiques

Après la disparition de l'empire hittite, c'est le royaume phrygien qui se distingue comme la première puissance d'Anatolie. À partir du IX^e siècle, en effet, les Phrygiens étendent leur influence autour de Gordion d'abord, dans la vallée du Sangarios, puis sur une large partie de la péninsule. Des inscriptions en phrygien attestent de leur présence depuis Dascylion, à l'ouest, jusqu'à la région de Boğazköy à l'est, et au sud, de Tyana, qui borde la chaîne du Taurus, à la plaine d'Elmalı, qui s'étend au nord de la Lycie ¹⁵³. L'histoire de la Phrygie est essentiellement associée au nom de Midas. Attesté dans les inscriptions phrygiennes, dans la tradition grecque et romaine, où il est le sujet de nombreux mythes et légendes, et dans les sources assyriennes, où, sous la forme Mita, il est nommé comme le roi des Mushki ¹⁵⁴, il semble avoir désigné plusieurs souverains différents ¹⁵⁵.

¹⁵³ Ceci ne concerne que les textes paléo-phrygiens, entre la fin du VIII^e siècle et le début du IV^e siècle. Ils ont été rassemblés par C. BRIXHE et M. LEJEUNE (1984).

¹⁵⁴ Les Mushkis sont probablement d'abord une tribu du nord-est de l'Anatolie, sur lesquels les Phrygiens ont étendu leur domination (M. MELLINK 1991, 622-623, A.-M. WITTKE 2004). Pour les textes assyriens qui mentionnent Mita, voir, avec réf., S. BERNDT-ERSÖZ (2008, 17 n. 83).

¹⁵⁵ Voir S. BERNDT-ERSÖZ (2008) qui recense au moins deux rois nommés Midas dans la tradition grecque. Le premier est évoqué par Hérodote comme le seul étranger avant Gygès à avoir dédié son trône à Delphes et pourrait être celui qui apparaît dans la Chronique de Sarbon II. S. Berndt-Ersöz situe son règne entre 723 et 677, date à laquelle son nom est encore cité dans un oracle assyrien. Le second est celui dont la mort est associée aux

À partir de 717, la Chronique de Sargon rapporte les tentatives de l'un d'entre eux de se rallier les États indépendants de Que, Tyana, Karkémish et Tabal contre les Assyriens au sud-est de l'Asie Mineure, puis, en 709, sa soumission à l'autorité d'Assur. Après la victoire assyrienne, les incursions des Cimmériens depuis le Pont mettent définitivement fin à l'expansion des Phrygiens en Anatolie ¹⁵⁶.

Le déclin de l'empire phrygien coïncide avec l'élévation du royaume lydien autour de Sardes, dans la vallée de l'Hermos, et l'essor des cités grecques sur la côte égéenne. La Lydie émerge comme puissance politique et militaire à l'avènement de Gygès, dans la première moitié du VI^e siècle ¹⁵⁷. C'est à lui qu'Hérodote (I, 14) attribue le début des conquêtes lydiennes. Celles-ci sont d'abord dirigées vers la côte de la péninsule où prospèrent alors les douze cités de la Ligue ionienne ¹⁵⁸, puis s'étendent à l'ensemble de l'Asie Mineure ¹⁵⁹. Entre 666 et 644, Gygès apparaît avoir réclamé l'aide des

invasions cimmériennes de l'ouest de l'Anatolie au milieu du VII^e siècle (voir n. 156). En plus de ceux-ci, S. Berndt-Ersöz envisage l'existence d'un troisième Midas, qui est cité dans un oracle assyrien entre 674 et 671, soit quelques années après le premier Midas, mais dont le titre est différent de celui-ci.

¹⁵⁶ D'après le récit de Strabon, ces déplacements ont traditionnellement été associés au règne du « premier Midas », qui est défait par Sargon en 709. Cependant, dans la mesure où les sources assyriennes rendent compte d'une alliance entre le roi des Mushki et les Cimmériens, il faut considérer, avec S. BERNDT-ERSÖZ (2008, 21-29), que les invasions que ceux-ci ont menées en Phrygie participent du mouvement qui les a menés en Lydie (voir *infra*, p. 70), soit vers 650, et que Strabon ait confondu en un récit la fin de deux rois nommés Midas.

¹⁵⁷ Pour la chronologie des Mermnades, voir *infra*, .

¹⁵⁸ Milet, Myus, Priène, Éphèse, Colophon, Lebedos, Teos, Clazomènes, Phocée, Samos, Chios et Érythrée. Sur les origines et le développement de la ligue, voir, e. a., C. ROEBUCK (1959), et, plus récemment, J.-P. CRIELAARD (2009).

¹⁵⁹ Après les premières expéditions de Gygès contre Milet, Smyrne et

Assyriens plusieurs fois contre les Cimmériens ¹⁶⁰. Il semble finalement succomber à leurs attaques et c'est son fils, Ardys, qui endigue définitivement la menace ¹⁶¹. Après lui, les premiers succès véritables des Lydiens sont associés au quatrième représentant de la lignée, Adyattes III (Hér. I, 18-20), auquel succède Crésus, qui consacre finalement l'hégémonie du royaume en Asie Mineure : au terme de ses campagnes, il avait soumis, raconte Hérodote (I, 28), tous les peuples en-deçà de l'Halys à l'exception des Lyciens et des Ciliciens. Les tentatives du roi d'élargir encore son autorité à l'est sont arrêtées par les Perses : à la moitié du VI^e siècle ¹⁶², après que les troupes lydiennes se sont retirées de Cappadoce, Cyrus prend Sardes et répartit les pays conquis par la Lydie dans trois satrapies différentes (Hér. III, 90). Les Perses conservent l'hégémonie en Anatolie jusqu'aux conquêtes d'Alexandre le Grand à partir de 334.

Colophon, les entreprises et les conquêtes de ses successeurs jusqu'à Crésus sont imprécises. Aucun d'entre eux, du moins, ne semble avoir réussi à assujettir totalement les villes grecques (A. PAYNE et J. WINTJES 2016, 31-35 avec réf.).

¹⁶⁰ Gygès apparaît plus exactement dans quatre documents (J. PEDLEY 1972, 82-83).

¹⁶¹ Le sort de Gygès n'est connu que par les sources assyriennes (A. PAYNE et J. WINTJES [2016, 32], avec réf.).

¹⁶² La date la plus souvent avancée pour la prise de Sardes est 547. Elle a été obtenue à partir d'une phrase de la neuvième année de la Chronique de Nabonide (A. KUHRT 2007, 50) qui évoque la conquête d'un pays par Cyrus (ii, 15-17). Le nom de ce pays, cependant, n'est pas conservé, à la différence du récit de la prise d'Ecbatane (ii, 3-4), en Médie, à la sixième année du règne de Nabonide, et, dix ans plus tard, de la conquête de Babylone (iii, 10-20) (A. KUHRT 2007, 48). J. CARGILL (1977) s'était déjà résolument opposé à l'hypothèse d'une datation précise de la chute de Sardes.

2. *Peuples et territoires*

Le constat de Strabon sur la confusion des délimitations territoriales de l'ouest de l'Asie Mineure à son époque nous dispense naturellement de revenir en détail sur celles-ci (voir *supra*, p. 28). La carte 3 représente les régions et groupes d'Anatolie répertoriés par Hérodote au milieu du V^e siècle. À l'exception de la Lydie, toutes sont connues d'Homère.

3. *Langues et identités*

La question des définitions identitaires ne pourrait être abordée de la même manière dans le cas des Lydiens et dans celui des Cariens : tandis que le nom des Lydiens désigne d'abord, dans les sources classiques, la population du royaume centré sur Sardes, les Cariens, qui ne sont pas déterminés par une unité politique, apparaissent essentiellement comme une communauté linguistique. Il s'agira, en d'autres termes, (1) de déterminer quel est le rapport entre le royaume lydien et ceux qui sont appelés Lydiens, et (2) de relever les traits distinctifs d'une communauté de Cariens.



Carte 4 : l'Anatolie au I^{er} millénaire

3.1. ὁ δῆμος Λύδιος

Absents de l'œuvre d'Homère, les Lydiens, d'après Hérodote (I, 7), étaient appelés Méoniens (ὁ δῆμος Μηίων), avant qu'une famine force une partie d'entre eux à quitter l'Asie. Ceux qui étaient restés sur le territoire prirent alors le nom de leur roi Lydos, le fils d'Atys. Selon l'historien, après le règne de Lydos, la Lydie passa aux mains des Héraclides, avec Agron qui était l'arrière-petit-fils d'Alcée. La dynastie régna pendant 505 ans à travers 22 générations, jusqu'au meurtre de Candaule par Gygès qui consacre l'avènement des Mermnades. Ses cinq représentants se succèdent, dans le récit d'Hérodote, en 170 ans jusqu'à la défaite de Crésus face à Cyrus (voir *supra*, p. 71).

C'est à la dynastie des Mermnades qu'est attribuée l'élévation de la Lydie au rang de puissance internationale. Les rois lydiens ont en effet tiré de leur environnement une richesse dont la réputation est devenue légendaire dès l'Antiquité ¹⁶³. Les Mermnades avaient établi le centre de leur pouvoir à Sardes, dans la vallée de l'Hermos, sur les rives du Pactole qui descendait du Tmolus. Celui-ci était la source de nombreuses rivières où affluaient des paillettes d'or pur ou d'électrum, dont furent constituées les premières monnaies. Son abondance à Sardes fut telle que les Grecs attribuèrent celles-ci aux Lydiens ¹⁶⁴. L'Hermos, en outre, permettait à Sardes de contrôler les voies de communication et de commerce entre la côte, où prospéraient les cités grecques d'Ionie, et l'intérieur des terres, tandis qu'à l'est de la ville, une colline formait une acropole naturelle dont les pentes raides garantissaient la défense.

Les aménagements constatés à Sardes dès la fin du VII^e siècle doivent refléter la puissance de la dynastie ¹⁶⁵. À ce moment, des remparts en brique crue sont construits pour entourer la partie nord-ouest en-dessous de l'acropole : avec une longueur d'environ 3500 mètres pour une hauteur de 14 mètres, ils s'élevaient sur des

¹⁶³ Archiloque, fr. 19 ; pour plus de références sur les richesses de Sardes, voir J. PEDLEY (1972, 70-71) et, en général H. CRAWFORD et Jr. GREENEWALT (2010a).

¹⁶⁴ Ainsi, Hérodote I, 94 : « Λυδοὶ [...] πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοινάμενοι ἐχρήσαντο, πρῶτοι δὲ καὶ κάπηλοι ». Si elle se trouve assurément en Anatolie occidentale, la provenance des premières monnaies n'est pas déterminée avec exactitude. Des dizaines de types de celles-ci sont en effet recensées sans comporter d'indication précise sur leur atelier d'émission. Aussi, avant de relever d'une initiative d'État, la monnaie a pu simplement être le fait de particuliers disposant d'abondantes ressources en électrum. Voir (e.a) G. LE RIDER (2001, 42-47). Sur les origines de l'invention de la monnaie, voir, avec réf., J. H. KROLL (2008, 17, n.19).

¹⁶⁵ Voir, outre C. ROOSEVELT (2012, 59-85), G. HANFMANN (1985, 497-519) et N. CAHILL (2010, 75-107).

fondations en pierre de 20 mètres de large et délimitaient un espace de 108 hectares ¹⁶⁶. Au milieu du VI^e siècle, les pentes de l'acropole font l'objet d'une vaste entreprise de terrassement, à partir de larges blocs de marbre ou de calcaire ; des structures que supportaient ces terrasses, il ne reste aucune trace, mais c'est vraisemblablement là que se trouvaient le palais de Crésus, qui était encore utilisé comme siège du sénat à l'époque romaine (Vitr. 2, 8, 9-10, Plin., *NH* 35, 172), et les autres bâtiments royaux.

Peu d'édifices religieux ont été identifiés dans la capitale des Mermnades. En réalité, seuls un temple dédié à Cybèle et un autre à Artémis sont évoqués, le premier par la découverte de sa reproduction miniature et les restes d'un autel ¹⁶⁷, le second par des inscriptions ¹⁶⁸. Les textes lydiens, les sources grecques et archéologiques permettent néanmoins d'identifier des aspects des pratiques cultuelles des Lydiens, où l'héritage anatolien se mêle à la tradition grecque ¹⁶⁹. La principale divinité célébrée à Sardes semble ainsi avoir été Artémis. Connue dans les textes lydiens sous le nom d'*artimus*, elle est invoquée en association avec trois épithètes ¹⁷⁰ : *artimus ipsimšiš* « Artémis d'Éphèse », *artimus sfardav* « Artémis des habitants de Sardes » et *artimus kulumšiš* « Artémis de Coloë », qui est le nom du

¹⁶⁶ Ils sont ainsi presque deux fois plus grands que ceux de Gordion (60 ha), mais plus petits que ceux de Hattusa (180 ha) et presque dix fois moindres que ceux des grandes cités mésopotamiennes, dont Babylone (850 ha) et Ninive (750 ha) (N. CAHILL [2010]).

¹⁶⁷ H. CRAWFORD et Jr. GREENEWALT 2010b, 234.

¹⁶⁸ Voir, pour plus de détails, F. YEGÜL (2010).

¹⁶⁹ En comparaison avec le cas des Lyciens, l'influence grecque sur les pratiques cultuelles lydiennes est notamment plus significative (P. HÖGEMANN et N. OETTINGER [2018, 74-80]). Pour un examen plus détaillé du panthéon lydien, voir P. WEISS (1995).

¹⁷⁰ Pour les références des inscriptions, voir A. PAYNE et J. WINTJES (2016, 96-106).

lac autrement appelé lac de Gygès, à 12 kilomètres au nord de Sardes ¹⁷¹. Cybèle (Κυβέλη) est la traduction donnée au nom lydien *kufawa* qui semble devoir être assimilée à la déesse mère anatolienne *Kubaba* ¹⁷². Il faut finalement ajouter au panthéon lydien les dieux *Lews*, équivalent de Zeus ¹⁷³, *Qldāns*, le plus souvent rapproché d'Apollon ¹⁷⁴, et *Paki*, dont le nom, sous la forme *Bakchos* a été transmis comme une épithète de Dionysos ¹⁷⁵. Les Mermnades sont certainement les principaux auteurs de la connexion entre les mondes cultuels grec et lydien. Selon Hérodote (I, 14), ils furent, après Midas, les premiers barbares à avoir consulté l'oracle d'Apollon à Delphes : Gygès obtint avec lui la légitimation de son pouvoir sur la Lydie après

¹⁷¹ C. ROOSEVELT 2012, 904.

¹⁷² Kubaba et Κυβέλη n'ont peut-être pas été, à l'origine, deux déesses identiques : à l'anatolien Kubaba pourrait plus proprement correspondre le grec Κυβήβη, tandis que Κυβέλη paraît être plus directement liée à la déesse phrygienne *Matar Kubeleya*. La confusion viendrait ensuite simplement de la ressemblance entre les deux noms (C. BRIXHE [1979]).

¹⁷³ R. GUSMANI 1964, 160.

¹⁷⁴ Aucun document ne permet d'établir une équivalence stricte entre les deux noms. La correspondance est seulement suggérée par la constante association de *Qldāns* avec Artémis, et par l'absence dans les sources lydiennes de références à Apollon, auquel les Mermnades ont pourtant voué un culte important (A. PAYNE et J. WINTJES 2016, 101). N. OETTINGER (2015, 137 et n. 29) a récemment émis l'hypothèse que le nom du dieu lydien soit issu d'une épithète d'Apollon comme archer, et donc dieu de la guerre, à savoir **Kwaliyan-* « qui appartient à l'armée ». On peut aussi envisager plus simplement que *Qldāns* ait compté dans le panthéon lydien avant d'être confondu avec Apollon par la similitude de leurs fonctions.

¹⁷⁵ L'identité de Dionysos et de Paki ressort d'une inscription où l'anthroponyme **Pakiwas* (gén. *Pakiwalis*) est traduit avec le nom Dionysikles. La relation exacte entre les deux dieux n'est pas claire : l'assimilation de l'un à l'autre peut seulement relever de leur qualité commune de dieu du vin, d'où sont issus ensuite les récits qui associent la naissance et l'enfance de Dionysos à la Lydie (A. PAYNE et J. WINTJES 2016, 105).

le meurtre de Candaule (Hér. I, 14) ; Adyattes III, sur son ordre, fit reconstruire le temple d'Athéna qu'il avait détruit à Asséos pendant la guerre contre Milet (Hér. I, 19-22), et c'est encore la réponse du dieu à Crésus qui encouragea celui-ci à s'engager contre la Perse (Hér. I, 53). De somptueuses offrandes avaient suivi les sollicitations des rois lydiens, et si Crésus avait reconnu dans l'oracle de Delphes la seule parole véritable (Hér. I, 46-49), cette prodigalité ne s'était pas limitée à Delphes. Adyattes est ainsi tenu pour avoir construit deux temples à Asséos (Hér. I, 22), tandis que sont évoquées, parmi d'autres, les offrandes de Crésus à Apollon Isménien, à Thèbes, à Athéna Pronaia à Delphes, à Artémis à Éphèse, où, raconte Hérodote (I, 92), il finança la plus grande partie des piliers du temple. Des motivations politiques ont certainement contribué à susciter cet intérêt pour les sanctuaires grecs : avec ses deux temples, Adyattes devait espérer gagner la faveur du dieu autant que démontrer sa puissance, tandis qu'Éphèse représentait un enjeu crucial dans la conquête des cités ioniennes ¹⁷⁶.

La situation politique et religieuse de la Lydie est difficile à envisager en dehors de Sardes, en dépit de l'impression laissée par les sources grecques d'un royaume unifié autour d'un pouvoir royal fort ¹⁷⁷. Quelque cent tumuli évoquent la présence d'une élite lydienne ¹⁷⁸, mais peu de sites d'habitation ont été mis au jour et la plupart d'entre eux ne renferment pas de structures dignes de centres urbains. En outre, l'existence de lieux de culte en Lydie peut

¹⁷⁶ M. KERSCHNER 2006, 259-265.

¹⁷⁷ Contre C. ROOSEVELT (2012, 905-906) qui, après avoir divisé la société de Sardes en trois classes, à savoir, d'abord, la famille royale, l'élite, reprenant les nobles et les instances religieuses, et enfin une classe moyenne constituée par les marchands et les artisans, imagine en Lydie la présence d'une noblesse mandatée par les rois.

¹⁷⁸ C. ROOSEVELT 2009, 108-109.

seulement être déduite de leur permanence à l'époque hellénistique et romaine ¹⁷⁹.

Le témoignage linguistique est, sur la question de l'homogénéité du territoire lydien, éloquent. Ce qui est en effet identifié comme la langue des Lydiens est désigné par ses locuteurs *sfardēti-*, dérivé du nom de Sardes (lyd. *sfard-* réf.) ¹⁸⁰ et des 119 inscriptions du corpus lydien, seules 21 ont été découvertes à l'extérieur de la ville ¹⁸¹. L'intérêt, sur le plan historiographique, de ces documents est par ailleurs limité : les textes déchiffrés sont principalement de l'ordre de l'épithaphe ou de la dédicace, et consistent majoritairement en des formules onomastiques ¹⁸². Il faut remarquer cependant la continuité des inscriptions entre le VIII^e siècle, où remonte la plus ancienne de celles-ci, et le II^e siècle, date à laquelle cesse la documentation lydienne ¹⁸³.

¹⁷⁹ C. ROOSEVELT 2009, 124.

¹⁸⁰ Pour l'histoire du déchiffrement, voir A. PAYNE et J. WINTJES (2016, 73-79) et, pour un état de la question des connaissances de la phonétique et de la morphologie de langue lydienne, R. GÉRARD (2005).

¹⁸¹ Leur édition par R. GUSMANI (1964, 1980, 1982, 1986) reste la principale référence à ce jour.

¹⁸² Ainsi que l'a noté R. GÉRARD (2005, 19), les inscriptions numérotées de 1 à 113 représentent ensemble 440 lignes.

¹⁸³ Cette continuité a parfois été considérée comme la manifestation du maintien de l'autorité des Mermnades en Lydie (P. HÖGEMANN et N. OETTINGER 2018, 80-82). Voir aussi, sur la question de la gestion de l'Asie Mineure par les Perses, E. DUSINBERRE (2013), et, sur le cas plus particulier de la Lydie, E. RUNG (2015).

3.2. Κᾶρες βαρβαρόφωνοι

Les Cariens apparaissent pour la première fois dans l'*Illiade*, où ils combattent aux côtés des Troyens sous la conduite de Nastès et d'Amphimachos ; qualifiés de βαρβαρόφωνοι, ils sont tenus pour avoir occupé « Milet et le mont Phtires au feuillage infini, le cours du Méandre et les cîmes escarpées de Mycale »¹⁸⁴. Le plus ancien fait daté associé aux Cariens remonte ensuite au VII^e siècle : Hérodote (II, 154) raconte que le pharaon Psammétique I (664-610) avait employé des mercenaires de Carie et d'Ionie pour consolider son pouvoir. Ceux-ci étaient alors, selon ses dires, installés sur le Delta, près de Bubastis, puis s'étaient déplacés à Memphis sous le règne d'Amasis (570-526). Les nombreux documents épigraphiques découverts dans la région confirment ces informations (voir *infra*, p. 80).

Le nom de la Carie, quant à lui, comme une unité géographique, apparaît seulement à l'occasion de son annexion par Crésus (Hér. I, 28) et ne semble par ailleurs jamais avoir désigné une formation politique précise. La plus ancienne coalition de Cariens attestée dans les sources est en effet relative à la révolte de l'Ionie contre la Perse¹⁸⁵ ; dans la suite, la Carie représente une unité administrative dont les limites ont varié selon les époques¹⁸⁶ : le Καρικὸς φόρος créé au V^e siècle par Athènes inclut ainsi les cités doriennes de la côte et les îles

¹⁸⁴ Hom., *Il.* II, 867-869 : « Νάστης αὖ Καρῶν ἡγήσατο βαρβαροφώνων, οἳ Μίλητον ἔχον Φθιρῶν τ' ὄρος ἀκριτόφυλλον Μαιάνδρου τε ροᾶς Μυκάλης τ' αἰπείνᾳ κάρηνα ».

¹⁸⁵ S. HORNBLLOWER 1982, 55.

¹⁸⁶ Pour une étude détaillée des communautés de Cariens évoquées dans les sources classiques et de leur signification du point de vue de la délimitation d'une identité carienne, voir N. UNWIN (2017, 51-60).

voisines, pour être joint finalement au *φóρος* ionien ¹⁸⁷. L'activité des Hécatomnides, enfin, qui ont dirigé la satrapie de Carie établie par Artaxerxès en 392, est limitée aux cités littorales de la région ¹⁸⁸.

Le corpus épigraphique carien est composé d'environ 200 inscriptions dont, paradoxalement, la grande majorité ne provient pas de Carie même mais d'Égypte, qui détient à elle seule près de 170 de ces textes ¹⁸⁹. De l'ensemble du corpus, seuls cinq textes excèdent la simple formule onomastique ; ils sont tous issus d'Anatolie ¹⁹⁰. Le plus long a été découvert à Kaunos et reste indéchiffré. Deux décrets bilingues grec-carien, ensuite, sont partiellement compris : le premier, de Kaunos également, pourrait faire référence à des événements de la fin du IV^e siècle ; la partie grecque du second, qui a été découvert à Sinuri, est très endommagée, mais semble concerner les fils d'Hécatomnos, Idrieus et Ada. À ces documents s'ajoutent une inscription de Hyllarima en deux colonnes, avec une partie en grec, qui ne représente probablement pas la traduction du carien, et une liste de noms trouvée à Mylasa. Le reste des documents consiste en des inscriptions funéraires ou votives, auxquelles s'ajoutent en Égypte des graffitis rupestres ¹⁹¹. L'ensemble du corpus a été constitué entre le VIII^e et le III^e siècle ¹⁹².

¹⁸⁷ N. UNWIN 2017, 33.

¹⁸⁸ S. HORNBLLOWER 1982, 2-4. Contrairement à l'idée défendue par celui-ci (1982, 352), cependant, le gouvernement des Hécatomnides ne semble pas pouvoir être associé à un processus de carianisation : c'est précisément à cette époque que le carien disparaît des frappes monétaires, et les noms des dirigeants sont tous transmis en grec (I.-X. ADIEGO 2013, 19).

¹⁸⁹ Le corpus des inscriptions épigraphiques cariennes a été constitué par I.-X. ADIEGO (2007).

¹⁹⁰ I.-X. ADIEGO 2007, 295-311.

¹⁹¹ I.-X. ADIEGO 2007, 264-294.

¹⁹² I.-X. ADIEGO 2007, 1-3.

L'écriture du carien constitue un cas unique d'adaptation de l'alphabet grec en Anatolie ¹⁹³. Deux aspects de celle-ci sont particulièrement remarquables : la diversité de ses formes et son extravagance par rapport au modèle grec ¹⁹⁴. À quelques exceptions près, en effet, chacun des endroits où ont été découvertes des inscriptions présente sa propre variété d'alphabet. Concrètement, 44 lettres différentes sont recensées à travers l'ensemble du corpus, tandis que leur nombre maximal au sein d'une seule variété est de 31, dans l'alphabet de Memphis. Et même s'il est possible de constituer des regroupements d'« isographes », les lettres gardent des caractéristiques fondamentalement irréductibles les unes aux autres qui ne

¹⁹³ Ce paragraphe est un résumé des observations sur l'alphabet carien proposées par I.-X. ADIEGO (2007), 166-233.

¹⁹⁴ Le déchiffrement du carien a fait l'objet de nombreuses tentatives : trompées d'abord par la diversité graphique des inscriptions, les premières analyses ont voulu voir dans l'écriture des Cariens un système mixte combinant des signes alphabétiques empruntés aux Grecs et des signes syllabiques hérités d'un syllabaire « asianique », comme celui du chypriote. Le caractère purement alphabétique de cette écriture a été révélé avec l'inscription de Kaunos, dont la longueur a permis de constater la limitation du nombre de signes différents. La profusion des signes, dont témoignent les autres inscriptions, est alors analysée à juste titre comme une impression due à des variétés graphiques qui ne sont que formelles. De là, à la lumière des autres exemples d'alphabet en Anatolie, les tentatives de déchiffrement qui ont suivi se sont naturellement tournées vers l'alphabet par excellence, l'alphabet grec, pour y trouver le modèle des lettres cariennes, et leur assigner la valeur phonétique correspondante. Néanmoins, dans la mesure où les nouvelles lectures des inscriptions ne proposaient pas d'équivalent carien aux noms transmis par les sources classiques, l'explication par l'alphabet grec a paru insuffisante. L'étape décisive du déchiffrement est franchie par J. D. RAY (1981), à partir des inscriptions bilingues de Saqqâra : en reportant les valeurs phonétiques de l'égyptien sur les noms en carien, il retrouve les noms qui sont par ailleurs connus dans les sources grecques. Ses résultats sont finalement complétés et corrigés par les travaux de I.-X. Adiego et de D. Schürr, qui ont posé les derniers principes du déchiffrement du carien (I.-X. ADIEGO 2007, 165-205, avec réf.).

permettent pas de déterminer un modèle primitif dans les variétés d'alphabet attestées. L'existence de celui-ci n'est cependant pas douteux : la valeur phonétique de chaque groupe d'isographes est identique et étonnamment différente de celle qui est assignée au caractère correspondant dans l'alphabet grec ¹⁹⁵.

¹⁹⁵ La prononciation des caractères A O V M seulement correspond à celle qui leur est donnée dans l'alphabet grec. Contre l'hypothèse d'une exception au principe de stabilité observé dans les autres adaptations anatoliennes de l'alphabet grec (C. BOISSON 1994, 225), I.-X. ADIEGO (2007, 230-233) a envisagé le processus suivant : les lettres cariennes ont été dessinées à partir de formes déjà cursives des lettres grecques, avant d'être transformées en capitales, sur le modèle grec, à nouveau, mais sans égard pour les valeurs phonétiques de celui-ci. Ainsi, **Ν** /m/ serait bien issu d'un mu cursif, qui aurait ensuite été remodelé à partir de la forme capitale de nu.

Letters → ¹	Transcription	Notes
A Λ A Δ (Θ)	a	
C < Γ	d	
Δ	l	
E Ε 'I Ψ	y	(formerly ù/ü)
F Ϛ	r	
I H Δ	λ	
Θ O	q	
Γ Γ Λ	b	
N V	m	
O	o	
Ϙ P	t	
ϙ ϙ ϙ P	š	
M	s	
T	?	
V Y	u	
Φ	ñ	
X +	k̂	(formerly χ)
Ψ Y	n	
Μ M (Ξ)	p	
Θ O	ś	
Θ G G ϙ ϙ H ϙ ϙ	i	
□ H	e	
ϙ	ý	(formerly w)
▽ Y	k	
⋈	δ	
Π Ψ	w	(formerly ú)
Σ X?	γ	
)(ϙ ϙ	z	(formerly ζ)
⋈	η	
Η	j	(formerly î)
ι	?	
↑ ' / Ω?	τ / τ ₂ ?	
G	í	
ϙ ϙ ϙ B << ϙ?	β	
ρ	β ₂ ?	

Figure 3 : l'alphabet carien

Quelle que soit l'origine de l'alphabet, cette particularité de l'écriture est d'autant plus notable que la langue carienne paraît, d'après les exemples déchiffrés, être restée totalement hermétique à l'influence du grec. Plus encore, I.-X. Adiego a récemment montré que, là où,

dans les inscriptions cariennes, la proportion de noms indigènes est largement supérieure à celle des noms grecs, la situation dans les inscriptions grecques est beaucoup plus contrastée ¹⁹⁶. Cette disparité peut s'expliquer selon I.-X. Adiego par un procédé de double dénomination : certains individus auraient porté deux noms, l'un carien et l'autre grec, liés entre eux, dans la plupart des cas, d'après un rapport de ressemblance. Le nom Οὐλιάδης est par exemple clairement dérivé du grec οὔλιος « terrible », mais il est probablement d'abord le fruit de l'hellénisation du nom *wliat* - *wljat* (Ολιατος - Υλιατος). Les formes hybrides offrent les cas les plus impressionnants mais surtout les plus convaincants de cette hypothèse : au carien *ktmno* - *ktmño* correspond ainsi le grec ἑκατόμνωσ ; tandis que le premier est vraisemblablement un composé de l'anatolien *katta*- « sous » et de *mno*- « fils », le second fait visiblement référence à la déesse Hécate, en composition avec le terme *-mno*- du carien.

Cette pratique est significative sur le plan des relations entre les Grecs et les Cariens ¹⁹⁷, mais elle garantit surtout, avec la particularité de l'écriture, l'existence d'une communauté linguistique proprement carienne. Déterminer dans quelle mesure la langue a été perçue et maintenue comme un trait identitaire par ses locuteurs, et, à l'inverse, dans quelle mesure l'institution de la koinè grecque a pu porter préjudice à la définition de cette identité carienne n'est naturellement pas possible. Il faut noter néanmoins que la tradition grecque, depuis Homère jusqu'à l'époque hellénistique et romaine, n'a jamais cessé d'associer le nom des Cariens à une certaine idée de la barbarie, à tel point que l'ethnonyme seul suffit à évoquer l'infériorité ; δεῖ γὰρ ἐν Καρὶ τὴν πεῖραν, comme dit le proverbe, οὐκ ἐν τῷ στρατηγῷ γίνεσθαι (Polybe, *Hist.*, 10, 32, 11), ou Κᾶρες δὲ ἔθνος εὐτελές

¹⁹⁶ I.-X. ADIEGO 2013.

¹⁹⁷ N. UNWIN (2017, 41) envisage la double dénomination comme un processus d'intégration des Hellènes aux non-Hellènes.

αίχμαλωτιζόμενον ἀεὶ καὶ δουλούμενον ἐξ οὗ καὶ οἱ δοῦλοι Κᾶρες ἐλέγοντο (CPG Vol. 1, Appendix Centuria 2, 60) ¹⁹⁸. Et si de telles représentations sont de toute évidence liées à l'affirmation par les Grecs de leur propre identité et de leur unité, elles définissent aussi en négatif les Cariens comme un groupe ethnique à part entière, en dépit de toute unité politique.

3.3. *Remarques conclusives*

La définition d'identités collectives dans l'Anatolie occidentale du I^{er} millénaire dépend de nombreux facteurs. Si la domination d'États puissants a pu exacerber des sentiments d'appartenance ethnique, les interactions sociales, économiques et culturelles ont certainement favorisé des regroupements purement géographiques, avec des délimitations variables selon les époques. Et à ce titre, par rapport aux Lydiens, les Cariens, qui se distinguent au moins par l'onomastique et par l'écriture, semblent mieux caractérisés ¹⁹⁹.

¹⁹⁸ Sur les représentations grecques des Cariens, voir aussi A. HERDA (2013).

¹⁹⁹ I.-X. ADIEGO (2013, 16) : « As long as Carian existed as a language, it could constitute an unequivocal trait of Carian identity ».

**DEUXIÈME SECTION : DÉTERMINATIONS
ETHNOLINGUISTIQUES À PARTIR DES
SOURCES HITTITES**

I. Genèse et fortune d'une hypothèse

Les Louvites ont été associés à l'Anatolie occidentale avant le déchiffrement de leur langue. Dès 1930, en effet, B. Hrozný relevait le remplacement de Luwiya par Arzawa dans une version du recueil des Lois hittites pour postuler l'identité des deux toponymes : *Luwiya* ([KUR]^{URU} lu-ú-i-ja-) ²⁰⁰ représentant la région où sont établis les *Luis*, locuteurs de la langue désignée par le terme *luwili* dans les textes de l'empire, sa substitution au profit d'Arzawa devait être le témoignage d'une continuité ethnolinguistique dans une situation politique nouvelle ²⁰¹. Ensuite, quand E. Laroche a constaté la fréquence d'éléments louvites dans les anthroponymes d'Arzawa ²⁰², l'identité de Luwiya avec Arzawa est apparue si évidente que le « problème louvite » ²⁰³, c'est-à-dire la question de l'histoire du peuple et de sa langue, et la recherche sur l'histoire, la localisation et la population d'Arzawa ont été assimilés l'un à l'autre. Ainsi, de la même manière que E. Laroche avait pointé le flottement relatif à l'extension d'Arzawa pour « tenter une définition *géographique* [*sic*] de la province du Lu(w)iya » - qu'il considère par ailleurs comme le premier aspect du « problème louvite » ²⁰⁴, S. Heinhold-Krahmer,

²⁰⁰ voir G. DEL MONTE et J. TISCHLER (1978, 252-253).

²⁰¹ B. HROZNÝ 1920, 39.

²⁰² E. LAROCHE 1959, 10.

²⁰³ Selon les termes d'E. LAROCHE (1988, 181).

²⁰⁴ E. LAROCHE 1988, 181.

dans le premier ouvrage consacré à l'histoire d'Arzawa, en 1977, constatait l'impossibilité de situer précisément Arzawa tant que l'extension des régions occupées par les Louvites restait indéterminée ²⁰⁵. Pour J. D. Hawkins, en 1984, « the quest for the Luwians properly begins with an examination of the term 'Arzawa' » ²⁰⁶, et si la recherche a pu prendre la mesure de la diffusion du louvite dans l'empire (voir *supra*, p. 62), l'histoire des Louvites à l'âge du bronze proposée par T. Bryce en 2003 se confond encore avec celle du pays d'Arzawa ²⁰⁷.

- (49) Yakubovich est véritablement le premier, en 2010, à avoir contesté l'origine louvite de la population d'Arzawa, à l'aide d'abord d'arguments philologiques, qui lui ont permis de dissocier Luwiya d'Arzawa, puis de l'étymologie de certains anthroponymes d'Arzawa, qui l'a amené à postuler l'existence d'une population proto-lydienne et proto-carienne en Anatolie occidentale.

Il s'agira ici de revenir sur la validité de l'équation entre Luwiya et Arzawa, en reconsidérant le contexte de la substitution des deux noms. L'analyse systématique des anthroponymes d'Arzawa, dans un second temps, mettra en évidence la limite des données onomastiques pour la connaissance de la situation ethnolinguistique de l'ouest de l'Anatolie au II^e millénaire.

²⁰⁵ S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 22.

²⁰⁶ J. D. HAWKINS 1983, 140.

²⁰⁷ Voir T. BRYCE 2003, 27-127.

II. Luwiya = Arzawa ?

1. Le recueil des Lois hittites

1.1. Généralités

Les Lois hittites désignent un recueil de quelque 200 sentences à caractère juridique. Elles sont formées, à l'instar des textes législatifs de Mésopotamie ²⁰⁸, autour d'une proposition conditionnelle (introduite par *takku* ou *mān*) qui énonce le cas problématique, avant sa résolution dans la phrase principale. Deux collections ou séries de lois ²⁰⁹ sont identifiées par les premiers mots de la protase : l'une commence par « Si quelqu'un », l'autre par « Si une vigne » ²¹⁰. Le texte est attesté sur de nombreux manuscrits ²¹¹ dont les plus anciens,

²⁰⁸ Les plus anciens sont rédigés en sumérien et sont attribués respectivement aux souverains d'Ur, Ur-Nammu (c. 2112-2095), et d'Isin, Lipit-Ishtar (c. 1934-1924). Ils servent de modèle à celui d'Hammurabi (c. 1810 - c. 1750), de la première dynastie babylonienne, qui est conservé presque intégralement sur une stèle taillée dans un monolithe de basalte noir et qui représente le plus long texte en akkadien connu à ce jour. Voir, avec réf., M. ROTH 1995.

²⁰⁹ Il s'agit d'une terminologie proposée par E. LAROCHE (1950, 95-97 et 1956, 92), de préférence au terme « tablette », qui désigne seulement le support. À ce sujet, voir aussi H. GÜTERBOCK (1961, 62-63).

²¹⁰ L'incipit sert d'intitulé sur les manuscrits D et F₂ de la première collection et sur le manuscrit d de la seconde (J. FRIEDRICH 1959, 1-3).

²¹¹ Les copies sont répertoriées en lettres capitales pour la première collection, qui va de A à AA et en lettres minuscule, de a à cc, pour la seconde. Voir e. a. J. FRIEDRICH (1959, 1-3 et 1-15), H. GÜTERBOCK (1961, 62-78), et le plus récemment, avec une chronologie relative des manuscrits, H. A. HOFFNER (1997, 160-164).

d'après leurs caractéristiques linguistiques et graphiques, remontent aux débuts du royaume²¹². Ces différentes copies ne se distinguent que du point de vue formel, à l'exception d'une version de la première collection des lois où le contenu apparaît aussi modifié à plusieurs endroits. Celle-ci date vraisemblablement du nouvel Empire²¹³.

Chaque collection de lois est divisée en cent paragraphes, numérotés d'après la première édition de Bedřich Hrozný, en 1922²¹⁴. Leur véritable segmentation, cependant, n'est pas connue : les séparations entre les différentes sentences ne correspondent pas dans tous les manuscrits et ne sont, quoi qu'il en soit, pas nécessairement cohérentes²¹⁵. De la même manière, s'il est possible de déterminer des groupes de lois en fonction de leur sujet, l'articulation générale de ceux-ci au sein d'une même collection et d'une collection à l'autre n'est pas claire²¹⁶. Ainsi, la collection « Si quelqu'un » légifère d'abord sur la protection des personnes (§§ 1-24) en cas d'homicide,

²¹² Des dates plus précises ont été proposées à partir de l'attribution des lois à un législateur particulier (voir *infra*, p. 93). Néanmoins, les erreurs purement orthographiques ne permettent pas d'identifier un original, même dans les copies les plus anciennes ; dans cette perspective, le classement de H. A. HOFFNER (1997, 229-238) qui différencie, d'après l'écriture, seulement entre « OS manuscripts » et « post-OS » ou « NS manuscripts » semble le plus adéquat.

²¹³ KBo VI 4. Désignée comme un « texte parallèle » (*Paralleltext*), cette version est très endommagée mais semble avoir reproduit les lois 1 à 50 de la première collection. Elle s'étendait probablement sur deux tablettes (J. FRIEDRICH 1959, 2 ; F. IMPARATI 1964, 2-3).

²¹⁴ B. HROZNÝ 1922. Seule l'édition de J. FRIEDRICH (1959, 1-15) propose pour la collection « Si une vigne » une division différente de celle d'Hrozný qui va de 1 à 86. Les lois de la version parallèle sont numérotées en chiffres romains, de I à XLI, qui sont équivalents aux articles 1-49 du texte traditionnel.

²¹⁵ H. GÜTERBOCK 1961, 55.

²¹⁶ H. A. HOFFNER 1997, 13-15.

d'agression physique ou d'enlèvement, puis sur la famille (§§ 26-38), mais ces deux listes sont interrompues par une loi inclassable sur la souillure de la vaisselle. De nouvelles lois qui règlent l'homicide (§§ 42-44) séparent encore en deux un groupe de lois sur la gestion des biens fonciers (§§ 39-41 et 46-56), auquel succèdent enfin les principes liés à la propriété des animaux domestiques et des biens immobiliers (§§ 57-100). L'assemblage de la collection « Si une vigne » est plus obscur encore²¹⁷ : après le vol de plantes, d'oiseaux et d'outils (§§ 101-149), il est question du prix de la location du bétail et des services d'artisans (§§ 150-163). La série détermine ensuite les offenses nécessitant des sacrifices expiatoires (§§ 164-170), qui sont suivies de sept articles sans rapport les uns avec les autres²¹⁸, et s'achève sur des lois qui fixent le prix des marchandises avant de revenir sur les violations corporelles.

Vu la diversité de leur origine, la finalité de la compilation des lois hittites reste hypothétique. À la différence des recueils mésopotamiens, en effet, dont la constitution concrétise l'idéal de justice pieuse revendiquée par les souverains²¹⁹, l'activité d'un législateur,

²¹⁷ Le plan proposé par R. HAASE (1960, 51-54) pour la deuxième collection des lois omet – volontairement, d'après H. A. HOFFNER (1997, 15) – celles qui sont problématiques et regroupe commodément les derniers paragraphes sous l'appellation « Vermischtes ».

²¹⁸ § 171 est lié à la répudiation des héritiers ; § 172 prévoit le secours nécessaire à une personne affamée ; § 173 prévoit la sanction relative au rejet de l'autorité du roi ou de ses dignitaires ; § 174 revient sur les homicides involontaires et § 175 sur les mariages mixtes.

²¹⁹ Ceux-là sont notamment précédés d'un prologue et d'un épilogue qui rappellent l'origine divine de la fonction royale et, par là, le devoir échu au souverain de faire régner la justice et l'harmonie sociale. Hammurabi dit avoir été ainsi appelé par Anu et Enlil « pour faire luire le droit dans le pays, pour perdre le méchant et le pervers pour empêcher le puissant de ruiner le faible, comme Shamash pour poindre sur les têtes noires et pour rayonner sur le pays, pour rendre heureuse la chair des gens. » (Code d'Hammurabi, col. I, 27-49 [trad. P. CRUVEILHIER 1938, 5]).

dans celui des Hittites, est seulement marquée par l'opposition, dans une vingtaine de paragraphes, entre des peines plus anciennes (*karū*) et leur réalisation effective (*kinuna*). Elle est le plus souvent associée à Telepinu²²⁰, qui est réputé avoir règlementé la succession des rois, mais rien n'indique que les lois aient été appliquées uniformément dans l'empire²²¹. Dans la mesure où, en réalité, ce texte législatif est le seul témoignage relatif à l'exercice d'un droit pénal chez les Hittites, le document peut relever d'une codification royale aussi bien que d'un catalogue de jugements particuliers ou même d'une collection privée²²².

²²⁰ C'est notamment l'hypothèse de V. KOROŠEC (1930), qui identifie quatre phases de rédaction à partir de la sévérité des sanctions. Celle de la réduction des peines, signalée dans le recueil des lois par les termes *karū* et *kinuna* est la dernière, que V. KOROŠEC (1930 et 1963, 128-130) associe à une grande réforme législative menée par Telepinu. F. IMPARATI (1964, 8-9) se rallie à cette idée. O. CARRUBA (1962) avait encore proposé d'attribuer l'initiative de cette réforme à Hattusili I ou Mursili I, auquel il identifie le « Père du Roi » évoqué dans le § 55.

²²¹ Il revient à S. JAUB (2015) d'avoir montré un processus de systématisation du droit hittite en isolant différents groupes de lois (*Regelungskomplex*) qui traitent d'un même sujet. Dans la mesure où ce processus est imputé à une évolution générale de la pensée juridique, et non à un réformateur particulier, la position individuelle des paragraphes par rapport à ce processus peut seule conduire, selon l'auteur, à une datation qui reste relative.

²²² J. FRIEDRICH (1959, 1) évoque, sans détailler davantage, une « Rechtssammlung » à l'usage des juristes. H. GÜTERBOCK (1954, 24) avait déjà mis en évidence le caractère plutôt civil des prescriptions du recueil des lois.

1.2. *Remarques sur l'édition*

La première édition des Lois hittites est proposée par B. Hrozný, en 1922, avec une translittération et une traduction du texte en français. De nombreuses autres traductions ont suivi ²²³, mais c'est seulement en 1959 que J. Friedrich présente une nouvelle édition du recueil à partir des fragments découverts depuis la publication de B. Hrozný. Celle-ci devient l'ouvrage de référence en matière de législation hittite mais pas seulement : la reproduction et la traduction complètes des lois ainsi que le commentaire détaillé qui s'y trouvent ouvrent la voie à des études liées à tous les domaines de l'hittitologie. Les derniers fragments du texte ont finalement été édités par H. A. Hoffner, en 1997, avec une analyse lexicale et un classement chronologique des manuscrits sans précédent pour l'étude diachronique de l'écriture, de l'orthographe et de la syntaxe hittites ²²⁴. C'est sur cette édition que reposent la transcription et la traduction des lois proposées ici. Elles font intervenir deux manuscrits : le manuscrit A (KBo VI 2) et le manuscrit B (KBo VI 3). Le premier représente la copie la plus ancienne et la plus complète des lois de la série « Si quelqu'un », sans être pour autant le modèle de B ²²⁵.

²²³ Notamment, en allemand par H. ZIMMERN et J. FRIEDRICH (1922), en italien par G. FURLANI (1923) et en anglais par A. WALTHER (1931).

²²⁴ H. A. HOFFNER 1997.

²²⁵ H. GÜTERBOCK 1962, 65 ; H. A. HOFFNER 1997, 230.

2. Luwiya et Arzawa dans les Lois

2.1. Le texte des Lois

Cinq paragraphes de la première collection des lois citent le nom de Luwiya : l'article 5, qui prévoit la sanction pour le meurtre d'un marchand, et, successivement, les articles 19, 20, 21 et 23, où il est question de l'enlèvement des personnes et de la fuite des esclaves.

Le paragraphe 5 juxtapose le pays de Luwiya à celui de Pala, où une peine pécuniaire accompagne la restitution des biens, qui est seule demandée si le crime est commis dans le pays de Hatti. Dans la version la plus récente des lois (KBo VI 4), la punition ne dépend plus de l'endroit du délit, mais bien de sa nature : l'homicide avec vol est ainsi plus sévèrement jugé que l'homicide sans vol.

§ 5

(3) *ták-ku* ^{LU}DAM.GAR *ku-iš-ki ku-en-zi* 1 ME MA.NA KÙ.BABBAR *pa-a-i pár-na-aš-še-e-a šu-wa-i-ez-zi*

(4) *ták-ku* I-NA KUR Lu-ú-i-ia *na-aš-ma* I-NA KUR ^{URU}Pa-la-a 1 ME MA.NA KÚ.BABBAR *pa-a-i*

(5) *a-aš-šu-uš-še-et-ta šar-ni-ik-zi na-aš-ma* I-NA KUR ^{URU}Ha-at-ti

(6) *nu-uz-za ú-na-at-ta-al-la-an-pát ar-nu-uz-zi*

Si quelqu'un tue un marchand, il payera 100 mines d'argent ²²⁶, et il regardera

²²⁶ La démesure apparente de la somme demandée ici, en comparaison notamment avec l'amende de deux mines réclamée pour l'homicide involontaire d'un homme libre a amené J. FRIEDRICH (1959, 17, n. 7, repris ensuite par R. HAASE [1978]) à la correction 1^{1/2}MA.NA.A. Celle-ci est rejetée par H. A. HOFFNER (1997, 170) : il paraît improbable, selon lui, que la même erreur ait pu être commise par deux copistes différents.

dans sa maison pour cela ²²⁷. Si cela se passe dans le pays de Luwiya ou celui de Pala, il payera 100 mines d'argent et il remplacera ses biens. Si c'est dans le pays de Hatti, il prendra le marchand pour l'enterrer.

§ III (PT)

(4) [tāk-ku-kan ^{LÜ}DAM.GÀR ^{URU}H]a-at-ti a-aš-šu-wa-aš ku-iš-ki an-da ku-en-zi

(5) [o MA.NA KÙ.BABBAR p]a-a-I a-aš-šu-ia 3-ŠU šar-ni-ik-zi

(6) [ma-a-an] a-aš-šu-ma Ú-UL pé-e-har-zi na-an-kán šu-ul-la-an-na-za

(7) [k]u-[i]š-ki ku-en-zi 6 MA.NA KÙ.BABBAR pa-a-i tāk-ku ke-eš-ši ra-aš-ma

(8) wa-aš-ta-I 2 MA.NA KÙ.BABBAR pa-a-i

Si quelqu'un tue un [marchand] hittite au milieu de ses biens, il payera [... mines d'argent], et il remplacera ses biens trois fois. Mais [si] (le marchand) n'est pas en possession de ses biens, et que quelqu'un le tue au cours d'une rixe, il payera 240 mines d'argent. Si c'est seulement un accident, il payera 80 mines d'argent.

Le pays de Luwiya, ensuite, est seulement opposé au Hatti. Les lois 19, 20 et 21 concernent l'enlèvement et sont établies selon quatre critères : le statut (libre ou esclave) de la victime, son origine, celle de

²²⁷ L'interprétation de la sentence *pár-na-aš-še-e-a šu-wa-i-ez-zi* n'est pas évidente. *pár-na-aš-še-e-a* doit être analysé comme un allatif auquel sont adjoints le pronom enclitique *-ši* au datif et la conjonction de coordination *-a* « et » ; le sens donné au pronom enclitique dépend de celui du verbe. *šu-wa-i-ez-zi*, en effet, peut être issu de *šuwaya-* « regarder » ou de *šuwai-* « pousser ». Cette dernière traduction est la plus courante ; le sujet est alors le coupable, et *-ši* un datif de possession : « il (le, c'est-à-dire la victime) poussera dans sa maison (J. FRIEDRICH 1959, 89-90 et F. IMPARATI 1964, 189-194). H. A. HOFFNER (1997, 169) propose cependant la lecture : « et il regardera sa maison pour cela », où le sujet est la personne qui reçoit la compensation et *-ši* est alors compris comme la compensation réclamée par la victime. En comparaison à la formule *É-er-še-et-pát ar-nu-uz-zi* de § 19a, celle-ci semble préférable (voir aussi J. TISCHLER [2006, 1223-1224]).

son ravisseur et l'endroit où celui-ci se dirige. Les paragraphes de 22 à 24, enfin, traitent de la fuite des esclaves. Celui qui les ramène à leur propriétaire est plus ou moins récompensé en fonction de l'éloignement de l'esclave et du pays où celui-ci est trouvé.

§ 19a

(36) [ták-ku LÚ.U₁₉].LU-an LÚ-na-ku MU[NUS-na-ku ^{URU}Ha-at-tu-ša-az ku-iš-ki LÚ ^{URU}Lu-i-iš]

(37) [ta-a]-i-ez-zi na-an A-NA KUR Lu-ú-i-[ia p]é-e-ḫu-te-ez-zi [iš-ḫa-aš-ši-ša-an]

(38) ga-ne-eš-zi nu É-er-še-et-pát ar-nu-uz-zi

Si un Louvite enlève une personne, homme ou femme, de Hattusa, et l'emmène dans le pays de Luwiya, et que, par la suite, son propriétaire le reconnaît, il s'empare des biens (litt. De la maison) (du ravisseur).

§ 19b

(39) [ták-ku ^{URU}Ha-at-tu-ši-pát LÚ ^{URU}Ha-at-ti LÚ ^{URU}Lu-i-in ku-iš-ki ta-a-i-ez-zi

(40) [n]a-an A-NA KUR Lu-ú-i-ia pé-ḫu-te-ez-zi ka-ru-ú 12 SAG.DU pí-iš-ker

(41) ki-nu-na 6 SAG.DU pa-a-I pár-na-aš-še-e-a šu-wa-i-ez-zi

Si un Hittite enlève un Louvite à Hattusa même, et l'emmène dans le pays de Luwiya, avant on donnait 12 têtes mais maintenant, il donnera 6 têtes et on regardera dans sa maison pour cela.

§ 20

(42) [ták-ku AR]AD LÚ ^{URU}Ha-at-ti IŠ-TU KUR Lu-ú-ia-az LÚ ^{URU}Ha-at-ti ku-iš-ki ta-a-i-ez-zi

(43) [n]a-an A-NA KUR ^{URU}Ha-at-ti ú-wa-te-ez-zi iš-ḫa-aš-ši-ša-an ga-né-eš-zi

(44) [1]2 GÍN KÙ.BABBAR pa-a-I pár-na-aš-še-e-a šu-wa-i-ez-zi

Si un Hittite enlève un esclave mâle appartenant à un (*sc.* Autre) Hittite du pays de Luwiya et l'emmène ici dans le pays de Hatti, et qu'ensuite son propriétaire le reconnaît, le ravisseur lui payera 12 sicles d'argent et on regardera dans sa maison pour cela.

§ 21

(45) [tá]k-ku ARAD LÚ^{URU} Lu-ú-i-u-ma-na-aš IŠ-TU KUR Lu-ú-ia-az ku-iš-ki ta-a-i-ez-zi

(46) na-an A-NA KUR^{URU} Ha-at-ti ú-wa-te-ez-zi iš-ha-aš-ši-ša-an ga-né-eš-zi

(47) nu-uz-za ARAD-SÚ-pát da-a-i šar-ni-ik-zi-il NU.GÁL

Si quelqu'un enlève l'esclave mâle d'un Louvite du pays de Luwiya et l'amène dans le pays de Hatti, et qu'ensuite son propriétaire le reconnaît, (le propriétaire) reprendra seulement son esclave et il n'y aura pas de compensation.

§ 22

(48) [tá]k-ku ARAD-aš hu-wa-a-I na-an a-ap-pa ku-iš-ki ú-wa-te-ez-zi ták-ku ma-an-ni-in-ku-an e[p-z]i

(49) nu-uš-še^{KUŠ}E.SIR-uš pa-a-I ták-ku ke-e-et ÍD-az 2 GÍN KÙ.BABBAR pa-a-I

(50) ták-ku e-di ÍD-az nu-uš-še 3 GÍN KU.BABBAR pa-a-I

Si un esclave mâle s'enfuit, et que quelqu'un le ramène, s'il le capture ici tout près, il lui donnera ses chaussures. Si <il le capture> de ce côté de la rivière, il payera deux pièces d'argent. Si c'est de l'autre côté de la rivière, il payera trois pièces d'argent.

§ 23

(51) [tá]k-ku ARAD-aš hu-wa-a-I na-aš A-NA KUR Lu-ú-i-ia pa-iz-zi ku-i-ša-an a-ap-pa ú-wa-t[e-ez-zi]

(52) nu-uš-še 6 GÍN KÙ.BABBAR pa-a-I ták-ku ARAD-aš hu-wa-a-I na-aš ANA KUR ku-u-ru-ri an-[da]

(53) pa-iz-zi ku-i-ša-an a-ap-pa-ma ú-wa-te-ez-zi na-an-za a-pa-a-aš-pát da-a-i

Si un esclave mâle s'enfuit et gagne le pays de Luwiya, (son propriétaire) payera six sicles d'argent à celui qui l'aura rapporté. Si un esclave mâle s'enfuit et gagne un pays ennemi, celui qui le rapportera le gardera pour lui.

§ 24

(54) [tá]k-ku ARAD-aš na-aš-ma GÉME-aš hu-wa-a-i iš-ha-aš-ši-ša-an ku-e-el ḥa-aš-ši-i ú-e-mi-ez-zi

(55) LÚ-na-aš ku-uš-ša-an ITU.1.KAM 12 GÍN KÙ.BABBAR pa-a-l MUNUS-ša-ma ku-ša-an ITU.1.KAM 6 GÍN K[Ù.BABBAR] pa-a-i

Si un esclave homme ou femme s'enfuit, celui au foyer duquel son propriétaire le trouve payera un mois de salaire : 12 sicles d'argent pour un homme, 6 sicles pour une femme.

2.2. La substitution des deux noms

C'est dans la première partie du paragraphe 19 de la version B du manuscrit des lois que le nom d'Arzawa remplace celui de Luwiya. Il s'agit à cet endroit de l'enlèvement à Hattusa d'une personne libre hittite par un Louvite qui l'emmène dans son pays :

A (KBo VI 2) i

(36) [tá]k-ku LÚ.U₁₉.LU-an LÚ-na-ku MU[NUS-na-ku ^{URU}Ḥa-at-tu-ša-az ku-iš-ki LÚ ^{URU}Lu-i-iš]

(37) [ta-a]-i-ez-zi na-an A-NA KUR Lu-ú-i-[ia p]é-e-ḥu-te-ez-zi [iš-ḥa-aš-ši-ša-an]

(38) ga-ne-eš-zi nu É-er-še-et-pát ar-nu-uz-zi

Si un Louvite enlève une personne, homme ou femme, de Hattusa, et l'emmène **dans le pays de Luwiya**, et que, par la suite, son propriétaire le reconnaît, il s'emparera des biens (litt. De la maison) <du ravisseur>.

B (KBo VI 3) i

(45) *ták-ku* LÚ.U₁₉.LU-an LÚ-na-ku MU[NUS-na-ku^{URU} *Ĥa-at-tu-ša-az ku-iš[-ki]* LÚ^{URU} *Lu-i-ia-aš* !

(46) *ta-a-i-ez-zi na-an A-NA KUR^{URU} Ar-za-u-wa pé-e-ĥu-te-ez-zi [i]š-ĥa-aš-ši-ša-an*

(47) *ga-ne-eš-zi nu É-er-še-et-pát ar-nu-zi*

Si un Louvite enlève une personne, homme ou femme, de Hattusa, et l'emmène **dans le pays d'Arzawa**, et que, par la suite, son propriétaire le reconnaît, il s'empare des biens (litt. De la maison) <du ravisseur>.

La suite du paragraphe, qui prévoit la sanction relative au crime identique mais commis cette fois par un Hittite à l'encontre d'un Louvite, semble rester commune aux deux versions ²²⁸ :

A (Kbo VI 2) i

(39) [*ták-ku*^{URU}] *Ĥa-at-tu-ši-pát* LÚ^{URU} *Ĥa-at-ti* LÚ^{URU} *Lu-i-in ku-iš-ki ta-a-i-ez-zi*

(40) [*n*] *a-an A-NA KUR Lu-ú-i-ia pé-ĥu-te-ez-zi ka-ru-ú* 12 SAG.DU *pí-iš-ker*

(41) *ki-nu-na* 6 SAG.DU *pa-a-I pár-na-aš-še-e-a šu-wa-i-ez-zi*

B (Kbo VI 3) i

(47) *ták-ku*^{URU} *Ĥa-at[-tu-ši-pát]* LÚ^{URU} *Ĥa-at-ti*

(48) LÚ^{URU} *Lu-i-ia-an ku-iš-ki da-a-i-ez-zi na-an A-NA [KUR Lu-ú-i-ia pé-e-ĥu-te-ez-zi]*

(49) *ka-ru-ú* 12 SAG.DU *pé-eš-ker ki-nu-na* 6 SAG.DU *pa-a-I pá[r-na-aš-še-e-a šu-wa-i]-ez-zi*

²²⁸ Il faut remarquer que *A-NA KUR Lu-ú-i-ia* est une restauration dans la version B du manuscrit.

Le texte est lacunaire à plusieurs endroits de la version A et partiellement endommagé dans la version B. Quelques remarques s'imposent :

- la protase de 19a de la version A (36), en particulier, est reconstituée par analogie avec la protase de la deuxième partie du même article. Ainsi LÚ^{URU}*Lu-i-iš* de § 19a est obtenu à partir (1) du nominatif LÚ^{URU}*Lu-i-ia-aš* ! de la version B du § 19a (45), auquel doit correspondre un sujet de sens identique, et (2) de l'accusatif LÚ^{URU}*Lu-i-in* du § 19b de la version A (39), pour la forme du nom ²²⁹.
- LÚ^{URU}*Lu-i-ia-aš* ! est lui-même le fruit d'une reconstitution opérée à partir de LÚ^{URU}*Lu-i-ia-az* qui est la transcription proposée par B. Hrozný lors de la première édition du texte ²³⁰.

2.3. *L' équivalence en question*

En dépit de la substitution des deux noms au paragraphe 19, les lois sur l'enlèvement semblent en réalité plutôt contredire l'identification stricte du pays de Luwiya avec Arzawa sur le plan géopolitique.

Luwiya se définit en effet comme un pays (KUR^{URU}), qui est le foyer d'origine des locuteurs du louvite, eux-mêmes appelés « LÚ^{URU}Luwiya ». Ce pays est à la fois distingué d'une région ennemie (KUR *ku-u-ru-ri an-[da]*), d'où le retour d'un esclave est improbable

²²⁹ H. A. HOFFNER 1997, 29, n. 42 (voir aussi I. YAKUBOVICH 2010, 108).

²³⁰ La correction de LÚ^{URU}*Lu-i-ia-az* en LÚ^{URU}*Lu-i-ia-aš* ! est à l'origine de A. GOETZE (1928, 52 n.4). J. FRIEDRICH (1959, 20) retient seulement LÚ^{URU}*Lu-i-ia-aš* !, suivi par H. A. HOFFNER (1997, 29-30). Voir aussi J. D. HAWKINS (2013, 33).

(§ 23b), mais aussi du Hatti, dont les ressortissants, à crime égal, sont moins sévèrement sanctionnés que ceux de Luwiya ²³¹ : un Louvite qui enlève un Hittite hors de son pays est dépossédé de sa maison, alors qu'un Hittite qui enlève un Louvite du Hatti est seulement redevable de six têtes (§ 19a) ; de la même manière, là où le détournement d'un esclave hittite est puni d'une amende de douze sicles d'argent, celui d'un esclave louvite n'est pas sanctionné après sa restitution ²³². La législation relative au pays de Luwiya, dans cette perspective, peut difficilement s'être appliquée à Arzawa au moment de la constitution des Lois hittites : alors que le premier exemplaire du Recueil des Lois n'est pas postérieur au règne de Telepinu (voir *supra*, p. 94), c'est seulement sous le règne de Mursili II qu'Arzawa perd son indépendance ²³³.

Le remplacement de Luwiya par Arzawa se conçoit en réalité assez bien dans le cadre de la reproduction manuscrite du recueil des lois ²³⁴. Le paragraphe 19 a d'abord la particularité de fixer en têtes

²³¹ Ainsi H. A. HOFFNER (2001, 9) : « A regulation of slave abduction from an equal ally, such as Egypt, would not be so weighted ».

²³² Pour un aperçu clair de cette gradation des peines, voir H. A. HOFFNER (1997, 180 [table 11]) et H. GÜTERBOCK (1943).

²³³ Contre J. D. HAWKINS (2013, 34) : « I cannot agree that these laws, particularly § 19, necessarily imply this control » et, avant lui, T. BRYCE (2003, 29-30) : « This need not mean that Hatti exercised any form of political or administrative control over the region covered by the term Luwiya ». Le premier considère que l'application des lois s'est limitée au Hatti ; pour le second, la constitution de celles-ci reflète plutôt « an agreement between Hatti and its Luvian neighbours ». H. A. HOFFNER (2001, 9) maintient l'identification des deux régions en postulant que le pays d'Arzawa avait été sous domination hittite au début du royaume hittite.

²³⁴ I. YAKUBOVICH (2010, 107-117) est le premier à avoir proposé une explication qui justifie le remplacement de Luwiya par Arzawa, sans rapport avec leur identification stricte sur les plans géographique et politique. Son argument est fondé sur la correction de LÚ^{URU} Lu-i-ia-az en LÚ^{URU} Lu-i-ia-aš au paragraphe 19a : d'après I. Yakubovich, la lecture LÚ^{URU} Lu-i-ia-az

(SAG.DU) la sanction relative à l'enlèvement d'un louvite. Dans l'ensemble du recueil, en effet, ce type de peine est seulement ordonné pour une dizaine de crimes, qui sont tous liés au droit des personnes : les articles 1 à 4 punissent les homicides ; la loi 42 prévoit la compensation pour la mort d'un homme qui avait été loué ; la sentence 150 est liée à la conservation d'un homme qualifié après sa vente ; le paragraphe 174 pénalise la mort d'une personne au cours d'une rixe, et le dernier alinéa du recueil récompense l'instructeur qualifié ²³⁵. Or, c'est en argent et non en têtes que la version la plus récente des lois condamne la peine pour homicide (PT § II) ²³⁶. L'état du texte ne permet pas de déterminer si celle-ci a remplacé la livraison des têtes dans toutes les lois concernant les personnes, mais la désuétude de la sanction à cet endroit semble pouvoir attester de son archaïsme ²³⁷. À

doit être conservée et le texte traduit : « Si quelqu'un enlève une personne libre, homme ou femme, du pays de Hatti (ou) du pays de Luwiya ... ». La victime étant dès lors emmenée dans le pays même d'où elle avait été enlevée, la correction de la seconde occurrence de Luwiya en Arzawa aurait été motivée par l'incompréhension du copiste face à l'incohérence de la règle. J. D. HAWKINS (2013, 32-33) a cependant montré les insuffisances de l'explication d'I. Yakubovich : l'idéogramme « KUR » aurait dû figurer devant ^{URU}*Lu-i-ia-az* et celui-ci n'est d'ailleurs pas suffisamment espacé du mot LÚ pour ne pas former avec lui un syntagme unique, distinct de *kuiski* auquel I. Yakubovich le rapporte.

²³⁵ À ceux-là s'ajoute la loi 44 qui recommande la livraison particulière d'un fils pour l'assassinat d'un homme par le feu.

²³⁶ Le texte du § I n'est pas conservé. § II (2) [*ták-ku MUNUS-an ku-iš-ki ...*]x-x-zi na-aš a-ki ŠU-aš-še-et wa-aš-ta-i (3) [4 ? MA.NA KÙ.BABBAR *pa-a-i tá*]k-ku MUNUS-za-ma GÉME 2 MA.NA KÙ.BABBAR *pa-a-i*. « [Si quelqu'un] ? [une femme], de telle sorte qu'elle meurt, mais que c'est un accident, [il payera quatre ? mines d'argent]. Mais si cette femme est un esclave, il payera deux mines d'argent. » (H. A. HOFFNER 1997, 18).

²³⁷ L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le montant exigé en argent s'aligne sur les amendes pour coups et blessures des articles 7 à 18 (O. CARRUBA 1965). Il faut noter encore que la livraison des têtes n'est jamais prescrite dans les législations mésopotamiennes voisines (V. KOROŠEC 1963, 138). Les modalités d'exécution de cette peine ne sont pas connues (voir H.

sa singularité s'ajoute ensuite la démesure du châtiment recommandé en cas d'enlèvement. La peine encourue par le ravisseur d'un Louvite dans son pays (§ 19a) est en effet remarquablement supérieure à celle qui est réclamée à l'auteur d'un meurtre : tandis que le premier est tenu à la livraison de six têtes, le second est seulement redevable de deux têtes pour l'homicide involontaire d'un homme libre (§ 3) ou de quatre têtes dans le cas où la victime, libre, est tuée lors d'une rixe (§ 1) ²³⁸. Il faut rappeler, enfin, que le nom de Luwiya n'est pas attesté en dehors des lois hittites. Aussi, dans l'idée que le recueil rassemble des prescriptions issues d'origines et d'époques diverses, il est vraisemblable que les lois sur l'enlèvement fassent partie des plus anciennes. À ces égards, donc, le remplacement de Luwiya par Arzawa pourrait seulement avoir été stimulé par l'incompréhension d'un copiste qui, ne percevant plus ni le sens ni l'origine du paragraphe 19, aura introduit le nom plus concret d'Arzawa ²³⁹.

2.4. Remarques sur la localisation de Luwiya

La localisation de Luwiya dans les régions centrales d'Anatolie constitue un élément supplémentaire en faveur de la dissociation du toponyme avec Arzawa. Des arguments suffisants ont déjà été

A. HOFFNER [1997, 168], F. IMPARATI [1964, 187, n. 4]).

²³⁸ Le meurtre accidentel d'un esclave est estimé à une tête ; son meurtre intentionnel en vaut deux.

²³⁹ Cette éventualité avait déjà été envisagée par J. FRIEDRICH (1959, 92). Il faut encore remarquer que dans le cas du meurtre d'un marchand, pour lequel la peine dépendait à l'origine du pays où le crime avait été commis, le manuscrit PT a remplacé la distinction géographique par les critères d'intentionnalité qui valaient déjà pour l'homicide (voir *supra*, p. 97).

proposés sur cette question par I. Yakubovich. Nous ne ferons ici que les évoquer ²⁴⁰.

Il revient en effet à I. Yakubovich d'avoir révélé l'existence de contacts linguistiques entre Hittites et Louvites dès l'époque préhistorique et tout au long de la période des colonies assyriennes ²⁴¹. Luwiya, dans cette perspective, est tenu pour le nom du pays auquel les Hittites attribuaient l'origine des Louvites. Les territoires de la côte occidentale d'Anatolie exclus, trois régions sont envisagées : le Kizzuwatna, le Pays inférieur, en deçà de l'Halys ²⁴², et le bassin du fleuve Sakarya (Sangarios), où se situe probablement la ville d'Istanuwa ²⁴³. I. Yakubovich exclut d'emblée le Kizzuwatna, qui est indépendant du royaume au moment du règne de Telepinu, et c'est à la région du pays inférieur qu'il identifie finalement le pays de Luwiya : celle-ci, en effet, passe sous domination hittite dès le règne d'Anitta ²⁴⁴, et le toponyme KUR *Šalpiti*, par lequel les sources

²⁴⁰ I. YAKUBOVICH 2010, 239-248. J. D. HAWKINS (2013, 34) s'est sévèrement opposé à la possibilité de localiser Luwiya en Anatolie centrale, dans l'idée que les preuves de la présence des Louvites dans cette région sont rares. Elles ne semblent pourtant pas plus nombreuses en Anatolie occidentale, et comme Hawkins le remarque lui-même par ailleurs, l'absence de preuves, pour ces périodes, ne peut constituer une preuve d'absence.

²⁴¹ I. YAKUBOVICH 2010, 207-299. Ces contacts sont définis, pour la première période comme une « structural interference between Hittite and Luvian in prehistoric times » et prennent la forme d'emprunts pendant la période des *kārum*.

²⁴² I. YAKUBOVICH (2010, 20) associe à cette région le dialecte louvite qui a servi à la rédaction du rituel de Tunnawiya (CTH 409).

²⁴³ Un groupe de textes consacrés aux pratiques cultuelles d'Istanuwa représentent pour I. YAKUBOVICH (2010, 22) le plus occidental des dialectes du louvite.

²⁴⁴ La prise de Purushanda, qui achève les campagnes d'Anitta en Anatolie centrale, serait pour I. YAKUBOVICH (2010, 245-248) plus particulièrement à l'origine des emprunts louvites constatés par ailleurs en hittite ancien.

ultérieures désignent cet espace, n'est pas connu avant le règne de Suppiluliuma I ²⁴⁵.

²⁴⁵ I. YAKUBOVICH (2010, 243-244) soumet aussi l'hypothèse que le nom Luwiya dérive de la racine indo-hittite **lóuko-* « plaine, champ » en rapport aux plateaux d'Anatolie centrale où se trouve le pays et étaye sa théorie en rapportant le toponyme Pedassa, qui appartiendrait au territoire de Luwiya, au hittite *pēda-* « lieu ». Néanmoins, comme I. Yakubovich le remarque lui-même, « Tracing origins of isolated toponyms is an unwelcome task, and one must allow for the possibility that the place-name Luviya is non-Indo-Hittite in origin ». Telle est du moins l'hypothèse de H. C. MELCHERT (2003, 14, n. 2).

III. Des arguments onomastiques ?

1. *Les anthroponymes d'Arzawa*

Le matériel onomastique d'Anatolie occidentale n'a, à ce jour, jamais fait l'objet d'étude systématique. Le constat de Laroche, qui a fondé la plupart des considérations sur la situation ethnolinguistique d'Anatolie occidentale, ne concernait que quelques anthroponymes, et si Yakubovich est à l'origine du premier relevé exhaustif des noms relatifs à Arzawa, ses propres conclusions ne reposent que sur l'étymologie de certains d'entre eux. L'analyse suivante reprendra un par un les morphèmes des anthroponymes d'Arzawa. Leur identification puis leur définition dialectale dans le contexte général des noms propres d'Anatolie permettront de revenir sur la portée des données onomastiques dans le cadre de l'identification des langues et des peuples d'Anatolie occidentale à l'âge du bronze.

1.1. *Présentation*

La liste établie par Yakubovich répertorie 27 anthroponymes relatifs au pays d'Arzawa²⁴⁶ :

²⁴⁶ Voir, avec les références des occurrences : I. YAKUBOVICH (2010, 87-88). La plupart d'entre eux ont été évoqués dans la première partie de la première section relative à l'histoire et à la géographie des régions d'Anatolie occidentale à l'époque de l'empire hittite.

Alantalli	a. Général d'Arzawa b. Roi de Mira
Anzapahhadu	Général d'Arzawa
Alli	Praticienne de rituels
Addaya (^m Ad-da-a)	Praticien de rituels
É.GAL.PAP	Rebelle
Kupanta- ^d LAMMA	a. Roi d'Arzawa b. Roi de Mira
Maddunani	Praticien de rituels
Mapili	Praticienne de rituels
Mashuiluwa	Roi de Mira
Manapa- ^d U	Roi du Pays de la rivière Séha
Masturi	Roi du Pays de la rivière Séha
Muwa-UR.MAH	Père de Manapa- ^d U
NÍG.GA.GUŠKIN	Praticienne de rituels
Paskuwatti	Praticienne de rituels
Piyama- ^d LAMMA	Prince d'Arzawa
Piyamaradu	Rebelle
Pipiriya	Messager du roi de Mira
Tapalazunauli	Prince d'Arzawa
Targasnawa	Roi de Mira
^d U-naradu	Rebelle

^d U-taradu (Tarhuntaradu) ²⁴⁷	Roi d'Arzawa
[^d I]M-tapaddu	Praticien de rituels
Uhha-LÚ	Roi d'Arzawa
Uhhamuwa	Praticien de rituels
Ura- ^d U	Frère de Manapa- ^d U
Zapalli	Général d'Arzawa
Zuwahallati	Praticienne de rituels

1.2. Analyse lexicale

Selon le modèle le plus répandu en Anatolie, la majorité des anthroponymes d'Arzawa est constituée à partir du vocabulaire courant, éléments lexicaux purs, noms de dieux ou toponymes.

Les noms qui sont tirés du lexique forment la catégorie la plus abondante. Sont ainsi enregistrés :

- des substantifs : *targasna-* (louv.) « l'âne », *maddu-* (louv.) « le vin », *nani-* (louv.) « le frère »²⁴⁸, *aradu-* (louv.) « le compagnon »[?] ²⁴⁹, *muwa-* (hitt./louv.) « la

²⁴⁷ Tarhuntaradu n'est pas repris dans la liste d'I. Yakubovich ; il apparaît dans la correspondance d'Amarna (EA 31).

²⁴⁸ Il sera question plus tard de l'analyse de *Maddunani* comme un composé des termes louvites « vin » et « frère » (voir *infra*, p. 132).

²⁴⁹ L'élément *-aradu* est seulement attesté dans les trois anthroponymes d'Arzawa (voir *infra*, p. 116). La traduction « compagnon » est une hypothèse de H. C. Melchert (*apud* I.-X. ADIEGO 2007, 333), qui propose de l'associer à la racine du mot hittite *ara-* « compagnon » ; il reconstruit à partir de là un mot louvique **arada-* « communauté religieuse », duquel dériverait le louvite **aradu-* avec, à nouveau, la signification « compagnon ».

force » et peut-être *alil/alel-* « la fleur » ²⁵⁰, auxquels s'ajoutent les sumérogrammes LÚ qui figurent pour *ziti-* (louv.) « l'homme », PAP pour *zalma-* (louv.) « la protection » ²⁵¹, UR.MAH (hitt./louv.) « le lion », NÍG.GA pour *assu-* (hitt.) [traduction : « le bien » ?] et GUŠKIN qui est le sumérogramme de « l'or » ;

- un adjectif, *ura-* (hitt. Et louv.) « grand » ;
- des verbes : *piya-* (hitt. Et louv.) « donner » ²⁵², *paskuwai-* (hitt.) « éloigner », et, peut-être *mana-* (louv.) « voir » et *pahs-* (hitt.) « protéger » ²⁵³ ;
- des pronoms, qui sont adjoints aux formes verbales : *-anza* (hitt. Et louv.) « nous » et *apa-* « lui » (hitt. Et louv.) ;
- le suffixe dérivatif louvite *-alli*.

Trois divinités figurent ensuite parmi les noms théophores ²⁵⁴ : ^dU, qui apparaît à trois reprises, est le sumérogramme utilisé pour Tarhunt, le dieu de l'orage. Les éléments phonétiques *-t-* et *-n-* de ^dU-*taradu* et

²⁵⁰ Dans *Alantalli*, voir E. LAROCHE (1966, 26). Cette hypothèse résulte de l'identification par H. GÜTERBOCK (1956a, 122) de Alaltalli et Alantalli à un seul personnage.

²⁵¹ H. C. MELCHERT 1988, 241-243.

²⁵² Dans *Piyamaradu* et *Piyama-*^dLAMMA. Il pourrait, formellement, s'agir dans ces cas soit d'un participe « donné » ou d'un substantif dérivé du verbe « don » (F. STARKE 1990, 270), mais la traduction grecque Ἀπολλόδοτος du lycien *natrbbijemi* identifie plutôt *piyama-* à un participe (D. SCHÜRR 2002, 165).

²⁵³ Dans, respectivement, *Manapa-*^dU, *Anzapahhadu* et ^dI]M-*tapaddu* qui seront étudiés plus bas (voir *infra*, p. 116).

²⁵⁴ D'après E. LAROCHE (1966, 292, qui se réfère à E. FORRER [1926, 105]) *-zunauli* dans *Tapalazunauli* est également le nom d'une divinité dont l'origine n'est pas précisée.

de ^d*U-naradu* correspondent respectivement à l'écriture louvite et hittite du nom du dieu ²⁵⁵. ^dLAMMA, ensuite, en composition avec *Kupanta* et *Piyama*, représente une divinité tutélaire, nommée Kurunta ²⁵⁶. ^dIM, enfin, est le nom du dieu du vent.

Le seul toponyme recensé dans l'onomastique d'Arzawa est enfin *Tapala*, le nom d'une montagne sacrée ²⁵⁷.

S'il faut encore noter que le nom *Pipiriya* relève vraisemblablement de la catégorie des « Lallnamen » ²⁵⁸, il est inutile d'essayer d'identifier chacun des noms de la liste. *Alli*, *Addaya*, *Mapili*, *Masturi*, *Mashuiluwa* et *Zuwahallati* ainsi que les éléments *Kupanta*-^dLAMMA et *-atti* de *Paskuwatti* résistent à toute tentative de traduction ²⁵⁹.

2. Répartition dialectale

Du point de vue dialectal, les éléments répertoriés peuvent être classés en trois catégories : soit (1) le terme relève du hittite, soit (2) du louvite seul soit (3) il est commun aux deux langues ou, dans le cas des sumérogrammes, son affiliation à l'une ou l'autre langue est douteuse. L'analyse révèle plus précisément la répartition suivante :

²⁵⁵ F. STARKE 1990, 143.

²⁵⁶ Voir M. HUTTER (2003, 229), avec références.

²⁵⁷ E. LAROCHE 1966, 209.

²⁵⁸ Ce type d'anthroponymes, formé à partir du redoublement de la première syllabe d'une base dissyllabique, est très répandu en Anatolie (voir exemples chez E. LAROCHE 1966, 243). L'anthroponyme simple *Piriya* est bien attesté (E. LAROCHE 1966, § 1012).

²⁵⁹ Pour l'élément *-uhha* (*Uhha-ziti* et *Uhha-muwa*), voir *infra*, p. 116.

Hittite	Louvite	Commun/douteux
<i>paskuwai-</i>	<i>maddu-</i>	<i>piya-</i>
<i>pahs-</i>	<i>nani-</i>	<i>ura-</i>
	<i>zalma-</i>	<i>apa-/ anza-</i>
	<i>targasna-</i> ²⁶⁰	^d U-
	<i>aradu-</i>	^d LAMMA-
	<i>-alli</i>	^d IM-
	<i>ziti-</i>	UR.MAH-
	<i>muwa-</i>	NIG.GA
		GUŠKIN

La répartition ainsi opérée nuance le premier constat posé par E. Laroche : si le nombre des noms louvites dépasse largement celui des hittites, il est à peine supérieur à celui qui est commun aux deux langues. Ceci doit être considéré dans le contexte onomastique général.

Au début de l'empire, en effet, des éléments inconnus des archives assyriennes de Kanesh apparaissent dans les noms des Hittites. Plus encore, ils forment à partir de ce moment, et, pour certains, jusqu'à l'Antiquité gréco-romaine, la plus grande partie des noms composés. Les noms en *-ziti*, *-muwa* et *-wiya* sont de loin les plus abondants²⁶¹ ; *-nani* et *-UR.MAH* génèrent autant de noms que

²⁶⁰ Le terme est identifié comme louvite, mais apparaît dans un contexte hittite (J. TISCHLER 2001, *s.v.*).

²⁶¹ Listes chez A. GOETZE (1954) et E. LAROCHE (1966, 322-325, avec

les composantes *-assu* et *-piya* qui sont répandues depuis l'époque cappadocienne²⁶². Une série de suffixes, qui produisent des noms dérivés d'une base lexicale, accompagne en outre ce vocabulaire inédit : *-(a)nza*, *-(a)nda* (et les variantes *-(a)nta-*, *-(a)nti*, *-(a)ndu*), *-alla/i*, *-(n)ni* et *-(t)ti*, *-ddu*, *-tta* sont les plus fréquents²⁶³.

L'origine de ces nouveaux éléments est assurément louvite : le terme *ziti* pour « homme » n'est attesté dans aucune autre langue anatolienne ; *muwa*, quant à lui, est commun aux deux langues, mais son application dans l'onomastique est trop semblable à celle de *ziti* pour qu'il en soit dissocié. Au mot *nani* « frère » correspond enfin le hittite *negna*. Leur introduction dans l'onomastique des Hittites est naturellement liée à l'expansion de Hattusa vers le sud, où la population louvite est dominante (voir *sura*, p. 62). Néanmoins, si les Louvites sont désormais établis dans l'empire, la diffusion de leurs noms a vraisemblablement été favorisée par l'étroite parenté du hittite avec le louvite. Ces éléments s'intègrent en effet aux schémas qui sont répandus depuis les débuts de l'histoire hittite²⁶⁴ ; ceci explique à la fois le succès des bases lexicales amenées par les Louvites, mais aussi le maintien de termes tels que *-piya*, qui est partagé par les deux langues, ou la fortune des suffixes dans la langue d'adoption²⁶⁵.

réf.). Avec plus de 70 composés recensés, l'élément *-ziti* est de loin le plus productif. Sa fortune, cependant, n'a pas dépassé l'époque impériale des Hittites, alors que *-muwa* reste courant à l'époque gréco-romaine.

²⁶² E. LAROCHE 1966, 317-322.

²⁶³ Listes : E. LAROCHE (1966, 327-333).

²⁶⁴ E. LAROCHE (1966, 365) qualifie leur incidence dans l'onomastique de « renouvellement » plutôt que de « bouleversement ».

²⁶⁵ Dans la mesure où la proximité morphologique des deux langues facilite l'adaptation de suffixes louvites à des bases hittites et *vice versa*.

Un tiers de l'onomastique d'Arzawa est constitué de ces éléments : sur vingt-sept noms, *-ziti*, *-nani* et *-UR.MAH* sont attestés chacun une fois ; *-muwa*, *-alli* et *-piya* apparaissent tous trois à deux reprises. Leur nombre à l'époque impériale hittite et leur longévité en Anatolie ne permettent pas de supposer que ces noms reflètent la langue de ceux qui les portent.

En ce sens, les éléments des noms d'Arzawa qui se distinguent de la tradition onomastique anatolienne ont le plus de chances d'être déterminants pour la connaissance de la situation ethnolinguistique de l'Anatolie occidentale au II^e millénaire. Or deux morphèmes sont récurrents en Arzawa, mais parfaitement absents des noms propres des Hittites : *uhha-* qui compose deux anthroponymes (*Uhhamuwa* et *Uhhaziti*), et *-aradu*, qui en compose trois (*Piyamaradu*, ^d*U-naradu* et ^d*U-taradu*). Leur intérêt en ce sens a déjà été relevé par I. Yakubovich : associés, respectivement, au lydien et au carien, *uhha-* et *aradu-* prouveraient le caractère indigène des peuples attachés à ces langues ²⁶⁶. L'exposé des irrégularités de son hypothèse suffira ultimement à montrer la limite des données onomastiques dans la définition des langues et des peuples auxquels celles-ci sont attachées.

Invoquant la perte de la laryngale initiale en lydien, I. Yakubovich voit d'abord dans l'élément *uhha-* la réalisation lydienne de la base hitt./louv. *huhha-* « grand-père ». Il compare à ce titre l'anthroponyme avec *Uhha-zitti*, connu dans un contrat de l'époque impériale (KBo V 7), et imagine pour *Uhha-muwa* un correspondant **Huhha-muwa*. Son hypothèse est étayée par une loi phonétique proposée par Melchert, selon laquelle la laryngale **h₂* entre deux voyelles est renforcée en lydien ²⁶⁷ ; I. Yakubovich observe

²⁶⁶ I. YAKUBOVICH 2010, 92-96.

²⁶⁷ H. C. MELCHERT (2004) ; son idée est issue de la mise en évidence, en lydien, d'un suffixe *-oka-* qui formerait des abstraits. Associé par là aux suffixes hitt. *-ātar* et louv. *-ah-it*, *-oka-* serait donc issu de **-eh₂V*, avec

ce phénomène dans l'élément *-uhha*, mais aussi dans un autre nom d'Arzawa, *Anza-pahhadu*, qui représente, à son idée, la forme impérative de *pahs-* « protéger » (« qu'il nous protège ») ²⁶⁸. Si l'auteur remarque finalement le traitement irrégulier de la laryngale en lydien, où celle-ci est supprimée à l'initiale mais renforcée en position intervocalique, l'auteur identifie dans l'anthroponyme [^dI]M-*tapaddu* cette même forme impérative de *pahs-*, de telle sorte que le nom *Tarhunta-paddu* signifie : « Que Tarhunt (le) protège ». Ceci témoignerait d'une harmonisation progressive de la disparition de la laryngale ²⁶⁹.

I. Yakubovich s'associe ensuite à l'hypothèse de H. C. Melchert sur l'étymologie de l'élément *-aradu* (voir *supra*, n. 249), mais s'appuie sur une étude de D. Schürr pour montrer que les noms en *-aradu* sont d'authentiques anthroponymes cariens. D. Schürr, en effet, avait mis en évidence l'existence, dans l'onomastique carienne, d'une séquence *-ord*, puis avait identifié un parallélisme entre les noms cariens où celle-ci apparaissait et les noms d'Arzawa en *-aradu*. *Tarhuntaradu* est ainsi comparé à *msn-ord* (E.Me 48) ²⁷⁰, où *msn-*

thématisation secondaire.

²⁶⁸ I. YAKUBOVICH (2010, 92, n. 20) propose cette interprétation à la lumière de noms attestés ailleurs : *Stu-alamanza*, qui devrait, selon lui, être traduit « Let there be a name (to him) » et *Aza-tiwada*, qui signifierait « Sun-god, love (him) ». Sur ce constat, il imagine un répertoire de noms louvites constitué de formes verbales, auquel il associe *Manapa-Tarhunta*, avec la signification « Tarhunt, see him », du verbe louvite *mana-* « voir ».

²⁶⁹ L'aspect étonnant (« surprising », pour reprendre les termes de l'auteur) de ces différentes évolutions de la laryngale PIE avait déjà été relevé par H. C. MELCHERT (2004). La difficulté représentée par le vocalisme *o* de *-oka-* paraît cependant à celui-ci plus singulier encore : les cas de /o/ en lydien dont l'étymologie est assurée sont attribués à la présence d'une labio-vélaire ou d'un *w. Dans les autres environnements, l'a. c. */o/ semble avoir été confondu avec /a/. Il n'existe cependant pas d'exemples certains de *-āHV- ni de *-ōHV- (R. GÉRARD 2005, 40-41 et 43).

²⁷⁰ Dans la mesure où il n'existe pas d'édition de référence pour les

correspond au mot « dieu », tandis que *Piyamaradu* est rapproché de *unem-ord* (E.Me 29), où *unem-* doit être identifié à un participe ²⁷¹.

Deux noms lydiens, enfin, qui sont considérés comme étant des emprunts au carien, sont exposés pour montrer l'importance de la langue en Anatolie occidentale : Κανδαύλης, qui est tenu par Hérodote pour être le dernier représentant de la dynastie des Héraclides, et Γύγης, son meurtrier, qui institue le règne des Mermnades. Associant le premier nom au terme louvite *hantawata/i-* « roi », I. Yakubovich constate que celui-ci ne peut être directement à l'origine de Κανδαύλης puisque le changement *t > l* n'est pas attesté en lydien. Il renvoie alors à un terme carien, *kδou-* qui pourrait signifier « roi » < **hantawa*, et duquel Κανδαύλης représenterait un adjectif dérivé. I. Yakubovich propose ensuite que Γύγης remonte à *huhha-* « grand-père ». Mais dans la mesure où la laryngale initiale disparaît en lydien, le carien *quq* (E.Me 17) est présenté par I. Yakubovich comme l'origine la plus vraisemblable de Γύγης.

Les reconstitutions d'I. Yakubovich reposent sur des données linguistiques et onomastiques d'origines et d'époques diverses. L'assemblage de ces arguments n'est pas nécessairement évident.

L'étymologie proposée pour *uhha-* recourt, en premier lieu, à des arguments contradictoires. Si *-paddu* et *-pahhadu* sont bien des formes identiques ²⁷², et que celles-ci témoignent du début d'un processus de

inscriptions cariennes, nous avons adopté ici le système proposé par I.-X. ADIEGO (2007, 443-454), qui est le dernier à avoir répertorié l'ensemble de ces textes.

²⁷¹ Ceci d'après les noms A/Ερμαδονεμς (KPN § 355-357) et Αλβανεμς d'une part, qui permettent d'isoler une séquence *-ονεμς* et A/Ερμαδαπιεμς (KPN §§ 97-1 et 355-2, 3) d'autre part où l'élément *-πιεμς* permet de considérer *-ονεμς* comme un participe (D. SCHÜRR 2002, 169).

²⁷² Il paraît difficile en tout cas de les associer à **pahs-* « protéger », qui conserve normalement le /s/ sur tout son paradigme.

suppression de la laryngale en lydien, il est invraisemblable que son renforcement ait encore été observé au I^{er} millénaire, où H. C. Melchert l'a mis en évidence. Rien n'indique, en réalité, que les séquences *uhha-* et *huhha-* soient apparentées : le hittite *huhha-* provient de **h₂eu_ho-*, or ni l'évolution de la laryngale initiale **h₂-* ni celle de la diphtongue **au* (**h₂eu_ho- > *h₂au_ho-*) ne sont connues en lydien ²⁷³. Mais quoi qu'il en soit de cette question, dans la mesure où l'élément apparenté à *huhha-* pourrait déjà être attesté dans la forme *uhha-*, il paraît difficile de prendre Γύης comme une preuve de la présence d'un contingent proto-carien en Anatolie occidentale.

Un obstacle semblable entrave les autres étymologies retenues par I. Yakubovich. Les anthroponymes cariens en *-ord* montrent seulement, en effet, la survivance au I^{er} millénaire d'un type onomastique du second ; s'il y a un rapport de filiation, ce sont les noms cariens qui sont hérités des noms d'Arzawa et non l'inverse. Pour Κανδαύλης, finalement, il faut d'abord admettre qu'il existe bien une racine carienne *kdou-* issue de **h₂ent-* « front » ²⁷⁴ et que celle-ci désigne effectivement le mot « roi » ²⁷⁵. Si elle se vérifie cependant, la formation de Κανδαύλης à partir de *kdou-*, ne renseigne en rien sur la

²⁷³ I. Yakubovich ne propose pas d'arguments en faveur de la disparition de la laryngale.

²⁷⁴ D'où « le premier » (hitt. *hantezzi(ya)-*, J. PUHVEL [1991, 89]).

²⁷⁵ Le mot *kδous* apparaît sur une inscription de Bouhen (E. Bu 1) ; il s'agirait d'un génitif lié à la séquence *esakδowš* d'une inscription d'Abu Simbel (E.AS 7, I.-X. ADIEGO [2007, 364]). S'il s'agit, cependant, d'un dérivé de la racine **h₂ent-*, ni l'élément *esa-* ni la finale *-š* ne sont expliqués. I.-X. ADIEGO (2007, 294) évoque pour *esa-* un préverbe « avec », d'après le lycien *ese-*, et pour *-š* un suffixe dénominatif, parallèle au lycien *-za*, ou la désinence du nominatif pluriel. Il faut noter que le carien présenterait dans ce cas une forme unique parmi les autres langues anatoliennes d'un substantif issu de **h₂ent-* sans suffixe *-at-* (louv. cun. *hantawat(i)* ; louv. glyph. REX-ti ; lyc. *χñtawati*, voir J. D. HAWKINS [2000, 521]).

situation ethnolinguistique au II^e millénaire, puisque les deux termes dont il est question ne sont connus qu'au premier.

IV. Résumé

Les informations relatives aux peuples et aux langues d'Anatolie occidentale au II^e millénaire sont peu nombreuses, et leur portée limitée.

Le témoignage du Recueil des lois hittites, en premier lieu, qui a fondé l'hypothèse dominante d'un peuplement louvite à Arzawa, semble peu fiable : tandis que l'équivalence entre Luwiya et Arzawa est douteuse du point de vue géopolitique, les incertitudes sur la composition et l'origine du paragraphe 19 permettent de douter de la stricte coïncidence des deux termes.

Le matériel onomastique n'apporte pas non plus d'argument décisif. L'apparence louvite des anthroponymes d'Arzawa ne paraît pas déterminante dans l'environnement général des noms des Hittites. Et si la recherche étymologique aboutit à un constat d'ignorance pour les éléments qui se détachent de ce contexte, celui-ci vaut mieux que la manipulation excessive d'une documentation lacunaire.

**TROISIÈME SECTION : TOPONYMES,
ETHNONYMES ET ETNOGENÈSES**

I. Histoires d'errances

Les noms des Lydiens et des Cariens ont fait l'objet d'étymologies diverses, lesquelles ont suscité autant de théories quant à l'histoire et à l'origine de ces peuples. La tradition grecque liée aux Méoniens a ainsi d'abord inspiré deux hypothèses sur l'origine et le parcours des Lydiens. La première voit dans l'ethnonyme un vestige du toponyme *Masa* qui apparaît dans les sources de l'empire hittite. Proposée par A. Goetze dès 1924, cette idée est reprise par O. Carruba en 1964 puis développée en 2003 pour aboutir à une reconstitution magistrale de la genèse des Lydiens à partir du texte d'Hérodote ²⁷⁶. La même année, T. Van den Hout rapproche le nom des Méoniens du toponyme *Maddunnassa* qui est mentionné dans les sources hittites à la frontière du pays de Mira et postule de cette manière l'existence du lydien dès la première moitié du II^e millénaire.

Ces reconstructions sont concurrencées ensuite par une étymologie selon laquelle le toponyme *Λυδία* et l'ethnonyme *Λυδοί* auraient été formés à partir du nom du pays de Luwiya. Prudemment présentée par R. Gérard comme « une illustration de la continuité toponymique existant entre l'Anatolie occidentale des deuxième et

²⁷⁶ R. BEEKES (2003, 10) a également présenté une hypothèse sur l'origine des Lydiens qui repose sur l'étymologie du nom des Méoniens à partir de *Masa*. Son hypothèse ne sera pas traitée ici dans la mesure où, sans bien expliquer le rapport de filiation entre l'ethnonyme et le toponyme, R. Beekes avance simplement qu'il semble évident de dériver les Méoniens de *Masa* et appuie son propos sur le témoignage de la tradition grecque et sur des considérations vagues concernant la position du lydien par rapport aux autres langues anatoliennes.

premier millénaires a.C.n. » ²⁷⁷, cette hypothèse a aussi été défendue indépendamment de R. Gérard par P. Widmer ²⁷⁸ et R. Beekes ²⁷⁹ qui l'accompagnent de reconstitutions des mouvements lydiens depuis le début de l'âge du bronze.

La Carie s'est trouvée quant à elle associée au toponyme *Karkisa* qui apparaît dans les sources de Hattusa dès le début des recherches en matière de géographie hittite. F. Sommer, d'après une idée de E. Forrer, est le premier à rapprocher les deux noms pour conclure à leur identité ²⁸⁰. Le rapport linguistique est encore démontré par W. Eilers en 1935 ²⁸¹ mais, par la suite, l'équation n'est plus formulée que sur le plan géographique, sans égard pour l'argument étymologique ²⁸². Reprise finalement par O. Carruba en 1964 comme la preuve de la permanence des noms de lieux et de leurs habitants ²⁸³, la détermination d'une racine commune au toponyme *Karkisa* et au nom des Cariens est depuis lors la source de théories diverses : tandis qu'elle est utilisée d'un côté pour envisager l'origine des Cariens à partir de la localisation de Karkisa, elle est invoquée de l'autre pour déterminer la position de Karkisa sur un territoire approximativement équivalent à celui de la Carie classique ²⁸⁴. Il revient à Zs. Simon

²⁷⁷ R. GÉRARD 2003, 4.

²⁷⁸ P. WIDMER 2004.

²⁷⁹ R. BEEKES 2004.

²⁸⁰ F. SOMMER 1932, 1957, n. 2.

²⁸¹ W. EILERS 1935, 201-213, cité par W. F. ALBRIGHT (1950, 168, n. 22).

²⁸² A. GOETZE (1957, 180) émet des doutes sur l'origine anatolienne des Cariens mais place Karkisa dans la région qui correspond à la Carie classique (A. GOETZE 1957, Map). J. GARSTANG et O. GURNEY (1959, 108) désapprouvent cette hypothèse d'A. Goetze.

²⁸³ O. CARRUBA 1964, 290-294. Son hypothèse reparaît sous une forme développée dans O. CARRUBA (2000).

²⁸⁴ Réf. chez Zs. SIMON (2015, 793, n. 6), auxquelles s'ajoute, pour le plus

d'avoir montré l'imprécision sur laquelle repose cette hypothèse ²⁸⁵, le plus souvent avancée comme une étymologie séduisante et pertinente sans explication linguistique véritable : après O. Carruba, I. Hajnal seul a tenté de relier le toponyme hittite au nom des Cariens ²⁸⁶.

En revenant sur ces différentes théories, les chapitres suivants ont pour objectif de dénoncer la fragilité de ces reconstructions et leur impact sur l'ensemble de la compréhension de la genèse et de la formation des peuples et de leur langue. Avec l'exemple des hypothèses déterminées par le rapprochement du toponyme grec Τροίη avec le hittite *Taruisa* s'achèvera l'exposé d'errances, qui ne sont pas seulement celles de populations ²⁸⁷.

récent, M. GANDER (2017a, 275).

²⁸⁵ Zs. SIMON 2015.

²⁸⁶ I. HAJNAL 2003, 28-31.

²⁸⁷ Au cours de cette démonstration, nous reprendrons chaque fois les graphies retenues par les auteurs dans leurs propres argumentations sur ces différents noms.

II. « ὁ δῆμος πρότερον Μηίων καλεόμενος »

1. Λυδοί *masiwani-

En tentant de déterminer les étapes de la constitution, selon ses propres termes, du territoire, de l'*ethnos* et de la culture des Lydiens ²⁸⁸, O. Carruba a proposé une analyse linguistique qui concilie les informations des sources hittites avec celles de la tradition grecque. Cette analyse est menée en deux temps : un examen global des données onomastiques, toponymes et anthroponymes, lui indique de chercher en Anatolie l'origine du peuple et de l'État lydiens. Ensuite, les étymologies du nom des Mermnades, des Méoniens et des Lydiens lui permettent d'envisager l'histoire de la formation de la Lydie des points de vue chronologique et géographique.

Dans un premier temps, donc, la recherche opérée sur les toponymes dans la zone située entre le Méandre et l'Hermos amène O. Carruba à constater l'absence des suffixes louvites *-ss-* et *-nd-* caractéristiques des noms de lieu ²⁸⁹, au profit d'autres, tels que : *-r-* (*Gargara, Kildara, Patara* ; *-n-* (*Murina, Lagina, Tumena*) ; *-m-* (*Attarima, Hyllarima*) ; *-w-* (*-b-*) (*Tlawā, Karua/Karbas, Torrebos*). Il remarque que ceux-ci sont néanmoins recensés dans toute l'Anatolie et pourraient participer d'une unité culturelle constatée des

²⁸⁸ O. CARRUBA (2003, 146) : « Dapprima si esaminerà tutto quello che è possibile raccogliere in ambito linguistico e si cercherà di ricostruire attraverso questo mezzo il territorio, l'*ethnos*, la cultura – o le culture – del paese e il modo in cui esse vi si sono costituite. »

²⁸⁹ D'après E. LAROCHE (1956-1957, 1961).

Dardanelles au golfe d'Alexandrette ²⁹⁰. Les anthroponymes connus relatifs à la Lydie sont ensuite répartis en trois catégories : (1) les noms divins et mythologiques (Héraclès, Bélos, Ninos) ; (2) les noms associés à des figures royales ou d'autres à propos desquels la tradition est incertaine (Mopsos, Alkaios/Akimios/Akiamos...) ; (3) les noms de rois historiques, depuis Gygès jusqu'à Crésus. À l'exclusion des derniers, qui peuvent être considérés comme des inventions de la tradition, l'origine anatolienne de ces noms ne fait pas de doute pour l'auteur. La papponymie ²⁹¹ et la structure de certains anthroponymes seraient d'ailleurs pour lui des traits plus proprement hittites.

Ayant ainsi ancré les éléments représentatifs de l'histoire lydienne dans la culture anatolienne, O. Carruba établit une continuité chronologique entre la Lydie classique et l'âge du bronze avec le nom des Mermnades. Deux arguments sont avancés. En constatant d'abord que, après ceux qui sont considérés comme mythiques, l'ordre de succession des rois lydiens est approximativement le même dans les différentes versions de la tradition grecque, O. Carruba suggère que Gygès soit non pas le premier roi de la dynastie mais seulement sa première figure emblématique et que, de là, les 505 années comptabilisées par Hérodote pour le règne des Héraclides correspondent à la période occupée par les prédécesseurs de Gygès dans la dynastie des Mermnades. Ensuite, remarquant que le nom des Mermnades n'a pas de parents étymologiques connus à l'âge du fer, l'auteur envisage sa formation à partir du nom du pays de Mira, qui est attesté dans les sources de l'empire hittite (voir *supra*, p. 48), avec l'adjonction du suffixe d'origine hittite *-umna* ²⁹². La résurgence du

²⁹⁰ Cette observation est détaillée dans O. CARRUBA (1995).

²⁹¹ Pratique qui consiste à donner au premier fils le prénom de son père.

²⁹² O. CARRUBA (2003, 157) invoque ici les adjectifs *Hattusumnas*, *Palaumnas*, *Luiumnas* < *Luija-*, *nesumnili* « à la façon des habitants de Nesa » recensés dans les textes hittites et cite les formes *Ibšimis/Ibsimav*, *Kulumsis/Kulumvav* du lydien.

toponyme cinq siècles après la disparition du pays de Mira étant peu probable pour l'auteur, le nom aura nécessairement survécu à travers la dynastie de Gygès, dont il faut dès lors faire remonter l'origine au II^e millénaire.

Le nom des Méoniens donné par Hérodote permet finalement à O. Carruba de faire un lien géographique entre les Lydiens de l'âge du bronze et leur royaume au I^{er} millénaire. L'ethnonyme aurait, selon lui, été constitué à partir du toponyme *Masa*, qui est recensé à l'époque de l'empire hittite et que Carruba localise entre le Méandre et l'Hermos, et du suffixe d'origine *-wani*. Pour expliquer enfin l'adoption de l'ethnonyme Λυδοί qui désigne, en grec, les habitants de Sardes, Carruba invoque des événements historiques : dérivé de la racine **leudh-*, il aurait été créé par les Phrygiens pour désigner les Méoniens « libérés » de leur autorité ²⁹³.

2. *Maddunnassa et la Lydie*

Le nom des Méoniens est interprété dans un tout autre sens par T. Van den Hout : ayant reconstitué la racine du nom grec sous la forme **mai-uon-*, et à la lumière d'une loi phonétique du lydien selon laquelle **/i/ > /d/* ²⁹⁴, il propose en effet pour **Mai-un-* une forme lydienne correspondante **Mad-un-*. Celle-ci n'est pas attestée en lydien même mais, selon lui, dans trois noms connus à l'âge du bronze et associés à l'ouest de l'Anatolie : (1) le toponyme

²⁹³ Cette étymologie avait déjà été formulée par V. ŠEVOROŠKIN (1967, 11), mais c'est à R. GUSMANI (1995, 13) que Carruba fait suite en y ajoutant la donnée « phrygienne ». Il fait naturellement allusion aux dérivés ἐλεύθερος en grec et *liber* en latin.

²⁹⁴ Voir H. C. MELCHERT 1994b.

URU *Maddu(n)naš(š)a*²⁹⁵, à la frontière du pays de Mira, avec le suffixe des noms de lieu caractéristique du louvite, (2) les anthro-ponymes *^mMa(d)dunāni*²⁹⁶, qui est autrement appelé « homme d'Arzawa », et (3) *^mMadduwatta*²⁹⁷, qui est connu au XV^e siècle pour être un prince d'Arzawa.

D'après la racine mise en évidence, T. Van den Hout propose ensuite les analyses suivantes :

- (1) *Maddu(n)naš(š)a* est composé de *Madd-un-assa*, avec la finale *-ssa* typique des toponymes louvites, précédée de *-un-* comme expression ancienne du suffixe dérivationnel lydien *-m*, équivalent au louvite *-wanni*²⁹⁸.
- (2) Dans cette idée, *Ma(d)dunāni* est segmenté *Madd-un-ani*, et compris comme un anthroponyme en *-ni*, tels que le sont *^mZidanni* ou *Zartummani*²⁹⁹. Ce faisant, T. Van den Hout s'oppose à l'interprétation traditionnelle du nom comme un composé de *maddu-* « le vin » (< IE **médhu-*) et de *nani-* « frère »³⁰⁰, avec pour principal argument la « Pleneschreibung » *-na-a-* qui est constatée dans l'orthographe de l'anthroponyme d'Arzawa mais,

²⁹⁵ Voir G. DEL MONTE et J. TISCHLER 1978, s.v. *Matunaša*.

²⁹⁶ Références chez E. LAROCHE (1966, n° 793).

²⁹⁷ E. LAROCHE (1966, n° 793., n° 794). T. VAN DEN HOUT (2003, 305) y ajoute le nom *^mMa-du-* (KUB LVII 114 r.Col. 3') et *x-du-na-ni* (KBo XLII 40 5').

²⁹⁸ T. VAN DEN HOUT (2003, 306) cite ici G. NEUMANN (1969, 220-224), qui a mis en évidence le suffixe à partir des épithètes *ibšimsis* et *kulumsis* (« d'Éphèse » et « de Koloé »), attribuées à Artémis dans les inscriptions lydiennes. Il le reconnaît en hittite sous la forme *-uma-*, issue d'un plus ancien *-umna-*.

²⁹⁹ Voir E. LAROCHE (1966, 331-332).

³⁰⁰ Références chez J. TISCHLER (1983, 165-166) et H. C. MELCHERT (1993, 144-145).

d'après T. Van den Hout, dans aucun des noms composés de *nani-* « frère ».

- (3) *Madduwatta*, enfin, est rapproché des noms Ἀλυάττης et Σαδυάττης de la dynastie des Mermnades. Ceux-ci auraient été constitués à partir d'une racine en *-u-* permettant pour le nom du prince d'Arzawa les analyses *Madd-u-tta* / *Madd-uṣa-tta* ou encore *Madd-u(u)-atta*³⁰¹.

T. Van den Hout tire deux conclusions de ces étymologies. L'identification de l'évolution **/i/ > /d/* caractéristique du lydien dans un nom déjà attesté au XV^e siècle, d'abord, permet d'envisager l'existence de la langue dès la première moitié du II^e millénaire. Ensuite, l'association d'un suffixe louvite à une base lydienne dans le toponyme *Madunassa* suggère la proximité géographique des deux langues durant cette période proto-lydienne. Celle-ci est conforme à l'hypothèse de l'occupation par les Louvites de l'Anatolie occidentale³⁰².

3. Retours critiques

Si O. Carruba et T. Van den Hout ont tous deux reconstitué l'histoire des Lydiens depuis le II^e millénaire à partir de la même

³⁰¹ T. VAN DEN HOUT 2003 (305, n. 36), fait référence à l'hypothèse d'A. GOETZE (1928, 40-41) qui compare le nom hittite avec les rois lydiens Ἀλυάττης et Σαδυάττης et constate l'existence d'un certain nombre d'anthroponymes composés de *-uṣa-* / *-(o)ṣa(ς)*. T. Van den Hout évoque en outre les noms hittites ^m*Alluwa* et ^m*Sadduwa*-LÚ.

³⁰² T. VAN DEN HOUT (2003, 306) renvoie ici à l'étude de F. STARKE (1997) selon laquelle l'ouest de l'Anatolie aurait été strictement louvite dans la deuxième moitié du II^e millénaire. Contre son idée cependant, l'hypothèse de F. Starke veut aussi que les Lydiens occupaient un territoire localisé au nord-est de la Lydie classique.

tradition, l'incompatibilité de leurs hypothèses est saisissante : tandis que le premier rapporte l'ethnonyme au toponyme *Masa*, c'est la filiation entre les racines *Mad-* et *Mai-* qui doit prouver pour le second l'existence du lydien et des Lydiens dès le ^{xv}^e siècle. Un examen approfondi de leurs arguments permettra d'expliquer la diversité des résultats obtenus.

3.1. L'argument chronologique d'O. Carruba

La démonstration de Carruba repose principalement sur l'origine de la dynastie de Gygès et sur l'association étymologique des Mermnades au pays de Mira à partir de la chronologie établie par Hérodote. Il paraît difficile cependant de fonder une argumentation sur celle-ci.

Si le texte d'Hérodote ne comporte en effet pas de repère sur lequel restaurer les dates de la dynastie lydienne dans sa chronologie, les quelques éléments qui peuvent être mis en relation avec des sources extérieures trahissent l'inexactitude des références de l'historien ³⁰³. Il faut pour cela d'abord revenir sur les dates de la dynastie perse telles qu'Hérodote semble les avoir envisagées. D'après l'association de

³⁰³ Il ne sera pas question ici de proposer une chronologie absolue pour la dynastie des Mermnades. La seule entreprise de ce genre revient à H. KALETSCH (1958), qui avait confronté les données du texte d'Hérodote avec celles des Chroniques chrétiennes pour aboutir aux résultats suivants : le début du règne de Gygès doit être daté en 680 et sa mort en 652. Il est suivi de l'avènement d'Ardys à partir de 651, auquel succède Sadyatte avant 613. En 607 commence le règne d'Alyatte, qui meurt en 560. Crésus occupe le trône de Lydie jusqu'à la prise de Sardes par les Perses, que H. Kaletsch date en 547. Certains des repères posés par l'auteur reposent cependant sur des approximations telles que l'exactitude de sa chronologie reste douteuse.

l'archontat de Calliadès à la sixième année du règne de Xerxès (voir *supra*, p. 26), celles-ci sont les suivantes :

Déiocès (53 ans ; I, 102)	708-656
Phraortès (22 ans ; I, 102)	655-634
Cyaxarès (40 ans ; I, 106)	633-594
Astyages (35 ans ; I, 130)	593-559
Cyrus (29 ans ; I, 214)	558-530
Cambyse (et Smerdis) (8 ans ; III, 66 et 67)	529-522
Darius (36 ans ; VII, 14)	521-486
Xerxès (VII, 7 et 20, I)	485-...

Ainsi, la durée de 170 ans que l'historien attribue au règne des Mermnades, en premier lieu, ne correspond pas aux dates qui sont obtenues à partir des sources assyriennes : dans la mesure où Sardes a nécessairement été prise entre la victoire de Cyrus sur Astyage, en 550, et la chute de Babylone, en 539, Gygès devrait, selon Hérodote, avoir accédé au trône aux alentours de 710. Or il est seulement évoqué dans les documents du règne d'Assurbanipal, qui n'accède au trône qu'en 667. Hérodote fait par ailleurs le récit d'un affrontement entre Cyaxare et Alyatte qu'une éclipse solaire, annoncée par Thalès, a interrompu (Hér., I, 74). Celle-ci s'est vraisemblablement produite en 585. Si Alyatte, cependant, a pu combattre à ce moment, Cyaxare, d'après les dates établies par Hérodote, ne régnait plus depuis neuf ans.

Il faut rappeler enfin que, ajoutées aux 170 années des Mermnades, les 505 années sur lesquelles s'étalent les vingt-deux générations d'Héraclides semblent surtout devoir s'accorder avec le compte de 900 ans établi par Hérodote entre son temps et celui d'Héraclès (voir

supra, p. 26) : 675 ans séparent de cette manière Crésus d'Agroon qui, en tant qu'arrière-petit-fils d'Alcée, et donc arrière-arrière-petit-fils d'Héraclès, doit avoir vécu un peu plus d'un siècle après celui-ci.

3.2. Les arguments étymologiques

Les étymologies sur lesquelles reposent les démonstrations d'O. Carruba et de T. Van den Hout sont également suspectes. Nous reprendrons ici une par une leurs reconstitutions linguistiques.

***Mer(a)-(u)mnas** – Si la reconstruction du nom des Mermnades à partir de Mira est formellement convaincante, elle est incomplète puisque le suffixe *-umna-* invoqué par l'auteur se réalise en effet normalement sous la forme *-m-* en lydien (voir *supra*, n. 298). D'une part, donc, la lignée qui est associée par excellence à la fondation de la Lydie porterait un nom hittite et, d'autre part, Carruba n'explique pas les circonstances de la transmission de ce nom en grec.

***Masi-wani-** – Des obstacles d'ordres linguistique et géographique s'opposent par ailleurs à l'origine du nom des Méoniens comme « ceux issus de Masa » : la forme **Maiones* utilisée par O. Carruba n'est en effet attestée nulle part dans les sources. Elle implique en outre un changement *s > h* ; celui-ci n'est pas observé en lydien et s'il l'est en grec, sa réalisation est antérieure au début du II^e millénaire ³⁰⁴.

³⁰⁴ C'est la principale difficulté relevée par R. BEEKES (2003, 11-12), qui évoque alors la possibilité d'une racine *Mā-*, à partir de laquelle aurait été constitués d'un côté le toponyme hittite *Masa*, avec adjonction d'un suffixe *-sa*, et de l'autre le toponyme grec, avec la finale *-iā*, à l'origine à son tour de *Māiones*. Il faut noter à nouveau que le toponyme **Māia* n'est pas attesté, et que l'existence d'un suffixe toponymique en *-sa* n'est pas assurée.

Les quelque dix occurrences du toponyme hittite, en outre, ne permettent pas de déterminer si la cité était située au nord-ouest, comme le retient l’auteur, ou au sud, du côté de Tarhuntassa (voir *supra*, p. 57).

****h₁leudh-* > **Lud-*** – Avec l’étymologie du nom des Lydiens, O. Carruba achève finalement un scénario qui semble mieux convenir à l’histoire racontée par Hérodote qu’aux données linguistiques. La racine retenue par l’auteur est en effet actuellement reconstruite ****h₁leudh-*** ; elle n’est pas attestée en phrygien, mais sa réalisation dans la langue n’aurait vraisemblablement pas abouti à la forme ****Lud-*** du nom de la Lydie et des Lydiens : le phrygien a maintenu la diphtongue ****eu*** ³⁰⁵ et, à l’instar du grec ἐλεύθερος, il est possible qu’il ait aussi développé une voyelle prothétique en lieu et place de la laryngale indo-européenne. Le sens retenu par O. Carruba pour la racine, enfin, est seulement valable pour l’adjectif dérivé ³⁰⁶.

Mad-* > *Mai- – Le point le plus frappant de la démonstration de T. Van den Hout est probablement son caractère circulaire : la filiation entre les racines ***Mad-*** et ***Mai-*** doit prouver que les Lydiens et leur langue occupaient une partie du pays d’Arzawa à l’âge du bronze. Or, la théorie est valable uniquement dans le cas où les noms formés sur la racine ***Mad-*** sont effectivement lydiens. Et cela, à son tour, seule l’évolution de *i* vers *d* dans ces noms permettrait de le confirmer.

De surcroît, les défauts du rapport de filiation entre les noms commencés par ***Mad-*** et la racine ***Mai-*** ont déjà été remarqués par

³⁰⁵ Voir notamment O. LIGORIO et A. LUBOTSKY (2013, 184).

³⁰⁶ Le sens du nom dérivé de ****h₁leudh-*** est le plus souvent « peuple ». La racine elle-même pourrait signifier « grandir, augmenter » (exemples et références chez R. BEEKES [2010, s.v. ἐλεύθερος]).

M. Gander ³⁰⁷. Le premier concerne la segmentation des noms à partir de *Mad(d)-*. Si la racine en *u* avancée par l'auteur pour la formation du nom *Madduwatta* est en effet bien attestée dans l'onomastique lydienne ³⁰⁸, il n'y a par contre pas de témoignage permettant d'affirmer que le suffixe dérivationnel *-m-* ait été précédé par la forme *-un-* comme dans les noms *Maddunani* et *Maddunnassa* (voir *supra*, n. 298). Ensuite, les anthroponymes et toponymes présentés par T. Van den Hout sont chacun écrits avec un *d* géminé. Or, tandis que celui-ci est douteux pour le son provenant de **/i/*, il ne représente pas de difficulté pour l'évolution du son **/dh/* qui est précisément celui de la racine de *maddu-* habituellement avancée pour l'interprétation du nom *Maddunani*. Sachant, d'une part, que la principale objection de T. Van den Hout à cette reconstruction était la « Pleneschreibung » -*na-a-* constatée dans la transcription de l'anthroponyme d'Arzawa, et que, d'autre part, apparaît dans les titres fonciers hittites un nom *[É x-ḫ]u-un-na-a-ni*, qui correspond sans aucun doute à *^mTarhunani*, « frère de Tarhu » ³⁰⁹, *maddu-* se révèle définitivement comme la solution plus économique.

4. Remarques conclusives

En dépit de leur divergence fondamentale, les théories d'O. Carruba et de T. Van den Hout ont en commun de se présenter comme la reconstitution prodigieuse d'un puzzle dont toutes les pièces se trouveraient à portée de main. Or les conclusions tirées de cet assemblage maladroit deviennent la source de nouvelles

³⁰⁷ M. GANDER 2015, 484-489.

³⁰⁸ L. INNOCENTE 1990, 38-46 et 45-46.

³⁰⁹ M. GANDER (2015, 488, n. 213) cite à ce titre les occurrences de l'anthroponyme écrites à l'aide du logogramme ŠEŠ « frère ».

reconstitutions. Le constat de l'évolution */i/ > /d/ dans le nom *Maddunnassa*, au XV^e, en particulier, a eu divers prolongements. H. C. Melchert a ainsi prouvé par-là la vraisemblance, du point de vue chronologique, que le mot myc. *mo-ri-wo-do* (gr. μόλυβδος « plomb ») est d'origine lydienne (*mariwda* « sombre, noir ») et par là que les Grecs ont rencontré les Lydiens en Anatolie nord-occidentale au tournant du II^e millénaire ³¹⁰. Et tandis que la date, dès lors, relativement ancienne de cette évolution phonétique particulière permet à I. Yakubovich de récuser la parenté du nom de la Lydie avec celui de Luwiya (voir *infra*, p. 141) ³¹¹, le savant se sert aussi du caractère lydien de l'anthroponyme *Maddunani* cité par T. Van den Hout à côté de *Maddunassa* pour appuyer son hypothèse de la présence d'une aristocratie lydo-carienne dans les pays d'Arzawa à l'époque de l'empire hittite (voir *supra*, p. 116).

³¹⁰ H. C. MELCHERT 2008.

³¹¹ I. YAKUBOVICH 2010, 114.

III. Λυδία : un toponyme louvite

1. Luwiya et la Lydie

À côté de l'étymologie encore admise par T. Van den Hout et O. Carruba pour le nom de la Lydie et des Lydiens, l'évolution de */i/ > /ð/ a finalement permis de supposer pour le toponyme Λυδία et l'ethnonyme Λυδός une forme plus ancienne qui correspondrait à la désignation du pays louvite dans les sources hittites.

À l'aide des occurrences du nom de la Lydie en assyrien, néo-babylonien et babylonien tardif, ^{KUR}Luddu, ^{KUR}Ludā et ^{URU}Lūdu respectivement, R. Gérard a en effet isolé un radical *Lud-, dont il voit l'origine directe dans le toponyme ^{KUR}(^{uru})Lu-ú-i-ya. À son idée, la forme ablative du toponyme ^{KUR}(^{uru})Lu-ú-ya-az engage en effet à préférer la lecture *Lūya* à l'habituelle transcription *Luwiya*. Les Grecs auraient alors créé l'ethnonyme Λυδός, avant le toponyme Λυδία.

S'appuyant sur la théorie selon laquelle les Lydiens se sont installés sur un territoire originellement louvite³¹², P. Widmer s'est, de son côté, seulement attaché à trouver quelle forme connue pour le nom *Luwiya* a pu être à l'origine du nom de la Lydie classique. Il recense à ce titre trois orthographes : *lu-ú-i-ya-*, *lu-ú-ya-* et *lu-(ú)-i/u*³¹³. Dans la mesure où aucune d'entre elles ne permet de trancher entre la signification phonétique /lūūūia-/ et /luia-/³¹⁴, deux processus sont

³¹² F. STARKE, 1997, p. 457.

³¹³ G. DEL MONTE et J. TISCHLER, 1978, 252-253.

³¹⁴ *lu-(ú)-i/u-* selon lui correspond à une forme louvite véritable, avec la

envisagés dans la création de Λυδία : /lūũyia-/ sera devenu *lu̥yida- avant de passer en grec, où le mot aura alors subi une syncope, d'où *lu̥yid°, qui, par contraction, deviendra λῶδ-. Plus simplement, /lu̥yia-/ devenu *lūd- aura directement été transmis aux Grecs.

La proposition de R. Beekes, en dernier lieu, fait simplement suite au rappel de la loi phonétique */i/ > /ð/ par T. Van den Hout. Il retient de cette manière une racine *luwiy- qui évolue en *luwid-, puis *lud- après syncope. L'adoption du toponyme est située vers 1200, quand les Lydiens, poussés par les Phrygiens, sont arrivés en territoire louvite.

2. Un exemple de continuité toponymique ?

Si l'équation *Luya/Luwiya* = Λυδία n'engage pas de conclusions sur le parcours et l'origine des Lydiens (voir *supra*, p. 125), l'hypothèse reste contestable des points de vue tant linguistique que géographique. Le toponyme *Luwiya* en effet est seulement attesté dans le code de loi de l'ancien royaume ; dès le XVII^e siècle, il est remplacé par le nom d'Arzawa, voué à être le centre de l'activité politique et militaire des Hittites à l'ouest de l'empire. Bien que la disparition du nom dans les sources n'implique pas nécessairement son extinction, le rapport étymologique entre *Luwiya* et Λυδία suppose au moins que les locuteurs du lydien aient eu connaissance du nom *Luwiya* avant l'évolution de *i* vers *ð* dans leur langue³¹⁵. Et quoi qu'il en soit, le toponyme Λυδία sera né dans ce cas bien avant les mouvements des Lydiens causés par les pressions phrygiennes.

« i-Mutation », à laquelle correspond le hittite -iya-.

³¹⁵ Ceci n'est pas exclu, puisque, si l'étymologie de μόλυβδος 'plomb' du lydien *marwiya- > *marwida- > *mariwda- proposée par H. C. MELCHERT (2008) est exacte, son occurrence la plus ancienne remonte à l'époque mycénienne, mais cette date reste un *terminus ante quem*.

Enfin, l'équation étymologique est aussi énoncée comme une équation géographique. Or l'unique argument positif soutenant la localisation de *Luwiya* sur le territoire de la Lydie classique au I^{er} millénaire est le remplacement du nom par celui d'*Arzawa* dans le code de loi de l'empire hittite (voir *supra*, p. 91-121).

IV. Karkisa, Kāρες, Karka et les Cariens

1. L'hypothèse d'une étymologie commune

La relation linguistique entre le toponyme *Karkisa* et le nom des Cariens est envisagée à partir des différentes formes de chacun de ces noms : tandis que le toponyme hittite apparaît sous les formes *Karkisa* et *Karkiya* ³¹⁶, les Cariens sont désignés Kāρες par les Grecs, qui leur associent la région appelée Καρία ³¹⁷, et leur nom est attesté sous la forme *Krs-* en égyptien ³¹⁸, *Karsāja* en babylonien ³¹⁹, et *Karka-* en perse ³²⁰.

³¹⁶ Le nom de Karkiya apparaît dans trois textes : la lettre de Tawagalawa (voir annexes, texte 5), un rituel à Ishtar de Ninive (KUB XV 35 + KBo II 9 i 36) et dans un texte oraculaire (KUB XLIX 79 i 14'). L'occurrence du nom dans la lettre de Tawagalawa qui cite aussi Karkisa permet de penser que Karkisa et Karkiya désignent un même lieu (contre Zs. 147SIMON [2016, 459-460], dont le principal argument repose sur la difficulté de lier les deux toponymes sur le plan linguistique [voir *infra*, p.]).

³¹⁷ Homère, *Il.*, IV, 142 évoque aussi la région Κάρια.

³¹⁸ Voir O. MASSON (1977) et E. EDEL et M. MAYRHOFER (1971, 411-413).

³¹⁹ Cette désignation alterne librement avec *Bannēsāja* dans certaines versions babyloniennes des inscriptions achéménides (DNa 19, DSe 22, DSf 23, DN 30, A2P 29 [A. SCHMITT 1976–1980, 424]) et dans les archives de Borsippa (R. ZADOK 2005, C. WAERZEGGERS 2006).

³²⁰ En réalité *K^ar^ak^a*- (DNa 30, DSe 30, XPh 28, DSf 33, DN 30, A2P 29 [A. SCHMITT 1976–1980, 424]), dont l'élamite *Kurka-* (DNa 25, DSf 29, DN30, XPh 23, A2P 29 ; PFT 1123 : 5–6 ; PFT 123 : 2 ; PT 37:4–5 ; PT 1963 : 2–4 [A. SCHMITT 1976–1980, 424]) et le babylonien *Kirkāja* clarifient la lecture *Karka-*.

Recourant à une loi phonétique du louvite selon laquelle $k > h$, O. Carruba établit ainsi le rapport suivant :

- a. *Karkiya* > **Karhiya* > **Karija*, d'où finalement *Καρία* ;
- b. *Karkisa* > **Karhisa* > **Karisa*, d'où *Karsa*-.

O. Carruba met ainsi en évidence une racine **kark*-, qui est directement attestée dans le nom perse des Cariens, et pour laquelle il envisage encore un dérivé **Karka*, par analogie à d'autres toponymes en *-ija* (*Wilusa* et *Wilusija* ; *Marassanta* et *Marassantija* ; *Adanija* et *Adana*).

L'hypothèse d'I. Hajnal, sous une version plus détaillée, est quasi identique à celle d'O. Carruba ³²¹. Elle consiste en une dérivation ternaire à partir de **kark*-³²² : **Kark-a*, dans cette idée, représente la forme de base ; **Kark-ia*, avec le suffixe adjectival *-ja* est la première dérivation, et de la seconde analyse de **Kark-ia* comme **Karki-ā* est obtenue une nouvelle base **Karki-*, d'où est issu finalement *Kark-i-sa* : la finale *-sa* représente d'après I. Hajnal **-so*, une forme marginale du suffixe d'appartenance louvite *-ašša/i-*, elle-même reconstruite **ah₂-so*. Cette analyse permet à I. Hajnal d'établir un parallélisme entre *Karkisa* et les toponymes *Wilusa* et *Taruisa* selon le rapport ³²³ :

³²¹ I. Hajnal ne cite cependant pas O. Carruba.

³²² I. HAJNAL 2003, 30.

³²³ I. HAJNAL 2003, 35.

Forme de base <i>*/racine-ā/</i>	Dérivation 1 <i>*/racine-iā/</i>	Dérivation 2 <i>*/racine-(i)s(s)sa/</i>
<i>*/Kark-ā/</i>	<i>*/Kark-iā/</i>	<i>*/Kark-isā/</i>
<i>*/Uih_u-ā/</i>	<i>*/Uih_u-iā/</i>	<i>*/Uih_u-sā/</i>
<i>*/Toru_u-ā/</i>	<i>*/Toru_u-iā/</i>	<i>*/Toru_u-isā/</i>

D'après la disparition de la vélaire en louvite devant **/y/*³²⁴, I. Hajnal établit enfin l'origine du toponyme grec *Καρία* depuis le toponyme hittite *Karkiya* selon l'évolution suivante : *Karkiya* < **Kariā* < *Καρία*.

2. Premières critiques de Zs. Simon

Le scepticisme de Zs. Simon concerne d'abord le changement louvite de *k* > *h* avancé par O. Carruba : si celui-ci est bien attesté, il s'agit d'une évolution du PIE vers le proto-louvique bien antérieur, donc, aux premières attestations de *Karkiša/Karkiya*. Quoi qu'il en soit de la date de ce changement, Zs. Simon met en doute la lecture traditionnelle de *Karkiša* pour proposer la lecture *Kargiša* avec l'idée que la graphie du second <*k*>, qui apparaît seul dans toutes les occurrences du toponyme, représente la sonore /*g*/ plutôt que la sourde /*k*/ ³²⁵.

Cette dernière hypothèse soutient le reste de la démonstration de Zs. Simon : revenant sur les différentes formes du toponyme hittite,

³²⁴ I. HAJNAL (30, n. 33) renvoie ici à une étude de S. KIMBALL (1994). Il en sera question plus bas (n. 328).

³²⁵ Zs. SIMON 2015, 799.

l'auteur envisage sous quels rapports celui-ci peut être associé au nom des Cariens ³²⁶. Ainsi, à partir de :

- a. *Karkiša* : aucun argument n'est à même de soutenir le passage de /g/ > /k/, tel que *Kargiša* devienne *Karka-*, à moins d'admettre une création du vieux perse par analogie avec d'autres toponymes à finale *-ka* (Zs. Simon cite *Katpatuka-*, *Maka-*). Cela dit, même en admettant cette possibilité, les formes du grec *Kāπες* et de l'égyptien et babylonien *Kars-* restent obscures dans la mesure où la disparition de la syllabe /gi/ n'a pas d'explication valable ;
- b. *Karkiya* : en plus de la difficulté déjà relevée pour le changement de /g/ > /k/, le perse *Karka-* implique la thématisation secondaire d'une forme **Karki-*, alors que les toponymes *-i* sont suffisamment courants en perse pour avoir subsisté. Et s'il s'agit pourtant bien d'une innovation du perse, les noms grecs et égyptiens ne peuvent pas lui être associés.

3. *Un argument décisif*

L'argument de Zs. Simon fondé sur la révision de la lecture de *Karkiša* en *Kargiša* appelle une certaine réserve. Celui-ci, premièrement, ne tient pas compte de l'incertitude du sort de l'opposition sonore ~ sourde dans les langues anatoliennes et particulièrement en hittite ³²⁷. Il faut rappeler, deuxièmement, que le

³²⁶ Zs. SIMON 2015, 800-801.

³²⁷ La confusion vient précisément du système d'écriture : E. STURTEVANT (1951, 26-28, § 53) a pu montrer que les notations *-V-T-TV-* et *-V-TV-* reflétaient respectivement les occlusives sourdes et les occlusives sonores ou sonores aspirées. Dans la mesure où les Hittites n'ont jamais utilisé les signes cunéiformes pour les sons /ba/, /be/ et /gu/, il faut se

système d'écriture hittite ne répond pas nécessairement à des normes orthographiques : d'une part, il est entièrement emprunté aux Mésopotamiens et n'est donc pas adapté à la phonétique du hittite et, d'autre part, il est soumis à des contingences matérielles telles que les scribes ont pu favoriser le gain d'espace et de temps sur la graphie « réglementaire » (voir *supra*, p. 116). De cette manière, *Ka-ra-ki-ša* est susceptible de représenter aussi bien *Karkiša* que *Kargiša*.

Néanmoins, en mettant en évidence l'anachronisme du changement de /k/ > /h/, qui s'applique aussi au phénomène de la disparition de la laryngale louvite devant */y/ invoqué par I. Hajnal³²⁸, Zs. Simon a relevé les principaux obstacles que représente la dérivation du nom des Cariens à partir du toponyme *Karkiša/Karkiya*. La possibilité de cette évolution phonétique rejetée, seul le perse est en effet à même de rendre compte de la connexion étymologique entre les deux termes. Or, en plus de n'être pas tout à fait convaincante sur le plan linguistique, celle-ci demande d'admettre : soit que les Cariens se soient désignés par un nom directement apparenté à *Karkiša* ou *Karkiya* ; soit que les Perses aient directement façonné l'ethnonyme à partir du toponyme hittite, par le rapprochement de celui-ci avec les habitants de ce lieu. Dans les deux cas, l'argumentation est circulaire :

demander pourquoi le contraste sonore ~ sourde n'est pas systématiquement signifié par le signe *ad hoc*. Cette question a été résolue tantôt par l'idée d'une opposition *fortis/lenis* – qui est difficile à définir clairement – tantôt par celle d'une opposition aspirée/non-aspirée (voir, avec réf., H. C. MELCHERT 1994a, 13-20). Quoi qu'il en soit, si c'est à la loi de Sturtevant que Zs. Simon se réfère, son constat ne tient pas compte du fait que celle-ci ne vaut que pour les notations intervocaliques de la consonne.

³²⁸ Ce d'autant plus que S. KIMBALL (1994), à qui se réfère I. Hajnal, démontre cette règle pour la vélaire sonore dont le sort semble avoir été différent de la sourde correspondante en contexte équivalent : PIE **ke* / **ki* « ce » > louv. cun. *zi-*, où <z> représente une affriquée dentale sourde (H. C. MELCHERT [1987, 190-195 et 2003, 178]), contre PIE **ghes-r* « la main » > louv. cun. *issari-*, avec palatalisation puis chute de la vélaire sonore.

la parenté du nom des Cariens avec *Karkiša* confirme l'étymologie de l'ethnonyme carien en perse et celle-ci, à son tour, établit la liaison entre les Cariens et leurs mouvements depuis l'âge du bronze.

L'hypothèse de l'explication du nom des Cariens par celui de *Karkiša/Karkiya* ne repose en réalité pas sur des bases solides : avant de s'interroger sur la nature du rapport entre *Karkisa* et le nom des Cariens, il vaudrait la peine en effet de revenir sur le rapport unissant les différentes formes premièrement du toponyme hittite et deuxièmement de l'ethnonyme carien.

3.1. De Karkisa à Karkiya (ou l'inverse)

Si les toponymes hittites en *-iya* et en *-(i)s(s)a* sont nombreux, la relation entre *Karkisa* et *Karkiya* n'est pas évidente : en dépit de la ressemblance des deux noms, l'alternance entre *-iya-* / *-(i)s(s)a-* est un cas unique dans le répertoire des toponymes hittites ³²⁹.

Karkiya représente vraisemblablement la dérivation adjectivale en *-iya* (> PIE **-iyo-*) ³³⁰ d'un thème **kark-* ou **karki-*, attribut d'un substantif sous-entendu. Cette formation, qui est commune dans les toponymes de l'empire hittite, a visiblement été adoptée du louvite par les Hittites qui préfèrent l'apposition (*Ḫattusas utnē* « le pays Hattusa »), d'où les fréquents doublets dans la désignation de lieux (ainsi *Arzawa - Arzawiya*, *Adana - Adaniya*, etc.) ³³¹.

L'analyse des toponymes hittites en *-(s)sa* est moins claire. Parmi les cas les plus assurés, deux types se distinguent : il s'agit soit de la

³²⁹ « Da un punto di vista linguistico i rapporti fra *Karkija* e *Karkisa* non sono ancora stati precisati », de l'aveu de O. CARRUBA (1964, 291).

³³⁰ H. C. MELCHERT 2012, 280 (e. a.).

³³¹ F. STARKE 1997, 458.

thématisation secondaire en *-a* d'un nom étranger (*Hattusa* remonte à un nom hatt *Hattus*), soit de l'adjonction du suffixe d'appartenance louvite *-assa/i-* (> PIE **-osyo*)³³² à un lexème (*Tarhuntassa* pourrait par exemple être dérivé de *Tarhunta/i-*). Néanmoins, l'étymologie de la majorité des noms de lieu en *-assa* n'est pas déterminée³³³. Ainsi, dans la plupart des noms où elle apparaît, la finale *-assa/i-* ne représente pas nécessairement le suffixe d'appartenance louvite et sa segmentation en **-as-sa*, où le premier élément correspond au thème du nom et le second à une particule de nature encore imprécise³³⁴,

³³² L'origine de ce suffixe a été montrée par H. C. MELCHERT (2012). Relevant les différentes formes du génitif des langues anatoliennes, H. C. Melchert observe la préservation : (1) d'un gén. athématique PIE **-os* (> hitt., pal., louv. glyph. *-as* et lyc. $\emptyset$) ; (2) d'un gén. thématique PIE **-e/oso* (lyc. *-Vhe* et sans doute *-Vh*, par la déclinaison secondaire de ce gén. [voir aussi I.-X. ADIEGO 1994] ; car. *-s* et pal. *-asa/i*), à partir duquel il suppose la subsistance également ; (3) du gén. thématique PIE **-osyo* (louv. glyph. *-asi*, car. *-ś*). De cette dernière forme semble être issu l'adj. gén. *-assa/i-*, selon l'évolution **-osyo-* > **-osso-*, qui est suggérée par l'exemple hitt. **-V-tyo-* > *-zziya-* (il faut cependant noter que le parallélisme n'est pas parfait puisque le hittite *-zziya-* a maintenu *y*). Le gén. *-asi*, avec simple *s* par rapport à la gémée de l'adj. *-as(s)i-* doit s'expliquer selon H. C. MELCHERT (2012, 283) par la disparition de /y/ devant une voyelle antérieure « homorganique » : **-osyo#* > **-osyø#* > **-osyi#* > *-as(s)i*, avec le changement régulier de la voyelle finale non accentuée vers [ə]. L'auteur ne rejette cependant pas définitivement l'existence d'un gén. *-ašši* en louv. glyph. telle que l'a postulée I. YAKUBOVICH (2008, 210-211), auquel cas il faudrait admettre une assimilation identique à **-osyo-* > **-osso-* et H. C. MELCHERT (2012, 284) conclut prudemment en définissant cette formation adjectivale comme un développement qui s'est produit plusieurs fois dans l'histoire des langues anatoliennes. À l'hypothèse d'un gén. *-assa* > **-os-so* en louv. cun., H. C. MELCHERT (2012, 278-279) oppose des obstacles d'ordre phonétique et chronologique, tandis que l'étymologie d'I. HAJNAL (2000) */-assa/i-/* < **-eh₂so/i-* est exclue par la préservation en anatolien de la séquence *-hs-* aussi bien en position intervocalique que devant une consonne (I. YAKUBOVICH 2008, 194).

³³³ E. LAROCHE 1957, 7.

³³⁴ Du type, peut-être, de la particule déictique */-sa/* attestée dans les noms

n'est pas exclue. Dans cette mesure, l'explication des autres formations dérivées à sifflante du type *-u(s)sa* et *-is(s)a* est d'autant plus incertaine qu'aucune de celles-ci ne constitue un modèle d'analyse vérifié ³³⁵. L'analyse des toponymes en *-assa/i-* permet néanmoins d'évoquer deux possibilités.

- a. Le suffixe d'appartenance *-ašša* peut avoir été réanalysé **-a-ssa/i-* à partir des thèmes en *-a* où il est reconnu ; l'hypothèse est soutenue par le hittite *-šša*, qui est attesté notamment dans *genussa-* « l'articulation du genou ». La resegmentation, cependant, est opérée là en anatolien commun, et sa réalité dans la création des toponymes à l'époque historique est purement théorique ³³⁶. L'étymologie *-assa/i-* < PIE **-osyo* ne permet pas d'envisager la productivité d'un suffixe résiduel **-/so/* en marge du monde louvite ainsi que l'a postulée I. Hajnal ³³⁷.

au nom. et acc. sg. n. en louv. cun. (H. C. MELCHERT [2003, 186-187]) — qui est par ailleurs celle qu'avait invoquée I. YAKUBOVICH (2008, 208) dans la formation du gén. *-ašša* > **-os-so*.

³³⁵ G. NEUMANN (1988) avait tenté d'expliquer l'origine des toponymes en *-is(s)a/-us(s)a-* à partir d'un suffixe *-issa-*, lui-même issu de *-essar* qui forme des noms abstraits. G. Neumann explique la réalisation en *-issa* à partir, simplement, de la chute du *r* final, avec l'idée que ces formes sans *-r* sont les plus anciennes. *-eššar*, cependant, doit représenter la dérivation secondaire d'adjectifs en **-és-* (gr. *ψευδής*) avec *-r/n*, selon l'évolution suivante : abstrait neutre **-e/os* → adjectif dérivé **-és-* → nouvel abstrait neutre **-és-r/n-* (H. C. MELCHERT 1984, 90). Dans ces circonstances, l'hypothèse de G. Neumann, qui admet à la fois la chute de *-r* et l'antériorité de *-išša* sur *-eššar*, est difficilement défendable.

³³⁶ H. C. MELCHERT 2012, 274 relève que le suffixe *-šša/i-* en hittite n'apparaît que dans un petit nombre de substantifs.

³³⁷ Celle-ci paraît d'autant moins valable que pour la maintenir, I. Hajnal est contraint d'admettre pour certaines expressions du génitif dans les langues louviques des innovations spécifiques sans plus d'explications (ainsi le lyc. -

- b. À la manière de **-as-sa*, l'association d'une particule **-sa* à des thèmes en *-i* et en *-u*.

L'étymologie de *Karkisa* n'étant pas connue, l'origine du toponyme suscite plusieurs hypothèses :

- a. *Karkis-a* comme la thématisation secondaire d'un nom étranger **Karkis* ;
- b. *Karki-(s)sa* comme la combinaison du suffixe d'appartenance **-ssa* ou d'une particule **-sa* avec une base **Karki-* ;
- c. L'obscurité qui règne encore en matière de toponymie anatolienne ne peut définitivement exclure la troisième possibilité d'une décomposition **Kark-isa* ou **Kark-i(s)-sa* (**Kark-i-s[s]a*), l'origine des différents éléments mis en évidence reste parfaitement inconnue.

C'est donc sous le rapport de **Karki-* que la connexion entre *Karkisa* et *Karkiya* est la plus vraisemblable. Si l'hypothèse d'une base **Kark-* n'est pas rejetée, l'opacité de **Kark-isa* ou **Kark-i(s)-sa* ne justifie pas la reconstitution d'un moyen terme **Karkā* comme l'ont fait O. Carruba et I. Hajnal. O. Carruba, d'abord, n'explique pas le rapport entre les finales *-isa* et *-ija* qui est inédit dans la toponymie hittite. Le suffixe *-sa* mis en évidence par I. Hajnal est d'autant plus suspect que pour établir un parallélisme entre le changement *Karkisa/Karkiya* et d'autres toponymes connus, l'auteur doit admettre la primauté de *Karkiya* sur *Karkisa* ³³⁸, tandis que le doublet *Wilusa/Wilusiya* le contraint à reconnaître l'indépendance des formations en *-sa* et *-iya* (voir *supra*, p. 147).

Vhe, voir I. YAKUBOVICH [2008, 195] et H. C. MELCHERT [2012, 277]).

³³⁸ Sans quoi la forme normale aurait été **Kark-sa*.

3.2. *Le nom des Cariens*

La racine commune aux différentes attestations du nom des Cariens en grec (*Kāpēs*), en perse (*Karka-*), en égyptien (*Krs-*) et en babylonien (*Karsāja*) a été mise en évidence par Zs. Simon ³³⁹.

Le constat de Zs. Simon est le suivant : tandis que la forme grecque, avec *ā*, ne peut vraisemblablement pas être à l'origine des formes *Kars-* du babylonien et *Krs-* de l'égyptien ³⁴⁰, la filiation entre le grec *Kāpēs* et le perse *Krk-* ne se justifie ni par une évolution *k > s* ni par un changement *k → s* (ou l'inverse) ³⁴¹. Zs. Simon isole ainsi une racine **kar-*. La finale *-s* de *Kars-* et *Krs-* représente dans cette hypothèse le suffixe des ethnonymes carien ³⁴², et c'est de cette forme qu'est issu le grec *Kāpēs*, moyennant la disparition régulière de */s/* dans la séquence **-VrsV-* et l'allongement compensatoire de */a/*. *Kark-* enfin, se comprend comme **kar-ka*, avec un suffixe *-ka* bien attesté en vieux perse ³⁴³.

³³⁹ Zs. SIMON 2015, 795-798.

³⁴⁰ En plus de l'obstacle linguistique, cette hypothèse rencontre un obstacle historique dans la mesure où les Égyptiens ont été en contact avec les Cariens dès le VII^e siècle.

³⁴¹ O. CARRUBA (2000, 38) avait suggéré d'y voir la chute normale de la consonne finale en grec, ce qui s'accorde peu avec l'étymologie *Karkiya > *Karhiya > *Karija*, d'où finalement *Kapía* proposée auparavant.

³⁴² Ce suffixe a été révélé par l'inscription de Kaunos où le mot *otonosn* apparaît signifier « athénien », dérivé d'après **otono-* « Athènes » (I.-X. ADIEGO 2007, 392). *kbo-s*, de la même manière, pourrait être l'adjectif issu de *kbo* « Kéramos » (I.-X. ADIEGO 2007, 278). L'origine de ce suffixe n'est pas précisément établie (I.-X. ADIEGO 2007, 392).

³⁴³ Zs. SIMON (2015, 798) cite d'après R. G. KENT (1953, 51) notamment *vazrka-* « grand » < **vazr* ; *marika* « jeune homme » < **mariya-* et reconstruit **Ākaufaka-*, d'après *Ākaufaciya-* « originaire d'*Ākaufaka* ».

4. Conclusion

Bien qu'il soit impossible de déterminer précisément leur relation, les noms *Karkisa* et *Karkiya* semblent pouvoir dériver d'une racine commune **kark-* ou **karki-*, qui se concilie mal avec la base **kar-* mise en évidence dans les différentes occurrences du nom des Cariens. En plus de l'anachronisme du changement $k > h$, qui discrédite la transmission du nom *Karkisa/Karkiya* par le grec, et de l'incapacité de l'ethnonyme des Cariens en perse à rendre compte des autres formes de l'ethnonyme, les étymologies distinctes du toponyme hittite et du nom des Cariens permettent de douter de leur parenté. Si l'éventualité d'une adaptation imparfaite du nom *Karkisa/Karkiya* par les Cariens ne peut être définitivement exclue, l'approximation de ce rapport conduit toute reconstitution ethnolinguistique fondée sur celui-ci à une argumentation circulaire : la localisation de *Karkisa* sert à décrire l'origine et les mouvements des Cariens, lesquels justifient à leur tour la localisation de *Karkisa/Karkiya*. Or ni la date ni l'origine géographique de cet emprunt ne sont établies.

V. De Τροίη à Taruisa

1. Les données du problème

Le problème posé par l'étymologie du nom de Troie tient essentiellement à la difficulté de concilier les différentes formes relevées pour désigner la cité de l'Hellespont et ses dérivés, qui sont recensées en grec, en hittite et en louvite.

Le grec seul, d'abord, alterne, pour la voyelle *o*, entre *ō* et *o* : alors que Τροίη, ou, le trisyllabique Τροίην³⁴⁴, avec *ō*, est la forme attestée dans l'*Iliade*, les Troyens y sont appelés Τρώες (féminin Τρώαί et Τρώαδες), avec *o*, à l'instar du nom de leur ancêtre mythique, Τρώς (gén. Τρώος) ; *ō*, enfin, est présent dans le nom de la ville en dorien, Τρωῖα (Pindare), trisyllabique également. Le témoignage grec le plus ancien de la racine du nom de Troie n'est cependant pas tiré de l'*Iliade*. Selon certaines interprétations, en effet, des anthroponymes issus des tablettes mycéniennes sont formés sur la même racine. Il faut à cet égard citer :

- **to-ro** (KN Dc 5687), pour *Trōs*, dont un génitif, *Trōhos*, serait attesté avec *to-ro-o* (PY An 519.1)³⁴⁵. Quand il n'est pas

³⁴⁴ Le trisyllabique Τροίην est reconnu par Zénodote et Aristarque comme un adjectif associé à πόλιν sous-entendu aux vers 129 du chant I de l'*Iliade* et 510 du chant XI de l'*Odyssée*. Ils n'admettent ailleurs qu'un dissyllabique.

³⁴⁵ Voir M. VENTRIS 1973, 587 ; R. PALMER 1969, 151 et 459 ; A. HEUBECK 1966, 29, 44 ; C. RUIJGH 1967, 89, n. 75 et 272 ; M. LEJEUNE 1972, 15 ; M. LINDGREN, 1973, 129 ; M. S. RUIPÉREZ 1979, 284 ; F. GSCHNITZER 1983, 142 ; C. CAMERA 1971, 126 ; S. DEGER-JALKOTZY et S. HILLER 1999, 247.

explicitement rapproché du fondateur mythique de Troie, le nom est en tout cas identifié comme originaire d'Asie Mineure. Il faut noter encore que *to-ro* autorise aussi, à côté de *Trōs*, la lecture *Tlōs*, qui a cependant le désavantage de n'être pas connu comme anthroponyme en grec ³⁴⁶.

- ***to-ro-ja*** (PY Ep 705.6), dans une liste de noms d'esclaves, qui représenterait le dérivé féminin de *Trōs* ³⁴⁷. Ce nom, au singulier, serait dans ce cas équivalent au féminin Τρωαί chez Homère.

De parenté plus discutée sont ensuite :

- ***to-ro-wo*** (PY An 129.5), qui voit son rapprochement du nom de Troie ³⁴⁸ concurrencé, en effet, par la lecture Θρόφος ³⁴⁹.
- ***to-ro-wi*** (PY Cn 131.6), enfin, qui pourrait être apparenté au précédent ³⁵⁰ et dont l'association à *to-ro-wi-ko* (PY 62 Cn

³⁴⁶ O. LANDAU 1958, 139 ; A. HEUBECK 1966, 44-45.

³⁴⁷ Il pourrait aussi être identique à Τρωή du point de vue morphologique (C. RUIJGH 1967, 272, n. 3).

³⁴⁸ L. GINDIN 1981, 32.

³⁴⁹ Voir M. LEJEUNE 1958, 133, n. 21 ; G. BJÖRCK 1954, 273 ; R. PALMER 1969, 139, 370, 459 ; M. VENTRIS et J. CHADWICK 1973, 587.

³⁵⁰ Voir A. MORPURGO (1963, s. v.) ; P. CHANTRAINE (1966, 175) évoque cette possibilité mais ne l'estime pas nécessaire.

655) et *to-ro-wi-ka* (PY An 5.3) plaide pour la restitution d'un nominatif en *-iks*³⁵¹. *to-ro-wi* est aussi interprété *Θρόφις³⁵².

Il va sans dire que dans tous ces cas, la parenté de ces anthropo-nymes avec le nom de Troie est une hypothèse invérifiable.

Le nom hittite *Taruisa*, quant à lui, a été pour la première fois déchiffré dans les Annales de Tudhaliya I/II derrière les signes cunéiformes *ta-ru-(ú-)i-ša*. Après Wilusa, Taruisa termine la liste d'Assuwa qui regroupe les vingt-deux États de l'Anatolie occidentale contre l'empire hittite (voir *supra*, p. 51). Le nom n'est par ailleurs attesté qu'une fois, dans une inscription hiéroglyphique louvite sur un bol d'argent découvert dans les années 1990³⁵³. Avec les signes *tara/i-ya/i-zi/a-ya/i*, l'inscription a été convoquée pour résoudre le problème de l'interprétation phonétique de la syllabe initiale de *ta-ru-(ú-)i-ša* : alors que le hittite laisse le choix entre *Taru/ú* et *Tru-*, le louvite autorise seulement les lectures *Taru* ou *Trau*. *Taruisa* est donc le seul terme commun³⁵⁴. La publication de l'inscription louvite est récente ; ceci expliquera que les auteurs n'aient pas justifié le recours à la racine **Tru-* plutôt que **Taru-*. Dans l'examen qui va suivre, il faudra naturellement distinguer entre les études qui ont pu tenir compte du graphisme *ta-* et celles qui n'en avaient pas connaissance. Les

³⁵¹ *to-ro-wi-ko* pourrait être le génitif de *to-ro-wi* (P. CHANTRAINE 1966, 174 et M. VENTRIS 1973, 587) ou un dérivé hypocoristique du même nom (P. CHANTRAINE 1966, 174-175). *to-ro-wi-ka* apparaît généralement comme une graphie alternative pour *to-ro-wi* (*-ka* = *-ks*) (A. MORPURGO, 1963), ou un élargissement en *a* formé sur *to-ro-wi* ou *to-ro-wi-ko*, comme il est observé dans Περδίκκας qui pourrait être issu de πέρδιξ (P. CHANTRAINE 1966, 174-175).

³⁵² O. LANDAU 1958, 139.

³⁵³ J. D. HAWKINS 1997, 7-24.

³⁵⁴ I. HAJNAL 2003, 33.

références au nom hittite seront orthographiées à la manière choisie par les auteurs dans leur propre exposé.

2. Premiers rapprochements

E. Forrer, donc, le premier, avait proposé de dater l'apparition du toponyme en grec, en partant de l'hypothèse de sa dérivation depuis le hittite *T(a)ruisa*, via les stades **Trowīsa > *Trowiha > Trowā* avec aspiration, puis disparition du *-s-* intervocalique³⁵⁵. Dans ce cas, vu l'absolue généralité de ce changement en grec et dans la mesure où la modification est opérée en mycénien déjà, l'emprunt remonterait à une époque antérieure au début du II^e millénaire avant notre ère. La désignation *Trowā* aurait donc été dérivée de *T(a)ruīša* et les deux auraient coexisté au XIII^e siècle.

P. Kretschmer à sa suite, observant que certaines adaptations grecques des toponymes d'origine anatolienne conservent le suffixe *-σα*, avait préféré voir dans la finale *-īa* la substitution en grec du suffixe géographique du hittite *-(š)ša*, plutôt que les traces d'une évolution phonétique³⁵⁶. L'explication était d'autant plus plausible que la toponymie anatolienne connaît les doublets *-īša/-ija* (*Karkiša/Karkija*)³⁵⁷. De cette manière, le nom grec de Troie ne devait plus découler du hittite, mais représentait le développement indépendant d'une même base **Troy-/Tru-* devant désigner la région des Troyens.

³⁵⁵ E. FORRER 1924a, 6 et 1929a, 262.

³⁵⁶ P. KRETSCHMER 1924, 213 et 1930, 167.

³⁵⁷ Voir aussi H. T. BOSSERT 1946, 33.

3. Des étymologies diverses

3.1. L'étymologie étrusque de V. Georgiev

Ces premières tentatives de reconstitution ont eu différents prolongements. C'est encore en utilisant la finale des noms grec et hittite que V. Georgiev a proposé une étymologie commune aux deux toponymes. Les anthroponymes illyriens *Trosius*, *Trosia* et messapien *Trohanthes* (gén. *Traohanthi*) et le toponyme (ou anthroponyme ?) apulien *Trosantios* ont d'abord suggéré à l'auteur la base **Trōs-*, elle-même issue par monophthongaison d'un plus ancien **Traus-* attesté dans le nom des Thraces au nord des Balkans, les Τραυσοί. **Traus-* aurait aussi servi à la construction du nom hittite pour la Troade, *T(a)ruiša*, par l'intermédiaire de la forme **Tr(a)usja* ³⁵⁸ que V. Georgiev reconnaît d'abord dans le grec Τρωΐα : analysée comme un adjectif épithète d'un substantif « terre » sous-entendu, cette forme aurait subi une métathèse pour donner le hittite *T(a)ruiša* ³⁵⁹. Cette interprétation de l'étymologie du nom de Troie a enfin permis à l'auteur de lier la cité aux Étrusques, dont le nom latin, *E-trus-ci*, avec la voyelle prothétique *e-*, présenterait la même racine que le nom de Troie. La légende d'Énée qui arrive en Italie après avoir réchappé de

³⁵⁸ L'écriture **Tr(a)usja* retenue par V. Georgiev s'explique de la manière suivante : après avoir définitivement écarté la lecture du son *a* suggérée par le signe cunéiforme *ta-* dans les Annales de Tudhaliya, d'où provient la lecture *T(a)ruiša*, V. Georgiev évince l'élément *a* de la diphtongue *au* de la racine **Traus-* retenue avec l'idée que cette diphtongue n'a pas laissé de trace en hittite.

³⁵⁹ V. GEORGIEV 1938, 183 et 1958, 172 et 197.

la ville en ruine apporte à l'auteur l'ultime confirmation de ses analyses linguistiques ³⁶⁰.

3.2. *L'hypothèse thrace de L. Gindin*

L. Gindin a élaboré son hypothèse à partir des recherches de V. Georgiev ³⁶¹. Deux observations linguistiques mettent d'abord celle-ci en défaut : le matériel conservé, premièrement, ne permet pas de voir quel terme, le grec Τρωῖα ou le hittite *Tarḫisa*, est antérieur à l'autre. D'autre part, davantage qu'une métathèse d'ordre purement phonétique, l'auteur propose dans le hittite *Tarḫisa* l'influence des toponymes anatoliens et égéens en *-iša*.

Mais le philologue russe est allé plus loin. La monophthongaison (supposée par V. Georgiev à partir des dialectes illyriens) de *au > o* est, selon L. Gindin, une modification phonétique qui n'est connue ni en thrace ni en hittite. Aussi, dans la mesure où le phonème *ō* devient *ā* en thrace, **Traus-* est pour l'auteur l'évolution d'un plus ancien **Trous-*, qui se reflète immédiatement dans le nom des Troyens Τρῶες, via **Troφσ(ες)* : la chute du groupe intervocalique **-us-* aurait provoqué l'allongement de *ō*, rendu en grec par ω. D'après L. Gindin, ce mécanisme a également présidé à la formation du toponyme Τρωῖα, de **Troφσ(ια)*. Τροίη enfin est perçu comme un atticisme, issu du plus ancien ionien **Τρωῖη*. De l'autre côté du détroit, la forme **Traus-* se reconnaît dans la désignation grecque des habitants des Balkans, les Θράκες, et ses variantes ultérieures Θρᾱκες ou, en ionien, Θρηῖκες qui remontent à la forme originelle **traus-ik-* via **Θραφικες* ³⁶².

³⁶⁰ V. GEORGIEV 1958, 200.

³⁶¹ L. GINDIN et V. CYMBURSKIJ 1996, 207-217.

³⁶² P. KRETSCHMER 1935, 39-41.

L'existence des formes Τρῶες et Θρᾷκες, dérivées de la même racine avec, chaque fois, l'aspiration puis la disparition du *s* final de la base, laisse alors supposer qu'au moment où les Grecs empruntèrent les ethnonymes, c'est-à-dire, vu les changements phonétiques observés, au début du II^e millénaire au plus tard, le groupe anatolien issu des Indo-Européens balkaniques identifiés aux Proto-Thraces était déjà distancé de sa source ³⁶³.

En insistant sur l'existence de noms d'origine thrace dans la péninsule nord-anatolienne, L. Gindin revient finalement sur le hittite *T(a)ruisa* pour l'affilier à la racine **Trous-* mise en évidence. Il propose à cette fin deux lectures aux signes cunéiformes : *T(a)ruisa* et *T(a)ro(u)isa*. L. Gindin envisage d'abord les solutions qui conforment le vocalisme initial *Tro-/Tru-* à la diphtongue de la racine : le redoublement du *u* dans les signes cunéiformes pourrait être le reflet du son labial *u* avant monophthongaison de la diphtongue. Il note ensuite que cette diphtongue *ou* n'a pas été maintenue en hittite et ajoute que, dans la mesure où le sort du son *o* dans la langue et dans sa notation n'est pas clair ³⁶⁴, *u* a pu aussi bien servir à noter les voyelles *u* et *o*. Finalement, constatant que la consonne *s* ne se trouve pas à la place prévue par la racine, L. Gindin voit là le résultat de l'influence des toponymes en *-isa*, selon un développement identique à celui de la métathèse qu'avait envisagée V. Georgiev (voir *supra*, p. 161) : **Tr(o)us-ja > Truisa*. L'auteur ajoute encore la possibilité de la transmission d'un thème en *-i* ³⁶⁵, représenté alors sous la forme **Trosi*

³⁶³ Ceci doit être mis en rapport avec la thèse de L. Gindin sur l'unité ethno-culturelle des Thraces et des Anatoliens entre l'Europe et l'Asie avant leur installation respective dans les Balkans et en Anatolie.

³⁶⁴ Pour un examen complet et récent de la question, voir E. RIEKEN (2005, 537-549). Il semblerait en réalité que la distinction entre les sons /o/ et /u/ notés respectivement <u> et <ú> soit le fait d'un changement récent sur la voyelle **u/* du proto-hittite, et non un héritage ancien.

³⁶⁵ Renvoyant à K. VLAHOV (1963, 349-352), il invoque là la recension

qui aurait subi ensuite une métathèse suivie du processus de thématisation.

Cette hypothèse thrace balaye naturellement le lien avec les Étrusques proposé par V. Georgiev, auquel il y a, selon L. Gindin, d'autres obstacles : **Turs-*, compte tenu du grec Τυρσηνοί/Τυρσανοί, de l'égyptien *Tw-rj-š* ou de la désignation latine *Tusci*, interprété comme issue de **Turs-ik-oi*, n'est pas une forme secondaire obtenue par métathèse à partir de **Tr(a)us-*, mais bien la forme première. Ainsi préfère-t-il pour celle-ci l'analyse de V. Cymburskij, qui admet une base **tursa-* et postule avec **tursa-na* l'origine purement anatolienne du grec Τυρσηνοί³⁶⁶.

Les tentatives de reconstitution qui ont été présentées jusqu'ici n'ont pas pu prendre en considération l'inscription hiéroglyphique d'Ankara. Aussi vaut-il la peine, avant d'envisager la récente étymologie étrusque d'A. Kloekhorst, de s'arrêter sur ces premières recherches. E. Forrer dérivait ainsi le nom grec Τρωῖα depuis le nom hittite, via **Τρωῖσα*. Soutenant l'indépendance des formes hittite et grecques, P. Kretschmer a ensuite reconstitué la base commune aux deux noms **Troṽ-/Tru-*, à laquelle il adjoint les suffixes toponymiques respectifs des deux langues, *-ia* et *-iša*. À partir du changement thrace de la voyelle *ō* en *ā*, **Troṽs-*, finalement, a été préféré par L. Gindin à **Traus-*, qui avait été présenté par V. Georgiev.

L. Gindin, donc, est le dernier à avoir proposé une solution, qui, du point de vue formel, embrasse toutes les données du problème : en maintenant l'indépendance des formations du grec et du hittite, comme l'avait fait P. Kretschmer, il reconstruit une racine avec laquelle il rend compte des différentes formes du grec avec *ō* et *ā*.

de ce genre de toponymes à finale *-i* dans les inscriptions gréco-romaines, comme, cite-t-il, Κουσκάβιρι en Bulgarie.

³⁶⁶ L. GINDIN et V. CYMBURSKIJ 1996, 164-165.

Néanmoins, s'il récuse la primauté du nom hittite sur le nom grec ou l'inverse, c'est bien à la forme grecque que L. Gindin reconnaît la plus grande proximité avec la racine initiale ; celle-ci lui permet d'établir une relation remarquable entre les habitants de l'Hellespont, les Τρωῆς ou *Τρωσσ(ες) et ceux des Balkans, les Θρᾷκες ou *Traus-ik-. Le rapport au hittite n'est envisagé qu'en dernier lieu, et maintenu au prix de manipulations qui, pour être plausibles, ne possèdent pas d'indices positifs : sans revenir sur les difficultés que représente l'analyse des toponymes hittites en *-isa* (voir *supra*, p. 150), l'évocation des toponymes à finale *-i* est particulièrement peu convaincante dans la mesure où les inscriptions gréco-romaines dans lesquelles elles sont attestées sont assez récentes par rapport à l'époque traitée. L'hypothèse du lien entre le nom de la ville de Priam et celui de la région balkanique rencontre encore un obstacle majeur, d'ordre chronologique. L'arrivée des Thraces dans le sud-est de l'Europe est en effet admise au III^e millénaire ; leurs infiltrations en Asie sont reconnues, mais seulement à la fin du II^e millénaire ³⁶⁷. L'installation de tribus thraces en Asie Mineure au moment de la fondation de Troie anticiperait donc largement les mouvements de ces peuples indo-européens.

3.3. Une nouvelle hypothèse étrusque

Si l'interprétation du vocalisme initial comme pur phénomène graphique doit être nuancée, A. Kloekhorst n'a pas tenu compte de cette réserve pour rapprocher le nom de Troie de celui des Étrusques. Après avoir réaffirmé l'analyse des finales de *T(a)ruiša* et de Τρωῖα

³⁶⁷ I. RUSSU 1969, 44-62 ; R. KATIČIĆ 1976, 128-136 ; C. BRIKHE et A. PANAYOTOU 1997, 180 ; P. DIMITROV 2009, xvi- xxiii. Cette vague migratoire explique naturellement la présence de toponymes d'origine thrace en Asie Mineure invoquée par L. Gindin.

comme suffixe toponymique, A. Kloekhorst définit une base **trū-* en rappelant que le son *ō* n'existe pas en hittite. Cette base est, selon lui, directement attestée dans le nom latin *Etrusci* où la voyelle initiale *e-* est regardée comme une simple voyelle prothétique, absente dans le grec *Τυρσηνοί/Τυρσανοί*. En plus du mépris porté à l'inscription d'Ankara, l'hypothèse d'A. Kloekhorst est peu probante : d'une part, comme l'avait formulé L. Gindin à l'encontre de V. Georgiev, *tru(s)-* est probablement secondaire par rapport à *turs-* (voir *supra*, p. 164) et, dans la mesure où le latin supporte très bien la séquence *tr* à l'initiale (qui se retrouve notamment dans *Troia*), il vaudrait la peine d'autre part de revenir sur l'origine de cette voyelle prothétique en latin. Avec **trū-*, A. Kloekhorst ne se prononce pas finalement sur la forme *Τροίη* qui est celle de l'*Iliade*.

4. *Considérations méthodologiques*

Les hypothèses présentées jusqu'ici sont imparfaites. Mais, si leur diversité est frappante, toutes ont en commun de n'avoir pas cherché en premier lieu la racine des formes les plus évidemment apparentées et liées au nom de Troie. La dérivation ternaire introduite par I. Hajnal permettra de rappeler les données du problème posé par l'étymologie de Troie.

À la suite de l'analyse de *Karkisa*, I. Hajnal reconstruit pour le nom de Troie une base **Toru-*, à laquelle sont adjoints successivement les suffixes *-ā*, **-ia* et enfin **-sa* à **Torui-* en seconde analyse de **Toru-ia* comme **Torui-a* (voir *supra*, p. 147). De ces dérivés sont issues les formes intermédiaires **Toru-i-sā* et **Toru-iā* à l'origine, respectivement, du hittite *ta-ru-i-ša* et, avec métathèse de la liquide, du grec *Τροίη*. Mais si cette solution réconcilie les formes du grec et du hittite, elle laisse cette fois sans explication les formes du grec avec *ō*, comme *Τρῶες* (*Il.* II, 40 ; XXII, 57 ; etc.) ou *Τρῳός* (signifiant « de Tros », *Il.* V, 222 ; VIII, 106, ou « de Troie » XIII,

262) : en admettant l'influence de l'ethnikon Τρώς, Hajnal est contraint, au regard du génitif mycénien *to-ro-o* / *Tro^h-os*/, de revoir la base **Toru* > **Trou* à **Tros-* qui se combine mal avec le hittite ³⁶⁸.

Ainsi, de manière générale, les auteurs n'ont eu de cesse de chercher le rapport du nom grec, à partir tantôt de Τροίη, tantôt de Τρωῖα, avec le nom hittite *Taruisa*, en recourant au mycénien, à l'illyrien ou au messapien, mais en négligeant complètement de déterminer le lien des formes du grec entre elles. Or le rapport entre les plus nombreuses formes avec *ō*, de Τρωῆς, Τρώς et Τρωῖα et la seule forme avec *ō̃*, Τροίη, n'est pas évident.

Les solutions les plus vraisemblables sont celles d'un toponyme dérivé du nom de ses habitants ³⁶⁹. De là, plusieurs hypothèses doivent être envisagées.

- a. Un thème en *s*, **Trōs-*, est à l'origine de l'ethnonyme Τρώς (ou, au pluriel, Τρωῆς), via **Trōs-s*. Τρωῖα remonterait dans cette idée à **Trōs-ijā*, qui se conçoit comme la forme adjectivale au féminin issue de l'ethnonyme, et adjointe à un substantif sous-entendu (πόλις ou γῆ)³⁷⁰. Il faut alors admettre pour Τροίη la possibilité d'un atticisme de la tradition, selon un processus déterminé par C. Bally ³⁷¹ : mettant en évidence

³⁶⁸ Telle est d'ailleurs l'explication retenue par C. RUIJGH (1967, 68, n. 75 et 171, n. 509) qui se soucie peu du hittite : sans se prononcer sur la longueur initiale de la voyelle, C. Ruijgh propose que, de la même manière que ἦρως peut avoir été précédé de **ἦροhos*, Τροῖα représente soit la dérivation normale **Troh-iā* soit comme une formation analogique Τροῖα : Τρώς, telle que αἰδός : αἰδώς.

³⁶⁹ Si l'inverse est plus courant, il existe de nombreux exemples de la dérivation d'un toponyme à partir du nom de ses habitants : les Φρύγες auront par exemple donné leur nom à la Φρυγία, de même que les Ἰταλοί à l'Ἰταλία.

³⁷⁰ E. RISCH, 1974, 135.

³⁷¹ C. BALLY (1905-1906, 24-25) qui a encore été cité par M. PETERS

l'abrégement des diphtongues longues ω , α , η devant α en attique (βασιλεία en face de βασιληίη chez Hérodote), il note qu'Homère a logiquement conservé la longue et l'hiatus dans toutes les positions, sauf dans les cas où les groupes dissyllabiques $\omega\iota$, $\alpha\iota$, $\eta\iota$ n'entraient pas dans l'hexamètre. Ainsi, quand il est suivi d'une longue, ce groupe est contracté, d'où par exemple Δηίφοβος en face de δηώσας. Τροίη, enfin, a dû prendre la place de *Τρώη, au moment de la fixation de l'épopée par les diaskévastes athéniens : n'étant pas familiers de la séquence phonétique $\omega\eta$, ceux-ci l'ont remplacée par une autre qui ne mettait par ailleurs pas en péril la structure métrique. Et en effet, la quantité de Τροίη à ce titre respecte celle de la séquence Τρωῖα. Dans ce cas, le maintien de la diphtongue dans le féminin Τρωαί s'expliquera par transparence morphologique par rapport au correspondant masculin³⁷².

- b. Τρώς est issu d'un ancien thème en *-ου- ; sa flexion aura alors suivi le modèle de δμώς où le vocalisme de l'acc. *dmōn (< *dmou-η) ³⁷³ avait été généralisé à l'ensemble du paradigme³⁷⁴. Τρωῖα aurait été dérivé à partir de cette base *Trōu-, et Τροίη se conçoit comme un atticisme de la tradition.
- c. Dans la mesure où, enfin, la langue à laquelle aura été emprunté l'ethnonyme Τρώς est inconnue, *Trō- peut avoir

(1980, 133).

³⁷² De la même manière, δμωαί, féminin de δμώς aura été maintenu dans l'hexamètre et par après.

³⁷³ Ainsi *dyeu-η > *dyēm > Ζῆν et *g^wou-η > *g^wōm > (dorien) βῶν.

³⁷⁴ Ainsi que l'a montré J. RAU (2011, 1-3), à partir de πάτρως.

été simplement à l'origine de l'ethnonyme Τρώς, à partir duquel aura été formé l'ensemble des dérivés.

Rien ne permet de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre de ces propositions, sinon le recours à des termes extérieurs à ceux de la tradition grecque : to-ro-o des tablettes mycéniennes, par exemple, soutiendrait **Trōs-*, tandis que to-ro-wo plaide pour **Trōu-s*. La parenté de ces noms avec celui de Troie ne repose sur aucun autre élément positif qu'une vague et séduisante homophonie. C'est pourtant sur la base de semblables rapprochements que sont fondées les différentes hypothèses sur l'origine du nom de Troie et sur son lien avec le toponyme *Taruisa*. Si leur variété est frappante, une tendance apparaît du moins commune à tous les auteurs, qui est d'avoir mené leurs recherches en ayant, dès le départ, une certaine idée de leur issue. Sans parler du problème chronologique de cette interprétation, avec **Trous-*, L. Gindin paraît s'être soucié davantage des solutions qui pouvaient donner une étymologie identique aux noms de la cité de l'Hellespont et de la tribu balkanique que de l'étymologie propre de Τροίη, qui devait par ailleurs d'abord correspondre au hittite *Taruiša*. L'écart entre la racine **Trous-* et le nom reconnu dans les Annales de Tudhaliya IV est cependant notable et finalement accentué par l'inscription louvite suggérant la prononciation *ta* des signes cunéiformes. La base **trō-/trū-* défendue par A. Kloekhorst, ensuite, établit une coïncidence remarquable entre l'origine de Troie et celle des Étrusques, mais méconnaît à la fois les différents témoignages du grec et ceux de l'anatolien. Le tort d'I. Hajnal, enfin, est d'avoir avant tout cherché la racine commune des noms hittite et grec, conformément à l'idée de la correspondance entre la légendaire cité de Priam et le pays membre de la coalition d'Assuwa ; de **Toru* peuvent alors raisonnablement dériver Τροίη et *Taruisa*, mais cette racine est par contre incapable d'expliquer le rapport des formes du grec entre elles.

La difficulté voire l'impossibilité de trouver une racine commune entre le nom grec Τροίη et le nom anatolien *Tarḫisa* suggère alors deux hypothèses : soit, contre l'idée répandue depuis E. Forrer, les deux toponymes réfèrent à des lieux différents, soit, avec moins de scepticisme, ils sont l'adaptation parfaitement indépendante d'un terme d'une langue inconnue, indo-européenne ou non indo-européenne.

VI. Résumé

Face à l'état lacunaire de la documentation, l'étymologie des termes issus de l'onomastique se présente comme le principal recours à l'élucidation de l'origine des groupes ouest-anatoliens du I^{er} millénaire et de l'histoire de leurs mouvements. Les faiblesses des argumentations et la diversité des résultats obtenus trahissent cependant la subjectivité de telles recherches.

La juxtaposition des hypothèses fondées autour du nom des Lydiens est suffisamment évocatrice : d'après la tradition liée aux Méoniens que rapporte Hérodote, les Lydiens sont ainsi définis comme des « hommes libres », dont l'origine se situe selon O. Carruba entre le pays de Masa et celui de Mira au XII^e siècle, ou, dans la version de T. Van den Hout, sur un territoire fréquenté par des Louvites, dès le début du II^e millénaire, alors que l'origine du nom de la Lydie, dans l'idée de R. Gérard, P. Widmer et R. Beekes, devrait renvoyer au toponyme *Luwiya*.

Avec les étymologies respectives des noms *Karkisa* et *Karkiya* d'une part et des différentes attestations du nom des Cariens d'autre part, le lien entre le toponyme hittite et l'ethnonyme paraît relever davantage d'une ressemblance formelle que d'une véritable parenté linguistique. Si la nature de ce lien modère seulement les conclusions qui sont tirées du rapprochement entre *Karkisa/Karkiya* et les Cariens, l'approximation du rapport entre Τροίη et *Taruisa* et les différentes associations qu'elles ont pourtant suscitées avec le nom des Thraces ou celui des Étrusques met en évidence le tour arbitraire de ces théories.

Si la recherche aboutit à nouveau à un aveu d'ignorance, l'incidence de ces démonstrations sur la détermination de l'ensemble de la situation ethnolinguistique de l'Anatolie occidentale entre le II^e et le I^{er} millénaire justifie la nécessité de ce constat.

CONCLUSION

Strabon, déjà, relevait le caractère fabuleux des traditions sur l'origine et l'histoire des peuples de cette partie de l'Asie. Il attribuait cette confusion à l'instabilité des frontières de ces territoires. Au terme de ce travail, force est de constater que la recherche étymologique sur les termes onomastiques manque elle aussi de bases solides ; les reconstitutions ethnolinguistiques, à certains égards, tiennent des mythes étiologiques. Et si cette fragilité initiale conduit les argumentations dans ce domaine à des maladresses diverses, celles-ci sont caractérisées par une propension commune à orienter la démonstration en fonction de conclusions attendues.

De cette manière, les différentes théories suscitées par le nom des Lydiens et par la tradition qu'Hérodote associe à ceux-ci se heurtent à des obstacles d'ordre linguistique aussi bien qu'historique. Les étymologies respectives de *Karkisa/Karkiya* et du nom des Cariens, quant à elles, ne permettent pas d'établir un lien de parenté entre les deux désignations. Enfin, les hypothèses divergentes sur le peuplement de Troie reposent d'abord sur le rapprochement arbitraire du toponyme avec des noms d'origines variées mais négligent de résoudre le lien qui unit les formes les plus évidemment parentes, à savoir celui des différentes attestations du nom grec. La dérivation ternaire avec laquelle I. Hajnal tente de montrer que les noms hittites *Karkisa*, *Wilusa* et *Taruisa* entretiennent chacun un rapport identique avec les noms grecs *Καρία*, *Ἰλίοις* et *Τροίη* offre peut-être le meilleur exemple de cette tendance générale à anticiper les conclusions sur les observations : forcé d'envisager la primauté du suffixe *-iya* sur **-isa* pour expliquer le doublet *Karkisa/Karkiya*, I. Hajnal doit reconnaître par ailleurs l'indépendance de ces formations dans le cas de *Wilusa/Wilusiya* et finalement mettre de côté les formes du grec avec *ō* pour maintenir la relation entre *Taruisa* et *Τροίη*.

D'un autre côté, les sources hittites ne suffisent pas à rendre compte avec précision des langues et des peuples d'Anatolie occidentale au II^e millénaire. D'une part la coïncidence géographique

entre Luwiya et Arzawa est peu probable. Les anthroponymes relatifs à cette région ne sont d'autre part pas assez caractéristiques au sein de la tradition onomastique hittite pour soutenir l'hypothèse louvite, ou, celle-ci rejetée, pour déterminer l'origine de ceux qui ont porté ces noms.

Si les conclusions du travail proposé sont négatives, la recherche sur la composition ethnolinguistique de l'ouest de l'Asie Mineure au tournant de l'âge du bronze et de l'âge du fer ne doit pas s'arrêter à un aveu d'ignorance. Les limites de l'analyse onomastique renouvellent en effet l'intérêt d'une analyse comparative des corpus phrygien, lydien, carien et lycien. La contribution de celle-ci à la compréhension de la genèse et de la formation de ces langues et de leurs locuteurs dépend néanmoins d'une méthode précise et originale. Le risque de manipuler à l'excès une documentation limitée impose ainsi d'élargir le point de vue de la parenté linguistique à un point de vue aréal. Les contacts de différents groupes entre eux sont en effet susceptibles d'affecter variablement les langues respectives de ceux-ci. Sur le plan lexical d'abord, ils peuvent conduire à l'institution d'un vocabulaire commun issu des domaines aussi bien religieux et institutionnel que celui de la vie courante. En relevant les rapports sémantiques et phonétiques entre l'adaptation d'un terme et son origine, ce type d'analyse permettrait de situer dans le temps et l'espace les rencontres qui ont donné lieu à ces échanges et par-là de préciser l'histoire individuelle des populations concernées. Les bénéfices d'une telle recherche ont notamment été évoqués par le travail de C. Brixhe sur les termes *wanax* et *lāwāgetās* qui sont connus dans le lexique phrygien et dans le lexique grec : tandis que le titre *wanax* perdait en grec son caractère politique avec l'effondrement de la société palatiale, il apparaît à l'entrée du I^{er} millénaire dans le vocabulaire institutionnel des Phrygiens. D'un autre côté, en dotant séparément Apollon de l'épithète *wanax*, Grecs et Phrygiens évoquaient la notion primordiale de souveraineté humaine et divine relative à ce mot et révélaient par là l'ancienneté de leurs contacts.

Les interactions entre différents groupes linguistiques sont susceptibles aussi de toucher la structure même d'une langue. Cela, par exemple, semble être le cas pour le génitif et l'expression de l'appartenance en carien, en lycien et en lydien. De manière remarquable par rapport à l'ensemble des langues indo-européennes, en effet, celles-ci ont généralisé une formation adjectivale en marge de la désinence génitive qui est traditionnellement utilisée. S'il s'agit là d'une caractéristique des langues louviques ³⁷⁵, et que cette évolution peut donc s'expliquer par la parenté linguistique pour ce qui concerne le lycien et le carien qui ont recours à des suffixes de même origine, cette explication n'est pas valable pour le lydien qui, premièrement, n'appartient pas au groupe louvique des langues anatoliennes et dont, deuxièmement, l'adjectif génitif est formé à l'aide d'un tout autre suffixe ³⁷⁶. En concordance avec d'autres observations semblables, la mise en évidence de cette tournure qui se signale par sa spécificité au sein des langues indo-européennes d'une part et par sa forme particulière en lydien d'autre part pourrait aider à mieux situer le lydien, le lycien et le carien au sein du groupe anatolien et ainsi à préciser la préhistoire de ces locuteurs de ces langues. Étendue au corpus associé aux Phrygiens, cette approche permettrait notamment d'approcher la date de l'expansion de ceux-ci en Anatolie.

Au VIII^e siècle, Homère relevait la diversité des peuples rassemblés à Troie et l'étroitesse du lien entre leur langue et leur origine. « ἄλλη δ' ἄλλων γλῶσσα πολυσπερέων ἀνθρώπων » dit-il avant d'identifier ceux-ci. La langue, ainsi, apparaît comme notre principale source de connaissance des groupes d'Anatolie occidentale dont les noms nous ont été transmis par la tradition grecque. Néanmoins, si celle-ci constitue l'aspect identitaire le plus fiable de ces communautés, il faut admettre la limite de nos définitions et de nos

³⁷⁵ Sur ce suffixe, voir *supra*, n. 332.

³⁷⁶ Voir e. a. H. C. MELCHERT 2003.

reconstitutions tant cette composante qu'est la langue est au moins aussi labile et mouvante que les peuples qui l'ont parlée.

Bibliographie

- I.-X. ADIEGO (2007) : *The Carian Language* (Handbook of Oriental studies. Section 1, The Near and Middle East 86), Leiden/Boston.
- I.-X. ADIEGO (2013) : « Carian Identity and Carian Language », *Publications de l'Institut Français d'Études Anatoliennes* 28, 15-20.
- W. F. ALBRIGHT (1950) : « Some Oriental Glosses on the Homeric Problem », *AJA* 54, 172-176.
- S. ALP (1991) : *Hethitische Briefe aus Maşat-Höyük*, Ankara.
- D. ASHERI (2007) : « General Introduction », in O. MURRAY et A. MORENO (éd.), *A Commentary on Herodotus Books I-IV*, Oxford, 1-56.
- C. BALLY (1905-1906) : « Les diphtongues φ , α , η de l'attique », in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 13, 1-25.
- G. M. BECKMAN (1999) : *Hittite Diplomatic Texts* (SBL Writings from the Ancient World 7), Atlanta.
- G. M. BECKMAN, *et al.* (2011) : *The Ahhiyawa Texts* (SBL Writings from the Ancient World 28), Atlanta.
- R. BEEKES (2003) : *The Origin of the Etruscans*, Amsterdam.
- R. BEEKES (2004) : « Luwians and Lydians », *Kadmos* 42, 47-49.
- R. BEEKES (2010) : *Etymological Dictionary of Greek* (Leiden Indo-European Etymological Dictionary Series 10/1-2), Leiden.
- A. BERNABÉ et J. A. ÁLVAREZ-PEDROSA (2004) : *Historia y leyes de los Hititas. Textos del Reino Medio y del Imperio Nuevo*, Madrid.

- J. BENNET (1997) : « Homer and the Bronze Age », in *A New Companion to Homer*, 511-534.
- S. BERNDT-ERSÖZ (2008) : « The Chronology and Historical Context of Midas », *Historia* 57, 1-37
- G. BJÖRCK (1954) : « Miscellanea », *Eranos* 5, 271-275.
- C. BOISSON (1994) : « Conséquences phonétiques de certaines hypothèses de déchiffrement du carien », in M. E. GIANNOTTA *et al.* (éd.), *La decifrazione del cario*, Roma, 207-232.
- H. T. BOSSERT (1946) : *Asia*, Istanbul.
- C. BRIKHE (1979) : « Le nom de Cybèle », *Die Sprache* 25, 40-45.
- C. BRIKHE et M. LEJEUNE (1984) : *Corpus des inscriptions paléophrygiennes*, Paris.
- C. BRIKHE et A. PANAYOTOU (1997) : « Le thrace », in F. BADER (éd.), *Langues indo-européennes*, Paris, 179-203.
- T. BRYCE (1989a) : « Ahhiyawans and Mycenaeans. An Anatolian Viewpoint », *OJA* 8, 279-310.
- T. BRYCE (1989b) : « The Nature of Mycenaean Involvement in Western Anatolia », *Historia* 38, 1-21.
- T. BRYCE (2003) : « History », in *Luwians*, 27-127.
- T. BRYCE (2005) : *The Kingdom of the Hittites*, Oxford.
- C. BURNEY (2018) : *Historical Dictionary of the Hittites*, Lanham-Boulder - New York - London.
- N. CAHILL (2010) : « The City of Sardis », in *The Lydians*, 75-107.
- C. CAMERA (1971) : « Digamma nel greco miceneo », in *SMEA* 13, 123-138.

- J. CARGILL (1977) : « The Nabonidus Chronicle and the Fall of Lydia: Consensus with Feet of Clay », *American Journal of Ancient History* 2, 97-116.
- O. CARRUBA (1962) : « Rev. of: Friedrich J. 1959 », *Kratylos* 7, 155-160.
- O. CARRUBA (1964) : « Ahhijawa e altri nomi di popoli e di paesi dell'Anatolia occidentale », *Athenaeum* 42, 269-298.
- O. CARRUBA (1970) : *Das Palaische. Texte, Grammatik, Lexikon* (StBoT 10), Wiesbaden.
- O. CARRUBA (1995) : « L'arrivo dei Greci, le migrazioni indoeuropee e il 'ritorno' degli Eraclidi », *Athenaeum* 83, 5-44.
- O. CARRUBA (1998) : « Hethitische Dynasten zwischen Altem und Neuem Reich », in S. ALP et A. SUEL (éd.), *Acts of the III^d International Congress of Hittitology Çorum 1996*, Ankara, 87-107.
- O. CARRUBA (2000) : « Der Name der Karer », *Athenaeum* 88, 49-57.
- O. CARRUBA (2003), « La Lidia fra II e I millennio », *Licia e Lidia*, 145-169.
- O. CARRUBA, V. SOUČEK et R. STERNEMANN (1965) : « Kleine Bemerkungen zur jüngsten Fassung der hethitischen Gesetze », in *Archiv Orientalní* 33, 1-18.
- J. CHADWICK (1967) : « Mycenaean *TE-KO-TO-NA-PE* », *SMEA* 4, 23-24.
- P. CHANTRAINE (1958) : *Grammaire homérique, I : phonétique et morphologie*, Paris.
- P. CHANTRAINE (1966) : « Finales mycéniennes en *-IKO* », in R. PALMER et J. CHADWICK (éd.), *Proceedings of the Cambridge Colloquium on Mycenaean Studies*, Cambridge, 161-179.
- J. COBET (2002) : « The Organization of Time in the Histories », *Brill's Companion to Herodotus*, 387-414.

- H. CRAWFORD et Jr. GREENWALT (2010a) : « Introduction », in *The Lydians*, 7-37.
- H. CRAWFORD et Jr. GREENWALT (2010b) : « The Gods of Lydia », in *The Lydians*, 233-246.
- J.-P. CRIELAARD (2009) : « The Ionians in the Archaic Period: Shifting identities in a changing world », in A. M. DERKS et N. G. ROYMANS (éd.), *Ethnic Constructs in Antiquity: The Role of Power and Tradition*, Amsterdam, 37-84.
- P. CRUVEILHER (1938) : *Commentaire du code d'Hammourabi vol. 1*, Paris.
- G. F. DEL MONTE (1993) : *L'annalistica ittita*, Brescia.
- G. F. DEL MONTE (2009) : *L'opera storiografica di Mursili II re di Hattusa, Vol. I: Le gesta di Suppiluliuma*, Pisa.
- G. F. DEL MONTE et J. TISCHLER (1978) : *Die Orts- und Gewässernamen der hethitischen Texte* (Répertoire géographique des textes cunéiformes 6), Wiesbaden.
- S. DEGER-JALKOTZY et al. (éd.) (1999) : *Floreat studia Mycenaea: Akten des X. Internationalen Mykenologischen Colloquiums in Salzburg vom 1.-5. Mai 1995*, Wien.
- W. DEN BOER (1967) : « Herodot und die Systeme der Chronologie », *Mnemosyne* 20, 30-60.
- P. DIMITROV (2009) : *Thracian Language and Greek and Thracian Epigraphy*, Cambridge.
- E. DUSINBERRE (2013) : *Empire, Authority, and Autonomy in Achaemenid Anatolia*, Cambridge.
- E. EDEL et M. MAYRHOFER (1971) : « Notizen zu Fremdnamen in ägyptischen Quellen », in *Orientalia* 40, 1-10.
- W. EILERS (1935) : « Das Volk der karkā in den Achämenideninschriften », *OLZ* 38, 201-213.

- D. FEHLING (1989) : *Herodotus and His 'Sources': Citation, Invention, and Narrative Art*, tr. J. G. HOWIE, Leeds.
- E. FORRER (1919) : « Die acht Sprachen der Boghazköi-Inschriften », in *Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften* 53, 1029-1041.
- E. FORRER (1924a) : « Vorhomerische Griechen in den Keilschrifttexten von Boghazköi », *MDOG* 63, 1-22.
- E. FORRER (1924b) : « Die Griechen in den Boghazköi-Texten », *OLZ* 27, 113-118.
- E. FORRER (1926) : *Die Arzaova-Länder* (Forschungen 1. Band/1. Heft), Berlin.
- E. FORRER (1929a) : « Für die Griechen in den Boghazköi-Inschriften », *KF* 1, 252-272.
- E. FORRER (1929b) : *Die Nachbarländer des Hatti-Reiches von "Arzaova" bis Griechenland* (Forschungen 1. Band/2. Heft.), Berlin.
- J. FREU (1990) : *Hittites et Achéens : données nouvelles concernant le pays d'Ahhiyawa*, Nice.
- J. FREU et M. MAZOYER (2010) : *Les Hittites et leur histoire*, vol. 4, *Le déclin et la chute du nouvel empire hittite*, Paris.
- J. FRIEDRICH (1927) : « Werden in den hethitischen Keilschrifttexten die Griechen erwähnt? », *KF* 1, 87-107.
- J. FRIEDRICH (1930) : *Staatsverträge des Hatti-Reiches in hethitischer Sprache*. 2. Teil: *Die Verträge Muršiliš' II. mit Manapa-Dattasš vom Lande des Flusses Seha, des Muwattalliš mit Alaksanduš von Wiluša und des Šuppiluliumasš mit Hukkanāš und den Leuten von Hajaša (mit Indices zum 1. und 2. Teil)*, Leipzig.
- J. FRIEDRICH (1959) : *Die hethitischen Gesetze. Transkription, Übersetzung, sprachliche Erläuterungen und vollständiges Wörterverzeichnis* (DMOA 7), Leiden.

- G. FURLANI (1923) : « Di una raccolta di leggi hittite », *Archivio Giuridico* 90, 236-245.
- M. GANDER (2014) : « Tlos, Oinoanda and the Hittite Invasion of the Lukka Lands. Some Thoughts on the History of North-Western Lycia in the Late Bronze and Iron Ages », in *Klio* 96, 369-415.
- M. GANDER (2015) : « Asia, Maeonia und Luwiya? Bemerkungen zu den neuen Toponymen aus Kom el-Hettan (Theben-West) mit Exkursen zu Westkleinasien in der Spätbronzezeit », in *Klio* 97, 443-502.
- M. GANDER (2017a) : « An Alternative View on the Location of Arzawa », in M. WEEDEN et L. ZULLMAN (éd.), *Brill Handbook of Hittite Geography and Landscape* (Handbook of Oriental Studies. The Near and Middle East 121), Leiden, 262-281.
- M. GANDER (2017b) : « The West: Philology », in A. MOUTON (éd.) *L'hittitologie aujourd'hui : études sur l'Anatolie hittite et néo-hittite à l'occasion du centenaire de la naissance d'Emmanuel Laroche*, Istanbul, 163-190.
- P. GARELLI (1963) : *Les Assyriens en Cappadoce* (BAHIFAI 19), Paris.
- J. GARSTANG (1943) : « Hittite Military Roads in Asia Minor. A Study in Imperial Strategy », *AJA* 35-62.
- J. GARSTANG et O. GURNEY (1959) : *The Geography of the Hittite Empire* (BIAA Occasional Publications 5), London.
- V. GEORGIEV (1938) : *Die Träger der kretisch-mykenischen Kultur, ihre Herkunft und ihre Sprache, II. Urgriechen und Urillyrier (Thrako-Illyrier)*, Sofia.
- V. GEORGIEV (1958) : *Issledovanija po sravnitel'no-istoričeskomu jazykoznaniju*, Moskva.
- R. GÉRARD (2003) : « Le nom des Lydiens à la lumière des sources anatoliennes », *Le Muséon* 116, 4-6.
- R. GÉRARD (2005) : *Phonétique et morphologie de la langue lydienne* (BCILL 114), Louvain-la-Neuve.

- K. M. GILLIS (1997) : « Herodotus' Source Citations », in G. S. SHRIMPTON (éd.), *Memory in Ancient Greece*, Montreal.
- L. GINDIN (1981) : *Drevnejšaja onomastika Vostočnych Balkan*, Sofia.
- L. GINDIN et V. CYMBURSKIJ (1996), *Gomer i istorija Vostočnogo Sredizemnomor'ja*, Moskva.
- A. GOETZE (1924) : *Kleinasien zur Hethiterzeit. Eine geographische Untersuchung* (OuA 1), Heidelberg.
- A. GOETZE (1927) : « Randnoten zu Forrers 'Forschungen' », *Kleinasiatische Forschungen* 1, 125-136.
- A. GOETZE (1928) : *Madduwattaš* (MVAeG 32), Leipzig.
- A. GOETZE (1954) : « Some Groups of Ancient Anatolian Proper Names », in *Language* 30, 349-359.
- A. GOETZE (1957) : *Kleinasien* (Kulturgeschichte des Alten Orients 3.1), München.
- A. GOETZE (1967) : *Die Annalen des Muršiliš* (Hethitische Texte 6. Mitteilungen der Vorderasiatisch-Agyptischen Gesellschaft. 38), Darmstadt.
- F. GSCHNITZER (1983) : « Zur geschichtlichen Entwicklung des Systems der griechischen Ethnika », in G. NEUMANN et A. HEUBECK (éd.), *Internationales mykenologisches Colloquium*, 7, Nürnberg, 6.-10. April 1981, Göttingen, 140-154.
- O. GURNEY (1952) : *The Hittites. A Summary of the Art, Achievements, and Social Organization of a Great People of Asia Minor during the 2nd Millennium B.C. as Discovered by Modern Excavators*, London.
- O. GURNEY (1973) : « Anatolia c.1600-1380 B.C. », *CAH* 2, 659-685.
- O. GURNEY (1990) : *The Hittites*, London.

- R. GUSMANI (1964) : *Lydisches Wörterbuch, mit grammatischer Skizze und Inschriftensammlung* (Indogermanische Bibliothek. Sammlung indogermanischer Lehr- und Handbücher. Grammatiken), Heidelberg.
- R. GUSMANI (1980, 1982, 1986) : *Lydisches Wörterbuch: Ergänzungsband, Lieferung 1-3* (Indogermanische Bibliothek. Sammlung indogermanischer Lehr- und Handbücher).
- R. GUSMANI (1995) : « Zum Stand der Erforschung der lydischen Sprache », in R. HABELT (éd.), *Forschungen in Lydien* (Asia Minor Studien 17), Münster, 9-19.
- H. GÜTERBOCK (1943) : « Rev. of: J. Friedrich 1940 », *Orientalia. Nova Series* 12, 151-155.
- H. GÜTERBOCK (1954) : « Authority and Law in the Hittite Kingdom », in *Authority and Law in the Ancient Orient* (JAOS Supplement 17), 16-24.
- H. GÜTERBOCK (1956a) : « The Deeds of Suppiluliuma as Told by His Son, Mursili II », *JCS* 10, 41-68, 75-98, 107-130.
- H. GÜTERBOCK (1956b) : « Rev. of: Riemschneider M. 1954 », *OLZ* 51, 513-522.
- H. GÜTERBOCK (1961) : « Rev. of: Friedrich J. 1959b », *JCS* 15, 62-78.
- H. GÜTERBOCK (1962) : « Further Notes on the Hittite Laws », *JCS* 16, 17-23.
- H. GÜTERBOCK (1986) : « Troy in the Hittite Texts. Wilusa, Ahḫiyawa and Hittite History », in M. MELLINK (éd.), *Troy and the Trojan War: A Symposium Held at Bryn Mawr College, October 1984*, Bryn Mawr, 33-44.
- G. HANFMANN (1985) : « Les nouvelles fouilles de Sardes ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* 129, Paris, 497-519.
- R. HAASE (1960) : « Zur Systematik der zweiten Tafel der hethitischen Gesetze », *RIDA* 7, 51-54.

- R. HAASE (1978) : « Zur Tötung eines Kaufmanns nach den hethitischen Gesetzen », *WdO* 9, 213-219.
- I. HAJNAL (2003) : *Troia aus sprachwissenschaftlicher Sicht. Die Struktur einer Argumentation* (Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft 109), Innsbruck.
- I. HAJNAL (2000) : « Der adjektivische Genitivausdruck der luwischen Sprachen (im Lichte neuerer Erkenntnis) », in M. OFITSCH et C. ZINKO (éd.), *125 Jahre Indogermanistik in Graz*, Graz, 159-184.
- J. D. HAWKINS (1983) : « Rev. of: Heinhold-Krahmer S. 1977a », *BSOAS* 46, 139-141.
- J. D. HAWKINS (2000) : *The Hieroglyphic inscription of the sacred pool complex at Hattusa. With an archaeological introduction by Neve P.* (StBoT Beiheft 3), Wiesbaden.
- J. D. HAWKINS (1997) : « A Hieroglyphic Luwian Inscription on a Silver Bowl in the Museum of Anatolian Civilizations, Ankara », in *Anadolu Medeni-yetleri Müzesi. 1996 Yıllığı*, 7-24.
- J. D. HAWKINS (1998) : « Tarkasnawa King of Mira: "Tarkondemos", Boğazköy sealings and Karabel », *AnSt* 48, 1-31.
- J. D. HAWKINS (1999) : « Karabel, "Tarkondemos" and the Land of Mira. New Evidence on the Hittite Empire Period in Western Anatolia », *Würzburger Jahrbücher für die Altertumswissenschaft* 23, 7-14.
- J. D. HAWKINS (2000) : *Corpus of Hieroglyphic Luwian Inscriptions, Vol. I: Inscriptions of the Iron Ages* (UIISK 8/1 ; CHLI), Berlin/New York.
- J. D. HAWKINS (2003) : « Scripts and Texts », in *Luwians*, 162-169.
- J. D. HAWKINS (2008) : « Tarkasnawa King of Mira: 'Tarkondemos', Boğazköy sealings and Karabel », *AnSt* 48, 1-31.
- J. D. HAWKINS (2013) : « Luwians versus Hittites », in *Luwian Identities*, 25-40.

- J. D. HAWKINS (2015) : « The Political Geography of Arzawa (Western Anatolia) », in *Nostoi*, 15-35.
- S. HEINHOLD-KRAHMER (1977) : *Arzawa. Untersuchungen zu seiner Geschichte nach den hethitischen Quellen* (TH 8), Heidelberg.
- S. HEINHOLD-KRAHMER *et al.* (2019) : *Der Tawagalawa-Brief*, (Untersuchungen zur Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie 13), Berlin.
- A. HERDA (2013) : « Greek (and Our) Views on the Karians », in *Luwian Identities*, 421-506.
- A. HEUBECK (1966), *Aus der Welt der frühgriechischen Lineartafeln: eine kurze Einführung in Grundlagen, Aufgaben und Ergebnisse der Mykenologie* (Studienhefte zur Altertumswissenschaft 12), Göttingen.
- H. A. HOFFNER (1997) : *The Laws of the Hittites. A Critical Edition*, New York - Köln.
- H. A. HOFFNER (1998) : « From the Disciplines of a Dictionary Editor », *JCS* 50, 35-44.
- H. A. HOFFNER (2001) : « Some Thoughts on Merchants and Trade in the Hittite Kingdom », in T. RICHTER *et al.* (éd.), *Kulturgeschichte. Altorientalische Studien für V. Haas zum 65. Geburtstag*, Nex Haven, 179-189.
- H. A. HOFFNER (2009) : *Letters from the Hittite Kingdom*, Atlanta.
- P. HÖGEMANN et N. OETTINGER (2018) : *Lydien. Ein altanatolischer Staat zwischen Griechenland und dem Vorderen Orient*, Berlin - Boston.
- R. HOPE SIMPSON (2003) : « The Dodecanese and the Ahhiyawa Question », *BSA*, 203-237.
- S. HORNBLLOWER (1982) : *Mausolus*, Oxford.
- S. HORNBLLOWER (2002) : « Herodotus and his Sources of Information », in *Brill's Companion to Herodotus*, 373-386.

- P. H. J. HOUWINK TEN CATE (1983) : « Sidelights on the Ahhiyawa Question from Hittite Vassal and Royal Correspondence », *JEOL* 28, 33-79.
- P. H. J. HOUWINK TEN CATE (1966) : « A New Fragment of the “Deeds of Suppiluliuma” as Told by his Son, Mursili II », *JNES* 25, 27-31.
- B. HROZNÝ (1920) : *Über die Völker und Sprachen des alten Chatti-Landes* (BoStu 5/3), Leipzig.
- B. HROZNÝ (1922) : *Code Hittite provenant de l'Asie Mineure (vers 1350 av .J.-C.). 1^{re} partie: transcription, traduction française*, Paris.
- B. HROZNÝ (1929) : « Hethiter und Griechen », in *Archiv Orientalní* 1, 323-343.
- M. HUTTER (2003) : « Aspects of Luwian Religion », in *Luwians*, 211-280.
- F. IMPARATI (1964) : *Le leggi ittite* (Incunabula graeca 7), Roma.
- F. IMPARATI et C. SAPORETTI (1965) : « L'autobiografia di Ḫattušili I », *SCO* 14, 40-85.
- L. INNOCENTE (1990) : « Una nuova attestazione del tipo onomastico *Alu* », *Kadmos* 29, 38-46.
- H. JACOBY (1913) : « Herodotos », in W. KROLL (éd.), *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* (Supplement-Band II), 205-520.
- S. JAUB (2015) : « Kasuistik – Systematik – Reflexion über Recht. Eine diachrone Betrachtung der Rechtstechnik in den hethitischen Rechtssätzen », *Zeitschrift für Altorientalische und Biblische Rechtsgeschichte / Journal for Ancient Near Eastern and Biblical Law* 21, 185-206.
- H. KALETSCH (1958) : « Zur lydischen Chronologie », in *Historia* 7, 1-47.
- R. KATIČIĆ (1976) : *Ancient Languages of the Balkans*, Den Haag.

- J. KELDER (2010) : *The Kingdom of Mycenae. A Great Kingdom in the Late Bronze Age Aegean*, Bethesda.
- R. G. KENT (1953) : *Old Persian. Grammar, Texts, Lexicon*, New Haven.
- M. KERSCHNER (2006) : « Lydische Weihungen in griechischen Heiligtümern », in A. NASO (éd.), *Stranieri e non cittadini nei santuari greci, Atti del convegno internazionale*, Firenze, 253-291.
- S. KIMBALL (1994) : « Loss and Retention of Voiced Velars in Luvian: Another Look », *IF* 99, 75-85.
- J. KLINGER (1995) : « Das Corpus der Mašat-Briefe und seine Beziehungen zu den Texten aus Hattusa », *ZA* 85, 74-108.
- A. KLOEKHORST Alwin (2012) : « De taal van Troje », in R. VAN BEEK *et al.* (éd.), *Troje, Stad, Homerus en Turkije*, Amsterdam, 46-51.
- V. KOROŠEC (1930) : « Sistematika prve hetitske pravne zbirke (KBo VI 3) », *ZZR* 7, 65-75.
- V. KOROŠEC (1963) : « Les Lois hittites et leur évolution », *RA* 57, 121-144.
- P. KRETSCHMER (1924) : « Alaksandus, König von Vilusa », *Glotta* 13, 205-214.
- P. KRETSCHMER (1930) : « Zur Frage der griechischen Namen in den hethitischen Texten », *Glotta* 18, 161-170.
- P. KRETSCHMER (1935) : « Zum Balkan-Skythischen », in *Glotta* 24, 1-56.
- N. KROLL (2008) : « The Monetary Use of Weighed Bullion in Archaic Greece », in W. V. HARRIS (éd.), *The Monetary Systems of the Greeks and the Romans*, Oxford, 13-37.
- A. KUHRT (2007) : *The Persian Empire: A Corpus of Sources of the Achaemenid Period*, London.

- C. LALOUE (1995) : *L'Empire des Ramsès*, Paris.
- O. LANDAU (1958) : *Mykenisch-griechische Personennamen*, Göteborg.
- E. LAROCHE (1950) : « Noms de dignitaires », *AHDO* 5, 93-98.
- E. LAROCHE (1956) : « Les textes juridiques hittites », *RHA* 14, 26-32.
- E. LAROCHE (1956-1957) : « Notes de toponymie anatolienne », in P. KRETSCHMER (éd.), *MNHMHC XAPIN, Gedenkschrift Kretschmer* 2, Wien, 1-7.
- E. LAROCHE (1959) : *Dictionnaire de la langue louvite* (BAHIFAI 6), Paris.
- E. LAROCHE (1961), « Études de toponymie asianique », *RHA* 19, 57-98.
- E. LAROCHE (1966) : *Les noms des Hittites* (Études linguistiques 4), Paris.
- E. LAROCHE (1971) : *Catalogue des textes hittites*, Paris.
- E. LAROCHE (1988) : « Luwier, Luwisch, Lu(w)iya », in *RLA* 7, 181-184.
- M. T. LARSEN (1976) : *The Old Assyrian City-State and its Colonies*, København.
- J. LATACZ (2004) : *Troy and Homer. Towards a Solution of an Old Mystery*, trad. de l'allemand par K. WINDLE et R. IRELAND, Oxford.
- A. LEHRMAN (2001) : « Reconstructing Proto-Indo-Hittite », in *Greater Anatolia*, 106-130.
- M. LEJEUNE (1958) : *Mémoires de philologie mycénienne. Première série, 1955-1957*, Paris.
- M. LEJEUNE (1972) : *Mémoires de philologie mycénienne. Troisième*

série, 1964-1968 (Incunabula Graeca 43), Roma.

- G. LE RIDER (2001) : *La naissance de la monnaie : pratiques monétaires de l'orient ancien* (Histoires PUF), Paris.
- O. LIGORIO et A. LUBOTSKY (2013) : « Frigijskij jazyk », in Ju. B. KORYAKOV et A. A. KIBRIK (éds.), *Jazyki mira: Reliktovye indoevropejskie jazyki Perednej i Central'noj Azi*, Moskva, 180-195.
- M. LINDGREN (1973) : *The People of Pylos. Prosopographical and Methodological Studies in the Pylos Archives. Part I: A Prosopographical Catalogue of Individuals and Groups* (Acta universitatis Upsaliensis. Boreas : Uppsala Studies in Ancient Mediterranean and Near Eastern Civilizations 3), Uppsala.
- M. LIVERANI (2001) : *International Relations in the Ancient Near East, 1600-1100 BC*, New York.
- A. LLOYD (1975) : *Herodotus, Book II: Commentar 1-98* (Etudes préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain 43), Leiden.
- A. LORD (1960) : *The Singer of Tales*, Cambridge.
- N. LURAGHI (2001) : « Local Knowledge in Herodotus' Histories », in N. LURAGHI (éd.), *The Historian's Craft*, Oxford, 138-160.
- M. MACHTELD (1991) : « The Native Kingdoms of Anatolia », in J. BOARDMAN *et al.* (éd.), *The Cambridge Ancient History*, vol. 3, Cambridge, 619-665.
- O. MASSON (1977) : « Karer in Ägypten », in W. HELCK et E. OTTO (éd.), *Lexikon der Ägyptologie* 3, Wiesbaden, col. 333-337.
- H. C. MELCHERT (1984) : *Studies in Hittite Historical Phonology* (ZVS Ergänzungshefte 32), Göttingen.
- H. C. MELCHERT (1987) : « PIE Velars in Luvian », in C. WATKINS (éd.), *Studies in Memory of Warren Cowgill (1929-1985). Papers from the Fourth East Coast Indo-European Conference, Cornell University, June 6-9, 1985*, Berlin - New York, 182-204.

- H. C. MELCHERT (1988) : « Luvian Lexical Notes », *HS* 101, 211-243.
- H. C. MELCHERT (1993) : *Cuneiform Luvian Lexicon*, (*Lexica Anatolica* 2), Chapel Hill.
- H. C. MELCHERT (1994a) : *Anatolian Historical Phonology* (Leiden Studies in Indo-European 3), Amsterdam - Atlanta.
- H. C. MELCHERT (1994b) : « PIE *y > Lydian d », in P. VAVROUŠEK (éd.), *Iranian and Indo-European Studies. Memorial Volume of Otakar Klíma*, Praha, 181-187.
- H. C. MELCHERT (2003a) : « Prehistory », in *Luwians*, 8-26.
- H. C. MELCHERT (2003b) : « Language », in *Luwians*, 170-210.
- H. C. MELCHERT (2003c) : « The dialectal Position of Lydian and Lycian within Anatolia », in *Licia e Lidia*, 265-272.
- H. C. MELCHERT (2004) : « Second Thoughts on *y and *h₂ in Lydian », in O. CASABONNE et M. MAZOYER (éd.), *Studia Anatolica et varia. Mélanges offerts au professeur René Lebrun* (vol. 2), Paris, 139-150.
- H. C. MELCHERT (2008) : « Greek *mólybdos* as a Loanword from Lydian », in M. BACHVAROVA, B.-J. COLLINS et J. RUTHERFORD (éd.), *Hittites, Greeks, and Their Neighbours in Ancient Anatolia*, Oxford, 153-158.
- H. C. MELCHERT (2012) : « Genitive Case and Possessive Adjective in Anatolian », in V. ORIOLES (éd.), *Per Roberto Gusmani: Studi in ricordo. 2: Linguistica storica e teorica* (tome 2), 273-286.
- W. MEYER (1907) : *De Homeri patronymicis* (Officina Academica Dietrichiana), Göttingen.
- C. MICHEL (2003) : *Old Assyrian Bibliography of Cuneiform Texts, Bullae, Seals and the Results of the Excavations at Aššur, Kültepe/Kaniš, Acemhöyük, Alişar and Boğazköy* (PIHANS 97), Istanbul.
- J. L. MILLER (2006) : « Ein König von Hatti an einen König von Ahhijawa (der sogenannte Tawagalawa-Brief) », *TUAT-NF* 3, 240-247.

- A. MORPURGO (1963) : *Mycenaeae Graecitatis Lexicon*, Roma.
- I. MORRIS (1997) : « Homer and the Iron Age », in *A New Companion to Homer*, 535-560.
- A. MOUTON *et al.* (éd). (2013) : *Luwian Identities. Culture, Language and Religion Between Anatolia and the Aegean*, Leiden - Boston.
- M. MUNN (2008) : « Kybele as Kubaba in a Lydo-Phrygian Context », in *Anatolian Interfaces*, 159-164.
- G. NAGY (1987) : *The Best of the Achaeans. Concepts of the Hero in Archaic Greek Poetry*, Baltimore - London.
- G. NEUMANN (1969) : « Lydisch-hethitische Verknüpfungen », *Athenaeum* 47, 217-225.
- G. NEUMANN (1988) : « Beobachtungen an karischen Ortsnamen », in F. IMPARATI (éd.), *Studi di storia e filologia anatolica dedicati a Giovanni Pugliese Carratelli*, Firenze, 183-191.
- G. NEUMANN (1998) : « Die hethitisch-luwischen Ortsnamen auf -issa- und -ussa- », in *Documentum Asiae Minoris Antiquae. Festschrift für H. Otten zum 75. Geburtstag*, Wiesbaden, 93-99.
- W.-D. NIEIMEIER (1998) : « The Mycenaeans in Western Anatolia and the Problem of the Origins of the Sea Peoples », in S. GITIN *et al.* (éd.), *Mediterranean Peoples in Transition: Thirteenth to Early Tenth Centuries BCE*, Jerusalem, 17-65.
- N. OETTINGER (2002) : « Indogermanische Sprachträger lebten schon im 3. Jahrtausend v. Chr. in Kleinasien. Die Ausbildung der anatolischen Sprachen », in *Die Hethiter und ihr Reich. Das Volk der 1000 Götter, Katalog der Ausstellung Bonn 18. Januar-28. April 2002*, Bonn, 50-55.
- N. OETTINGER (2015) : « Apollo: indogermanisch oder nicht-indogermanisch? », in *Münchener Studien zur Sprachwissenschaft* 69, 123-144.

- R. ORESHKO (2012) : *Studies in Hieroglyphic Luwian: Towards a Philological and Historical Reinterpretation of the SÜDBURG Inscription* [Unpublished PhD thesis of FU Berlin], Berlin.
- H. OTTEN (1988) : *Die Bronzetafel aus Bogazköy: Ein Staatsvertrag Tudḫalijas IV* (StBoT Beiheft 1), Wiesbaden.
- H. OTTEN (2015) : *Sprachliche Stellung und Datierung des Madduwatta-Textes* (StBoT 11), Wiesbaden.
- R. PALMER (1969) : *The Interpretation of Mycenaean Greek Texts*, Oxford, 1969.
- O. PANTAZIS (2009) : « Wilusa: Reconsidering the Evidence », *Klio* 91, 291-310.
- M. PARRY (1928a) : *L'épithète traditionnelle dans Homère : essai sur un problème de style homérique*, Paris.
- M. PARRY (1928b) : *Les formules et la métrique d'Homère*, Paris.
- A. PAYNE et J. WINTJES (2016) : *Lords of Asia Minor: An Introduction to the Lydians* (PHILIPPIKA. Altertumswissenschaftliche Abhandlungen / Contributions to the Study of Ancient World Cultures), Wiesbaden.
- O. PEDERSEN (1998) : *Archives and Libraries in the Ancient Near East*, Bethesda.
- J. G. PEDLEY (1972) : *Ancient Literary Sources on Sardis* (Archaeological Exploration of Sardis Monographs 2), London.
- M. PETERS (1980) : *Untersuchungen zur Vertretung der indogermanischen Laryngale im griechischen* (Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte 377), Wien.
- M. POETTO (1993) : *L'iscrizione luvio-geroglifica di Yalburt. Nuove acquisizioni relative alla geografia dell'Anatolia sud-occidentale* (Studia Mediterranea), Pavia.
- M. POPKO (2008) : *Völker und Sprachen Altanatoliens*, Wiesbaden.
- J. B. PRITCHARD et W. F. ALBRIGHT (1969) : *Ancient Near Eastern*

Texts Relating to the Old Testament, Princeton.

- J. PUHVEL (1991) : *Hittite Etymological Dictionary*, Vol 3, *Words beginning with H* (Trends in Linguistics Documentation 5), Berlin - New York.
- K. RAAFLAUB (1997) : « Homeric Society », in *A New Companion to Homer*, 624-648.
- J. RAU (2011) : « Indo-European Kinship Terminology: **ph₂tr-ou-* /*ph₂tr-*u*-* and its Derivatives », *HS*, 1-25.
- J. D. RAY (2001) : « An Approach to the Carian Script », *Kadmos* 20, 150-162.
- C. RENFREW (2001) : « The Anatolian Origin of Proto-Indo-European and the Autochthony of the Hittites », in *Greater Anatolia*, 36-63.
- E. RIEKEN (2005) : « Zur Wiedergabe von hethitisch /o/ », in G. MEISER et O. HACKSTEIN (éd.), *Sprachkontakt und Sprachwandel. Akten der XI. Fachtagung der Indogermanischen Gesellschaft, 17.-23. September 2000, Halle an der Saale*, Wiesbaden, 537-549.
- E. RISCH (1974) : *Wortbildung der homerischen Sprache*, Berlin.
- C. ROEBUCK (1959) : *Ionian Trade and Colonization*, New York.
- C. H. ROOSEVELT (2009) : *The Archaeology of Lydia, from Gyges to Alexander*, Cambridge.
- C. H. ROOSEVELT (2012) : « Iron Age Western Anatolia: The Lydian Empire and Dynastic Lycia », in D. POTTS (éd.), *Companion to the Archaeology of the Ancient Near East* (Blackwell Companions to the Ancient World. 2), Malden, 896-913.
- M. ROTH (1995) : *Laws Collections from Mesopotamia and Asia Minor*, Atlanta.

- B. ROSENKRANZ (1938) : « Die Stellung des Luwischen im Hatti-Reiche », *IF* 56, 265-284.
- C. RUIJGH (1967) : *Études sur la grammaire et le vocabulaire du grec mycénien*, Amsterdam.
- M. RUIPÉREZ (1979) : « Le génitif singulier thématique en mycénien et en grec du premier millénaire », in H. MÜHLESTEIN et E. RISCH (éd.), *Colloquium Mycenaeanum. Actes du 6^e Colloque international sur les textes mycéniens et égéens, Neuchâtel, 7 au 13 septembre 1975*, Neuchâtel, 283-293.
- E. RUNG (2015) : « The End of the Lydian Kingdom and the Lydians after Croesus », in J. M. SILVERMAN et C. WAERZEGGERS (éd.), *Political Memory in and after the Persian Empire* (SBL Ancient Near East Monographs 13), Atlanta, 7-26.
- I. RUSSU (1969) : *Die Sprache der Thrako-Daker*, 2^e éd. revue et augmentée, București.
- R. SCHMITT (1980) : « Karer », *RIA* 5, 423-425.
- D. SCHÜRR (2002) : « Karische Parallelen zu zwei Arzawa-Namen », *Kadmos* 41, 163-177.
- D. SCHÜRR (2010) : « Zur Vorgeschichte Lykiens: Städtenamen in hethitischen Quellen », *Klio* 91, 7-33.
- E. SCHWYZER (1939) : *Griechische Grammatik auf der Grundlage von Karl Brugmanns griechischer Grammatik*, vol. 1: *Allgemeiner Teil - Lautlehre - Wortbildung - Flexion* (Handbuch der Altertumswissenschaft, 2.1.2), München.
- J. SEEHER (2009) : « Der Landschaft sein Siegel aufdrücken – hethitische Felsbilder und Hieroglypheninschriften als Ausdruck des herrscherlichen Macht- und Territorialanspruchs », in *Altorientalische Forschungen* 36, 119-139.
- V. ŠEVOROŠKIN (1967) : *Lidijskij jazyk*, Moskva.

- Zs. SIMON (2015) : « Against the Identification of Karkiša with Carians », in *Nostoi*, 791-810.
- Zs. SIMON (2016) : « Die Lokalisierung von Karkiša », in S. ERKUT Ö. SIR GAVAZ (éd.), *Studies in Honour of Ahmet Ünal*, Istanbul, 455-468.
- I. SINGER (1991a) : « A Concise History of Amurru », in S. IZRE'EL (éd.), *Amurru Akkadian: A Linguistic Study*, vol. 2, 134-195.
- I. SINGER (1991b) : « The 'Land of Amurru' and the 'Lands of Amurru' in the Šaušgamuwa Treaty », *Iraq* 53, 69-74.
- F. SOMMER (1932) : *Die Aḫḫijavā-Urkunden* (ABAW 6), München.
- F. SOMMER et A. FALKENSTEIN (1938) : *Die hethitisch-akkadische Bilingue des Ḫattušili I. (Labarna II)* (ABAW 16), München.
- F. STARKE (1985) : *Die keilschrift-luwischen Texte in Umschrift* (StBoT 30), Wiesbaden.
- F. STARKE (1990) : *Untersuchungen zur Stammbildung des keilschriftluwischen Nomens* (StBoT 31), Wiesbaden.
- F. STARKE (1997) : « Troia im Kontext des historisch-politischen und sprachlichen Umfeldes Kleinasiens im 2. Jahrtausend », *Studia Troica* 7, 447-487.
- F. STARKE (2001a) : « Troia im Machtgefüge des zweiten Jahrtausends vor Christus. Die Geschichte des Landes Wilusa », in J. LATACZ (éd.), *Troia - Traum und Wirklichkeit. Begleitband zur Ausstellung „Troia - Traum und Wirklichkeit“*, Stuttgart, 34-45.
- F. STARKE (2001b) : « Ein silbernes, bikonvexes Siegel mit luwischer Hieroglypheninschrift », *Baghdader Mitteilungen* 32, 103-105.
- G. STEINER (1981) : « The Role of the Hittites in Ancient Anatolia », *JIES* 9, 150-173.
- G. STEINER (1990) : « The Immigration of the First Indo-Europeans into Anatolia Reconsidered », *JIES* 18, 185-214.

- G. STEINER (2007) : « The Case of Wiluša and Ahhiyawa », *Bibliotheca Orientalis* 64, 590-612.
- H. STRASBURGER (1956), « Herodots Zeitrechnung », *Historia* 5, 129-161.
- E. STURTEVANT (1951) : *Comparative Grammar of the Hittite Language*, New Haven.
- J. TISCHLER (1983) : *Hethitisches etymologisches Glossar* (Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft 20), Innsbruck.
- J. TISCHLER (2001) : *Hethitisches Etymologisches Glossar, Teil II, Lief. 11/12 P*, Innsbruck.
- J. TISCHLER (2006) : *Hethitisches Etymologisches Glossar, Teil II/2, Lief. 14 (S/2)*, Innsbruck.
- G. TORRI et F. G. BARSACCHI (2018) : *Hethitische Texte in Transkription. KBo XII*, Wiesbaden.
- N. UNWIN (2017) : *Caria and Crete in Antiquity: Cultural Interaction between Anatolia and the Aegean*, Cambridge.
- T. VAN DEN HOUT (2003) : « Maeonien und Maddunnašša: zur Frühgeschichte des Lydischen », in *Licia e Lidia*, 301-315.
- J. VANSCHOONWINKEL (2010) : « Milet entre Mycéniens et Hittites », in *Identités et Altérité*, 193-216.
- M. VENTRIS et J. CHADWICK (1973) : *Documents in Mycenaean Greek*, Cambridge.
- K. VLAHOV (1963) : « Nachträge und Berichtigungen zu den thrakischen Sprachresten und Rückwörterbuch », in *Godišnik na Sofijskija Universitet, filologičeski fakultet* 57, 219-372.
- C. WAERZEGGERS (2006) : « The Carians of Borsippa », in *Iraq* 68, 1-22.
- A. WALTHER (1931) : « The Hittite Code », in P. SMITH (éd.), *Origin and History of Hebrew Law*, Chicago, 246-279.

- C. WATKINS (1995) : « The Language of the Trojans », in L. ANGEL *et. al.* (éd.), *Troy and the Trojan War. A Symposium held at Bryn Mawr College, October 1984*, Bryn Mawr, 45-62.
- P. WEISS (1995) : « Hadrian in Lydien », *Chiron* 25, 213-224.
- P. WIDMER (2004) : « Λυδία : Ein Toponym zwischen Orient und Okzident », *HS* 117, 197-203.
- A.-M. WITTKE (2004) : *Mušker und Phryger. Ein Beitrag zur Geschichte Anatoliens vom 12. bis zum 7. Jh. v. Chr.* (Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients, Reihe B), Wiesbaden.
- W. WYATT (1969) : *Metrical Lengthening in Homer* (Incunabula Graeca 35), Roma.
- I. YAKUBOVICH (2008) : « The Origin of Luvian Possessive Adjectives », in K. JONES-BLEY *et al.* (éd), *Proceedings of the Nineteenth Annual UCLA Indo-European Conference*, Washington.
- I. YAKUBOVICH (2010) : *Sociolinguistics of the Luvian Language*, Leiden/Boston.
- F. YEGÜL (2010) : « The Temple of Artemis at Sardis », in *The Lydians*, 363-389.
- R. ZADOK (2005) : « On Anatolians, Greeks and Egyptians in 'Chaldean' and Achaemenid Babylonia », *Tel Aviv* 32, 76-106.
- H. ZIMMERN et J. FRIEDRICH (1922) : *Hethitische Gesetze aus dem Staatsarchiv von Boghazköi (um 1300 v. Chr.)* (AltOr 23), Leipzig.

ANNEXES

I. Accusation de Madduwatta

N° de publication : KUB XIV 1 + KBo XIX 38.

Origine inconnue

Éditions : A. GOETZE 1928, 2-39.

Principales traductions : G. M. BECKMAN 1999, 153-160 ;
G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 69-100.

Principales études : voir G. M. BECKMAN 1999, 177.

« L'accusation de Madduwatta » constitue la première tablette d'un texte qui dénonce les activités déloyales de Madduwatta envers les Hittites, en dépit du secours que lui avait été porté par le père de l'auteur de ce manuscrit. Celui-ci n'est pas désigné dans le texte, mais il semble devoir être identifié à Arnuwanda I dont le père évoque alors Tudhaliya I/II ³⁷⁷. L'essentiel du texte rappelle la bienveillance de celui-ci envers Madduwatta, alors que Madduwatta, à deux reprises, avait trahi ses serments en entreprenant d'étendre son territoire. L'issue de cette affaire n'est pas connue et la nature du document, où sont mêlés à la fois les caractéristiques propres aux traités et aux simples lettres, pose question ³⁷⁸.

³⁷⁷ H. OTTEN 1969.

³⁷⁸ G. M. BECKMAN 1999, 144.

Obv.***§ 1 (1-5)***

Attarsiaya, le gouverneur d'Ahhiyawa t'a chassé de ton pays, Madduwatta. Il t'a persécuté et t'a pourchassé, et a recherché une mort [cruelle] pour toi, Madduwatta. Il t'aurait tué, Madduwatta, mais tu t'es réfugié auprès du père [de Mon Soleil], et le père de Mon Soleil t'a sauvé de la mort. Il s'est [débarrassé] d'Attarsiya, sans quoi Attarsiya n'aurait cessé de te pourchasser et t'aurait tué.

§ 2 (6-9)

Quand le père de Mon Soleil s'est [débarrassé] d'Attarsiya, le père de Mon Soleil [t'a pris], toi, avec tes épouses, tes enfants, tes troupes et [ta cavalerie]. Il t'a donné des chars, [...] de l'orge, des graines en abondance, et du vin jeune, du malt, du pain de bière, du lait aigre, et du fromage. Le père de mon Soleil t'a sauvé de la faim, Madduwatta, toi et tes épouses, [tes enfants] et tes troupes.

§ 3 (10-12)

Et le père de mon Soleil t'a sauvé de l'épée d'Attarsiya. Le père de Mon Soleil t'a sauvé, Madduwatta, avec tes épouses, tes [enfants], tes domestiques, tes troupes et ta cavalerie. Sans quoi, les chiens t'auraient dévoré de faim et si tu avais échappé à Attarsiya, tu serais mort de faim.

§ 4 (13-21)

En outre, le père de Mon Soleil est venu et a fait de toi son allié. Il a prêté serment et il a placé ces mots sous serment : « Moi, le père de Mon Soleil, je t'ai sauvé, Madduwatta, [de l'épée de] Attarsiya. Sois un allié de Mon Soleil et du pays de Hatti. Je t'ai donné le pays de la montagne Zippasla, et toi, Madduwatta, occupe le pays de la montagne Zippasla, avec tes troupes, et tiens occupées les pentes du pays de la montagne Zippasla. » Le père de Mon Soleil t'a répété ces

mots, Madduwatta : « Viens, et occupe le pays de la montagne Hariyati, et (tu seras) proche du Hatti. » Mais Madduwatta a refusé le pays de la montagne Hariyati. Le père de Mon Soleil est venu et a ainsi parlé à Madduwatta : « Je t'ai ainsi donné le pays de la montagne Zippasla, occupe celui-là seul ! Ne va pas occuper en plus une autre vallée ou un autre pays de ton propre chef ; [le pays de la montagne] Zippasla sera le tien. Sois [mon] serviteur et tes troupes seront mes troupes . »

§ 5 (22-27)

[Mais Madduwatta] a ainsi parlé au père de Mon Soleil : « Toi, tu m'as donné le pays de la montagne Zippasla, et ainsi, je suis le gardien et le protecteur de ce [pays et que quelqu'un parle avec hostilité devant moi], ou que moi [j'entende] des rumeurs hostiles de ce pays, [je ne cacherai pas cette] personne ou ce pays au père de Mon Soleil, mais je lui rapporterai chaque fois ceci. Quel que soit le pays qui [entre en guerre] contre le grand roi, si les troupes de Mon Soleil sont occupées, moi qui suis tout proche, je l'attaquerai immédiatement et [je tremperai mes mains dans le sang]. » Tu as juré et [placé] ces mots sous serment.

§ 6 (28-36)

Le [père] de Mon Soleil a mis ces paroles sous serment : « Que celui qui est un ennemi [du père] de Mon Soleil et du pays de Hatti soit aussi un ennemi [pour toi], Madduwatta. Et comme moi qui prends les armes aussitôt (qu'un ennemi se déclare), toi, Madduwatta, et tes troupes, prenez les armes aussi vite. Et comme Kupanta-[Kurunta] est [un ennemi pour le père de Mon Soleil], qu'il soit aussi un ennemi pour toi, Madduwatta, et de la même manière que le père de Mon Soleil prend [immédiatement] les armes, [toi, Madduwatta], prends immédiatement les armes. [Et toi], tu n'enverras (personne) en mission de reconnaissance [dans un de tes pays] ³⁷⁹. Tu ne te poseras pas [en ennemi] d'un [de tes sujets ni] ne commettras d'hostilité

³⁷⁹ Restauration de G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 75).

envers un de tes sujets. Tu ne diras pas continuellement [...]. [Tout] déserteur du pays de Hatti qui vient [à toi], qu'il soit noble [ou] [...] tu ne [le] dissimuleras ni le [cacheras] et tu ne l'enverras pas dans un autre pays, mais tu t'en empareras et l'enverras au père de Mon Soleil.

§ 7 (37-41)

Celui qui prononce une insulte devant toi, ou des paroles hostiles ou qui calomnie les rois et les princes, [tu ne le cacheras pas]. Informe-en le père de Mon Soleil et arrête cet homme puis envoie-[le au] père de Mon Soleil. Tu n'enverras personne en mission auprès d'Attarsiya et si Attarsiya [envoie] (quelqu'un) en mission auprès de toi, arrête, [toi], le messenger et envoie-le au père de [Mon Soleil]. Tu le [dissimuleras pas la raison pour laquelle] il t'a écrit, mais tu ne transmettras consciencieusement au père de Mon Soleil. Tu ne renverras pas [le messenger] à [Attarsiya] de ta propre initiative.

§ 8 (42-48)

Toi, Madduwatta, tu as transgressé [les serments] de Mon Soleil. Le père de Mon Soleil t'[a donné] le pays de la montagne Zippasla. Il t'a fait prêter serment et a placé (ceci) sous [serment] pour toi : « Je t'ai donné le pays de [la montagne] Zippasla ; occupe [seulement celui-ci] ! Tu ne t'empareras pas d'un autre pays ou [d'une autre] vallée [de ta propre initiative]. » Mais [Madduwatta] s'est emparé de l'entièreté du pays et il a levé les troupes [avec violence]. [Il est allé au combat] contre Kupanta-Kurunta. Quand Kupanta-Kurunta l'a entendu, [il a entrepris de lever] les troupes d'Arzawa et les troupes d'Arzawa sont allées à la rencontre de Madduwatta et ont complètement soumis ses troupes. [Seul] Madduwatta [s'est enfui] ; le peu de soldats qui a qui a échappé a aussi été anéanti.

§ 9 (49-52)

Et les épouses [de Madduwatta], [ses enfants], ses prisonniers civils et ses biens étaient retournés [...] Alors Kupanta-Kurunta [...] s'est emparé de son [...] maître de maison, a pris ses femmes [ses enfants],

ses [prisonniers civils] et absolument tous ses biens. [Comme] ils ont [tous] bafoué les serments, [les dieux se sont emparés d'eux] et Madduwatta, dépouillé de tout, a réchappé. Un petit nombre d'hommes a réchappé mais ils (les gens d'Arzawa) les ont anéantis.

§ 10 (53-57)

Et quand [le père] de Mon Soleil [a entendu], il a envoyé Piseni [...] avec] son infanterie et sa cavalerie à l'aide de Madduwatta. Et [ils sont venus] [mais quand ils sont arrivés] à lui, ils ont trouvé [les épouses] de Madduwatta, <ses enfants> et ses prisonniers civils et ses biens dans la ville de Sallauwassi, et ils les lui ont livrés. Ils ont aussi trouvé [les épouses et les enfants] ainsi que les prisonniers civils de Kupanta-Kurunta et ils les ont livrés à Madduwatta. [Kupant-Kurunta] a choisi son destin ³⁸⁰et [Kupanta-Kurunta] a fui [...] seul. Ils ont anéanti tout ceci et ont [installé] Madduwatta à sa place.

§ 11 (58-59)

Le grand Seigneur Piseni et Puskurnuwa, le fils de Ah[...] que [a été envoyé] à Sallauwassi, ont combattu du côté de Madduwatta et ils [seraient morts] pour Madduwatta.

§ 12 (60-65)

Mais plus tard, Attarsiya, le chef des Ahhiyawas, est venu et il fomentait ton assassinat, Madduwatta. Mais quand le père de Mon Soleil a entendu (cela), il a envoyé Kisnapili, l'infanterie et la cavalerie combattre Attarsiya. Et toi, Madduwatta, à nouveau tu n'as pas résisté à Attarsiya, mais tu as cédé devant lui. Knispalli est venu

³⁸⁰ « *A-ḪI-TI-ŠÚ a-ra-aḫ-za ḫan-da-a-it-ta-at* » ; la signification de cette phrase n'est pas claire. A. GOETZE (1968, 15) propose : « Und Kupanta-KAL's Geschick wandte sich zum Schlimmen », litt. « K., sein widriges Geschick, wurde ringsum festgestellt », tandis qu'on trouve dans G. M. BECKMAN *et al.* : « and [Kupanta-Kurunta] was kept apart by himself ». La traduction que nous proposons est la plus littérale.

combattre Attarsiya. 100 [chars et x mille soldats] d'Attarsiya [ont participé au combat] et ils se sont affrontés. Un officier de Attarsiya et un des nôtres, Zidanza, ont trouvé la mort. Alors Attarsiya s'est [dé]tourné de Madduwatta et a gagné son propre pays. Ils ont alors installé Madduwatta à sa place à nouveau.

§ 13 (66-68)

Plus tard, c'est la cité de Dalawa qui a commencé [les hostilités], et Madduwatta a écrit à Knispalli : « Je vais partir attaquer Dalawa et tu iras à la ville d'Hinduwa. J'attaquerai Dalawa et les troupes de Dalawa ne viendront pas en aide à Hinduwa, et tu détruiras Hinduwa. » Knispalli a conduit les troupes pour la bataille.

§ 14 (69-72)

Madduwatta n'est pas allé combattre à Dalawa. Il a écrit aux hommes de Dalawa : « [Les troupes] de Hatti sont arrivées à Hinduwa pour le combat. Bloquez le passage et attaquez-les. » [Les troupes] de Dalawa ont été déployées sur le chemin. Ils sont venus pour bloquer la route de nos troupes et les détourner. Ils ont tué Kisnapili et Partahula. Mais Madduwatta s'est moqué d'eux.

§ 15 (73-74)

En outre, Madduwatta a détourné le peuple de Dalawa de Hatti et sur la décision des Anciens, [ils ont commencé à marcher avec lui. Il [leur] a fait prêter un serment pour lui et en plus, ils ont commencé à lui payer un [tribut].

§ 16 (75-78)

[Mais plus tard, Kupanta-Kurunta] était un ennemi du père de Mon Soleil, mais toi, Madduwatta, tu étais en paix avec lui [...] tu lui as

donné ta fille en mariage. Tu as ainsi écrit à Mon Soleil : « Je [...] 381 Kupanta-Kurunta et je lui écrirai ceci : « Viens, et je te donnerai ma fille en mariage. » S'il vient à moi, je l'arrêterai et je le tuerai. » C'est ainsi que Madduwatta m'a écrit.

§ 17 (79-83)

[Moi, Mon Soleil, je pensais ceci] : « Kupanta-Kurunta a juré ceci à Madduwatta et il a sa propre fille en mariage 382. Madduwatta [comploterait-il un crime] contre son gendre et sa propre [fille] ? Arrangerait-il sa mort ? Aurait-il de l'amitié pour un autre ? Je t'ai vraiment sondé, Madduwatta. » [...] [Je me suis ainsi adressé à lui] : « Est-ce que j'agis justement ?

Nous ne proposons pas de traduction des paragraphes 18 à 20' qui sont trop lacunaires pour être compréhensibles.

Rev.

§ 21' (11-18)

[... Et quand le père] de Mon Soleil t'a donné d'occuper le pays de la rivière Siyanta, [...] mais toi, Madduwatta, tu n'étais pas] un gardien ni un protecteur des frontières de ce pays. [Et tu t'es toujours adressé ainsi au père de Mon Soleil] : « Dès que tu m'appelleras pour une campagne, Mon Soleil, mon Seigneur, [je viendrai aussitôt à ton aide. » Quand] le père de Mon Soleil t'a donné en occupation le pays de la rivière Siyanta, [il t'a fait prêter serment et a placé ces choses sous serment] : « Le père de Mon Soleil t'a donné le pays de la Rivière Siyanta. Tu es [un gardien et un protecteur de Mon Soleil contre les pays étrangers] . Contiens-les. [Si quelqu'un] parle [avec hostilité] devant toi, ne le cache pas [au père de Mon Soleil], mais écris-lui tout. [Et si un pays entame les hostilités], attaque[-le] et trempe tes mains

³⁸¹ « werde ich hintergehen » (A. GOETZE 1928, 19).

³⁸² A. GOETZE (1928, 20) compte une lacune à cet endroit.

dans le sang. »

§ 22' (19-24)

« En outre, [tu n'occuperas pas] un autre pays ou une autre vallée en-dehors [du pays de la rivière Siyanta.] » Mais Madduwatta a transgressé le serment de Mon Soleil, et il a pris tout le pays d'Arzawa [et ...]. Mais tu as ainsi placé sous serment ce qui concerne Hapalla, et Madduwatta a ainsi placé sous serment ce qui concerne Hapalla : « Si je m'attaque au pays d'Hapalla, ou si je m'en empare, ainsi que des prisonniers civils, du bétail et des moutons, je [les] rendrai [à] Mon Soleil. » Mais à la suite de cela, tu n'as pas attaqué le pays d'Hapalla et tu ne t'en es pas emparé et [tu ne l'as pas rendu] à Mon Soleil. Madduwatta l'a pris pour lui-même.

§ 23' (25-28)

Il écrivait sans cesse au général : « J'approcherai le pays d'Hapalla par toi seul. Tu me [laisseras] (en disant) : « Va, frappe le pays d'Hapalla ou empare-t'en ! » Mais quand le général l'a laissé passer, il aurait dû bloquer sa route et l'attaquer par derrière. Et à ce propos, même Antahitta [...] et Mazlauwa, le chef de Kuwaliya étaient au courant pour lui.

§ 24' (29-33)

En outre, il s'est emparé d'autres pays appartenant à Mon Soleil : le pays de Zumanti, le pays de Wallarima, le pays d'Iyalanti, le pays [de Zumarri], le pays de Mutamutassa, le pays d'Attarimma, le pays de Suruta, le pays d'Hursanassa. En plus, il n'a pas permis [aux messagers] de se présenter devant Mon Soleil. Il n'a pas permis d'apporter le tribut qui est (obligatoire) et a tout pris pour lui-même. Il a attelé les chevaux de Mon Soleil [qui] étaient [là].

§ 25' (34-37)

Tu [as occupé] la ville d'Upnihuwala de ta propre initiative. En outre, Madduwatta, tu ne cesses de prendre pour toi les déserteurs du pays

de Hatti qui [vont] vers toi. Le père de Mon Soleil et Mon Soleil t'écrivent sans arrêt à ce propos, mais tu ne les [restitues] pas. Et quand nous t'écrivons à propos de quelque affaire, tu [ne] te défends [pas], mais tu [parles] toujours d'autre chose et tu écris à propos d'autre chose.

§ 26' (38-42)

Mais plus tard, moi, Mon Soleil, je suis venu avec ma cavalerie et mon infanterie par le pays de Salpa et [le pays de ... mais] Madduwatta a fait jurer serment aux chefs [du] pays de Pitassa et aux anciens de Pitassa contre [Mon Soleil] et il s'est moqué d'eux : « Soyez mes partisans ! Occupez [les pays de Mon Soleil] ! Attaquez le pays de Hatti. » Et ils sont venus attaquer le pays de Mon Soleil et ont incendié les forteresses. Moi, Mon Soleil, je suis [revenu] et mes troupes ont [...] leur bravoure. À ce moment, Madduwatta s'est voilé la face et a [...] aux gens de Pitassa.

§ 27' (43-47)

Il écrivait [...] à Kupanta-Kurunta : « [...] » et il l'a égaré. Et celui-ci n'a cessé de jurer ces choses : « Je suis [maintenant un gardien] et un protecteur de ces pays. Si quelqu'un [prononce] une infamie devant moi, je ne [cacherais rien] à Mon Soleil, [mais] je lui révélerai complètement. Si quelque <pays> entame des hostilités alors que les troupes de Mon Soleil [sont en guerre, comme je suis tout proche], je l'attaquerai immédiatement et [je] salirai mes mains de sang. »

§ 28' (48-54)

Au départ, Madduwatta lui-même a placé ces choses sous serment, [mais ensuite il a transgressé le serment]. Par la suite, il ne les a pas attaqués mais il s'est défilé. Moi, Mon Soleil, [...] à [...] pour lui. Mais en retour, Madduwatta l'a traité sournement. Et [concernant ...] le pays de Pitassa, il a toujours prêté serment. J'ai rendu dix [groupes] de chevaux et 200 fantassins à Zuwa, le héraut [...]. L'ennemi a dévasté la ville de Marasa [et] a tué Zuwa. [...] ils ont juré. Ils ont fourni de la nourriture et de la boisson à son infanterie et à sa [charrerie]. Alors ils sont partis et ont mis le feu à Marasa. [Ils]

l'ont totalement incendié].

§ 29' (55-58)

Ensuite, moi, Mon Soleil, je suis venu pour envoyer Mulliyara, le héraut, en éclaireur auprès [de Madduwatta], et je lui ai donné [...] ainsi pour [Madduwatta] : « Pourquoi as-tu pris le pays d'Hapalla, qui est le pays de Mon Soleil ? [Rends-le] moi maintenant ! » [Et Madduwatta] a ainsi parlé à [Mulliyara] : « Le pays d'Hapalla est [...] pays, et il est du côté de Mon Soleil, [mais] j'ai conquis le pays d'Iyalanda, [le pays] de Zumarri et le pays de Wallarima par la force des armes. Ils m'appartiennent. »

§ 30' (59-61)

Niwalla, le chasseur de Mon Soleil, [s'est enfui] et s'est rendu auprès de Madduwatta, et Madduwatta [l'a reçu. Alors], au départ, Mon Soleil lui répétait par écrit : « Niwalla, le chasseur [de Mon Soleil] s'est enfui et est venu à toi. [Arrête-le] et renvoie-le moi ! » Et Madduwatta [...] répondait toujours : « Personne n'est [venu] près de moi ».

§ 31' (62-65)

Maintenant, Mulliyara s'est rendu auprès de lui et a trouvé [le fugitif dans sa maison]. Il a [ainsi] parlé à [Madduwatta] : « Tu as prêté serment à propos des affaires de fugitif : « [Tout fugitif] qui quitte [le pays de Hatti], [tu le renverras] à Mon Soleil ». [Mais Niwalla], le chasseur de Mon Soleil, [s'est enfui et est venu à toi]. Mon Soleil t'a écrit sans cesse mais [tu lui as caché. Maintenant arrête-le !] »

§ 32' (66-67)

Madduwatta [a ainsi répondu] à Mulliyara : « Le chasseur [...] et] appartiennent à la maison de Piseni. La maison de Piseni, mon fils, [...].

§ 33' (71-76)

Et il a pris [un] des domestiques de la ville de Maharamara [...] j'écrivais donc ainsi : « Pourquoi as-tu pris celui-là ? [...] Il répondait : « Il est venu de cet (endroit) [...] Il se rendra auprès de toi, Mon Soleil et [...] j'enverrai [...] Muksu [...].

Le § 34 n'est pas conservé

§ 35' (80-83)

[...] il a pris dans le pays de Karkisa. Pourquoi as-tu tué ces personnes [pour Mon Soleil] [...] « Madduwatta t'a rendu six domestiques [...].

§ 36' (84-90)

[...] Mulliyara : « j'ai donné [à Madduwatta] : « Mon Soleil a ainsi parlé [...] : « Comme [le pays] d'Alasiya appartient à Mon Soleil, et [les habitants d'Alasiya] me payent [un tribut], [pourquoi l'attaques-tu sans cesse ?] ³⁸³ » Madduwatta a ainsi répondu : « [quand Attarsiya] et le chef de [Pigaya] attaquaient le pays d'Alasiya, je l'ai souvent envahi aussi. Le père de Mon Soleil [ne m'a jamais informé] et Mon Soleil [ne] m'a [pas] informé non plus : « Le pays d'Alasiya est à moi, reconnais-le ainsi ! » et si Mon Soleil réclame les prisonniers civils de Alasiya, je les lui rendrai » Attarsiya et le chef de Pigaya sont indépendants de Mon Soleil, alors que toi, Madduwatta, tu es un serviteur de Mon Soleil, pourquoi te joins-tu à eux ?

§ 37' (91-94)

En outre, [...] envoie [...] « Le cerf ne pleure ni ne mord et ne s'enfuit pas. [...] Poursuis le cerf [...] Mais puisque le cochon pleure, celui

³⁸³ A. GOETZE (1928, 37) : [Warum hast du es genommen ?]

qui [...] le cochon [...] il tue et moi je pleurerai comme le cochon et
je mourrai [...].

Colophon

Première tablette des crimes de Madduwatta.

II. Les hauts faits de Suppiluliuma I

N° de publication : (A) KBo XII 26 ; (B) KBo XII 25 ; (C) KUB XXXIV 31 ; (D) KBo XIV 6 ; (E) KBo XIV 7 ; (F) KBo XIV 42 ; (G) KUB XIX 22.

Origine : les fragments présentés ici ont été découverts à différents endroits ; (A) et (B) ont été exhumés dans la « maison sur la colline » (partie basse de Boğazköy) ; (C), (D), (E) et (F) sont issus de Büyükkale (bâtiment A) ; l'origine de (G) n'est pas connue.

Éditions : E. FORRER 1926, 59-76 ; H. GÜTERBOCK 1956a, 41-98 et 107-130.

Principales traductions : H. GÜTERBOCK 1956, 79-80 ; G. DEL MONTE 2009, 47-67.

Principales études : G. DEL MONTE 2009, 47-67 ; P. H. J. HOUWINK TEN CATE 1966, 27-31 ; S. HEINHOLD-KRAHMER 1977, 57-83 ; G. TORRI et F. G. BARSACCHI 2018, 27-29.

Les hauts faits de Suppiluliuma ont été composés à l'initiative de Mursili II. Le récit suit vraisemblablement un ordre chronologique, mais l'état de conservation du texte ne permet pas de déterminer la séquence exacte des événements.

Les fragments relatifs à la campagne contre Arzawa ne comportent aucune indication chronologique mais sont associés, selon des critères géographiques, au début de la quatrième tablette du document ³⁸⁴.

³⁸⁴ H. GÜTERBOCK 1956, 46 ; G. DEL MONTE 2009, 48.

(A) i 1'-19'

[...] Je suis venu [...] et [...] j'ai commencé] à reconstruire [...] et je suis venu pour reconstruire Panata, Zipishuna, et je suis venu en me vantant : « Nous [ne les] avons [pas] laissés [...] et je ne les] laisserai [pas ...]. »

Quand mon père [a reconstruit] les cités, comme l'ennemi Gasga [...], il est allé combattre contre eux et contre l'armée de la montagne et il [a dit] : « Je [...] Tuma ». Et Himuili [...], sur la route, ils ont commis une faute [...] et ils ont conduit [...].

(B) i 10'-16'

[Quand mon père a appris] : « [...] tient Himuili [...] » de nouveau, les fuyards vers l'armée et l'ennemi est venu sur la montagne [...] Himuili.

(C) i 1-31

Et il a ramené les troupes d'éclaireurs de Pitasa et de [Mahuirasa] ³⁸⁵ qui étaient dans le pays d'Arzawa et les a installées sur leur terre.

Ensuite, alors que mon père combattait encore, il a relevé [?] Mahuirasa [...] et le pays de Pitasa et il est parti avec Anzapahhadu. Anzapahhadu, Alaltalli, Zapalli [...] ceux-ci gouvernaient [?]. Mon père [s'est ainsi adressé à Anzapahhadu] : « Ceux-ci [...] moi [...] rébellion [...] mes esclaves sont dans la cité [...]. » Mon père est venu [...] et il a parlé ainsi : « Rends-toi au pays de [...] et [rends-moi] mes esclaves ; si tu ne me les rends pas, tu seras mon ennemi et tu me [...] ». Mon père [...] n'a rien donné [...] aux hommes d'Arzawa.

Ensuite, mon père a envoyé (?) [Himuili], le maître du vin, et a donné des troupes et des chars. Humiuli est venu et a anéanti la ville de Mahuirasa et l'a occupée. Quand il a eu vent de l'affaire, Anzapahhadu est venu, l'a poursuivi et [l'a anéanti]. Quand mon père a appris la défaite de Himuili, il s'est mis en colère. Il a (rapidement)

³⁸⁵ H. GÜTERBOCK 1956, 79.

mobilisé les troupes [de Hatti] et [il s'est rendu] aux pays d'Arzawa et de Mira [...].

(D) *i l'-l9'*

[...] a vaincu [...] Mahuirisa [...]. Les habitants d'Arzawa ont tous occupé [la montagne de Tiwatasa, tandis que ...], a tenu la montagne Kuriwanda à l'écart et a construit trois campements. L'ennemi a occupé en masse la montagne de [Tiwatasa]. Alantalli, Zapalli [...] vers la montagne Tiwatasa sous [...] il l'a encerclée et [l'a assiégée]. Quand [il] faisait ce siège, [...] est arrivé avec des chevaux et [...]. Quand mon père a appris la nouvelle, il a pris de siège [la montagne] et il a dit : « Au combat ! », mais Anzapahhadu n'est pas venu [combattre] et ils ont occupé [...] la montagne [...] et ils ont dit [...].

(E) *i l'-l9'*

[Mon père] est allé au-devant de [...] à Has[amil] ³⁸⁶ et [...]. Zapalli a dit : « [...] nous [...] envoie Mam[mali...] et [...] avec les troupes et les] chars.

Mais quand mon père l'a appris, [il a envoyé ...] et il a donné les troupes et [il a attaqué] Mammali [sur la route] et il a [emporté] ses troupes, ses chars et ses otages. Seul Mammali [a fui] ³⁸⁷. Mon père a [assiégé] la montagne de Ti[watasa], et quand Zapalli, [Alantalli et Anzapahhadu] ont été attaqués, [ils se sont enfuis] en bas de la montagne et sont allés à Hapala. Mon père [...] à nouveau ses chars [...] ³⁸⁸.

³⁸⁶ D'après une hypothèse de H. A. HOFFNER (1998, *JCS* 50, 37) ; Hasamili apparaît sans les Annales de Mursili II.

³⁸⁷ Selon une reconstitution de H. A. HOFFNER 1998, 37, n. 6. H. GÜTERBOCK 1956, 81 : « But Mammali alone [died] ».

³⁸⁸ Ce passage est reconstitué d'après un passage similaire des Annales de Mursili II (KBo III 4, II 71-78, voir A. GOETZE [1967, 64-65]).

(F) I'-16'

Lui était [...] et il s'est enfui avec les hommes. [...] le dieu du Hatti, Zababa, Shaushga, le dieu du champ de bataille, [...] de la montagne. Les troupes d'Anzunniya [...] de la montagne Tiwatasa ; de son côté, il a attaqué [...] et il a marché sur Hattusa. Mon père [s'est rendu] dans la ville d'Al[asa. Cette année-là, il serait allé dans le pays de [...] et l'aurait détruit, mais [...] et l'a emmené à Hattusa. À Waliwanda [...], et il commencé] à reconstruire [Waliwanta], puis quand [mon père] est arrivé à Salapa, il a commencé à reconstruire [Salapa].

(G) I'-16'

Ils se suivaient de près [...] de la région de Hapkis [...] ils ont agressé [la région] de Hapkis. [Quand mon père] a appris [cette affaire...] et [seules les villes de Ha]patha et Takupta sont restées, [...].

Quand mon père a donné le fenouil aux dieux de Hatti et à la déesse soleil d'Arinna, la parole des dieux a été puissante et les ennemis qui [...] avaient réussi et qui avaient mis à sac [...], mon père a envoyé Hannuti, le chef de la cavalerie dans le Bas Pays [avec les chars]. Quand Hannuti est arrivé dans le [Bas] Pays, quand les hommes de Lalanta l'ont [vu], ils ont pris peur et ont posé les armes pour se rendre à Hattusa. Hanutti, le chef de la cavalerie est arrivé ; il a pris d'assaut [le pays d'Hap]alla et l'a incendié. Ensuite, il a pris la population [les bovins et les ovins] et [les outils en bronze] et les a emmenés à Hattusa. [Mon père [...] a alors demandé [... dans le Haut] Pays et les troupes [...].

III. Troisième et quatrième années des Annales de Mursili II

N° de publication : KUB XIV 15 + KBo XVI 104 (A) ; KUB XIV 16 (B) ³⁸⁹.

Origine : Temple 1 (Boğazköy), débris d'excavation L/19.

Éditions : A. GOETZE 1967.

Principales traductions : A. GOETZE 1967 ; G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 28-45.

Principales études : S. HEINHOLD-KRAHMER 1977 ; T. BRYCE 1989a et 1989b ; G. F. DEL MONTE 1993 ; J. D. HAWKINS 1998 ; M. LIVERANI 2001 ; J. M. KELDER 2010 ; J. VANSCHOONWINKEL 2010 ; G. M. BECKMAN *et al.* 2011 ; M. GANDER 2017a et 2017b.

Après Tudhaliya I/II et son fils, Arnuwanda, Mursili II porte le récit annalistique à sa meilleure expression. Ses Annales se présentent sous deux formes : l'une tient sur une seule tablette et concerne seulement les dix premières années du règne de Mursili, au cours desquelles le roi a réaffirmé l'autorité de Hattusa sur les territoires conquis par son père ; l'autre reprend l'ensemble du règne, y compris les dix années qui avaient déjà été relatées de manière plus détaillée. Cette version est connue en plusieurs exemplaires. C'est de celle-ci que sont extraits les passages présentés ci-dessous, sur la conquête et la soumission des pays d'Arzawa.

³⁸⁹ Pour d'autres manuscrits du même texte, voir A. GOETZE (1967, 2-8) et G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 28).

Troisième année

§ 1' (A i 23-26)

À l'arrivée du printemps, [comme Uhha-ziti était du côté du roi de l'Ahh yawawa], et [...] le pays de Millawanda au roi de l'Ahh yawawa, [moi, Mon Soleil, ...] et [dispersé] Gulla et Mala-ziti, [et la charrerie et ils] ont attaqué [le pays de Millawanda]. Ils l'ont pris, avec les prisonniers civils, le bétail et les moutons [et les ont amenés à Hattusa].

§ 2' (A i 27-32)

Alors que Mashu iluwa [roi de Mira], était maître de la ville d'Impa, Piyama-Kurunta, le [fils] d'Uhha-Zitti a fait la guerre contre lui. Et mes dieux se tenaient aux côtés de Mashu iluwa, qui a défait [Piyama-Kurunta, le fils de Uhha-Zitti] et qui l'a frappé. Quand [Mashu iluwa] a défait [Piyama-Kurunta], le fils d'Uhha-ziti, il est parti et [a gagné/a attaqué] la ville d'Hapanuwa. [...]. La moitié (?) du pays de Mira [était du côté] de Mashu iluwa [...] et il a été intégré au pays de Hatti.

§ 3 (Bii 1'-7')

[...] a frappé [...] est parti [...] et j'ai brûlé [la ville de ..., je l'ai prise, avec les prisonniers civils, le bétail et les moutons] et les ai amenés à Hattusa].

§ 4' (Bii 8'-22')

Mais quand je suis revenu de [...] à Hattusa, parce que] la ville de Palhuissas [s'est faite mon ennemie], je me suis rendu dans cette ville et je l'ai frappée. J'ai séjourné à [Palhuisa] et je suis resté ; j'ai détruit l'ensemble de ses ressources. [Pendant que] j'étais à Palhuissa et que je détruisais ses ressources, l'ennemi Kaska [...] et tous sont venus à son aide. Ils ont occupé la ville de Kuzastarina. Quand je marchais [...], ils m'ont attaqué dans le dos, et quand je les ai vus, j'ai immédiatement fait demi-tour et j'ai fait la guerre contre eux. Les dieux sont venus à mon secours - le fier dieu de l'orage, mon Seigneur,

la déesse du soleil d'Arinna, ma Maîtresse, [le dieu de l'orage de Hatti, le Grand Dieu du Hatti, Ištar qui guide les armées -, et ainsi j'ai frappé l'ennemi et je l'ai tué. L'ennemi [est mort en masse]³⁹⁰, et j'ai gagné la ville d'Anziliya. J'ai assis une nouvelle fois ma domination sur] tous les pays qui étaient mes ennemis, et ils ont commencé à me fournir des troupes.

§ 5' (*Bii 23'-24-, A ii 2'-41'*)

[Quand j'ai vaincu tous ces pays] et que j'ai réaffirmé ma domination sur eux, [cette même année,] je suis parti [à nouveau] dans le pays d'Arzawa. Et quand [je suis parvenu] au pays du fleuve Sehiriya, [le souverain dieu de l'Orage] a exprimé sa puissance et l'a frappé [d'un éclair] ; le Hatti le regardait partir, tandis que le pays d'Arzawa le voyait venir [à lui]. L'éclair en effet s'est transporté et a frappé Apasa, la ville de Uhha-Zitti, puis a renversé Uhha-Zitti. Celui-ci est tombé malade et ses genoux se sont brisés. Quand moi, Mon Soleil, je marchais, et je [parvenais] à Salappa - comme [j'avais écrit] à Sharri-Kushuh, mon frère, le roi de Karkémish, celui-ci m'avait envoyé des troupes et des chars à Sallapa et je l'ai retrouvé à Sallapa. Alors, j'ai [marché] sur le pays d'Arzawa et quand je suis parvenu à Aura, Mashuiliwa [qui possède la ville d'Impa]³⁹¹ s'est avancé contre moi ; je l'ai interrogé et [il m'a répondu]: « Le dieu de l'orage a frappé Uhha-Zitti ; il est tombé [gravement] malade, et ses genoux sont brisés. Et si déjà [...] » [...].

Lacune

§ 7' (*A iii 24'-26'*)

[...] » vs II [...] « et [...] mon frère [...] j'ai apaisé sa vie et moi [...]

³⁹⁰ A. GOETZE (1967, 45) : « Und dem Feind [heftete ich mich auch noch an die Fersen und] ».

³⁹¹ Restauration de G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 32).

§ 8' (A iii 27'-33')

Comme mes otages [s'étaient échappés], [j'ai écrit à Sharri-Kushuh]:
 « Les otages qui se sont échappés sont les otages de Hur[sanassa et de Suruta] et les otages d'Attarima sont venus ici. Et dès que [...] ils se sont dispersés : une partie des otages de Hursanassa, [d'Attarima et] de Suruta est allée à la montagne d'Arinnanda et une autre portion des otages de Hursanassa, [d'Attarima et] de Suruta est allée à Puranda. »

§ 9' (A iii 34'-52')

Quand les otages se sont échappés, ils se sont installés dans des montagnes inaccessibles. Alors, j'ai mis Sharri-Kushuh, mon frère, le roi de Karkémish, sous mon commandement (avec cette mission) :
 « Quand les otages se sont échappés, ils se sont établis sur les pentes des montagnes. L'année est courte (notre temps est compté). Viens, nous encerclerons une des deux parties et nous les ramènerons. »
 [Alors moi, Mon Soleil], je suis revenu dans la montagne d'Arinnanda ; les pentes d'Arinanda sont très raides ; elle va au-dessus de la mer, elle est très haute et couverte de bois. Elle est rocailleuse, et on n'y accède pas avec des chevaux. Les otages s'y tiennent rassemblés et mes troupes étaient rassemblées au-dessus. Comme on n'y accède pas avec des chevaux, [Moi, Mon Soleil], je suis parti à pied devant l'armée et j'ai fait l'ascension de la montagne d'Arinnanda à pied. Quant aux otages, je les ai contraints à la faim et à la soif ; opprimés par la soif, ceux-ci sont descendus et se sont jetés à mes pieds : « Notre Seigneur ! Ne nous tue pas ! Prends-nous comme esclaves et amène-nous à Hattusa. » Ainsi les otages se sont mis à mes pieds et j'ai quitté la montagne d'Arinanda avec eux. Moi seul, donc, je tenais dans ma maison 15 000 prisonniers. Les troupes et les chars et les soldats qui étaient arrivés à Hattusa, il n'était pas possible de les compter.

§ 10' (B iii 23'-43')

Ainsi, j'avais emmené les prisonniers de la montagne de Arinanda et je les ai envoyés à Hattusa, [et] moi, Mon Soleil, j'ai marché sur Purunda derrière [mes otages]. Ainsi, quand je suis arrivé dans [la ville

de ...], j'ai écrit aux habitants de Purunda : « Vous êtes les esclaves de [mon] père et [mon père] vous a pris et vous a donné à Uhha-Zitti en esclavage. Celui-ci, [cependant] s'est allié [au roi de l'Ahhiyawa] et s'est fait mon ennemi. Mais vous êtes désormais de mon côté et ne dépendez plus d'Uhha-Zitti. Quant aux otages civils de Hursanassa, [de Suruta] et d'Attarimma, qui [sont venus vers vous], rendez-les moi ! » Et lui m'a ainsi [répondu] : « [...] nous les avons et [ces esclaves, qui sont venus vers nous ...], nous [ne] les rendrons [pas]. » [...] Comme l'hiver [arrivait], je suis [reparti vers le fleuve Astarpa] et j'[y] ai établi mon camp. Uhha-Zitti, [...] est tombé malade [et est mort...] sa femme [...] Piyama-Kurunta [...].

Quatrième année

§ 11' (A iv 14'-33')

Et moi j'ai donné des ordres [aux] hommes [de la ville de Karkisa] à propos de Manapa-Tarhunta [qui avait été forcé de quitter son pays à cause de ses frères], et pour cette raison j'ai récompensé le peuple de Karkisa. [Mais Manapa-Tarhunta] ne s'est pas rangé de mon côté et alors qu'Uhha-ziti [m'avait déclaré la guerre], et que Manapa-Tarhunta s'était associé à lui et [s'était rangé de son côté. moi, Mon Soleil], je suis venu [dans le pays de Seha]. Seulement, quand Manapa-Tarhunta, le fils de Muwa-walwi, a été mis au courant que [Mon Soleil] était en chemin, il m'a envoyé un messenger (disant) : « [Mon Seigneur], ne me tue pas, et prends-moi comme esclave et les hommes qui [viennent] à moi, je les donnerai à mon seigneur ! » Je lui [ai répondu] ainsi : « Autrefois, quand tes sujets t'ont contraint à quitter (ton) pays, j'ai donné des ordres aux gens de Karkisa et je les ai récompensés pour cette raison. Pourtant, toi, tu ne t'es pas rangé de mon côté, mais tu t'es mis du côté de [Uhha-ziti], et tu me demandes de te prendre à mon service ? » Je me serais rendu chez lui et l'aurais anéanti, mais il a envoyé sa mère à ma rencontre. Elle est arrivée et s'est jetée à mes pieds en disant : « Notre Seigneur ! Ne nous tue pas et prends-nous à ton service ! » Et comme cette femme était venue, qu'elle était à mes pieds, j'ai eu de la compassion pour elle et je ne suis pas allé au pays de la rivière Seha. Quant à Manapa-Tarhunta, je

l'ai pris à mon service avec le pays de la rivière Seha.

§ 12' (*A iv 34'-45'*)

Ensuite, je suis retourné dans le pays de Mira et je l'ai mis sous mon commandement. J'ai alors relevé les villes d'Arsani, de Sarauwa et d'Impa, je les ai fortifiées et j'y ai laissé une armée. J'ai laissé une armée à Hapanuwa. Ensuite j'ai donné à Masuiluwa le pays de Mira à gouverner et je lui ai ainsi parlé : « Toi Mashuiluwa, tu es venu comme réfugié auprès de mon père ; mon père t'a reçu, t'a adopté et t'a donné Muwatti, sa fille, ma sœur, comme épouse. Il n'a pas pu venir à ton secours cependant et défaire ton ennemi. Mais moi, je suis venu à ton secours et j'ai défait ton ennemi, puis j'ai relevé les villes, je les ai fortifiées et j'y ai laissé une armée et je t'ai donné le gouvernement du pays de Mira.

§ 13' (*A iv 46'-49'*)

[En outre] je [lui] ai donné 600 hommes pour sa garde personnelle et je me suis [ainsi] adressé [à lui] : « Comme les gens de Mira sont des traîtres, que ces 600 hommes te servent de garde, ils ne peuvent pas s'associer aux gens de Mira et toi tu ne dois pas te tourner contre eux. »

§ 14' (*A iv 50'-56'*)

Quand j'ai mis en ordre le pays de Mira, je [...] le pays [...]. Et quand je suis arrivé dans le pays d'Aura [...] j'ai donné à gouverner] le pays de Kuwaliya à Mashuiluwa [le roi de Mira ; j'ai donné] le pays [d'Appawiya à Manapa-Tarhunta], fils de Muwa-walwi, [le roi] du pays de la rivière Séha [à gouverner et j'ai donné à gouverner le pays] d'Hapalla [à] Targasnalli [...].

IV. Traité de Muwatalli II avec Alaksandu de Wilusa

N° de publication : (A) KUB XXI 1 + KUB XIX 6 + KBo XIX 73 + FHL 57 + KBo XIX 73a ; (B) KUB XXI 5 + KBo XIX 74.

Origine : Temple 1 (Boğazköy), débris d'excavation L/19.

Éditions : J. FRIEDRICH 1930, 40-102.

Principales traductions : J. FRIEDRICH 1930, 40-102 ; G. M. BECKMAN 1999, 82-88.

Principales études : voir G. M. BECKMAN 1999, 173 ; T. BRYCE 2003, 68-70.

Après les Annales de Tudhaliya I/II, le traité de Muwatalli avec Alaksandu est le premier à évoquer le pays de Wilusa. Probablement conclu aux alentours de 1280, quelques années avant la bataille de Qadesh, il répond à la nécessité pour le roi hittite de s'assurer un allié en Anatolie occidentale alors que celui-ci prépare sa campagne en Syrie.

Les passages traduits ici concernent plus spécifiquement l'histoire de Wilusa et les rapports du pays à ses voisins.

Introduction

§ 1 (B i 1-2)

Ainsi parle Mon Soleil, Muwatalli, le Grand Roi, [roi du pays] de Hatti, le serviteur du dieu de l'orage, fils de Mursili, le Grand Roi, le Héros.

§ 2 (*B i 2-14*)

Autrefois, lorsque Labarna, le fils de mon père a combattu les pays d'Arzawa et le pays de Wilusa et les a soumis. Le pays d'Arzawa [est entré en guerre et le pays de Wilusa], pour une certaine raison, a fait défection au pays de Hatti, mais cette raison est lointaine et [...]. [Depuis que]³⁹² le pays de Wilusa a fait défection au pays de Hatti, cela fait longtemps qu'il (le pays de Wilusa ?)³⁹³ [est] en paix avec le pays de Hatti et des messagers se rendent régulièrement (dans le pays de Wilusa). Quand Tud[haliya ...] est allé dans le pays d'Arzawa [...] il n'est pas entré [dans le pays de Wilusa] : il [était en paix avec lui et des messagers y vont régulièrement]. Tudhaliya [...] les ancêtre du pays de [...].

§ 3 (*B i 15-20*)

Le roi du pays de Wilusa [était en paix avec lui et recevait régulièrement des messagers], si bien qu'il n'a pas [pénétré] (le pays de Wilusa). [Quand le pays d'Arzawa est entré en guerre] et que mon grand-père, Suppiluliuma a soumis le pays d'Arzawa], Kukunni, le roi du pays de [Wilusa était en paix] ; il ne s'est pas opposé à lui et envoyait régulièrement des messagers [à mon grand-père Suppiluliuma].

§ 4 (*A i 20-42'*)

[...] ³⁹⁴ . [Il a donné] le pays d'Arzawa à [Piyama-Kurunta] ; le pays de Kuwaliya [à Mashuiliwa ; le pays de la rivière Séha avec le pays d'Appawiaya à Manapa-Tarhunta] ; le pays d'Hapalla [à Targasnalli]. [Comme] Kuk[unni n'avait pas d'héritier] [...].

³⁹² J. FRIEDRICH 1930, 51 : « [nahm es] ihn ni[cht auf ; nie]mals ... » ; G. M. BECKMAN 1999, 82 : « I do not know from which King .When ... ».

³⁹³ G. M. BECKMAN (1999, 82) propose sans justification « its people ».

³⁹⁴ Les lignes 20 à 29 sont illisibles.

§ 5 (*A i 43'-56'*)

Quand mon père [est devenu un dieu], je me suis installé [sur le trône] de mon père. Tu me soutenais [...]. Il est venu [...] sont entrés en guerre [...] ils ont pénétré [...] je suis venu [...] j'ai vaincu et ils [...]. J'ai pris [...] les otages [...].

Devoirs militaires§ 6 (*A iii 3-15*)

En ce qui concerne l'armée et la charrerie, tes obligations sont les suivantes : si moi, Mon Soleil, je pars en campagne depuis ce pays - de la ville de Karkisa ou de Masa, la ville de Lukka ou de Warsiyalla, toi tu viendras en campagne à mes côtés avec ton infanterie et ta charrerie. Si j'envoie en outre un noble en campagne depuis l'un de [ces pays] [...] tu partiras aussi en campagne. Du Hatti, tes obligations militaires sont les suivantes : les rois qui sont égaux à Mon Soleil sont [le roi] d'Égypte, le roi de Babylone, le roi d'[Hanigalbat] et le roi d'Assyrie. Si [l'un] d'eux vient me combattre ou suscite une révolte contre Mon Soleil, moi, Mon Soleil, je t'écirai (pour que tu envoies) troupes et chars, et toi tu enverras aussitôt à mon secours [tes troupes] et tes chars.

Traité de vassalité§ 7 (*A iii 31-60*)

En outre, c'est vous qui êtes les quatre rois du pays d'Arzawa : toi, Alaksandu, [Manapa]-Tarhunta, Kupanta-Kurunta et Ur-Hattusa. Kupanta-Kurunta descend par son père du roi du pays d'Arzawa et par sa mère du roi du pays de Hatti. Mursili, le Grand Roi, roi du pays de Hatti était son oncle. Ceux qui sont à son service, les gens d'Arzawa, sont des traîtres. Si quelqu'un manigance un complot contre Kupanta-Kurunta, toi, Alaksandu, tu seras pour lui une aide performante et puissante et tu le protégeras et lui te protégera. Si l'un des sujets de Kupanta-Kurunta se dresse contre lui, et que ce rebelle vient à toi, tu l'arrêteras et tu le livreras à Kupanta-Kurunta. L'un sera pour l'autre

une aide performante et puissante. En outre, (en ce qui concerne) les pays que je t'ai donnés, moi, Mon Soleil, et qui sont aux frontières du pays de Hatti, si un ennemi lève ses troupes et attaque ceux-ci, et que tu es au courant, mais que tu n'avertis pas le responsable de ce pays, que tu ne viens pas à son secours et que tu ignores ce crime, tu transgresseras les serments divins. Il en va de même si l'ennemi approche et prépare sa conquête et que toi tu ne portes pas secours (à ces pays) par avance et que tu ne combats pas l'ennemi. Il en va de même encore si l'ennemi traverse tes pays et que toi tu ne le combats pas et que tu dis : « [Attaque], pille ; je ne veux rien savoir à ce propos ! » Les serments divins n'auront de cesse de te poursuivre. Et si tu réclames à Mon Soleil des troupes et des chars pour attaquer l'ennemi, et que Mon Soleil te les donne, et qu'à la première occasion tu les livres à l'ennemi [cela aussi] sera mis sous les serments divins et les serments divins n'auront de cesse de te poursuivre, Alaksandu.

V. Lettre d'un roi du Hatti à un roi d'Ahhiyawa (lettre dite « de Tawagalawa »)

N° de publication : KUB XIV 3.

Origine inconnue

Éditions : E. FORRER 1929, 95-232 ; F. SOMMER 1932, 2-194

Principales traductions : J. GARSTANG et O. GURNEY 1959, 111-114 ; A. BERNABÉ et J. A. ÁLVAREZ-PEDROSA 2004, 246-250 ; J. MILLER 2006, 240-247 ; H. A. HOFFNER 2009, 302-310 ; G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 69-100.

Principales études : voir H. A. HOFFNER 2009, 296.

La lettre dite « de Tawagalawa » représente la troisième et dernière tablette d'un document adressé par un souverain hittite à un roi d'Ahhiyawa. Ni le nom de l'auteur ni le nom du destinataire ne sont préservés, mais les événements dont il est question et les caractéristiques graphiques et orthographiques de la tablette permettent d'en associer la rédaction à Hattusili III³⁹⁵.

La lettre réclame essentiellement la reddition du rebelle Piyamaradu qui s'est réfugié sur un territoire de l'Ahhiyawa. Si elle est généralement désigné par son nom, Tawagalawa n'en représente qu'un personnage secondaire. La consonance de son nom avec le nom grec Étéocle, et la connexion que celle-ci suggère entre les mondes mycénien et anatolien ont fait de ce texte l'un des plus commentés du

³⁹⁵ H. A. HOFFNER 2009, 298, contre O. GURNEY (2002) qui présentait encore des arguments pour l'attribution de ce texte à Muwatalli II.

répertoire hittite.

Obv. i

§ 1 (1-15)

[...] est venu et a dévasté la ville d'Attarima et l'a brûlée avec la garde royale. [Alors], quand les hommes de Lukka ont fait appel à Tawagalawa, il est venu dans ces pays. Ils m'ont appelé de la même manière et je suis descendu dans ces pays. Quand je suis arrivé à la ville de Sallapa, il a envoyé un homme à ma rencontre (avec ce message) : « Prends-moi sous ton service et fais venir le prince pour m'amener à sa majesté. » Et je lui ai envoyé le prince (avec ce message) : « Va, et installe-le sur ton char pour l'amener ici ». Mais il a congédié le prince et a refusé. Mais le prince n'est-il pas l'égal du roi ? Il a tenu sa main / il l'a pris par la main ³⁹⁶, mais, lui, en retour, a refusé et il l'a humilié devant les pays. Par-dessus tout, il a ajouté : « Donne-moi la royauté ici ; sinon, je ne viendrai pas. »

§ 2 (16-31)

Quand je suis arrivé à la ville de Waliwanda, je lui ai envoyé le message suivant : « Si tu convoites ma souveraineté, comme je suis venu dans la ville d'Iyalanda, ne me laisse pas trouver un seul de tes hommes à Iyalanda. Et toi, tu ne laisseras pas quelqu'un et tu ne t'attacheras pas dans un territoire sous mes ordres. Je veille moi-même à mes sujets. » Mais quand je suis arrivé à Iyalanda, l'ennemi (?) ³⁹⁷ m'a provoqué au combat à trois endroits. Ces lieux étaient difficiles d'accès ; j'ai fait l'ascension à pied et j'ai combattu l'ennemi à cet endroit, où la population [...] Larhuzi, son frère, m'a tendu un piège. Demande, mon frère, si ça ne s'est pas passé comme ça. Lahurzi n'a -

³⁹⁶ « ŠU-an-ma-an ḫa[r-ta] », qui est interprété ici comme un double accusatif. Cette expression pourrait renvoyer à un geste de protection, où le sujet est le prince (H. A. HOFFNER 2009, 390, n. 266).

³⁹⁷ Cet ennemi est le plus souvent identifié à Piyamaradu (G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 103 ; H. A. HOFFNER 2009, 103), quoique J. MILLER 2006, 159-160 propose d'y voir son frère Larhuzi.

t-il pas lui-même participé au combat ? De ça,³⁹⁸ dans toute l'affaire concernant Iyalanda : « Je ne reviendrai pas à Iyalanda ».

§ 3 (32-34)

Moi, le Grand Roi, je fais le serment que ces choses à propos desquelles e t'ai écrit se sont passées de cette manière. Que le dieu de l'orage et l[es autres dieux] entendent comment cela s'est réellement [passé].

§ 4 (32-52)

Alors que j'ai détruit le pays d'Iyalanda - et j'ai détruit l'entièreté du pays, là j'ai laissé là la ville d'Atriya, l'unique forteresse pour la ville de³⁹⁹. Ensuite je suis revenu à la ville de [Iyalanda]⁴⁰⁰. Tandis que j'étais à Iyalanda, j'ai détruit tout le pays, et les prisonniers civils, [...] ⁴⁰¹. Et quand il n'y a plus eu de réserves d'eau, mes troupes [étaient faibles], et je n'ai pas poursuivi [...] et je suis arrivé [...] si en retour [...] dans la ville d'Aba- [...]. Et à Millawanda, [j'ai envoyé (ce message) à Piyamaradu] : « Viens ici ». À la frontière, je lui ai envoyé (ce message) : « J'ai écrit ici à ce propos : Piyamaradu s'en est pris à mon territoire ». Mon frère le savait-il ou non ?

³⁹⁸ G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 103 restaure : « *a-pé-e[z-ma-za-as pa-it]* : [But he left there] in accordance with his candid statement about Iyalanda.

³⁹⁹ G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 105 : « I left there the single fortress of Atriya out of concern for the town of [...] » ; H. A. HOFFNER 2009, 304 : « I left there the city Atriya, a single fortress, for the sake of the city [...] ».

⁴⁰⁰ G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 105.

⁴⁰¹ H. A. HOFFNER (2009, 304) propose : « [I did not go] after the civilian captives ».

§ 5 (53-73)

Quand le messager de mon frère est arrivé devant moi, il ne m'a rien apporté [...] ni ne m'a offert de cadeau ⁴⁰², mais a dit : « Il ⁴⁰³ a envoyé un message à Atpa : « Livre Piyamaradu au roi du Hatti » [...] Alors je me suis rendu à Millawanda ; j'y suis allé pour cette raison : « Que les sujets de mon frère écoutent ces paroles que je destine à Piyamaradu ». Alors Piyamaradu est parti en bateau ⁴⁰⁴, alors que les griefs que j'avais contre lui, Atpa et Awayana, en avaient connaissance. Est-ce parce qu'il est leur beau-frère qu'ils lui dissimulent mes paroles ? Je les ai liés par serment pour qu'ils te fassent le récit de l'entière de l'affaire. N'ai-je pas envoyé le prince (avec ce message) : « Va, avance au-devant d'eux, prends-le par la main et pose-le sur ton char et qu'il vienne ici. » Il a refusé. Et quand Tawagalawa, (en tant que représentant du Grand Roi) ⁴⁰⁵, est arrivé à Millawanda, Kupanta-Kurunta [...] ⁴⁰⁵ était là. Le Grand Roi est venu à ta rencontre. Il n'est pas un roi puissant ! ⁴⁰⁶

⁴⁰² G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 105 : « He did not bring me [any greetings] or any gift ».

⁴⁰³ Le roi des Ahhiyawa d'après H. A. HOFFNER (2009, 304).

⁴⁰⁴ Cette interprétation est la plus courante (G. M. BECKMAN *et al.* [2011, 105] ; J. MILLER [2006, 243], suivis par H. A. HOFFNER [2009, 304]). ^{GIS}MÁ-za pourrait être lu comme un ablatif d'origine (E. FORRER [1929, 109-137] ; H. GÜTERBOCK (1990), S. HEINHOLD-KRAHMER (2019), avec la traduction : « Piyamaradu a quitté le bateau »).

⁴⁰⁵ Le texte à cet endroit est incomplet : J. MILLER (2006, 243 n. 30), suivi par H. A. HOFFNER (2009, 305), restaure [DUMU.ŠEŠ-Y]A « mon neveu », tandis que G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 106) propose [ka-ru]-ú-ma « déjà ».

⁴⁰⁶ J. MILLER (2006, 243) fait de Tawagalawa le sujet de la phrase, G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 106) ne se prononce pas mais fait de celle-ci une interrogative, et H. A. HOFFNER (2009, 305) préfère Kupanta-Kurunta. Le titre de « Grand Roi » (hitt. *šarkuš* LUGAL-*uš* correspondant à l'akkad. *šar kiššari*) est utilisé pour la première fois par Tudhaliya IV. Il est attesté sur un sceau à côté du nom de Kuruntiya, mais il est peu probable qu'il lui ait été décerné par Hattusili III. Ceci amène H. A. Hoffner à donner à la phrase un sens négatif, opposant la faiblesse de Kupanta-Kurunta à celle du Grand Roi des Hittites.

Obv. ii

§ 5 (1-8)

Et il ne [...] assurance. Pourquoi n'est-il pas [venu à ma rencontre] ?? Si celui-ci (Piyamaradu) avait dit : « je craignais d'être assassiné », n'ai-je pas envoyé mon frère, le prince, à sa rencontre, en lui ordonnant : « Va, lie-le par serment, et prends sa main, et amène-le vers moi » ? Et en ce qui concerne la rumeur de meurtre dont il avait peur, le meurtre est-il permis dans le pays Hatti ? Il ne l'est pas !

§ 6 (9-50)

Quand le messenger de mon frère a dit : « Prends cette personne et ne [...] », j'ai dit : « Si (quelqu'un)⁴⁰⁷ ou mon frère avait dit - si j'avais entendu son message [...]. Mais maintenant, mon frère, le Grand Roi, mon égal, m'a écrit, et moi je n'écouterai pas les paroles de mon [égal] ? Je me serais moi-même rendu [...] si [...] mon frère aurait dit à nouveau : « Il n'a pas écouté mon [message] ni n'a accédé à ma demande. N'aurais-je pas ensuite posé cette question à mon frère : « N'a-t-il pas accédé ? » Mais moi, je suis réellement venu, et quand j'ai posé les pieds ici, j'ai dit à Atpa : « Parce que [...] t'a envoyé : « va, conduis-le au pays de Hatti », amène-le donc ici ! Et sans hésitation, il a piétiné mes ordres [...] et il a piétiné mes ordres. Et [si Piyamaradu dit] : « J'ai peur », j'enverrai un noble ou mon frère. Laisse-le rester là⁴⁰⁸. » Mais il (Piyamaradu) ne cesse de dire : « j'ai toujours peur »⁴⁰⁹ Alors Atpa m'a dit : « Mon Soleil, donne la main à

⁴⁰⁷ G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 106) : [ku-iš-ki].

⁴⁰⁸ Le messenger, comme otage.

⁴⁰⁹ G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 107) arrête le discours direct d'Hattusili à cet endroit. Le sens reste identique.

un héritier » ⁴¹⁰. [...] a donné à celui-là. [...] si [...] avait fait autant, je [l']aurais laissé seul sous garantie. J'ai fait jurer Atpa et lui ai donné la main. [Je lui ai dit] : « Je te placerai [sur la route] » ⁴¹¹ et je [...] un message.

Les lignes de 36 à 54 sont trop fragmentaires pour en proposer une traduction ⁴¹².

§ 8 (55-76)

Et à nouveau, par considération pour mon frère, je n'ai rien fait. Et si mon frère se plaint en ces termes : « [Je me rendrai] au pays de Hatti, qu'il me laisse sur sa route. » Moi j'ai envoyé Tapala Tarhunta, le conducteur de char. Et celui-ci n'est pas de moindre extraction : depuis ma jeunesse, il est à mes côtés comme conducteur de char, et il a l'habitude d'accompagner Tawagalawa, ton frère, sur son char. N'ai-je pas offert de garantie à Piyamaradu ? Dans le pays de Hatti, la garantie consiste en ceci : si on envoie du pain et de la bière à quelqu'un, on ne peut lui infliger de dommage. En ce qui concerne la garantie, j'ai apporté ce message : « Viens et donne-moi ton explication et alors je t'enverrai sur la route. Et quand je t'enverrai sur la route, j'écirai à mon frère. Si tu es satisfait, qu'il en soit ainsi ! Si tu n'es pas satisfait, un de mes hommes te ramènera au pays des Ahhiyawa comme il est venu. Sinon, laisse ce conducteur de char (comme un otage) à sa place, et toi, pars et retourne là-bas. » Qui est ce conducteur de char ? Comme son épouse est issue de la famille de la reine, et que, dans le pays de Hatti, la famille de la reine est hautement considérée, n'est-il pas pour moi davantage qu'un beau-

⁴¹⁰ Atpa veut peut-être parler de lui, en tant que beau-fils de Piyamaradu (H. A. HOFFNER 2009, 392).

⁴¹¹ H. A. HOFFNER 2009, 306.

⁴¹² G. M. BECKMAN *et al.* (2003, 107) reconnaît néanmoins l'évocation du roi de l'Ahhiyawa à la ligne 36, interpellé comme « mon frère ».

frère ? Mais il restera à sa place, tandis que lui (Piymaradu) viendra et repartira.

Obv. iii

§ 8 (1-6)

Mon frère, prends soin de lui et laisse un de tes hommes l'amener. Donne-lui par ailleurs une assurance de ma garantie de la manière suivante : « Si tu ne commets pas de pécher envers Mon Soleil [...], je [le] laisserai retourner dans ton pays, et [...]. [Que mon frère sache que] je lui laisserai reprendre la route.

§ 9 (7-17)

Mais s'il (n'accepte) ? pas ces (arrangements) ? , mon frère, fais [...] de celui-ci [...]. Beaucoup de captifs civils sont venus dans ton pays, et toi, mon frère, tu as pris sept mille otages civils. Un de mes hommes viendra, et toi, mon frère, présente les personnes de haut rang, parce que il a enlevé [...]. Alors, mon frère, [...]. Un de mes hommes sera présent, [...] il dit : « (je suis venu) ? comme fugitif », qu'il reste là. [Mais s'il dit] : « il m'a forcé », qu'il retourne [...] si [...].

Les lignes de 18 à 40 sont trop fragmentaires pour être traduites.

§ 10a (41-51)

Le fils de Šaḫurunuwa [...]. Que les otages reviennent à mon frère ; qu'ils soient nobles ou esclaves, c'est permis. Est-ce que le Grand Roi, mon égal, [...] volontiers [...] à celui-là ? Quand mes otages sont arrivés à lui, alors Šaḫurunuwa [...] à son fils. Il s'est levé et est allé vers celui-ci et il l'a à nouveau laissé partir. Mon frère [...] à ce

propos : si un de mes esclaves [m']échappe, qu'il le poursuive⁴¹³.

§ 11 (52-62)

En outre, Piyamaradu ne cesse de répéter [...] : « Je rejoindrai le pays de Masa et de Karkisa, mais je laisserai ici les otages, mon épouse, mes enfants et les serviteurs. » Qu'est-ce que cela signifie ? Quand il laissera son épouse, ses enfants et ses serviteurs dans le pays de mon frère, ton pays lui offrira une protection, et il ne cesse, lui, d'attaquer mon pays. [Et si je lui...] il retourne dans ton pays. L'approuves-tu, mon frère ? [...]

§ 12 (63-69)

Mon frère, écris-lui seulement ceci au moins : « Lève-toi et va dans le pays de Hatti, ton seigneur est ainsi disposé. Sinon, va dans le pays de l'Ahhiyawa et quelle que soit la place où je t'installerai [...].

Obv. iv

§ 12 (1-15)

[...]. Lève-toi, et va t'installer ailleurs ! Aussi longtemps que tu seras un ennemi du roi du Hatti, sois un ennemi depuis un autre pays ! Ne sois pas un ennemi dans mon pays ! Si ton cœur va vers le pays de Karkisa ou le pays de Masa, va là-bas ! Le roi du Hatti et moi, en ce qui concerne Wilusa, pour qui nous étions en conflit l'un avec l'autre, il m'a fait fléchir, et nous nous sommes réconciliés. Maintenant, la guerre n'a pas lieu d'être entre nous . » [Envoie]-lui [ceci], et si tu laisses Millawanda, mes serviteurs s'enfuiront en masse vers ce [...], et, mon frère, j'ai [...] à Millawanda.

⁴¹³ La fin de la ligne manque étrangement chez G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 112-113).

§ 13 (16-26)

[...] Piyamaradu [...] et à moi, mon frère, [...]. Envoie-le moi ! En ce qui concerne Wilusa et la raison pour laquelle nous étions ennemis, maintenant que nous sommes en paix, qu'y a-t-il encore ? Si [un allié] reconnaît ses péchés à un autre allié, [dans la mesure où il reconnaît ses péchés], il ne le rejettera pas. Ainsi moi j'ai reconnu mes [péchés] devant mon frère [...] et ne laisse [...] pas davantage à mon frère.

§ 14 (27-31)

Et si [mon] frère [...], envoie-moi ensuite [...], comme [...] de mes serviteurs [...] rejette [...] et [...] à la population [...].

§ 15 (32-57)

Mon frère m'a [déjà] écrit ainsi : « Tu as utilisé la force contre moi mais j'étais jeune [...], si moi j'écrivais [...], et si de la même manière [...] une telle parole venait de sa bouche, les troupes s'en occuperaient [...] insensé. Et de cela [...] il parlait. Pourquoi moi [...] ? Qu'une telle parole soit jugée [devant] Mon Soleil. Si cette parole [...] ? pour moi, j'ai usé de la force. Mais maintenant, le message qui est sorti de la bouche [de mon frère] est arrivé au Grand Roi. Que cette affaire soit réglée devant nous. Et envoie, mon frère, un de tes serviteurs. Celui qui a apporté ce message – ce message a [...] – je m'en occuperai en particulier. Qu'il soit décapité ! Et si ton messager falsifie ta communication, qu'il soit décapité [aussi], et que la tête qui a été coupée soit réduite en cendres. Et où ce sang coulera ? [Cette parole], ton esclave l'a prononcée et lui seul doit mourir. Si cette parole ne vient pas de ta bouche, l'esclave [...]. [...] N'est pas établi pour toi ? Si le Grand Roi, mon égal, a dit cela, son esclave aurait [...]. Ce message une fois [...].

Colophon (58)

Troisième tablette, [fin (?)]

VI. Lettre d'un roi du Hatti à un dirigeant de l'Anatolie occidentale (dite « Lettre de Milawata »)

N° de publication : KUB XIX 55 + KUB XL VIII 90 + KBo XVIII 117.

Origine inconnue

Éditions : E. FORRER 1929b, 233-261; F. SOMMER 1932, 198-240.

Principales traductions : G. M. BECKMAN 1999, 144-146 ; G. M. BECKMAN *et al.* 2011, 69-100.

Principales études : voir H. A. HOFFNER 2009, 313.

Les fragments suivants sont extraits d'une lettre adressée par un roi hittite à un dirigeant occidental dont les noms n'apparaissent pas dans le passage conservé. Celui-ci concerne essentiellement la restitution de son trône à Walmu, le roi de Wilusa, réfugié auprès du destinataire de la lettre. Le roi hittite signale ensuite sa méfiance envers son interlocuteur qui n'a pas procédé à un échange d'otages auparavant convenu.

L'évocation de Walmu comme roi de Wilusa permet d'identifier l'auteur de ce document à un successeur de Muwatalli II dont le nom était associé à celui d'Alaksandu ; Tudhaliya IV représente l'hypothèse la plus vraisemblable ⁴¹⁴. Le rappel d'un accord sur les frontières de Millawanda distingue le destinataire de la lettre comme le dirigeant d'un pays limitrophe à Millawanda. Il peut s'agir, selon

⁴¹⁴ J. D. HAWKINS 1998, 19.

les théories, du roi de Mira, Tarkasnawa ou de celui du pays de la rivière Séha, peut-être Masturi ⁴¹⁵.

§ 1 (1)

Ainsi Mon Soleil [parle] à [mon fils],

§ 2 (2-19)

[Moi], Mon Soleil, [je t'ai accepté], mon fils, un homme ordinaire, [et] tu m'as reconnu comme ton Seigneur, et à toi, [j'ai donné le pays de ton père]. Mais ton père n'a pas cessé de convoiter mes frontières. [...]. Quand [...], et quand ton père [...] moi, Mon Soleil, je me suis posé en ennemi, et [j'ai battu ton père]. Mais moi, Mon Soleil, [je t'ai accepté] et je t'ai considéré comme mon frère [...] En outre, [nous avons juré serment] devant le dieu Soleil du ciel. Et toi, [tu as reconnu] Mon Soleil [comme ton Seigneur]. À nouveau, [j'ai fait] de la mer [mes frontières] [...]. Toute personne malintentionnée qui [...] Et à nouveau, ton père [...] a entendu [...] [...] au roi du Hatti [...] et il a caché. Ton père [...].

§ 3 (20-30)

Mais maintenant, ton père, [...] parce que [toi], mon fils, tu protèges mon intégrité. [...]. Tu ne convoiteras] pas [mon pays]. [...] Quand ton père [...]. Ton père [...] il a veillé [...] ils attaquent [...] de mes frontières, tu transgresseras [le serment] et tu ne me traiteras pas comme ton père l'a fait. Et si tu t'en vas [...], moi, Mon Soleil, à toi, je [ne porterai pas secours ⁷].

⁴¹⁵ J. D. HAWKINS (1998, 1) est le premier à avoir proposé d'identifier le destinataire de la lettre à Tarkasnawa. Cette hypothèse fait naturellement suite à la lecture de l'inscription de Karabel et à la localisation de Mira dans la vallée du Méandre : Mira ayant dès lors une frontière commune avec Milawatta, Tarkasnawa semble être le meilleur garant des intérêts hittites sur la question. Dans la mesure, cependant, où le pays de la rivière Seha peut également s'être trouvé dans l'environnement de Milet, cet argument n'est pas absolu (voir *supra*, p. 49). Il faut par contre rejeter la proposition de M. GANDER 2017, 268 qui évoque le dirigeant de Milawatta comme candidat potentiel à la réception de ce courrier.

§ 4 (31-35)

Mais moi, quel que soit le [péché] que ton père ait [commis] envers moi, [...] ceci est de l'ordre du crime capital. En ce qui concerne les villes de [Utima et d'Atriya], il n'était pas [...]. Et moi, Mon Soleil, sur la question d'Utima et d'Atriya, j'ai écrit ceci à ton père et il ne l'a pas [résolue. Et si, toi, mon fils, tu ne la résous pas], tu commettras un péché [et ce sera placé sous serment divin.]

§ 5 (36-38)

Mais ton père [...] en péché contre moi [...] les offenses pour un jour favorable [...] ils savent.

Rev.

§ 6' (1'-17')

Si, toi, mon fils, tu dis : « Mon Soleil n'a pas [...], comment ai-je incité à la révolte ? » Et si mon fils, la question [d'Agapursiya] a surgi, moi, Mon Soleil, j'ai [...] quelque chose à propos du fugitif. N'est-il pas juste de rendre un fugitif ? Et nous avons placé quelque chose sous serment du dieu de l'orage : « [Nous rendrons] les fugitifs ». Mais puisque ton père [...] le prêtre de la ville de Tara[...] Ensuite, il m'a envoyé : « [il s'est enfui] et ne lui ai-je pas rendu [...] ? Si Agapursiya [...] quand Piyamaradu [...] « Je partirai. » Agapursiya [...]. « Si mon fils est au courant [...] je l'ai informé et lui-même complètement [...] la question d'Agapursiya.

§ 7' (32'-34')

Et pour lui [...] et celui-ci [...]. En outre les troupes [...] il est parti. Pendant la nuit [...] il n'a pas [...] le pays. Et quand son Seigneur [...], il s'est enfui à [...]. [Alors ils se sont choisis] un autre seigneur, mais

moi, Mon Soleil ⁴¹⁶, je ne l'ai pas reconnu. Et les tablettes que j'ai faites pour Walmu, c'est Kulana-ziti qui les détient et il te les aménées, mon fils. Examine-les ! Aussi longtemps que tu veilleras à l'intégrité de Mon Soleil, moi, Mon Soleil, je conserverai ma confiance à ton égard. Maintenant, mon fils, renvoie-moi Walmu et je lui rendrai le trône de Wilusa. Comme il était roi de Wilusa, [qu'il le soit] à nouveau ! Et comme il [était] ton vassal, qu'il soit à nouveau ton vassal.

§ 8' (45'-47')

Moi, Mon Soleil, et toi, mon frère, nous avons ainsi établi les frontières de Milawata. Ne néglige pas [...] et moi, Mon Soleil, je maintiendrai loyalement ma bienveillance envers toi. [...] que je ne t'ai pas donné avec le territoire frontalier de Millawanda.

§ 9' (bord inférieur 1-5)

Ton père [...] qui n'a cessé de chercher mon malheur, et qui était le responsable des revers essuyés par Mon Soleil [...] [Ton] père se vantait à propos (de la possession) de mes sujets, et quand autrefois, il s'est vanté à propos (de la possession) de la ville d'Arinna, [il m'a dit] : « [...] je [les] garderai ». Mais quand ton père ne m'a pas rendu les otages des villes d'Utima et d'Atriya, je [...] et j'ai envoyé Kulana-ziti.

§ 9' (bord gauche 1-6)

Toi, en ce qui concerne les ville de Awarna et de Pina [...] moi, Mon Soleil, [...] Et là, je n'ai pas vu [...] soumis par les armes et les flèches. En dépit de ta bienveillance, je n'ai pas vu [...] et recherche [...]. En ce qui concerne les villes d'Awarna et de Pina, moi, Mon Soleil, [mon

⁴¹⁶ [...]UTU!-ŠI-ma-an UL ša-ka-ḫu-u[n], d'après une restauration de H. A. HOFFNER (2009, 319). G. M. BECKMAN *et al.* (2011, 127) proposent x ḪUL¹²-an UL ša-qa-ḫu-u[n].

filis] [...], je n'ai pas vu [...] ceux qui ont été soumis par la force des armes avec la masse et l'arc [...] et en dehors de ta bienveillance, je n'ai pas vu et je regarde ailleurs. Toi, tu as dit : « Donne-moi les otages d'Awarna et de Pina, et je te rendrai les otages d'Utima et d'Atriya. » Je t'ai rendu les otages de [Awarna et de Pina], mais toi, tu ne m'as pas rendu [les otages]. Ce n'est [pas juste du tout] et [...] ton délit [...] ton délit [...].

VII. Inscription « de Yalburt »

Origine : Yalburt (province de Konya).

Éditions : M. POETTO 1993.

Principales traductions : M. POETTO 1993 ; J. D. HAWKINS 1995, 66-86.

Principales études : M. POETTO 1993 ; J. D. HAWKINS 1995, 66-86 ; J. D. HAWKINS 2006 ; D. SCHÜRR 2010, 14-24.

L'inscription de Yalburt a été découverte en 1970. Elle est composée de vingt blocs, transmis dans le désordre, qui forment un bassin artificiel. Revendiquée par Tudhaliya IV, elle commémore ses conquêtes, et en particulier celles du pays de Lukka.

La présente traduction a été établie à partir de celle de M. POETTO (1993), relayée par J. D. HAWKINS (1995). Les notes ne constituent qu'un résumé de toutes les questions posées par le texte.

Bloc 1

(§ 1) [Je suis Mon] Soleil, le Grand Roi, Labarna, Tudhaliya, Labarna, le Grand Roi,

(§ 2) le Héros, [petit-fils] de Mursili, le Grand Roi, le Héros [...].

Bloc 16

(§ 1) petit-fils de [...] ⁴¹⁷

(§ 2) Par la faveur du dieu-cerf, j'ai conquis tout le(s) ? pays

Bloc 2

(§ 1) [...] J'ai / Il a frappé

(§ 2) Moi, le ^K*tiwalina* ⁴¹⁸, le *labarna*, je suis alors venu à la ville de [181]-atusa.

(§ 3) Et pour moi, le dieu de l'Orage [...]

Bloc 3

(§ 1) [...] n'étais(en)t pas,

(§ 2) et quand [je] suis arrivé devant les frontières ⁴¹⁹

(§ 3) (moi) les mules [...]

Bloc 4

(§ 1) [...] devant, la montagne Patara, j'ai fait des dons, j'ai érigé une stèle et construit un enclos sacré.

(§ 2) Cette terre, ni le grand roi du pays de Hatti, mon père, ni mon grand-père, ne l'ont soumise.

(§ 3) Mais moi, le dieu de l'Orage, le seigneur, m'a aimé

(§ 4) Et ces pays [...]

⁴¹⁷ Selon une proposition de M. POETTO (1993, 16), qui hésite entre « [de Tudhaliya, le Grand Roi, Héros] » et « [de Suppiluliuma, le Grand Roi, le Héros]. »

⁴¹⁸ Titre ou épithète royale, précédé d'un déterminatif vraisemblablement « honorifique » (M. POETTO, 1993, 29 avec réf.).

⁴¹⁹ Selon l'interprétation de M. POETTO (1993, 32) : *PARA ARH*[-zi/a], exactement correspondante au hittite *piran ar-*. D. SCHÜRR (2010, 20) propose : *a+ra/i[i(a)-tá]* : *arjanda* « tragen ».

Bloc 5[...]⁴²⁰*Bloc 6*

(§ 1) Et dans le pays de Kwalatarna, les femmes et les enfants se sont
[jetés à mes] pieds

(§ 2) Et pour moi [...] ⁴²¹ massivement gros et petit bétail

(§ 3) et [...]

Bloc 7

(§ 1) Et j'ai frappé le pays entier de Nipara,

(§ 2) Et je l'ai anéanti

^K*tiwalina* ⁴²² [...] le pays de Nipara, le pays de
Kuwakuwaluwanta, le pays 511-sa

Bloc 8

(§ 1) Et le dieu de l'Orage a adouci [?] mon chemin

(§ 2) Et moi [...] ⁴²³

[...]

Bloc 9

(§ 1) Moi, le Grand Roi, j'ai détruit le pays de Lukka

⁴²⁰ Sur les fragments de ce bloc, voir M. POETTO (1993, 40-41). J. D. HAWKINS (1995, 54) restaure la finale d'un verbe et peut-être le pronom « je ».

⁴²¹ J. D. HAWKINS (1995, 68) propose : *ARHA* CAPERE « j'ai pris ». D. SCHÜRR (2010, 17), à la suite de M. POETTO (1993, 44) traduit plus prudemment : « und mir *509 Rinder (und) Schafe *510.ti »,

⁴²² D. SCHÜRR (2010, 17) propose sur la base d'un rapprochement avec l'inscription de KIZILDAĞ 4 la lecture *ali-wa/i-ni-zi* (*416-*wa/i-ni-sa*) comme l'adjectif dérivé d'un nom propre « aliwinishen ».

⁴²³ M. POETTO (1993, 47) reconnaît encore le signe DINGIR à la fin de la ligne.

Et à Wiyanawanda⁴²⁴, j'ai « fait » les troupes et [cent chars]⁴²⁵
 (§ 2) Et moi, le pays de Lukka [...]

Bloc 10

(§ 1) [...] est venu favorablement
 (§ 2) et moi, le Héros, [...], [...] ⁴²⁶, le Grand Roi, [...]
 (§ 3) Comme le dieu de l'Orage ouvre la voie

Bloc 11

(§ 1) Et le dieu Tarhuntassa m'a facilité la route
 (§ 2) Et moi, le ^K*tiwalina*, j'ai conquis [...]
 (§ 3) [...] ⁴²⁷
 (§ 4) [...]

Bloc 12

(§ 1) [...] donné
 (§ 2) (j'ai) frappé la ville de Pinali
 (§ 3) et moi, le ^K*tiwalina*, [...] la ville de Pinali ⁴²⁸
 (§ 4) et le dieu de l'Orage m'a ouvert la voie

⁴²⁴ Sur ce nom, voir *supra*, p. 55.

⁴²⁵ M. POETTO (1993, 49-52) propose trois interprétations à cette phrase : (1) j'ai recruté les troupes et cent chars ; (2) j'ai combattu avec les troupes et cent chars ; (3) j'ai fait un camp fortifié avec les troupes et cent chars, mais élimine la première proposition qui implique que Wiyanawanda était déjà sous autorité hittite. D. Schürr, qui rejette l'identification du toponyme évoqué ici avec Wiyanawanda, considère celui-ci comme le point de départ de la campagne de Tudhaliya.

⁴²⁶ Une succession de titres, conformément aux séquences similaires à EMIRGAZI 1.4 et KIZILDAG IV, l. 2. Le premier doit correspondre à une divinité apparentée au dieu Cerf (M. POETTO 1993, 50).

⁴²⁷ M. POETTO (1993, 58) identifie trois séquences, où la première est composée d'un verbe et la dernière est conclue par l'élément *zi/a*.

⁴²⁸ M. POETTO (1993, 60), interprète la séquence finale comme une expression équivalente à *tiya* + supin en hittite. D. SCHÜRR (2010, 19) conserve l'idée « die aliwanischen Männer », (voir *supra*, n. 422) avec un verbe « résister », à la 3^e pl.

Bloc 13

- (§ 1) et moi, le ^K*tiwalina* ⁴²⁹, j'ai combattu
 (§ 2) et j'ai anéanti la ville de Pinali
 (§ 3) et je me suis rendu dans la ville d'Awarna
 (§ 4) et ⁴⁵⁰pour moi, le ^K*tiwalina*, il y avait non seulement [?] X
 chevaux

Bloc 14

- (§ 1) J'ai emporté
 (§ 2) Et j'ai installé (pour) la descendance [?]
 (§ 3) Et moi, le ⁴³¹Grand Roi, le Seigneur, j'ai apporté la domination pour
 les générations
 (§ 4) Et je suis descendu dans le pays de Talawa
 (§ 5) Et pour moi, dans le pays de Talawa

Bloc 15

- (§ 1) Les femmes et les enfants se sont jetés à mes pieds
 (§ 2) Et pour moi le bétail et les moutons *510.ti

Bloc 17

- (§ 1) [...] j'ai détruit
 (§ 2) et le pays [...], le pays Kwalandarna a[

⁴²⁹ D. SCHÜRR (2010, 19) propose encore pour cette séquence : « die aliwanischen Männer » (voir *supra*, n. 422).

⁴³⁰ J. D. HAWKINS (1995, 70) propose de lire 4000 chevaux, mais la conjonction *nipawa* qui termine la phrase pose question. Dans cette mesure, D. SCHÜRR (2010, 20) préfère encore : « und mir 4000 [?] aliwanischen Männer (waren) », et interprète le glyphe MULIER avec la conjonction *nipawa* comme le début d'une nouvelle phrase.

⁴³¹ D. SCHÜRR (2010, 19), contre M. POETTO (1993, 66-68), qui propose : « Les descendants du grand roi, le seigneur, viendront à travers les générations », sur l'interprétation du verbe *ara/i-* : « vagare », d'où « venire ». J. D. HAWKINS (1995, 76) suggère encore : « I seated myself on the throne », littéralement : « Moi, le Grand Roi, le Seigneur, je l'ai fait pour la descendance. »